

Mucipalité de la Parois se de "ST MICHEL DES FORGES".

HISTORIQUE DE LA MUNICIPALITE LIVRE DES MINUTES OU LIVRE DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL DE LA CORPORATION MUNIÉ PALE DE ST MICHEL DES FORGES"

Le territoire de la municipalité de la Paroisse de St-Michel des Forges, fut érigée comme tel par une proclamation publiée dans la Gazette Officielé de Québec, le 19 decembre 1953, à la page 3772, et prit effet le premier janvier , mil neuf cent cinquante quatre.

G.G.Garceau, notaire, des Trois-Rivières, fut nommé par le Ministre des Affaires municipales de Québec, président d'élection, pour cette première élection d'un maire et de six conseillers de la susdite municipalité, et ce le 4 janvier 1954.

Mise en nomination eut lieu, le 20 janvier 1954; faute d'adversaire, Monsieur F. Masse, fut proclamé maire, tandis que neuf candidats déposèrent leur bulletin de vote pour cette élection de neuf conseillers, ce sont par ordre:MM. Evariste Chamberland, François Charette, Gaston Desaulniers, Rosaire Gaudet, Lucien Lacombe, Raoul Labonté, Aimé Martineau, Napoléon Paquin, Edmond Rathier.

Le 25 janvier 1954, il y eut votation, dans quatre Polls, Monsieur Raoul Labonté, s'étant retiré, il ne restait que six conseillers à élire sur huit candidats.

La date de la première assemblée du nouveau conseil de la nouvelle municipalité fut fixée par le président d'élection au premier jour de fevrier, mil neuf cent cinquante quatre, pour huit hemmes de l'après-midi, avec comme lieu proposé pour cette assemblée le soubassement de la nouvelle école numéro:-5, située le long du Chemin des Forges. Eette assemblée fut précédée de léassermentation du nouveau conseil.

Le 1 ier fevrier 1954,

Procès-Verbal de tenue de la première assemblée du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, réuni dans le sous-bassement de la nouvel le ecole numéro:-5, du rang des Forges, sous la présidence de S.H.le Maire, Monsieur Ferdimand Masse, à la quelle prennenté part les six membres conseillers, soient MM.Evariste Chamberland, François Charette, Rosaire Gaudet, Lucien Lacombe, Aimé Martineau, Napoléon Paquin.

lo-L'assemblée s'ouvre par une prière;

20-Le Président d'Election fait rapport au conseil des procédures faites par lui lors de la dernière élection, et dépose ce rapport, qui est adopté tel que lu sur

Proposition de Napoléon Paquin, Secondée par Francois Charette.

IARGE DE DA RELIURE

RAPPORT PRESIDENT ELECTION.



SECRETAIRE PRO TEMPORE et adopté unanimement;

30-G.G.Garceau, potaire, président d'élection, est accepté comme secrétaire pour la durée de la présente assemblée sur proposition de François Charette, secondée par Aimé Martineau.

4-Le secrétaire procède à la lecture de la visude tenue de la présente assemblée qu'il a fait parvenir sous pli recommandé à chacun des sept membres du conseil;

50-S.H.Le maire explique la nécessité pour la nouvelle corporation DEMANDE D'EMPRUNTmunicipale d'avoir certains fonds en banque pour pourvoir aux dé-(\$3000.00) penses courantes, en attendant, d'avoir les revenus des taxes fon-cières, il faudra en conséquence demander à la Commission muncipale l'autorisation d'emprunter .

Après délibérations, il est résolu:-

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser un emprint temporaire , pouv annt aller au besoin jusqu'a concurrence de trois milles dollars(\$3000.00) et ce en faveur de la corporation me St-Michal des Forges;

Que S.H.le Maire, Monsieur Ferdinand Masse, soit autorisé par cette même autorisation d'emprunt, avec le secrétaire-trésorier de la corporation susdite, à singer tous documents nécessaires et relatifs au suddit emprunt, pour et au nom de la corporation municipale de St-Michel des Forges.

> Proposé par Napoléon Paquin, Secondéepar Aimé Martineau. Et adopté unanimement.

60-Le secrétaire est prié de faire parvenir au journal local, le Nouvelliste, une lettre de condoléance pour publication, dans ce journal, envers les familles éprouvées par la tragédie de Yamachiche, survenue le 30 janvier dernier, alors que 5 personnes des Trois-Rivières furent brûlees dans an autobus.

70-Resolu que:-

"Le secrétaire fasse parvenir à la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, responsable de la campagne actuellement en cours pour l'érection d'une voie carossable entre les deux rives du St-Laurent, vis à vis Trois-Rivières, une lettre de félicitations à l'endroit de cet organisme, pour l'heureuse initiative qu'elle a prise, lui offrir tout le support que la nouvelle municipalité peut leur donner dans la poursuite de leur but, le conseil reconnaissant la nécessité d'une telle voie."

> Proposé par Aimé Martineau, Secondéepar Lucien Lacombe. Et adopté à l'unanimité.

80-Proposé par Rosaire Gaudet,

Secondé par Lucien Lacombe et adopté unanimement: qu-

OCTROI CHEMINS D'HIVER, ministère de voi-

"Que demande officielle soit faite au ministère de la voirie provinciale de l'octroi accordé pour aider à l'entretien des Chemins d'Hiver.

rie provinviale. Les chemins à l'entretien actuellement, et à la charge de la corporation municipale susdite, sont les suivants:-Route du Rochan 1.02 (millage) Chemin de front du

3.35 2o- rang ou 30 rang des Forges, Route du 20 rang. 1.43 ou route de comté.



Chemin du Rochon 1.25 (millage)

Total:-.7.05 milles).

Les autres chemins à l'entretien dans la municipalité sont rues de la Mission Ste-Thérèse 1.7 mille, 20- rang de St-Etienne 3.5 milles, l'octroi pour cette dernière partie a été demandé par la corporation municipale de St-Etienne des Grès, et nouvelle route entre St-Etienne et paroisse des Forges, ou encore route allant du 3 au 4, 1 mille. Ce qui fait un total de treize milles et vingt cinq centièmes de mille (13.25 mille)

90-Proposé par E.Chamberland, Secondé par R. Gaudet, et adopté unanimement.

Qu'une somme de cent dollars (\$100.00) soit prise à meme le bution \$100.00 du fonds général, ou taxe foncière générale, imposée sur toute la mille à meme taxe paroisse pour aider à l'entretien de chaque mille laissé à la charge de la municipalité, dans la paroisse, le restant étant payable par les intéressés eux-mêmes, ou avec l'aide de subventions.

> 100-Proposé par Francois Charette, Secondé par Aimé Martineau, et Adopté unanimement que:-

"Le secrétaire achète pour et au nom de la muncipalité de St-Achetés par secrétaire, autori-tabilité muncipale, et qu'il fasse rapport au conseil, de ses sation, pour insidémarches, et déboursés, en temps et lieu, lesquels déboursés tallation seule-seront payés à qui de droit par le conseil au nom de la paroisse.

llo-S.H. le Maire, explique aux membres du conseil et à l'assistance, que vu le travail à faire dans les six prochains mois, le rôle de perception n'étant pas fait, les taxes n'on collectées ENGAGEMENT SECRE de qu'il faut procéder rapidement à tout ceci, que la corporation n'a actuellement rien en main pour partir un secrétariat dans la paroisse, et que la chose serait dispendieuse, il vaudrait mieux pour d'ici un certain temps, que l'on trouve une personne ayant un bureau, et étant situé à un endroit tel qu'il conviendrai à toutela paroisse, pour remplir la fonction de secrétaire.

Appès délibérations, on propose au sous signé G.G.Garc eau de remplir cette fonction et ce dernier demande qualques jours

de remplir cette fonction, et ce dernier demande quelques jours pour réfléchir, ce qui est accepté, d'où l'engagement d'un se-crétaire est remis à la prochaine assemblée ou à l'ajournement de la présente.

120-Puis on procéda a une étude sommaire du bugget que le présent conseil devra adopter pour l'exercie financier actuellement encours, soit en 1954.

500.

\$6600.00 Taxe generale,

1150. 00 octroi chemin,

1650:00 Repartion Chemins, llmilles

Taxe lumière.

Total au verso!

ce qui donna le résultat sommaire suivant:-REVENUS:-DEPENSES: -

\$4968.75 Entretien chemins,

500.00 Lamière, 50.00 avis spéciaux,

100.00 vérification, 500.00 timbres et papeteries, _

50.00 mutations,

16.00 codes (4) 21.00 revues municipales,

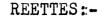
10.00 Bon de garantie, 200.00 revision du role,

150.00 Intérets sur emprubt, 75.00 Téléphone, Appels Interurbains,

MUNICIPALISATION PARTIE CHEMIN D'HIVER? contrigénérale.

EFFETS DE BUREAU ment.

TAIRE, salaire.





75600Cession de rus, 60 Subventions, 500.00 Conseil de comté, 200.00 Dette à laville, 75.00 Depenses, voyageset als. 1000.00 salaire secrétaire.

\$8650.00 Total:-

\$7260.00 Total:-

130-La présente assemblée est ajournée à jeudi, le 4 fevrier 1954, à 8 hres P.M., avec même salle comme lieu de rendez-vous,

> Sur Proposition de Rosaire Gaudet, Secondée par : Aimé Martineau.

Jeudi le 4 fevrier 1954, Reprise de l'assmblée précédente, au jour, lieu, henne fixée, à laquelle tous les membres du conseil sont présents.

14- L'assemblée est reprise avec la récitation de la prière;

130-Lecture faite de la correspondance par le secrétaire, on y lit particulièrement une lettre d'application pour le poste de secrétaire-trésorier, présentée par Monsieur Alban A. Duperreault, une autre présentée par Monsieur Jean-Louis de Chateauneuf.

140-Après que le soussigné, eut fait connaitre les conditions qu' il posait pour remplir la charge de secrétaire-trèsorier d la corporation, savoir, cent dollars par mois, à compter du premier fevrier: 1954, jusqu'au premier juillet de la meme année exclusi

vement, loyer, téléphone, compris dans cet engagement, Cette proposition est acceptée par le conseil

Sur proposition de Francois Charette, Secondée par :Napoléon Paquin; Et accepté unanimement.

150-Proposé par Monsie de Dapoléon Paquin, Secondé par Monsieur Evariste Chamberland

Et adopté unanimement que la Firme De Cotret, Ferron & Nobert et Camirand, soit acceptée comme verificateur pour l'année 1954 de la corporation municipale.

150-Le secrétaire promet de fournir dès la prochaine assemblée un bon de garanti de deux milles dollars (\$2000.00)

160-Monsieur Francois Charette donne avis de motion qu'il présentera à une session ultérieure un règlement de construction pour reg. Construction

170-Proposé par E.Chamberland, Secondé par Aimé Martineau. Et adopté unanimement que

Le secrétaire prenne information auprès du ministère de la Voirie, et sache quelles seront les lignes extérieures du chemin tel qu'est en train de l'élargir la dite voirie provinciale.

AVIS MOTION reg. NUISANCES ET DEPOTTOIR

170-Monsieur Lucien Lacombe donne avis de motion qu'il présentera un règlement en vue de prohiber dans les limites de la municipalité l'installation de toute "dump", ou dépottoire

180-L'assemblée est levée sur Proposition de Napoléon Paquin, Secondée par : Evariste Chamberland. MARGE DE LA RELIURE

BON GARANTI

VERIFICATEURS

nomination.

ENGAGEMENT, SE

CRETAIRE.

AVIS MOTION

secrétaire

RELIURE

DA.



Le 22 fevrier 1954,

Procès-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, réuni dans le sous bassement de la nouvelle école numéro:-5, du rang des Forges sous la présidence de S.H.le Maire, Monsieur Ferdinand Masse, à laquelle prirent part tous les conseillers moins Monsieur É variste Chamberland.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle;

20-Le secrétaire procède à la lecture de l'avis de convocation signifiée à chacun des membres du conseil, puis du certificat de signification de cet avis;

30-Puis on aborde la question du budget, on prévoit les dépenses et recettes suivantes; pour l'année 1954 ayant débuté le premier janvier dernier; savoir:-

Recettes:-Depenses:-

\$4968.75 Entretien Chemin d'hiver,6600.00 taxe generale; 500.00 Lumière; 1150.00 octroi de chem 1150.00 octroi de chemin; 1650.00 repartion chemin

50.00 avis spéciaux, 100.00 vérification; environ 11 milles;

500.00 lumière, répartition; 500.00 timbres et papeterie; 16.00 codes municipaux,

50.00 mutations de propriété;

21.00 revues municipales;

10.00 Bon de garantie, secrétaire,

200.00 regision du rôle;

150.00 Intérets sur emprunt;

75.00 téléphones, spéciaux;

75.00 cession de rues;

60.00 subventions;

500.00 conseil de comté;

200.00 dette à la ville;

75.00 dépenses, voyages et als;

1000.00 secrétariat, salaire;

\$8650.00

\$9990.00

FIXATION DU TAUX

A) -- TAXES

B)--Repartitions ěchairage, chemin d'hiver,

Et pour subvenir aux dépenses prévues, le taux des taxes pour l'année 1954, a été fixé de la façon suivante:-

Taxe foncière générale: - soixante cents du cent dollars d'évaluation :-(\$0.60); V

Taxes spéciales ou répartitions:-

\$0.31 du cent; Pour- - - :-Route du rochon

Chemin de front du 2ième rang; \$1.06; du ce

cent dollars d'évaluation; (connu sous le nom de 30- rang des Forges)

Route du 2ième rang \$0.31 du cent dol lars d'émaluation;

d'évalauation;

4 ieème rang, \$1.10 du cent dollars



et dans cette partie de la municipalité, connue sous le nom de Mission Ste-Thérèse, pour les rues et avenues qu'on y trouve le taux des répartions pour l'entretien des chemins est fixé à:-

1184-

```
Sur le lot:-182, à $054 du cent dollars d'évaluation;
Sur le lot:-183, à $1.17 du cent dollars d'évaluation;
sur le lot:<del>249,</del> à $2.49 du cent dollars d'évaluation;
sur le lot:-185, à $2.63 du cent dollars d'évaluation;
```

REPARTITION ELECTRICITE, éclairage des rues et avenues:-

```
Sur le lot:-183, à $0.04 du pied linéaire, front des emplacements; sur le lot:-184, à $0.01\frac{1}{2} du pied linéaire, front des emplacements; sur le lot:-185, à $0.004/5 du pied linéaire, front des emplacements;
```

Le BUDGET ET LE TAUX DE LA TAXE FONCIERE ET REPARTITION S:-

Adopté sur proposition de Rosaire Gaudet, Secondée par: - - - - François Charette, Et adopté à l'unanimité des membres présents;

20-Le règlement concernant la salubrité publique et les nuisances, pour lequel avis de motion fut donné par Monsieur Lucien Lacombe à la séance du conseil tenue le premier fevrier, et telle qu'ajournéen au 4 fevrier suivant, fut adopté apres que lecture en fut fai-

nuisances et sa te par le secrétaire, savoir:-

lubrité publique

dépottoir, ADOPTION DE RE-GELEMENT.

A)Dans le présent règlement, àmoins qu'il existe des dispositions particulières à ce contraires, le mot "DECHETS" signifie, outre les déchets proprement dits, les restes de la tuisine, ou de la table, tous les détritus, immondices, cendres et ordures, les débris de construction, tels que briques, bois, ciments, tôles,..., et tout ce qui est considéré comme inutière par son propriétaire ou comme une nuisance ou une cause d'insalubrité par la loi provincial d'hygiène ou les règlements de la municipalité;

2)Les mots "Maitre de Maison" significent le propriétaire, le locataire, l'occupant ou toute personne en charge d'une maison d'habitation, d'un restaurant, d'une maision de logement, d'un magasin, ou toute personne en charge de toute batisse où il y a ou peuvent se trouver et d'où peuvent provenir des déchets et des nuisances publiques;

DECHETS

30-Il est défendu a tout maitre de maison de laisser accumuler des déchets dans la cour de la maison qu'il habite, sur les terrains ou autour des ou dans les dépendances qu'il occupe à moins qu'ils ne soient placés dans des poubelles en métal ou dans d'autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts.

40-Les personnes faisant elles-mêmes le transport des déchets devront voir à ce qu'ils soient placés dans des voitures ou des boites étanches, de manière à ce qu'ils ne puissent se répandre durant le transport, et ces voitures devront etre recouvertes d'une toile ou d'une couvertue mobile quelconque.

SOINS A DONNER AUX FOSSES D'AISANCE.

50-Lout possesseur ou pro priétaire d'une fosse d'aisance ou de priv vés devra y faire répandre de la chaux vive ou toute autre matière désinfectante approuvée par le Ministère Reovincial de la Santé afin d'empecher les gaz délètères et les mauvaises odeurs d'incommoder les voisins.

de maison devra procéder au nettoyage de l'emplacement qu'il occupe de manière à ne rien laisser sur cet emplacement qui soit contraire à la propreté qu qui puisse causer préjudice aux emplacements voisins.

70-Depuis le præmier jour de mais jusqu'au quinzième jour de novembre de chaque année, tout propriétaire où occupant d'une habitation bordant une route, rue ou avenue, devra ou faire ramasser, nettoyer et balayer toute saleté, décombres, ou déchets qui peuvant se trouver dans cette route, rue ou avenue, et ce, sur toute la largeur de son emplacement et jusqu'a moitié de la route rue ou avenue.

80-Il est défendu, à tout propriétaire, locataire ou occupant, d'une maison ou batiment, ou de partie de maison ou batiment ou dépendances, de faire écouler, dans une route, rue ou avenue ou autre chemin public qualconque, au moyen d'un canal ou de quel que manière que ce soit toutes matières ou choses de nature à nuire et à incommoder le public.

90-Toutes lestbatisses dans lesquelles sont gardés des animaux ainsi que les animaux qui s'y trouvent devront etre maintenus dans un état de propreté telle que les passants, les voisins et le public ne soient pas incommodés des oderus qui pourraient en émaner.

loo-Il est défendu de jeter, mettre, déposer ou faire ou aider à jeter, mettre ou déposer dans les routes, rues ou avenus ou places publiques en cette municipalité aucune pierre, clou, broquette, du verre, du fer, de la paille, du papier, des pelures de fruits ou de légumes, des déchets, enfin tout objet ,détritus ou déchets qui seront consraires à la propreté desroutes, rues, avenues, places publiques, ou de nature à incommoder les passants ou de leur occasionner quelques dommages ainsi qu'a leurs chevaux, et voitures ou véhicules. Cette défense s'applique également aux cours d'eau et fossés de cette municipalité.

.DEPOTTOIR.

llo-Aucundroit, dans les limites de cette municipalité, ne pourra servir de dépottoir, à moins que l'autorisation en soit accordée au moyen d'une résolution aodptée par le conseil local.

DISPOSITIONS GENERALES.

120-Le conseil, par résolution, pourra nommer les inspecteurs nécessaires pour faire respecter les dipositions du présent règlement.

130-Toutes les fois qu'il est prescrit par le règlement présent qu'une personne est tenue de faire une chose dans les délais prescrits et que cette personne néglige ou refuse de faire cette chose, ou que la personne tenue à son accomplissement est inconnue ou ne peut être trouvée, l'inspecteur nommé en vertu du présent règlement ddit le faire faire aux frais de telle personne.

L'inspecteur tiendra un compte du œut de ces travaux et le transmettra, sous sa signature, au secrétaire-trèsorier qui en færa la perception suivant le mode requis pour la collection des taxes municipales. L'inspecteur ne devra faire faire aucun travail avant d'avoir donné un délai raisonnable à la personne tenue de le faire, si elle est connue et peut être trouvée, et ce, selon l'urgence du cas.

140-Quirconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions

du présent règlement à la satisfaction de l'inspecteur sera passible d'une amende de cinq dollars pour chaque contravention, les frai en plus, et, à défaut de paiement de l'amende et des^frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à huit jours d'emprisonnement. Cet emprisonnement cessera, s'il y a lieu, dès que l'amende et les frais auront été payés. Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constituera jour par jour, sauf lionne foi, une offense séparée.

150-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Passé et adopté. le vingt deuxième jour de fevrier, mil neuf cent cinquante quatre, sur proposition de Aimé Martineau, secondée de Lucien Lacombe, at_a_lj_unanimité_des_membres présents.

Ouverture compté de Banque.! Autorisations.

j

! 30-Son Honneur le Maire Monsieur Ferdinand Masse, et Le Secrétaire-Trésorier, Gilles Guy Garceau,

Sont par la présente autorisés pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Michel des Forges, de faire et signer conjointement tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance, et à cette sont autorisés à ouvrir un compte de banque a la Banque Provinciale du Canada ou dans toute autre Banque à Charte, ayant une place, d'affaires aux Trois-Rivières, de plus le secrétaire trésorier ou toute personne dégigsnée comme son mandataire, est autorisé par les présentes au nom de la susdite corporation municiaple à négocier ou déposer avec ou transférer à la baque susdite, (mais pour être porté au crédit seulement du compte du mandant) tout chpque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le meme but d'endosser tout chèque ou mandant au nom d'icelui avec l'entente que tout endossement au nom du mandant par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; auissi de temps à autre d'arranger, régàer, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le mandant et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé aucompter dt de sggner la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du oompte et donnant quittance pour autant.

PROPOSE Par Napoléon Paquin, Secondé par François Charette, Et adopté unanimement, par les membres présents.



Le 2 mars 1954,

Procès Verbal de tenue d'uneassemblég régulière du conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Michel des Forges, tenue ce jour, au lieu ordinaire, aous la présidence de S.H.le Maire, Monisueur F. Masse, à laquelle prirent part les conseillers suivants, savoir:-Francois Charette, Napoléon Paquin, Aimé Martineau, Lucien Lacombe, et Rosaire Gaudet, Monsieur Evariste Chamberland étant absent, cette assemblée eut lieu à 8 hres P.M.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituel le;

20-Le secrétaire procède à la lecture des minutes des deux dernières assemblée du conseil, lesquelles sont adoptées sur pro position de Monsieur Napoléon Paquin, Secondée par Mon. Francois Charette, Et unanimentent.

30-Lecture faite par le secrétaire de deux lettres, l'une de Monsieur Oscar Leclerc, secrétaire du conseil de comté, l'autre du ministère des affaires municipales, en rapport avec un bon de garantie pour le secrétaire;

comptes

40-Lecture des comptes suivants est fai te par le secrétaire:-

\$√50.49 Imprimerie Lacourisière, Cartes de rôdè, F.23039 √131.39 Imprimerie Lacoursière, Papeterie, F.22957

 $\sqrt{16.32}$ P.V.Ayotte, Sdeau, facture no: - - - -- 56173 $\sqrt{13.64}$ Camille Houle Imprimeur, 500 enveloppes et paprier;

13.50 Revue Municipale, 7 abonnements, membres du conseil; 10.50 Fleuriste Laviolette, Corbeille, décès M. Martineau;

14.00 Charbonnerie St-Laurent, 1000 lvs charbon, M.Larose;
20.09 Imprimerie St-Patrice, 900 bulletins, élection;
9.50 Aimé Rivard, Sec. St-Étienne, Copie du Rôle Evaluation;
13.47 O.Lacoursière, 4 sacs d'élection, F.
185.00 G.G.Garceau, résident Election, salaire, organisation pôlls, salaires présidents, greffiers, location des Polls.
salaire secrétaire de l'élection: salaire secrétaire de l'élection;

*42.50 W. Isabelle, Copie du role d'evaluation;

√100.00 G.G.Garceau, Salaire comme secrétaire, fevrier 1954; √1.95 G.G.Garceau, remboussement, transport C.P.R. paquet venant de OlLacoursière;

 $\sqrt{1.28}$ idem,

1.36 Règlement no:-49, nuisances Publiques, W. Isabelle, 1.20 Règlement no:-47, Construction, W. Isabelle,

L'autorisation de payer des comptes est adoptée sur résolu tion de Monsieur Francois Charette, Secondée de M. Napoléon Paquin, et à l'unanimité des membres présents.

ches auppès du regéistrateur.

50-Le secrétaire est autorisé à faire les démarches nécessaires Mutations, démar-pour que le registrateur fasse parvenir à la municipalité les renseignements voulus, en rapport avec toutes les mutations de propriété effectuées depuis janvier 1954, et à l'avenir, et telles qu'enregistrées au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, soient portées à la connaissance du secrétaire qui effectuera les chargements vou lus dans le role d'évaluation.

> Proposé par Francois Charette, Secondé par Napoléon Paquin, Et à l'Unanimité des membres présents.

AVIS MOTION REGLEMENT POUR Lieu.Date Assem-

60-Avis de motion est donné par Monsieur Rosaire qu'il présentera à une séance ultérieure, un règlement autorisant le

Sonseil conseil à fixer par résolution, à l'avenir, le lieu et les dates des seances du comseil.

REGLEMENT NO 1 NUISANCES ET SA LUBRITE, lecture ADOPTION.

Ins. VOIRIE

70-Le secrétaire procède ensuite à la lecture du règlement numéro:un (1) concernant les nuisances publiques et la salubrité, lequel est addpté tel que lu sur Proposition de Francois Charette, de Lucien Lacombe, Secondée Et à l'unanimité des membres présents.

80-En vue de satisfaire à l'obligation imposée par les articles 178 et s. du code municipal, le sonseil nomma aux charges suivantes les personnes suivantes, savoir:-

Inspecteur de voirie, Mission Ste-Thérèse, M.Henri Parenteau; La Salette, M. 20-Rang et Village des M. Edouard Raymond, M.Nelson Lefebvre, . Forges,

Inspecteur Agraire, Pour toute la Paroisse, M. Gaston Milette,

AGRAIRE

Gardien d'enclos Public, pour toute la Paroisse, M. Rodrigue Marchand

ENCLOS PUBLIC

SYNDIC cours d'eau Syndic des cours d'eau:-A)Pour tout le 20-rang et 30- rang, Monsieur EmilerBouffgrdin; B) Pour le Chemin des Forges, et reste de la Paroisse, M. Edouard Langevin.

3 ESTIMATEURS

Trois Estimateurs:-Monsieur Jean Paquin, venant du village des Forges, Monsieur Aldège Doucet, veant de St-Michel des Forges; Monsieur Intonio Blais, venant de la Mission Ste-Thérèse;

Et le conseil ayant décédé de se pourvoir de l'article 179 et 534

INSPECTEUR MUNICI PAL (SALAIRE) cu code municipal, nomme Monsi eur

Alphonse Pellerin, INSPECTEUR MUNICIPAL,
avec droit à cent dollars (\$100.00) de rénumération annuelle pour
ses services, et droit à un dollar (\$1.00) provenant de l'émission
des permis de construction principale, et \$0.50 sur les permis secondaires;

mettre. TAUX.

Pour aider les contribuables, Ms. W.A.Lainesse, pourra distribuer PERMIS DE CONS des permis de construction ainsi que Monsieur Lucien Desaulniers TRUCTION du village des Forges, et pour ce faire, ils auront droit à cinqui peut les é- quante cents par émission de permis. Ils devront de plus observer dans l'émission de ces permis tous les règlements et toutes les directives du conseil.

> Toutes ces nominations sont proposées et adoptées par M.Rosaire Gaudet. M.Aimé Martineau, sedondé par et Adopté à l'unanimité des membres présents à l'assemblée.

AVIS MOTION reglement CHIENS ERRANTS. 90-Monsieur. François Charette, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement concernant les chiens errants;

Puis l'assemblée est levée à onze hres P.M.

enduced masse MAIRE



Le 6 avril 1954,

Procès Verbal, de la tenue de l'assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de St-Michel des Forges, réuni sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Ferdinand Masse, à laquelle priment part les conseillers suivants, MM. François Charette, Rosaire Gaudet, Ammé Martineau, Napoléon Paquin, et Lucien Lacombe.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière;

Adoption minutes

20-Lecture fait e des minutes de la dernière assemblée, elles sont adoptées sur proposition de

Monsieur Napoléon Paquin, secondée par Monsieur Aimé Martineau,

Correspondance,

30-Lesture faite de la correspondance, par le secrétaire, savoir:-

Lettre du secrétaire trésorier, de la corporation municipale de Sainte Flore, avisant cha cun des maires des conseils municipaux du Comté de St-Maurice, que cette municipalité consestera la décision prise au conseil de comté de décréter que le chemin du rang Ste-Catherine, en cette paroisse est un chemin de front;

Lettre de Monsieur H.Geo. Millette, agent d'assurance, offrant ses services en cette qualité d'agent d'assurance à la municipalité;

Lettre de la Cour du Bien Etre Social, avisant que cette cour entendrait la cause de Lucienne St-Pierre, en vue de placer sa fille, dans une institution de charité;

Lettre de M.Aimé Rivard, secrétaire de St-Etienne des Grès, fournissant des renseignements au sujet du paiement des comptes électriques, en cette paroisse, lumières situées le long des rues et chemins;

Lettre de René de Cotret, Ferron et Nobert, avissant qu'ils acceptent de faire la vérification des comptes de la municipalité;

Lettre Lacroix et Valiquette, demandant l'adoption du plan de subdivision du lot:-217 appartenant à Donat Blanchette,

Lettre du Ministère des Affaires Municipales, au sujet du droit règlementer le "parking" et la vitesse sur les routes dans les limites de la municipalité;

Lettre Min Ministère de la Voirie, demandant de faire parvenir les comptes en rapport avec l'entretien des chemins d'hiver dans les limites de la municipalité;

Lettre de Monsieur Gaston Millette, nommée à une séance antérieure, inspecteur agraire, avisant le conseil qu'il ne peut accepter de remplir cette charge, du fait qu'il travaille en dehors de la paroisse;

40-Lecture des comptes suivants est faite par le secrétaire:-

Lecture et adoption des COMPTES.

Jean Descoteaux, etampe pour chèques, (Fact.6520) Corporation Mangaipale du comté St-Maurice, (taxe)

565.12. ¥



Résolution: en rappott avec

risé à les effec-suivant es:-

Mutations

tuer.

Suite lecture de comptes:-

Camille Houle, Imprimetr, Cartes de construction et reçus en rapport ávec émission de ces permis, \$27.29 Y 6550 v Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, Mutations, Rembour sement d'éthairage, Mission Ste-Thérèse, 42.08 \$48.58 G.G.Garceau, Salaire, mois de mars, \$100.00

Remboursement achat de

timbres postes,---- 17.00 et idem, 6.00

125.00√

taxi affichage règlement, 2.00 Antonio Blais, travail fait sur 16 ième avenue (octobre 53)12.00 V Compte à être chargé à répartition rues,

Shawinigan Water & Power Co., compte échairage, pour cette partie de la Paroisse venant de St-Etienne, d

L'adoption et l'autorisation de paiement de ces comptes est Proposée par :-Rosaire Gaudet, Secondée par :-Napoléon Paquin,

50-Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les changements Secrétaire auto-nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations

> Antien Propriétaire, Doucet Rodolphe, Magnan J.A. Goulet H.P. Lainesse W.A., Bellefeuille Eugène, Bellefeuille, Eugene, Garceau Corinne, Gélinas Dionis Dame et Noé, Plouffe Hormisdas, Larouche Joseph, Rouette Léo

Nouveau Propriétaire, Doucet Odias, Richard Lucien, Olivier Wilfrid. Duval Victor, Blanchette Jos. Dame, Blanchette Jos. Dame, Garceau Albertine, Gélinas Noé, Plouffe Hormisdas Dame, Larouche Charles, Messier Auxibe, Paillé Huguette,

Breposé pa**r :-**Napoléon Paquin, Secondé par: -Aimé Martineau,

Bourassa Léo,

CIL

Svis Motion Eclairage reglement à venir,

60-AVIS DE MOTION, est donné par François Charette, conseiller,

Qu'al présentera à une séance ultérieure un règament en rapport le paiement des comptes d'éclairage dans la municipalité.

70-Lesture faite du règlement suivant, en rapport la garde des Chiens, license chiens dans la municipalité, et l'imposition d'une taxe, ou permis adoétion reglement pour permette la garde de téls chiens, et pour lequel M. Brancois Charette avait donné de motion à la séance du 2 mars 1954, il est adopté, ce règlement se lit comme suit:-

Ce reglement portera le numéro: -2

1) Considérant que l'article 206 du code municipal permet aux conseils locaux, d'adopter un règlement concernant la garde des chiens dans une municipalité;

- 2)Considérant que le chapitre 139 des statuts refondus de la Provin ce de Québec, de 1941, intitulé "Loi concernant les abus préjudiciables à l'agriculture," section :-lll, article 6ième, et suivants rend les municipalités responsables des dommages causés par les chiens errants dans la municipalité;
- 3)Considératn l'article 390, du code municipal de cette Province qui permet entre autres choses , de faire tous règlements concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité;



. 1

Considérant qu'avis de motion a été donné à l'assemblée du 2 mars 1954, par le conseiller François Charette, qu'il présenterait à une séance ultérieure un règlement régissant la garde et le maintien des chiens dans la municipalité;

A CES CAUSES, le projet de règlement suivant est adopté, tel que lu:

lo-Dans le présent règlement, le mot chien, comprendra le mot chienne, à moins que le dontexte ne veuille dire le contraire;

20-Officier, voudra dire l'Inspecteur municipal, léinspecteur agraire, ou boute autre personne, ou officier, désignés, par le conseil en vue de faire observer le présent règlement;

30) Tout propriétaire, possesseur, ou gardien, d'un ou de chiens dans les limites de la municipalité devra pour avoir droit de garder tel ou tels chiens, avoir payé les frais d'un permis spécial, au secrétaire trésorier, de la municipalité, aussitot après le dépot du rôle de perception fait ay moyen du dénombrement des chiens, et sur paiement de ces frais, le secrétaire-trésorier, en plus de remettre à ce payent, un reçu, lui remettra un jeton, qui devra être constamment attaché au coup de tel chien, attestant à la face de tous que la garde de ce chien est permise dans les limites de la municipalité;

40-Le jeton, en métal, portera un numéro différent, pour chaque chien, avec en plus les dhiffres de l'année pour lequel il sera émis;

50-Un tel permis de pourra être demandé pour un chien dangeureux pour la sécurité publique;

60-Les frais d'obtention d'un tel permis seront de quatre dollars pour les chiennes, et de deux dollars pour les chiens, annuellement, payables en mêmbé temps que les taxes courantes foncières:

Cette taxe séciale sera imposée sous l'autorité du chapitre 139 des Statuts Refondus, et les fonds ainsi receuillis, serviront, en outre de payer les frais pour la mise en application du présent reglement, à payer les réclamations éventuelles, à être faites contre la corporation municipale, par suite de dommages causés aus personnes, ou aux biens dans la municipalité susdite;

70-Le propriétaire, gardien, possesseur, d'un chien, ou de chiens ou ses préposés, ou suborddnnés, devra quant l'officher chargé de faire le reseendement de s chiens dans la municipalité, donner le nom, prénom, adresse, occupation du propriétaire, gardien possesseur, de tel ou tels chiens, résidant dens les immites de la municipalité, et tous autres renseignements, jugés nécessaires ou futiles à l'identification de l'animal, ou à l'application du présent règlement; de même que s'il en était propriétaire; de sorte qu'aucun chien se trouvant dans la municipalité, ne puis se s'y trouver sans avoir un permis spécial de la corporation à cet effet, et tel que décéété par le présent reglement;

80-La personne ayant la garde de tel ou tels chiens, résidant dans la municipalité sera personnellement redevable de la taxe imposée pour la garde des chiens, sans qu'il y ait lieu pour corporation de rechercher/ le vrai propriétaire ou possesseur;

90-Toute personne qui devient propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien se trouvant dans la municipalité, au cours d'un exercice financier, de la susdite corporation, même après le dénom-



brement des chiens, devra lui-Mème rapporter l'existence de tel chien au secrétaire trésorier de la municipalité, dans les huit jours suivant réception de tel chien, et il devra de plus payer le plein montant de la taxe imposée pour garde d'un chien pour une année entière, sans diminution pour le temps écoulé, à moins que la dite taxe aie été payé à la municipalité pour ce chien, en ce cas il n'y aura pas de nouvel le taxe, mais le nouvel acquéreur devra rapporter au secrétaire-trésorier, le fait de telle acquisition comme s'il s'agissait d'un chien provenant d'en dehors des limites de la municipalité;

loo-Cependant, l'année d'entrée en vigeur du présent règlement, le montant de la taxe sera réduit de moitié du montant cidessus mentionné, et cette taxe sera payable au bureau du secrétaire-trésorier, dans le délai prévu par la loi après l'homologation d'un rôle de perception;

llo-Les chiens qui aboient, laissent craindre pourla sécurité et la paix et le bong ordre dans la municipalité, par leurs agissements, devront être tenus muselés, en tout temps, même sur le terrain de leur maître, ou possesseur, ou gardien, et s'ils continuent à troubler la paix, eu à être un danger pour la sécurité publique, l'officier municipal, pourra enjoindre à ce dernier, l'ordre d'abattre tel chien, ou l'abattra lui-même faute par son maître de le faire lui-même, après preuve faite que tel chien trouble la paix, ou est une cause de danger public.

120-Toute contravention au présent règlement, sera passible d'une amende de pas moins de cinq dollars, et des frais et d'au plus vingt cinq dollars et des frais, en sus du paiement de la taxe imposée pour la garde des chiens, et fiaute de paiement, de quinze jours d'emprisonnement, au plus; pour celui qui ne voudra pas payer la taxe sur les chiens, l'officier municipal, pourra alors abattre ce chien, qui aura été cause de contravention du présent règlement;

130-Les chiens gardés dans la municipalité devront de plus être attachés en tout temps de l'année, et ne pas errer seuls sur les places publiques, chemins publiques, sur les terrains des voisins, dans la municipalité, à moins d'être accompagné de leur maîetre ou d'une autre personne préposée à leur garde, et capable d'en prendre soin.

140-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi;

Le règlement susdit a été adopté sur division:-

Pour l'adoption: - Napoléon Paquin, Rosaire Gaudet, Francois Charette, Contre l'adoption: - Lucien Lacombe, Aimé Martineau.

50-Chaque conseiller verra à déterminer quand, et quels travaux devront être faits sur les routes, ou chemins compris dans son secteur, afin de rendre ces routes ou chemins passables.

60-Monsieur Napoléon Paquin, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement, conernant le stationnement (Parking) et la vitesse sur les routes dans la municipalité, mais en ce dernier cas, pret des écoles seulement.

70-Proposé par Monsieur Lucien Lacombe, Secondé par Monsieur Rosaire Gaudet, "Que le secrétaire fasse tenir au député fédéral du comté, et au ministre fédéral des finances une résolution demandant priant le gouvernement, fédéral, de donner la pleine déductibilité aux contribuables du Québec, de leur impot fédéral, pour cette partie payée au gouvernement de Québec."

80-Adopté unanimement que :-

"Le secrétaire fasse parvenir à Monsieur Germain Massicotte, conseiller de la Paroisse des Trois-Rivières, une résolution de sympathie, à l'occasion du récent décès de sa mère."

Po-Le secrétaire est autorisé à faire parvenir une lettre à Monsieur Albert Lefebvre, lui enjoingment de se rendre dans les huite jours à la demande faite par l'Inspecteur Municipal, de nettoyer son entrée de terrain, et de faire disparaitre les déchets qui s'y trouvent.

100-Le plan de subdivision de partie du lot numéro:-217, apparteant à Monsieur Donat Blanchette, et tel que soumis par l'ingé nieur J.Henri Valiquette, des Trois-Rivières, est adopté par le conseil, sur proposition de M.Aimé Martineau,

Secondée par M.Lucien Lacombe, Ce plan prévoit de lots de subflivision allant de lot de subdivision un jusqu'à quarante et un inclusivement.

llo-L'assemblée est ajournée, à lundi soir, à huit heures P.M. le 12 avril 1954.sur Proposition de Aimé Martineau, Secondée par Lucien Lacombe,

Lundi, le 12 avril 1954,

12o-Reprise de l'assemblée précédente, à huit heures de l'Après midi, au lieu ordinaire des séances du conseil, à laquelle sont présents les conseillers, suivants:MM. Lucien Lacombe, Napoléon Paquin, François Charette,
Aimé Martineau, et Monsieur Rosaire Gaudet.

130-Le maire étant absent pour cause de maladie,
Il est :Proposé par M.Napoléon Paquin,
Secondé par M.Aimé Martinnau
Et à l'unanimité des membres présents,

"Que Monsieur Lucien Lacombe, agisse comme Pro-Maire, toutes les fois que S.H.Le Maire, sera dans l'Impossibilité de se rendre aux séances du conseil."

140-Proposé par M.Francois Charette, Secondé par M.Napoléon Paquin,

> "Que l'heure avancée soit de règle pour la durée habituelle de telle heures avancée en cette Province, et commencant particulièrement à compter du 25 avril 1954, et en conséquence les séances du conseil auront lieu sur telle heure avancée."

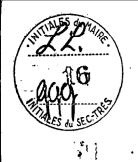
150-Proposé par M.Aimé Martineau, Secondé par M.Napoléon Paquin, et à l'unanimité des mebres présents,

Que le règlement suivant soit adopté tel que lu:-

"Considérant l'article 112 du code municipal de cette Province permettant au conseil local de fixer le lieu, et les dates de séances du conseil local, ainsi que l'haure de telles séances,

Considérant qu'il y aurait avantage de laisser au conseil en

Heure avancée.



fonction le soin de régir par simple résolution du conseil la fixation du lieu et des dates de tenues de telles assemblées;

Considérant qu'avis de motion à cet effet a été présenté à la séan-Reglement concerce du 2 mars 1954, par le conseiller Rosario Gaudet;

nant, lieu, date et heure des sé-Ledit règlement se lit comme suit:-

résllution d'e

ances du conseil "Le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Michel Fixation par simides Forges, aura plein pouvoir de changer par simple résolution, ple résolution duen vertu du présent règlement, le lieu, la date, l'heure de tenue des diverses assemblées du conseil, "ai est que le de de de le par-samele conseil.

> 160-Le secrétaire fait rapport du fait que certaines charges munipales, pour lesquelles des titulaires avaient été nommés à une séan ce antérieure, ces charges n'ont pas été encore acceptées officiellement, et sur ce le conseil a fait les nominations suivantes:-

> > Gaston Millette, Inspecteur Agraire,

Moel Veillette, Syndic de Cours d'eau,

Emile Bouffard, Syndic de Cours d'aau,

Ces nominations sont faites sur proposition:

de François Charette, :Aimé Martineau. secondée par

170-Monsieur Dieudonné Brouilette remplacera Monsieur W.A.Lainesse pour l'octroi des permis de construction.

180-Le secrétaire est chargé d'adresser une résolution de félicitations à l'emdroit du Premier Ministre, M. Maurice L. Duplessis, a l'occasion de son prochain anniversaire de naissance.

> Proposé par Rosaire Gaudet, Secondé par Francois Charette,

180-Le secéétaire-devra faire parvenir à l'Honorable Dr. Marc Trudel une lettre dans laquelle, il priera ce dernier, de faire recreuser aux frais du gouvernement provincial, le canas connu sous le nom de canal "Gélinas" autrefois connu sous le nom de canal "Charette" lequel canal me sur e environ 17 arpents de longeueur. et en même temps temande sera faite d'élargir toutes les routes de la municipalité à 50 pieds.

190-Monsieur Napoléon Paquin, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil, un règlement visant à imposer une taxe, ou license d'affaires, sur les commercants venant faire affai-AVIS MOTION Licenses de com-res dans la municipalité.

> 200-Monsieur Martineau, prétend, qu'il n'y a que 5 lumières aux Froges et une à Marchand, et que le compte tel que présenté pour paiement des lumières, par The Shawinigan Water & Power Co. doit être refusé jusqu'à clarification de la situation.

210-Proposé par Rosaire Gaudet, Secondé par Aimé Martineau, "Que deux camions, deux voyages de pierre soit versés sur le terrain de la Fabrique aux Forges, pour remplir les trous causés par le dégel du printemps."

Insp.Agraire,

Syndics Cours d'eau.

Permis construc+ tion.

Canal Gélinas-Charette,

Elargis sement des rout es à 501

merce.

Electricité.



220-Puis l'ordre du jour étant épuisé et aucune affaire nouvelle n'étant venu sur la table du conseil,

L'assemblée fut levée, par le promaire, à 9. Hres 20

Geles Leur Garciau - sec.-trés.

Le 4 mai 1954.

Procès Verbal de la tenu de l'assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de St-Michel des Forges, réuni sous la présidence de Monsieure Euclen ML acombens promaîre dienne l'absence à de Senu Hohmeuri Le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prirent part de plus les conseilleurs suivants:François Charette, Rosaire Gaudet, Aimé Martineau, Napoléon Paquin, et Evariste Chamberland.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière;

20-Lecture faite des minutes de la dernière assemblée par le secrétaire, elles sont adoptée sur proposition de Monsieur Rosaire Gaudet, secondée par Aimé Martineau;

30-Lecture faite de la correspondance par le secrétaire, savoir:

Lettre de Me Yves Prévost, Ministre des Affaires municipales autorisant l'heure avancée dans la paroisse;

Lettre de Monsieur Emile Bouffard, nommé à une séance antérieure du conseil syndic de cours d'eau, et dans laquelle il dit ne pouvoir accepter cette charge, du fait qu'il a déjà été démis d'une fonction municipale;

Lettre de Monsieur Gérard Auger, propriétaire de la Mission Ste-Thérèse, dans laquelle il avise le conseil dusfait que le 4 février 1954, la charrue employée au déblaiement des rues de la Mission St-thérèse a brisé sa cloture, et que demande de réparation est faite, en conséquence.

Sur le secrétaire a été autorisé de répondre que le Conseil n'était pas responsable de tels dommages, du fait queile Contracteur, Normandin, n'est pas un employé de la corporation, et que de plus Monsieur Auger, devra, s'il reconstruit sa dite cloture, la refaire dans la ligne des emplacements voisins, et non dans la rue comme elle s'y trouvait jusqu'à maintenant, sans quoi, il aura à subir les sanctions du conseil municipal.

Une requête en vue de faire poser sept (7) lumières addition nelles dans la Mission Ste-Thérèse est présentée au conseil, cette requête est signée des noms suivants:-Jean Paul Cloutier, Amédée Roy, Henri Cloutier, Euglide Coulambe, Mde Henri Fetterley, Mr Bill Dupont, le secrétaire verra qui de droit à ce sujet.

Lettre de Monsieur Ernest Janvier, demandant du découvert à son voisin, on lui répond d'avoir à s'adresser à l'inspecteur

Adoption Minutes.

CORRESPONDANCE.



agraire Monsieur Gaston Milette. Le secrétaire avisera ledit inspecteur de faire enquete en ce das.

Lettres de Monsieur Enrnest Janvier, réclamant du conseil une indem nité de soixante et quinze dollars (\$75.00) par suite de terrain pris à même sa propriété, d'it-il, et ayantservi à l'élargissement de la route du Rochon. Comme aucun conseiller n'est au courant de la chose, cette demande est référée pour étude et solution à la prochaine assemblée régulière.

40-Lecture faite, par le secrétaire, des comptes suivants:-

Normandin Construction, entretien chemins d'hiver, André Lacombré, nettoyage de déchets, G.G.Garceau, salaire (\$100.00), (affichage des règle-ments \$25353;3) W.A.Lainesse, \$72.00 timbres, devant 174.25 servir aux avis spéciaux de taxes municipales.)

TOTAL:- - -

Leur paiement est autorisé sur Proposition Aimé Martineau, Secondé par Rosaire Gaudet Et unanimement.

50-Proposé par Napoléon Paquin, Secondé par A. Martineau, Dissident François Charette, que

"Monsieur Oscar Leclerc, de la corporation municipale du Conseil du Comté de St-Maurice, soit autorisé et l'est en fait, à agir pour et au nom de la corporation municipale de la Paroisse de St-Michel des Forges, lors de la vente de treize mai , mil neuf cent cinquante quatre, d'immeubles pour arrérages de taxes, immeubles situés dans les limites de la municipalité de St-Michel des Forges."

60-Le Promaire demande aux gens de la salle s'ils ont des questions à poser au conseil, et faute de telle question, le promaire lève Léassemblée .

Signé Siduaud Masso Maire,

Gillu Guy Garceau - Sec.-trés.

Comptes.

Vente Conseil de Comté.



Le 1 ier juin 1954.

Procès-Verbal de la tenue de l'assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de St-Michel des Forges, réuni sous la présidence de S.H.Le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prirent part de plus les conseillers suivants, savoir:-Francois Charette, AiméiMartineau, Napoléon Paquin, et Evariste Chamberland, et Lucien Lacombe.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite des minutes de la dernière assemblée, elles sont adoptées unanimement

sur proposition de Francois Charette, secondée par Aimé Martineau;

30-Lecture faite de la correspondance suivante par le secrétaire

Lettre de Monsieur Oscar Leclerc, secrétaire du conseil de com té, avisant que l'immeuble connu et designé comme partie du lot numéro:-CINQ dans le premier rang, du cadastre de St-Etienne des Grès, et adjugé lors de la vente pour taxes le 15 mai 1953, à Monsieur J. Armand Foucher, de Shawinigan Falls, a été retrait le 13 mai 1954, par Monsieur Joseph Noel lui-même;

Lettre de Carrier & Frère Autobus, su sujet d'une demande faite par la corporation de donner du terrain nécessaire à l'élargissement de la rout e du Rochon à cinquante pieds;

Lettre de Gérald Doucet, aux termes, de la quelle il offre ses services comme secrétaire trésorier;

Lettre de la part d'un résidant portant plainte au sujet de la vente des boissons enivrantes faite dans la paroisse par un restaurateur, le secrétaire reçoit instruction d'écrire à la police des liqueurs des Trois-Rivières, et lui demander de faire les arrestations voulues s'il y a lieu;

Proposé par Evariste Chamberland, Seconé par Napoléon Paquin Et unanimement.

Lettre de Monsieur René Lamontagne, se plaignant d'être trop évaluée, lettre transmise sur le champ à Monsieur Eldège Doucet du bureau des évaluateurs;

Lettre signée un payeurdde taxes, se plaignant qu'il erestait encore des garages de long des routes, à moins de trente cinq pieds, et demandant au conseil de prendre ses responsabilités en rapport avec cette situation;

40-Lecture faite par le secéétaire des comptes suivants:-

Joseph Paquette, charroyage de gravel,

40.00 🗸

Alphonse Pellerin, rescensement des chiens, temps fourni dans charge d'inspecteur municipal, et travaux exécutés pour le compte de la corporation, permis de construction,

118.25-

Martial Midette,

18.38

Antonio Blais, Adem Lefebvre

47.98V



suite comptes	.
Adem Lelebrre, suite comptes	\$47.25 13.52
P.A.Gouin, médaillons, licenses à chien,	
Editions municipales, 4 codes,	20.15 \ 46.08 \
Imprimerie Houle;	_
Normandin, entretien chemins d'hiver,	336.00
G.G.Garceau, \$100.00 salaire,\$47.75 avi de taxes, en vertu de 717 du code munici	s pal, 147.75-

Adoptés sur proposition de Napoléon Paquin, par Francois Charette, Secondée Et unanimement.

Prolongation enga-50-L'engagement du secrétaire G.G.Garceau, est prolongé jusqu'au gement du secré-premier janvier, mil neuf cent cinquante cinq, au prix de cent taire. dollars par mois, sur proposition de Lucièn Lacombe, secondée par Francois Charette, et unanimement.

> 60-Le secrétaire fait partdau conseil du fait queuMonsieur Emile Bouffard, n'a pas accepté sa place de Syndic de Cours d'au, et après discussion, le conseil décide de na pas lui nommer de substitut, l'inpecteur manicipal devant agir en son lieu et place;

Monsieur Ennèste Janvier, fait de nouveau une demande en réclamation pour ,dit'il ,terrain ayant servi à l'élargissement de la route située en fâce de sa terre, et sur le maire répond que Monsieur Janvier ayant refusé une offre faite par le conseil de la Paroisse des Trois-Rivières de trente cinq dollars, le présent conseil n'est plus en mesure de faire aunune affre, et qu'au surplus d'près le compte rendu de l'arpentage fait Monsieur Gélinas, il n'y aurait pas de terrain pris sur la terre de Monsie ur Janvier;

Monsieur Janvier, demande que le conseil voit à faire faire le découvert et une cloture de ligne entre son immeuble et celui de Monsieur Eugène Belle feuille, et l'inspecteur municipal, demande au secrétaire d'aviser Monsieur Bellefeuille de faire ces travaux dans les trente jours de la lettre -sans quoi il se verra dans l'obligation de les faire faire aux frais de ce dernier;

Reglement no:-4 Construction.

70-Le règlement suivant, devant porter le numéro: - (4) quatre des règlements de la susdite municipalité, est

> Adopté sur Proposition de Lucien Lacombe Secondée par Napoléon Paquin, Et à l'unanimité des membres presentés

lo-

REGLEMENT NO:-4

CONSTRUCTION

lo-Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance du premier fevrier, mil neuf cent cinquante quatre, qu'un règlement de construction serait présenté pour adoption au conseil de la municipalité de St-Michel des Forges;

Considérant l'article 392a du code municipal et autres;

Considérant qu'il y a des développements notables dans la municipalité susdite, qui justifient le présent conseil de prévoir une reglementation adéquate de la construction sur son territoire;

suite règlement de construction.

En conséquence le présente règlement est soumis au conseil pour adoption:

Poble présent erèglement annule et rend inopérant tout règlement municipal de construction applicable dans quelque secteur que ce soit de la municipalité de St-Michel des Forges, sauß en ce qui concerne les constructions actuellement en cours et auxquelles le présent règlement ne pourrait être applicables

444

30-Les bâtisses, de quelque genre quelles soient, quelque soit leur appellation, quelle que soit leur utilité, leur fin, qui seront érigées, construites à l'avenir dans les limites de la municipalité susdite, devront l'être d'après les données du présent règlement savoir:-

Distances à garder:-

A)Le long du Chemin des Forges, de la route et du rang du Rochon, du troisième rang, du deuxième rang sur toute sa longueur
, de la route conduisant du Chemin des Forges au deuxième rang,
le long de tout chemin ou route qui pourra être ouverte à l'avenir eu dont le nom a pu être omis dans la liste cidessus, les
bâtisses devront être à trente pieds, mesure anglaise, au
moins , destelnchemin ou route, distance se prenant de la
borne du chemin et du terrain faisant face audit chemin à celle
de l'alignement de la fondation de l'édifice;

B)Le long des rues ou avenues situées dans les limites de la municipalité, un espace d'au moins quinze pieds , mesure anglaise devra être laissé detla horne du terrain faisant face à la dite rue ou avenue à celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

40-En bordure des rues ou avenues situées dans cette municipalité, des chalets pourront être construits, tout en ayant moins de cinq cents pieds (500') de surface par plancher, mais en ce cas, ces chalets, devront être construits, à une distance de soixante et quinze pieds, de la ligne de la rue ou avenue à aller à l'alignement de la fondation de laédifice;

Qu'estaqu'un chalet:
Ne seront reconnus aux termes du présent règlement comme chalets, que les bâtisses qui ne seront pas habitées avant le premier juin, ni après le quinze septembre de chaque année.

50-Dimensions et revêtement extérieur:-

Toutes les maisons d'habitation, restaurants, batisses publiques, devront avoir une hauteur d'au moins neuf pieds de la surface du solage jusqu'à la sablière, et devront être construits en matériaux de construction usuellement employés; les papiers à lambris goudronnés ou à couverture, ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôles, de bois, papiers eu autres débris, ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur final de la bâtisse;

Toutes ces bâtisses, sauf en ce qui a trait à l'exception faite pour les chalets, devront avoir une surface de pas moins de cinq cents pieds pour le premier plancher ou étage principal.

60-Les bâtisses, accessoires, tels que hangars, garages, dépen dances quelconques, sauf les bâtiements de ferme, doivent être situés dans la cour arrière du bâtiment principal et ne doivent avoir qu'un seul étage. Toutefois, ils pourront être situés à même ou à coté de la maison d'habitation si le regêtement exté rieur final de ces bâtiements accessoires, est constitué de la même sorte de matériaux que le revêtement extérieu final de la



'maison d'habitation elle-même;

70-Tout propriétaire d'une bâtisse assujettie au présent règlement de construction, bâtisse en voie de construction, aura un an à compter du début des travaux, pour parachever telle construction, sans quoi il sera spécialement passible des peines et sanctions greffées au présent règlement.

80-Le conseil pourra nommer par résolution, un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer le présent règlement.

Prix du permis 90-Personne ne pourra édifier une construction nouvelle ou apporter de constructiondes améliorations ou des transformations qui changeront la nature d'un édifice que deconque, sans avoir, au préalable obtenu de l'inspecteur de construction de son arrandissement une carte, ciaprès appelée permis de construction, dument signée par ledit inspecteur Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de

deux dollars (\$2.00), payables à l'inspecteur qui émettra un reçu officiel en conséquence.

loo-Eur le permis de construction émis par l'inspecteur, ce dernier mentionnera les fins pour lesquelles l'édifice en question est émis, restrardireplesifins pour lesquelles la construction pour laquelle un permis ést émis devra servir. Le permis de construction devra ê- tre affiché à l'extérieur de la bâtisse bien à la vue public, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation, ou transformation.

llo-Le fait d'obtenir de l'inspecteur de contruction un permis de construction, ne déliera d'aucune manière le propriétaire de l'édifice concerné par ledit permis de l'obligation de remplir toutes et chacunes de des autres prescriptions du présent règlement.

120-Tout propriétaire qui contreviendra au présent règlement et en particulier qui refusera de prendre son permis, après mise en demeure verbale ou écrite de l'inspecteur enconstruction, sera passible d'une amende de pas plus de vingt dollars et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constituera jour par jour, sauf bonne foi, une offense sépa rée.

A défaut du paiement dans les quinze jours après le prononcé du jugement, de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été payés.

130-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Résolution fixanto-Proposé par Napoléon Paquin, le jour de la vo- Secondé par Evariste Chamberland, tation pour refe- Et à l'unanimité des membres présentssrendum, Construs-

m=-13

"Que le règlement numéro:-quatre (4) dit règlement de construction, soit soumis à l'approbation des proppiétaires ayant droit de voter sur un tel reglement, les cinq et six juillet, mil neuf cent cinquante quatre."

90-Proposé par Francois Charette, Secondé par Lucten Lacombe: Et à l'unanimité des membres présents:-

"Que le secrétaire fasse parvenir une demande au Premier Ministre du comté des Trois-Rivières, et au Dr. Marc Trudel, une lettre leur



demandant l'élargissement à cinquante pieds de tous les chemins et routes situés dans las limites de la municipalité, et que des octrois soient accordés en conséquence par le ministère de la voirie provinciale."

10o-Avis de Motion est donné par Napoléon Paquin

Avis motion:-

Vitesse,

"Qu8mm règlement limitant la vitesse des automobilles prêt des écoles sera présenté à une séance ultérieure du conseil, pour adoption."

Ayis de motion est donné par Aimé Martineau,

all

"Qu 'un reglement concernant l'heure de fermeture à minuit tous les soirs, et le dimanche avant midi jusqu'a midi, de tous les établissements publics d'amusement, sera présenté à une séance ultérieure pour adoption."

Avis de motion est donné par Lucien Lacombe,

"Qu 'un reglement régissant le parking, saationnement des automobilistes sur les sites publics de la muni palité sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;"

Avis de motion est donné par Aimé Martineau:

"Qu'un reglement visant la municipalition des chemins d'hiver dena présenté à une séance ultérieure, pour adoption."

Avis de motion est donné parullevariste Chamberland,

"Qu'un règlement visant à faire établir par résolution le taux des taxes dans la municipalité sera pré senté à une séance ultérieure pour adoption."

Avis de motion est donné par Evariste Chamberland:-

"Qu'un règlement visant à porter à cinquantepieds tous les chemins et routes situés dans la municipalité sera présente à une séance ultérieure."

Avis de motion est donné par Francois Charette:-

"Qu'un règlement visant à soumettre tous règlements qui sont votés par les électeurs, ou propriétaires de la municipalité, le soient par scrutin secret tel que le permet l'article 372 et 387 f. C.M."

Inspecteur CHIENS | 110-Armand Girard, de la Mission Ste-Thérèse Léo Paquin, du village des Forges, Raquin, du rang des Rochons, Edouard,

Seront nommés par les présentes inspecteurs chargés de voir au respect du règlement adopté concernant les chiens.

> Proposé Par:-Evariste Chamberland, Secondé par: Anmé Martineau. Et à l'unanimité des membres présents.



120-

Proposé par Evariste Chamberland, Secondé par Lucien Lacombe, Et à l'unanimité des membres présentés:-

"Qu'une résolution de remerciements soit envoyée au Premier Ministre, Maurice Duplessis, aux sous-ministres Hervé Gagnon, et Jean louis Doucet, pour l'aide apporté à l'érection de la municipalité de St-Michel des Forges, au cours des dernières années."

130-L'inspecteur municipal, sur demande de Monsieur Freddye Milot, prie le secrétaire de faire parvenir à Monsieur Cyprien Lacroix, d'avoir à finir la cloture de ligne entreprise, pour que Monsieur Milot, puisse mettre ses animaux en paturage dans le champ voisin.

130-Le maire demande aux gens de lasalle, s'ils ont affaire au conseil, ce sur quoi, l'assemblée est levée à minuit moins dix,

Signé Suduaud Masse Maire,

Marceau Sec.-Trés

Le 29jjuin 1954.

Procès-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale, du conseil de la Paroisse de St-Michle des Forges, réuni sous la présidence de S.H. le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prirent par les donseillers sui vants:-Aimé Martineau, Lucien Lacombe, Francois Charette, Léo Paquin Evariste Chamberland, cétteassemblée ayant été dument convoquée par avis à chacun des membres du conseil, donnée en temps et lieu;

lo-L'assemblée souvre par la récitation de la prière habituelle au St-Esprit;

20-Lecture faite par le secrétaire de L'avis publique de convocation des intéressés, avisant que la présente séance serait tenue et qu'el le aurait pour but le dépot du rôle revisé d'évaluation;

30-Le secrétaire du bureau des Evaluateurs Monsieur Jean-Louis de Chateauneuf, fit lecture du travail effectué, de la façon suivante:

Partie venant de St. Etienne, Evaluation revisée,

No ordre,	Proprio,		Terrain		sses,	Total:
		Aug.	Dim.	Aug.	Dim.	
2 Hains 1 3 Morin 1 4 Hubert 5. Godin, 6. St.Ongo	Emile, ,Albert, Donat, e Evar.&Rend	=	_{-50.0} -	215.00 125.00 255,00 175.00 200.00 600.00		1315.00 1775.00 830.00 700.00 800.00 1150.00
10. Bellema 11. L'Heure 12. Blais I	Paul, s Alphonse, are Jos. eux Joachim	75.00	11.00	400.00 1045.00 200.00 605.00	25.00	125.00 50.00 650.00 3184.00 750.00 1580.00 75.00

		,			34 (25
ł						VAL CON
no e	ordre, Proprio.	Ter	rains	Rati	isses,	Total:-
	,	Aug.	Bim.	Aug.	Dim.	
14.	Bullar R.H.	75.00		425.00		900.00
15.	Deschampts Reg.	75.00				425.00
15.	Demontigny Gerard			160,00		735.00
17. 18:	Bivard Benoit, Blanchette Val.Da	50,00 m100.00		250.00		100.00
19.	Groleau Arthur,	75.00		330.00		750.00 1005.00
2Ó.	Lamy, Emile,	10.00		90.00		300.00
21.0	ODugway Victor,	25.00				75.00
22.	Trepanier Vv.J.B.			380.00		1500.00
23.	Lessard G.R.	100.00	•	100.00		200.00
24. 25.	Boissenneault F. Lessard G.R.	175,00 25.00		400,00		925.00
26.	Raiche Jos.	50.00		25 . 00		75.00 575.00
27.	Bergeron H. Paul,	50.00		~,	20.00	230.00
28:	Leblanc Maurice,	100.00	•		100.00	550.00
29.	Dussault Louis,				50.00	350.00
ВО.	L'Heureux J.	75.00	•	25.00	00 00	400.00
B1. B2:	Adam Lucien, Lainesse W.A.	10.00 1663.00	3	305.00	20.00	290.00 9218.00
₿ã.	Picotte Jules Da.	-	200.00	310.00		6710.00
β 5 .	Ratchier Raoul,	•	40.00	40.00		7300.00
В6.	Marchand Louis	350.00	* •	•		500.00
₿7•	Desaulniers Luc,	200.00		1290.00		3990.00
₿8.	Paquet Noel,	200;00		900.00		1150.00
₿9• ₩0:	Marchand Floriber Marchand Josaphat			1200.00		1850.00 2350.00
41.	Turcotte Gerard,	200.00	•	850.00	•	2050.00
42:	Marchand Widfrid,			2380.00		2630.00
43.	Barbeau Luc,	. 500.00		50.00		400.00
44.	Milot Arthur,	200.00		650 00		250.00
45.	Lacroix L P. Bouchard Marcel,	150.00		650.00		2600.00 200.00
¥7.	Paquin Dame E.	250.00				400.00
48:	Marchand Annette,					150.00
49.	Milot Narcisse,	175.00	-	1025.00		2200.00
50; 51:	Desaulniers Gasto			535.00		1750.00
52.	Lampron Raymond, Cayer Albert,	140.00		310.00	40.00	800.00 410.00
	Cayer Albert,			125.00	40.00	125.00
\$3.	Ver ret Dame Å.	175.00		195,00		570.00
54. £		175.00		285.00		660.00
\$5. \$6.	Blanchette A. Villemure Marcel,	100.00 215.00		50.00 585.00		350.00 1800.00
57.	StrPierre Jos.	217.00	320.00	707.00		1680.00
5 8∶	Héroux,	200.00		540.00		840.00
59 •		5720.00	7. 00	535.00		10405.00
60. 60a.	Marchand Dame A. Marchand Adonis,	•	75.00 760.00	575. 00		2500.00 2240.00
61:	St-Maurice Ri.Boom	m 10:00	φου•ου	140;00		650.00
62∶		1530.00]	1475.00	ı	4205.00
φ 3 .	Marchand Louis,		40.00	,		1860.00
6 6 .	Paquet Henri,	, ,		900.00		2720.00
67. 68.	Cossette Adelard, St-Jean Gerard,	60.00	103.00	450.00 240.00	•	1845.00 700.00
69.	Béland Juliette,	215.00		~~~,		565.00
70.	Milette Gaston,		,	600.00		3300.00
71: 72:	Marchand Louis,	•		1400.00		4400.00
73	Milot Arthur, Milot Florian,	75.00	20.00	750.00 175.00	,	2500.00 700.00
74.	Rathier Gérald,	50.00	•	670,00		1220.00
75.	Rathier Edmond,	•	1315.001			5000. 00
76:	Milot Arthur,	165.00	;	•		215.00
77.	Milot Alcide,	75.00		150.00		725.00



No o	ordre,	Proprio,		Terrain,		isses	Total:-
	· Cálinda	Domás Do '	Aug.	Dim.	Aug.	Dim.	1250 00
78. 79.	Plante	Roméo Da.	50.00		550.00 25.00		42 50. 00 22 5. 00
80.		d Wilfrid,	. 70.00	r	1200.00		5100.00
81.	Bourass				1100.00		4900.00
82.		d Gaston,	50.00		125.00		875.00
83.		Napoléon,	,	,	250.00		1150.00
84.		d Philipne,		275.00			4285.00
85.	Pelleri	n Mme W.	50.00		950.00		2200.00
86.	Paquin	Jean,	70.00		730.00		1700.00
87.	Paquin	Willy,	60.00	,	500.00		1460.00
88.	Paquin	Léo	05 00		700000		1500.00
89.	Millot ri	rancois,	25.00		75.00		200.00
90.	Perron I	al Freddy,		•	75,00 325,00		375.00 925.00
92.	Lefebyr	e Napoléon,	95.0	95.00			1855.00
93.	Bourass	a LaGa	130.00		470400		480,00
94.	Marchan			•	200:00		1200.00
96.	Roy Hem			60.00			3500,00
97.	St Pier	re Jeffrey,	23.00		202.00		725.00
98.	Bourass	a Napoléon		775.00			4000.00
99.		n Dame Rol.	_	250.00			1850.00
101	• Lampron	H.Geo. Dam	e, 90.00	50.00	450,00		1650.00 240.00
104		Patrick,	25.00		175.00		600.00
105		Eldège.	25.00		375.00		1200.00
106	Doucet				625.00		1325.00
107				•	100.00		900.00
108			05.00		400,00	* 0.00	1200.00
169		ugene,	25.00			50.00	225.00
112	. Bégin En	ugene, u A c hille,	25.00 25.00		350.0 0		275.00 875.00
113	. Paillé	Sévère Dame	~ / • 00	20;00			1030.00
	. Babinea		100.00		800:00		1700.00
	. Janvier		60.00		100.00		660.00
1116	 Babinea; 	u Emilien,		10.00	•		1400.00
	. Héroux		10.00	35.00			1315.00
	. Héroux (10.00		290.00		800.00
	. Doucet . . Paillé .		50.00	50.00	150.00 200.00		900.00 1250.00
121	Lanier	Napoléon	70.00	25.00	200,00		125.00
		P.G.Dumont,		50.00			1400.00
124	. Launier	Adelard,	85.00	1		300.00	185.00
125	. Charette	e Polydore,	-4	•		300.00	200.00
		n Joseph,	280.00	•	50,00		1230.00
	. Pelleri: .vPelleri:		255.0 0 260.00		250,00		1505.00 460.00
132	. St-Pier:	re Edou urd			50,00		700.00
		n C.& René			, , , , ,		700.00
		énce Plant.			300.0 0		2100.00
	. Lefebvr		70.00	50.00	200.00		1150,00
			70.00				270.00 250.00
		ence Plant. re Ovila, l					330.00
143	, Bllemar	e Roméo.	25.00		•		175.00
144	. Martine	au Aimé.	-	15.00			1100.00
	. Dubé Os			55.00			890.00
	. Paquin l				150.00		650.00 550.00
	a. Du bé Em: . Launier	Adelard,25	3.00		50.00 92.00		550.00 1745.00
148	. St Cyr	P.O.D. 8	5.00	-			285.00
149	Batien :	Edouard, 13	0.00	·	290:00		1220.00
150	. Launier	Nap.Dam.	EO 00	75.00			1925.00
151	 Allcock Dufresn 		50.00 00.00		200.00 240.00		1100.00
11/2	DOT! COII	C TINCHCII T	JU . UU		£40400		



No ordre Proprio.	Terrains	Batisses,	Total:-
	AAug. Dir	n. Aug. Dim.	3000 00
154. Poirier Alexis,	50.00	50.00	1200.00
155.Bourassa Marcel,	120.00	130.00 235.00	1550.00 1350.00
156.Héroux Ernest, 157.Mony Philippe,	15.00	20.00	175.00
158.Bolduc Roger,	45.00	300.00	650.00
159.Lessard Wilfrid,	40.00	460.00	1250000
160.Carufel Willie,Dan		350.00	1200.00
161.Bouffard Emile,	50.00·	350.00	1150.00
162.Paillé Patrick	*	850.00	1850.00
163. Dionne John,	•	350.00	1200.00
164. Héroux Gédéon Dame	€,	470.00	1270.00
165.Pailléé Jos. 166.Hubert Ovide,		200.00 350.00	759000 850.00
167. Noel Cévile Irène	10.00	200.0	760.00
168. Peters Alphonse,	350.00	650.00	6000.00
169.Doucet Ad. (Raphae)		300.00	350.00
170.Paillé Hugeutte,	20.00	210.00	740.00
171.Bourassa Josaphat,	; 10.00	10.00	800.00
172.Martin Willie	- 25 00	300.00	750.00
173.Bouffard J.B.	25. 00 15.00	125.00 85.00	450.00 400.00
175. Poisson Jan-Mairie		210.00	750.00
176.Collins Léo	120.00	350.00	970.00
	•		
		•	
		****** *******************************	
	rtie de la Banli		1060.00
Bergeron A. Blanchette D.	165.00	265.30 265.00 - 1360. 00	19 60.00 33 55. 00
Blanchette D.	1155.00	600.00	1745.00
" 2 rues,	2.00		2.00
Boisvert C. (rue)	1.00	, 4 50.00	1.00
Dufresne A.	650 00	750.00 /780/90	59 5 0.00 6 5 0.00
Bellefeuille E. Lainesse W.A.	650.00	300.00	440.00
Pothier Bernard,	175.00	925.00	1100.00
Milot Freddy,	5.00	,	185.00
Milot Faida,	280.00		2230.00
Lefebvre Adem ,	270.00		270.00
Janvier Omer, Ricard Raoul,	90.00 50.00	•	90 .0 0 500. 00
Pomrier Dame H.	100.00	•	100.00
Bellemare, E.	350.00	360.00	560.00
St Germain, Ls.	25.00	- 650 00	175.00
Lamontagne René, Dubé Eugène,	141.00	, 659.00 500.00	2000.00 640.0
Desruisseaux	70.00	150.00	220.00
Boisvert E:	200.00	-	200.00
Gélinas Noé,	40.00	65.00	3175.00
Gélinas Hervé,	360.00	4100.00	1840.00 8100.00
Chamberland Paul, Boudreault Raoul,		300.00	3325.00
Faucher Emile,		90.00	1890.00
Boudreault Albert	· ,	500.00	2000.00
Plante Rorenzo,		15.00	1585.00
Benoit Dlle C. Bellerive Marcel		150.00 900.00	3250.00 1600.00
Coulombe E.	510.00	900.00	2100.00
Blais Paul,	140.00	695.00	1865.00
Doyon René,		300.00	1900.00
Blais Omer,	100.00	· 180000	2370.00
Héroux Donat,	100.00	700.00	3210.00



3750.00 200.00 150.00 1365.00 7.00 335.00 1450.00 160.00 390.00 200.00
200.00 150.00 1365.00 7.00 335.00 1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
150.00 1365.00 7.00 335.00 1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
1365.00 7.00 335.00 1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
7.00 335.00 1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
335.00 1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
1450.00 160.00 390.00 1070.00 200.00
160.00 390.00 1070.00 200.00
390.00 1070.00 200.00
1070.00 200.00
200,00
•
nil
กร่ใ
1177
ñil
nil
1070.00
1900.00
2370.00
3775.00
200.00 59 5 0.00
1.00
1875.00
3350.00
1960.00
630,00
280.00
2100.00
1600.00 3250.00
1585.00
200.00
390.00
325.00
925,00
440.00
380.00 230.00
220.00
650;00
000.00
175.00
560.00
500.00
450.00
335.00 nil
160.00
nil
390.00
160.00
365.00
840.00
175.00
32.00
00.00
00.00 25.00
U(), OO
00 .00 5 0.00



	,				MITALES	du SECTRE
27	sui	te cha ngemen	ts Ba h			
No ordre	, ler Aug.	rains D _{im.}	Aug.	Baaisses Dim.	τοτ	al:
2609	173.00		2.00		\$1825.0	0
2614	217000	\$200.00	~•00		1000.0	Ö
2617	30.0 0	7	•	180.00	2400.0	0
						,
		Mutati ons				
Nordre,	Anc. Propri	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		au Proprio.		
	9, Robert M	arcel,		ert Camille	•	
2043.	Hart Bea			yre Raoul, aulniers Wi	lfrid	
2167, 2074, 57,	Pelland Guilbert	Emile Dame,		land Lucien		
1931,63,	Laflamme			lamme Cléme		
2251,52,	Doyon Ra	₹ <u>.</u>		on Claude,		
2691,	Bédard A			Germain Lou		
2055,	Dubé Eug	ormisdas,		rier Henri uis Marcel	Dame,	
1688, 1552,53,	Doucet R	odolphe.		cet Odias,		
2411,	Laineese	W.A.	Tes	sier Wilfri		
2380,	Laineese			val Victor,		
2569,	Garceau	corinne,	Gar	ce au Albert	Tue,	
1.		,				
	,	6		***		
	•	· Nouveaux				
No ordre	Cadastre,	Terrains	Bat	isses, Prop	rio. I	otal.
2495.a	193-18-2,	100.00	Dav	Bélang	,	100.00
2495B	193-44-2,	100.00		11 31 1 D		100.00
	193-18-1 193-18-3	200.00 120.00		Hart R Hart R		200.00
	193-18-4,	110.00		1101011	.enc,	110.00
	193-44-1	200.00		11		200.00
•	193-44-3	120.00		11		120.00
	193 - 44-4 205.	120.00 100.00	700.0		Donat,	120.00 800.00
	217-11 .	35.00	700.0	Blanch	ette D.	35.00
	12	35.00				35.0 0
	13	*				
	14 · 15	*		٦	l.	
	16	. ک				
	17 .			,		
	18 · 19			6,	7	
	2 0	ζ				
	21			/		
	22			ኅ		
	23 24	t			t	
	25	ţ		•		
	26		•	(7	
	27 28					
	2 9				(
	29 30 31	• • •			}	3 00
	31	1.00			la.	1.00 35.00
	32 33•	35.00	,		4	JJ•00
	34					
	34 35 36				4	
	36 37——	: 1.00		-	4	1.00
į					•	



No ordre,	Cadastre,	Terrains,	Batis	ses, Proprio.	Total
no orare,	217-40	35.00	-4015	Blanchette D.	35.00
	217-41	11		. 11	11
	212	5.00		Masse Ferd.	5.00
	205	200.00		Lecours Roger,	200.00
	214	150.00		Chauvette J.M.	150.00
	214-215.	650.00		Bellfeuille E.	650.00
	200.	175.00	925.00	Pothier Bernar	d1100.00
	207	90 00		Janvier Omer,	90 . 00
	207	270.00		Lefebvre Adem,	
	205	200.00		Boisvert Ephre	m,200.00
	6-137,138,		•		
	&6-139 ,	225.00	_115.00	<u>Lef</u> ebvre	340.00

Nouveaux Propriétaires Partie St Etienne,

No	ordre	Propriétaire,		ains	Batisses,	Total:-
		Despres/Panh	Aug.	Dim.	Aug. Dim.	
		Després Paul,	100.00		300.00	400.00
		Doucet Laurent,	75.00			75.00
		Dufresne Léo,	120.00		-	120.00
		Harnois M.	100.00			100.00
		Héroux G.	50.00			50.0 0
		Héroux F.	60.00		140.00	200.00
		Héroux Rock,	50.0 00]	1350.00	1400. ∞
		Labonté Arthur,	50.00			50.00
		Lacroix Mlle M.				250.00
		Lessard R.	60.00			60.00
		Morisette M.	200.00]	1630.00	1830.00
		Nameth J.P.	50.00		,	50.00
		Neault Egide	200000]	1630.00	1830.00
		Neault Dame E.	200.00		,	200.00
		Paillé Gédéon	50.00			50.00
		Paillé Rosario,	250.00		L550.00	1800.00
		Panneton Jeffrey	100.00		400.00	500.00
		Racine Hector.	250.00]	L620.00	1870.00
		St Pierre GÉ.			900.00	900.00
		.Therrien Omer	50.00		600. 00	650.00
		Canadien Pacific	c60 0.0 0]	L400.00	2000.00
		Shawinigan W.&.I	₽•	37	7425.00	48550.00
		Carpentier A.	300.00		300.00	600.00
		Jérome MelleĞ.	450.00			450.00
		Langlois A.	75.00			75.00
		Lemire Raoul,	40.00			40.00
		Bellemare Irené	,150.00		555.00	705.00
		Lefebvre Paul,	75.00			75.00
		Descoteaux Marce			rò00.00	1275.00
		Forais Gé ¢ rard	225.00)	675.00	900.00

Après lecture faite du rapport cihaut, par le secrétaire du buzeau des évaluations, J.Louis de Chateauneuf, le rôle tel que revisé est aodpté par le conseil sur proprosition:-de Aimé Martineau,

Secondée par: Marchéon Paquin,

Et à l'unanimité des membres présentés.

La présente assemblée est levée à dix heures et trente de l'après midi.

Sec.-Trés.



Le 6 juillet 1954.

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de juin, du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, tenu au lieu, heure habituels des séances duconseil, sous la présiden de S.H.le Maire Berdinand Masse, à la quelle prirent part tous les conseillers soient messieurs, Rosario Gaudet, Lucien Lacombe, Aimé Martineau, Francois Charette, Napoléon Paquin, Evariste Chamberland,

lo-L'assemblée débute à huit P.M., par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture des minutes de la dernier assemblée régulière du conseil, faite par le secrétaire, elles sont adoptées sur proposition de François Charette et secondée par Napoléon Paquin, et à l'unanimité des membres présentes;

30-Lecture fait e de la correspondances:-

soit une lettre de Monsieur Eugène Bellefeuille, au sujet du découvert, de la construction de clotures telles que demandées par monsieur A. Janvier;

soit une lettre de la Cie de Transport St-Maurice, informant le conseil, que la direction de cette compagnie, était prête à considérer la donation d'une lisière de terrain devant servir à l'élargis sement de la route du Comté, mais en autant qu'un petit plan lui soit expédié pour étude.

soit: une lettre de la commission municipale, interpéétant les pouvoirs donnés aux conseils municipaux, au sujet du droit de légiférer an matière de vitesses sur les routes de la part des véhicules automobiles;

soit: une lettre du reverend J.O.Desilets, ptre, curé, demandant àu conseil de passer un règlement prohibant la danse dans les limites de la municipalité;

Monsieur Lemyre, propriétaire d'une salle de danse du meme nom dans la limites de la municipalité, fait entendre ses raisons à l'encontre de la demande formulee dans la lettre citée au paragraphe précédent.

soit:-une lettre du Bell Telephone Co. demandant au conseil L'autorisation de poser des poteaux sur des rues y designées, et situés dans les limites de la municipalité.

Autorisation en est donné, en autant que la municipalité y est concernée,

Proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Aimé Martineau,

Et à l'unanimité des membrés présentes.

soit Une lettre de Radisson Equipment, (Chs-Emile Bourassa) offrant un souffleur à neige, devant servir à l'entretien des routes de la municipalité.

40-Lecture faite des comptes suivants par le secrétaire:-

Didudonné Brouillette, ristourne permis de construction 9. Bureau des evaluations (salaires des evaluations et frais de déplacement et frais du secré-

taire des évaluateurs,)
Mutations partie de la municipalité venant de St-Etien
ne, à payer au bureau d'enreg istrement,
Ovila Lacoursières Imp. Sac election (referendum)

12.00**V** 5.29**V**



Robert Bourdreaut, greffier, referendum, (2 jours) 10.00 Paroisse des Trois-Rivières, remboursement frais d'entretien chemins d'hiver, mutations parties venant de la Banlieue, 2013.38 G.G.Garceau, Salaire, un mois de juin, et remboursement affichage, avis public convocation pour assemblée de dépot et revision du rôle, telle que tenue, le 29 juillet dernier, 102.25.

Le paiement de ces comptes est proposé sur proposition de Napoléon Paquin, secondéde Evariste Chamberland, et unanimement.

Le compte de la Shawinigan W.&.Power Co. a été laissé en suspens tant que cette compagnies ne fera pas le réajustement qui s'impose quant au nombre de lumières.

Un propriétaire de la municipalité demande au conseil de lui concéder une franchise, quant au droit d'exploiter un aqueduc municipal dans la municipalité, un secteur déterminé verbalement, et le conseil, se dit pret à considérer le projet, en autant qu'on lui rapportera un croquis donnant le territoire que l'en entend desservir avec cet aque duc municipal. (Un monsieur Noel Blais s'engage à fournir ces documents).

Les règlements suivants sont ensuite adoptés par le conseil, savoir

Règlement no:-4,

Règhibitionédus stationnement tsum tless noutes le publique sa municip

Considérant qu'à la séance régulière du mois de juin, un avis de motion a été donné par le conseiller Lucien Lacombe, qu'un règlement régissant le stationnement des véhicules dans les chemins publics de la municipalité de St-Michel des Forges, serait présenté à une séance ultérieure du conseil;

Considérant que les routes et chemins , rues etavenues de la municipalité sont trop étroits, qu'il y a trop de traffic, et que de ce fait le stationnement des véhicules sur les chemins est une cause d'accident.

Considérant que l'article 61 de la loi des véhicules moteurs de cet te province permet de faire un règlement sur le stationnement;

En conséquence le présent règlement décrète ce qui suit:-

lo-En aucun temps de l'année, il ne sera permis à qui que ce soit de stationner un véhicule sur les routes, chemins, rues et avenues présents et futurs de la municipalité, et si un tel véhicule est trouvé à l'un quelconque des endroits précités, une amende de pas moins de cinq dollars et d'au plus vingt dollars, pourra être imposée à la personne qui revendiquera le dit véhicule, ou au propriétaire selon le cas, cette amende sera recouvrable en plus des frais de justice occasionnés, et en plus des frais de déplacement occasionnés pour mettre ledit véhicule en lieu sûr.

Cette amende sera recouvrable devant tout tribunal de justice compétant à entendre la cause, et faute de paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours suivants la condamnation, par le tribunal, il y aura lieu à huit jours d'emprisonnement, le tout conforméement à l'article 371 du co de municipal.

Le présent règlement entrera en vigueur se lon la loi.



Adopté sur proposition de :François Charette, Secondé par :Evariste Chamberland, Et à l'unanimité des membres présents.

Signé:	MAIR E
-	_SECTRES

REGLEMENT NO:-5

Régissant le vote au scrutin secret pour l'elections et règlements.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller François Charette, à la séance régulière du mois de juin, 1954.

Considérant l'article 362, du code municipal.

Considérant quele mode de votation au scrutin secret est plus démocratique que le vote ouvert.

Le présent règlement décrète en conséquence ce qui suit:-

Tout règlement qui requerra à l'avenir l'approbation des électeurs leur sera soumis par scrut in secret."

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de :Lucien Lacombe, Seconééep par :Napoléon Paquin, Et à l'ananimité des membres présents.

S ig né:		MAIRE
	•	
	•	SECTRES
***************************************	•	

· REGLEMENT NO:-6.

Concerment l'adoption par résolution du taux de toute taxe imposable dans la municipalité.

Considérant l'avis de motion donné à la séance régulière du mois de juin de la présente année.

Considérant que le fait de fixer le taux des taxes dans cette municipalité par règlement présente certains inconvénients et particulièrement des retards inutiles.

Considérant les articles 696 et 697 du code municipal qui perme**t**ten le présent règlement,

Il est en conséqueme décrété par les présentes ce qui suit:-

"Qu'a l'avenir, le taux de la taxe foncière annuelle sera imposable par résolution du conseil local, et il en sera de même pour toutes les taxes spéciales, qui pourront être imposées à l'avenir dans la municipalité."

Le présent règlement abroge tout autre gèglement applicable sur le sujet dans les limites de la municipalité.



Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de:Lucien Lacombe, Secondé par :Rosaire Gaudet, Et à l'unanimité des membres présents.

S i g né :	Maire,	
	SECTRE	ະຣ

REGLEMENT NO:-7

Concernant la fermeture de certains établissements.

Hentes de fermeture.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Aimé Martineau à la séance régulière du mois de juin 1954.

Considérant l'article 403 sous paragraphe 50- du code munitipal donnant certains pouvoirs au conseil en rapport avec le présent règlement:

Considérant qu'il y a lieu , à la suit e d'abus, de règlementer sur les heures de fermeture de certains établissements ciaprès mentionnés.

En conséquence le présent règlement decrète ce qui suit :-

Qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent tèglement tout établissement public d'amusement, tel que salle de danse, de quilles, et tout établissement dommercial, du genre suivant, restaurant, magasin, devront être fermés au publique tous les soirs de l'année, à compter de minuit jusqu'à sept heures du matin. Et les personnes qui se trouveront encore présentes a l'intérieur de ces établissements, à l'haure de fermeture devront en être expulsés, avant minuit, de sorte que durant les haures de fermeture, il ne se trouve personne dans ces établissements, servant aux fins susdites, autre que les propriétaires ou tenanciers

Cependant, toute salle à manger, ayant un permis de servir des repas, pourra recevoir et garder à l'intérieur de telle salle à manger, les usagers qui s'y présenteront , jusqu'à deux heures du matin, alors qu'on devra faire l'expulsion de ces usagers à cette dite heure. On ne pourra tolérer durant ces deux heures de grâce d'autre personne, que celle qui désirera prendre un repas, et pour aucune autre fin.

Toute contravention au présent règlement de la part d'un propriétaire, d'un tenancier, ou d'un usager, rendra cha cune de ces personnes individuellement, passible d'une amende de vingt dollars pour chaque contravention, avec en plus les frais de justice occassionnés, pour percevoir cette dite amende, le tout recouperable devant les tribunaux compétents.

Faute de paiement de l'amende et des fraïs, tout coupable d'une infraction au présent règlement, après les quinze jours suivant le prononcé du jugement, sera passible de huit jours d'emprisonnement, le tout conformément à l'article 371 du code municipal.

Le présent règlement abroge tout autre règlement sur le meme sujet, et applicable dans les limites de la municipalité.



Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de :Rosaire Gaudet, Seconé par :Aimé Martineau, Et à l'unanimité des membres présents.

Signé:	Maire
	SECTRES.

REGLEMENT NO:8

Vitesse surles routes pret des Ecoles.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Napoléon Paquin, à la séance régulière de juin 1954.

Considérant l'article 61 de la loi des Véhicules Moteurs de cette Province, qui permet de règlementer le fonctionnement de tels véhicules pret des écoles de long des routes, de la municipalité.

Le présent règlement décrète en conséquence ce qui suit:-

lo-A compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, la vitesse maximum, de tout véhicule moteur, circulant sur les che mins et routes situés dans la municipalité, sera de vingt milles à l'hèure sur une distance de cent pieds de chaque coté de la cour de telle école, partie comprise entre les indications qui seront posées à cette fin.

20-Tout propriétaire ou con ducteur de tel véhicule qui enfreindra le présent règlement, sera passible d'une amende de vingt dollars recouvrable devant tout tribunal compétant, et avec de plus les frais encourus.

30-Faute de paiement de l'amende et des frais, dans un délai de quinze jours du prononcé du jugement, le coupable sera passible de huit jours de prison.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de : Ammé Martineau, Secondé par : Francois Charette Et à L'unanimité des membres présents.

REGIEMENT NO:-9

Eclairage des rues et chemins.

Considérant l'avis de motion donné le six avril, 1954, par l'und des conseillers de la munici palité.

Considérant qu'il y a lieu de ne faire payepaque les usagers de l'élairage public;

En conséquence le règlement suivant décrète ce qui suit:-

lo-En ce qui concerne les lots:-cent quatre vingt cinq, cent quatre vingt trois, cent quatre vingt quatre (185-183-184) du cadastre de la Parcisse des Trois-Rivières, maintenant parcisse de St-



Michel des Forges, et leurs subdivisions, officielles, le cout de l'éclairage de ces dits lots sera supporté à cent pour cent par ces dits lots, de la façon suivante:-

"On prendra la longueur en pieds linéaires des empla cements situés en bordure des rues, avenues et chemins de front situés sur ces lots, et on divisera le résultat obtenu par le cout total de d'éclairage pour ces lots. Puis on chargera le toutd'éclairage en multipliant le nombre de pieds linéaires situés en front de l'emplacement d'un propriétaire ou occupant d'emplacement situé dans le secteur susdit, par l'unité linéaire d'éclairage obtenue précédemment.

20-En ce qui concerne le lot numéro:-cent quatre vingt deux - -(182-) du cadastre cidessus, seuls les propriétaires ou occupants d'emplacements situés en bordure des rues, avenues et chemins de front éclairés, seront seuls assujettis à la taxe d'éclairage, basée sur le nombre de pieds de terrain de tels emplacements si tués en bordure de telles rues, avenues et chemins de front éclairés, On établira une unité linéaire d'éclairage en prenant la longueur totale de pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues , avenues ou chemins de front éclairés, par le tout d'éclairage de ce dit lot.

30-En ce qui conerne les lots numéro:-un, deux et trois du cadastre de-la Paroisse de St-Etienne des Grès, maintenant St-Michel des Forges, en ce cas, le cout d'éclairage de ce secteur sera réparti entre les propriétaires de biens fonds imposables situés sur ces lots, au prorata de l'évaluation foncière de ces derniers, comme pour la taxe générale. 4? he cout de l'exlairage de la face marchond, sur support par l'ensumble de la municipalité, et sur incorpor dons la tout foncier qui de droit, à compter de son entrée en vigueur tout règlement antérieur sur le projet, et applicable dans les limites de la municipalité susdite.

60-Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté sur proposition de: Napoléon Paquin, Secondé par : Evariste Chamberland, Et adopté à l'unanimité des membres présents.

Avis motion Franchise AQUEDUC.

50-Avis de motion est ensuite donné par le conseiller Napoléon Paquin à l'effet qu'un règlement fisant à accorder une franchise d'exploitation d'un aqueduc, en faveur d'un particulier, pour un secteur de la municipalité connu comme haut des Forges, serap présenté à une séance ultérieure.

Avis motion

60-Avis de motion est donné par le conseiller Napoléon Paquin, qu'on présentera à une séance ultérieure un règlement visant à prohiber la danse dans les limites de la municipalité, sauf pour certaines occasions.

DANSE PROHIBEE

70-Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Gaudet, qu'in reglement visant à porter la largeur des noutes et dhemins de la mulargeur des rou-cipalité, seraprésenté à une séance ultérieure.

Avis Motion tes :-50'

80-Une résolution de félicitations sera envoyée au nom du conseil à l'ingénieur divisionnaire de la voirie:Louis T héo Larose, pour les travaux qu'il a fait faire à la route des Rochons lors de la bénédiction de l'Ecole de la Salette.

Une lettre lui sera expédiée lui demandant de fair e poser des affiches pret des écoles, indiquant la vitesse maximum, permise pour les automobilistes circulant pret des écoles, soit 20 milles p. h.

90-Monsieur Antonio Trahan, est nommé inspecteur chargé de voir au respect du reglement des chiens dans les limites de la municipalité sur proposition de Monsieur Lucien Lacombe, Secon dép par Monsieur Rosario Gaudet,



100-L'assemblée est levée à 10 hres 30 P.M.

V 60 7 1

Signe: Signere, SEC.-TRES.

Le trois aout 1954.

Procès Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de St-Michel des Forges, pour le mois d'aout 1954, assemblée présidee par son Honneur le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prizent part tous les conseillers.

lo-L'assemblée débute par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite des minutes des deux dernières, assemblées elles sont adoptées sur proposition de Rodario gaudet, secondée de Francois Charette, et à l'unanimité des membres présentés.

30-Lecture de la correspondance suivante faite par le secrétaire trésorier:-

Lettre de l'Honorable Maurice Duplessis, Lettre de Me Léon Balcer, en rapport avec une demande d'octrois faite par le maire, pour le bénéfice des cercles de fermières; Lettre de l'Abbé Ovida Gagnon, desservant de l'Eglise de Mission Ste-Thérèse demandant au conseil de l'aide financière pour un terrain de jeu;

Lettre St-Maurice Transport, disant qu'elle ne peut dans les circonstances présentes fournir le terrain gratuitement pour l'élargissement de la route du comté, à cette lettre le secrétaire devra répondre, qu'il est impossible de prendre du terrain du coté opposé (nord) de la route de compté, car d'est une côte, et que la route pour être redressie, doit s'élargir du coté de la terre de la Compagnie St-Maurice Transport.

40-Comptes à payer:Ovila Lacour sières, cartes de role24.69
Paroisse 3-Rivières Electricité, 42.08
Imprimerie St-Patrice, bulle tins, 17.96
G.G.Garceau, salaire, affichage
et transport du C.P.R.(paquet) 102.99
3-Rivières Electronique, Micro 10.00

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de Napoléon Paquin, secondé par Evariste Chamberland, et à l'unanimité des membres du conseil.

50-Une résolution visant à seconder la demande de creusage Marchand, aux frais du gouvernement provincial, est adoptée sur

Proposition de: Napoléon Paquin, Secondée par: Lucien Lacombe. Et à l'unanimité.

60-Une nouvelle demande devra être faite, semblable à celle s du 4 mai et du 13 mai, au sujet du creusage du canal Charette.

70-Sur proposition de Me Paul Fleury, notaire verificateur des compt es de la corporation municipale de St-Ltienne des Grès, offrant au nom de de dite corporation un reglement de compt es entre les deux municipalités, St-Ltienne et St-Michel des Forges,

Econocia



de la façon suivante, \$600.00 en argent, et quatre cent cinquante neuf dollars, en taxes à percevoir, le conseil, aux proposition de Monsieur Aimé Martineau, secondée de Lucien Lacombe, et à l'unanimité des membres présents, propose au contraite de règler définitivement avec St-Etienne des Grès pour unamontant de mille dollars comptant, les arrérages de taxes restant à être collectés par St-Etienne des Grès, et cette municipalité bénéficiera des cinquante neuf dollars de plus pour les troubles de la perception.

80-Le règlement suivant ,qui portera le numéro:-dix (10), et visant à prohiber la danse, est adopté sur proposition de Napoléon Paquin,

Secondée par :- Evariste Chamberland,

Et à l'unamimité.

Le dit reglement se lit comme suit :-

Reglement no:-10

PROHIBITION DE LA DANGE

Considément que l'article 403 du Code Municipal, tel qu'amendé permet au conseil de décréter, par règlement, la prohibition de la danse dans certains lieux de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'avis de motion a été donné à une séance du conseil antérieure à la date des présentes;

Le présent règlement décrète en qui suit:-

lo-La danse est prohibée dans les salles de danse, les restaurants, les cafés et autres endroits publis de même que sur les plates formes extérieures;

20-Dans les restaurants, elle sera néanmoins tolérée sans permis spécial, pour des circonstances particulières, où il s'agira de mondanités, comme noces, anniversaires de naissance, banquets, conférences, diners causeries, thés, congrès, conventions et autres réunions de ce genre, sauf de minuit la veille gusqu'à 7 heures le lendemain matin, les dimanches et fêtes religieuses d'obligation, et sauf entre une heure de l'avant midi et 7 heures de l'avant-midi les autres jours.

30-Tout propriétaire, locataire ou exploitant d'un immeuble où le présent reglement sera violècde meme que tout e personne ayant prix part à l'organisation d'une danse contrairement au présent règlement sera passible d'une amende de \$20.00 plus les frais, ou d'un emprisonnement d'un mois à défaut de paiement de l'amende et des frais.

40-Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Règlement no:-ll Municipalisation d'entretien des Chemins d'Hiver.

Considérant l'avis de motion donné à la séance régulière du mois de juin 1954,

Considérant que le système de municipalisation du cout d'entretien des chemins d'hiver est plus équitable, et que l'article 483 du code municipal, permet ce procédé;



règlement no:-ll (suite)
Le présent reglement décrète ce qui suit:-

lo-Toute règlementation applicable dans les limites de la munipalité avant ce jour, devient inopérante et est abrogée pour l'avenir par les présentes; et remplacée par ces mêmes présentes;

20-Le présent règlement municipalise au prorata de l'évaluation foncière imposable de la municipalité l'entretien des chemins d'hiver, et le cout de tel entretien sera payé avec le fruit d'une taxe spéciale imposée sur tous tels dets biens;

30-Le conseil pourra déterminer par simple résolution quels seront les chemins qui seront entretenus aux frais de la municipalité l'hiver; et le simple fait de de conser

40 pLa taxe imposée en vertu des présentes, le sera directement sur tous les biens fonds imposables de la municipalité en même temps que la taxe générale, ou en tout autre temps déterminé par le conseil, sur simple résolution, et sera perçue dans les délais prévus par la loi, après la fixation de son taux;

50-Le présent reglement entrera en vigueur selon la loi.

Addpté sur proposition de Aimé Martineau, Secondé par Evariste Chamberland, Et à l'unanimité des membres du conseil.

Evive

90-Monsieur Martineau qui demande une franchise du droit d'exploiter un aqueduc pour un secteur de la municipalité, demande au conseil d'intervenir auprès de l'Ingénieur de la Voirie M. Louis Théo Larose, afiin qu'il autorise le requérant à traverser la route des Forges, avec ses tuyaux, et puisse se servir des fossés de la voirie pour un déposer ses tuyaux.

10o- Monsieur Rosaire Gaudet, est élu pro-maire, pour un terme de trois mois, sur proposition de Franceis Charette,
Secondée par Evariste Chamberland,
Et unanimement.

llo-Une lettre sera envoyée au Dr. Marc Trudel, lui demandant d'intercéder auprès de la Voirie, Provinciale, pour qu'el le prenne à ses frais l'entretien d'été de la route du 2ième rang sur toute sa longueur.

Proposé par Evariste Chamberland, Secondé par: Aimé Martineau, Et una nimement.

L'assemblée est levée à onze heures moins vingt.

(1: John Critica

Signé: Rest Masser EEC-TRES



Le 7 septembre 1954.

Procès-Verbal de tenu e de l'assemblée régulière du mois de septembre du conseil de la copporation municipale de St-Michel des Forges, tenue aulieu, heure, habituels, sous la présidence de S.H.le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prirent part tous les conseillers, savoir Lucien Lacombe, Rosaire Gaudet, François Charette, Evariste Chamberland, Napoléon Paquin, Aimé Martineau,

lopL'assemblée débute par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière a ssemblée, elles sont a doptées sur proposition de: Napoléon Paquin, Secondée de: François Charette, Et unanimement.

30-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre du Maire des Trois-Rivières LéonLeblanc, demandant la permission d'annexer des parties des lots 178 et 180, le secrétaire devra répondre que le conseil y est faborable, mais qu'il a besoin de précisions quant à l'étendue du terrain conserné;

Lettre de M.Alcide Alarie, demandant au conseil de lui aider à obtenie de la Shawinigan Water & Power l'électricité à sa résidence à Notre Dame de la Salette; le secrétaire priera la compagnie dans le sens de la demande;

Lettre de St-Lawrence Plantation au sujet de l'élargis sement de la route vis a vis la ferme à tabac, et demandant dans le cas de tel élargis sement, environ \$250.00 par séchoirs dont les fournaises devront être déplacées si les travaux se font;

Lettre de Me J.-Ls.Doucet, au sujet d'une franchise d'eau (aque duc) il dit que le conseil ne peut donner telle granchise sans passer par referendum;

Lettre de Ls. Théo Larose, ingénieur divisionmaire de la Voirie, a visant le conseil qu'il ne peut autoriser les préposés à l'entretten des routes à poser d'autre genre d'annonce pret des Ecoles, que ECOLE,

Lettre de M.Julew Picotte, au sujet du site historique des vieilles Forges, et priant le conseil d'intervenir auprès des autorités con-cernées au federal, pour qu'elles prennent à leur charge la reconstitution de ce site historique et touristique;

Lettre de M.Elzéar Roy, ærenome de comté, au sujet du Canal Charette Gélinas, et résolution par le conseil, proposée par F.Charette, secondée par:Napoléon Paquin, et una nimement

Q que le conseil appuie la demande faite char les intéressés dans le canal Charette-Gélinas, au sujet du recreusage de se canal, par la Voirie, ou autre departement du gouvernement provincial."

Lettre de M;H.-P.Julien demandant l'entretien d'hiver de la l iere avenue du village des Forges;

Lettre du ministère de la Santé au sujet de M.Arthur StePierre, prisonnier, et maintenant à l'Hopital, et demandant à la corporation de le prendre à ses charges, le secrétaire devra répondre que ce Monsieur St-Pierre, n'a habité que 10 mois environ dans la paroisse, que par conséquent, elle n'est pas responsable de l'hospitalisation.



suite

Lecture de l'état de l'évaluation sur laquelle devra compter la corporation pour l'exercise financier, commencant le l ier janvier 1955; état préparé à la suite de la revision du rôle;

Dominion Fire Equipment, a fait de la sollititation par son agent local, Monsieur Côté, en vue de vendre de l'équipment, principalement des pompes chimiques contre le feu, le conseil, a décliné l'offre;

Radisson Equipment Ltee, a présenté une sollicitation en vue de vendre un camion International à déneigement, et un souffleur à neige, mais le conseil, à remis l'étude d'un achat à l'an prochair

40-Lecture faite des comptes suivants:-

Me Paul Fleury, cheque 48, etat d'actif avec municipalité de St-Etienne des Gres, 3.86 V Belleavance et Caron, paiement prime, bon de garantie secrétaire, chèque no:-49, 10.00 V S.W.& P.CO. électricité à date au 1 ier aout, no:-50, 108.42 V Bureau d'enregistrement mutations, chèque no:-51, 15.10 V Ministère de la Santé, Assistance publique, no:-52, 53.20 V G.G.Garceau 102.25 V

Adoptés quant au paiement sur proposition de Napoléon Paquin, Secondé par Aimé Martineau, Et unanimement.

50-"Demande sera faite à la S.W.&.P.Co., pour l'installation de six lumières de rue, nouvelles, à la Mission Ste-Thérèse, M. Euclide Coulombe, indiquera l'endroit où posser ces lumières, soit, 3 sur le grand chemin, 2 sur la seigième, et une au coin de la 140- et 150-, tandis que cinq lumières seront posées sur le haut de la Cote des Forges, l'endroit sera indique par Marcel Martineau."

Pproposé par Lucien Lacombe, Secondé par R.Gaudet, Et unanimement.

60-Un acte d'accord au sujet du creusage du canal Charette-Gélinas lu au conseil, est homologué par le conseil séance tenante, sur proposition de Napoléon Paquin, secondée par Evariste Chamberland, et à l'uananimité.

70-Les Vieilles Forges, étant un site historique situé dans les limites de la municipalité, et méritant une attention particulière, il fut :---Proposé par Francois Charette,

Secondé par E.Chamberland,

et unanimement.

"Que le ministre des mines et des ressources naturelles, que le député federal du comté des Trois-Rivières, Me Léon Balcer, prennenconnaissance des intentions actuelles du propriétaire actuel de ce site historique et touristique, a savoir que si le gouvernement federal ne prend pas sur lui de reconstituer, en miniature ce site, la terre sur laquelle s'élevair jadis les veilles Forges sera lotie, en 1955, et vendue par section, et qu'en conséquence si le gouvernement federal est intéressé à laxir préservation des ruines des Vieilles Forges, il devra prendre des mesures dès l'hiver prochain, pour s'approprier le terrain nécessaire à cette fin."

80-Une résolution vivant à numéroter les sièges des conseillers a été adoptée de la façon suivante:-

Comptes.



Numérotage des sièges.des conseillers. suite

Siège numéro:-un, Lucien Lacombe, Siège numéro:-deux, Rosaire Gaudet, Siège numéro:-trois, Francois Charette,

Siège numéro:-quatre, Evariste Chamberland,

Siège numéro:-cinq, Napoléon Paquin, Siège numéro:-six, Aimé Martineau,

Adopté en vertu de l'article 280, du code municipal,

sur proposition de Napoléon Paquin, Secondée par François Charette, Et à l'unanimité.

80-Le cas de la veuve Plante, restée avec deux enfants, d'âge scolaire, et sans ressources, est étudié par le conseil, ces enfants devant être placés dans une institution publique pour y recevoir l'instruction, et ils seront à la charge partielle du conseil, comme les cas d'assistance publique, pour maladie, dans l'opinion du conseil, mais il n'y eut pas de résolution adoptée a ce sujet.

Annexion de la 90-Demande dera faite au Premier Ministre Maurice Duplessis, pour munici palité au que:-

comté des 3-Rivi "Que toute la paroisse de St-Michel des Forges, fasse dorénavent ères, pour fins partie pour fins électorales provinciales, du comté des Trois-Rivie-provinciales, res."

100-

Proposé par Lucien Lacombe, Secondé par Rosaire Gaudet, et unanimement

"Que la Voirie Provinciale soit priée de prendre à ses charges, en entier, l'entretien des chemins d'été de la route et du rang du Rochon, à compter de 1955, ces chemins ayant 50 pieds de largeur."

100o-

Proposé par Lucien Lacombe, Secondé par Rosaire Gaudet Et unanimement,

"Que des travaux soient faits quantanivelage, gravelage, dans certaines rues de la Mission Ste-Thérèse, aux frais des intéressés, et qu'une répartition soit faite en conséquence, une fois les travaux exécutés."

Amendement regle 19-Proposébpár Napoléone Paquingesecondé pars Ammé Martineau, que le ment ELECTRICITE reglement numéro: -neuf concernant l'étdairage soit amendé de façon ayfaire tomber cette partie du lot 178 du cadastre de la Paroisse des 3-Rivieres, située du coté nordéest de la route des Forges et roue

le présent amendement entre en vigueur selon la loi.
Reglement CHEMINSI3o-Considérant l'article 518 et 574, du code municipal qui permet
ET ROUTES PORTES tent au conseil local de décider par reglement l'élargissement des
A 50 PIEDS DE routes et dhemins dous son contrôle.

LARGEUR.

Considérant que l'avis de motion en vue du présent règlement a été donné à une séance mátérieure du conseil, et que l'avis public prescrit par l'article 574, paragraphe lo- a été donné le 21 aout dernier, par le secrétaire de la municipalité.

En conséquence le présent règlement décrète ce qui suit:-

lo-La largeur des routes et chemins de front situés à l'intérieur de la municipalité sera portée à compter de la date d'entree en vigueur des présentes à cinquante pieds, mesure anglaises;

20-Le terrain nécessaire à l'élargissement du rang du Rochen sera pris sur une largeur d'environ dix pieds anglais, à même les biens fonds situés du coté sud dudit rang, et la balance du coté nord dudit rang.

30-Quant aux autres chemins et routes, qui n'ont pas cinquante



pieds, tel que susdit, et qui se trouvent à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Michel des Forges, le terrain nécessaire à leur élargissement, serapris auissi équitablement que possible de chaque coté des dits chemins et routes, en tenant compte toutefois des requêtes qui ont été signées et déposées devant le présent conveil ou devant les conseils antérieurs au présent, et aussi en tenant compte que ces dits chemins et routes meront redressis en autant que la chose pourra se faire et à ces fins le terrain nécessaire à l'élargisseement pourra être pris d'un seul coté.

40-Les dépenses occasionnées dans la réalisation des buts du présent règlement seront payées complètement aux frais de la corporation, à même les fonds généraux.

Toutes les dépenses avant d'être faites, seront autorisées par résolution par voix majoritaire des membres du conseil au cours doune session de celui-ci.

50-Le conseil fixera par résolution dandate où tels travaux pourront être faits;

60-Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa publication.

Proposé par Rosaire Gaudet, Secondé par Francois Charette, Et unanimement.

140-L'assemblée à onze hres P.M. est levée.

educand Masse Maire

SEC-TRES.

is sout rulo.

Le 5 octobre 1954.

Procès Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois déoctobre miloneus cent cinquante quatre, du conseil de la Corporation de St-Michel des Forges, tenue au lieu ordinaire des séance du conseil, et a l'heure habituelle, sous la présidence de S.H.le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prirent part tous les conseillers, savoir:-Rosaire Gaudet, Lucien Lacombe, François Charette, Aimé Martineau, Evariste Chamberland, Napoléon Paquin.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle;

20-Lesture faite des minutes de la dernière a ssemblée elles sont adoptées sur proposition de Francois Charette, secondée de Napoléon Paquin, et à l'unanimité;

30-Lecture faite de la correspondance, savoir:-

Lettre de remerciement à l'endroit du Conseil, pour les démarches faites au sujet des Vieilles Forges, par M.Jules Picotte;

Lettre de Shawinigan Water & Power Co. Lted, demandant de faire adopter des modifications au sujet du reglement numéro neuf se rapportant à l'éclairage publique;

Lettre de R.H.Houde, arpenteur géometre, demandant la permission

28.50¥



d'annuler des numéros de rues suivantes, savoir:-178-181, 178-185, 180-4, 180-39 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivieres.

Demande acceptée sur proposition de François Charette secondée par Evariste Chamberland Et unanimement.

Lettre du Yves Prévost, Ministre des affaires municipales de Québec, approuvant la résolution du conseil décrétant le numérotage des sièges des conseillers de un à six; datée du 25 sept. 1954;

Lettre de P.Edmond Dufresne, ingénieur de la cité des Trois-Rivières demandant au conseil l'autorisation de poser au nom de la dite cité des tuyaux d'égeuts sur le coté sud-ouest du Chemin des Forges, le secrétaire devra répondre que cette autorisation doit venir de la Voirie provinciale du fait que ce chemin est aux charges du gouvernement;

Lettre de Willirod Dugé, ic., au sujet du cours d'eau Charette-Gélinas, portant le numéro: -8990 des dossiers du département du draingge provincial, attestant réceptionde la résolution du conseil recommandant le dreusage de cette rivière;

Lettre de Roger Lord, gérant de la cité des Trois-Rivières, remerciant le conseil pour le bon acceuil fait à sa demande d'annexer les terrains de Mrs Laflamme, Lambert et S.W.& P.Co. le long du St-Maurice;

Lettre de Elzéar Roy, étant un duplicata de celle qu'il a fait parvenir au Service du Drainage Provincial, en rapport avec le canal Charette-Gélinas;

Lettre de Maurice Beauchamp, président de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, mettant à la disposition du conseil, son aide en rappoart le projet de réfection du site touristique des Vieilles Forges;

30-Lecture faite des comptes suivants, leur paiement a été autorisé, savoir:-

Chèque no:-54, J.M.Bureau, avocat, consultation, Chèque no:-55, G.G.Garceau, Sec., salaire, affichage, frais de transport C.P.R. 5.00V

103.05

Chèque no:-56, Le Nouvelliste Inc., annonces demandant des squmissions pour entretien Chemins

24.00 ₹ d'hiver, Chèque no:-57, Adem Lefebvre, travail, charger à répar-

tition.

Chèque no: -58, Alphonse Pellerin, remboursement cloture Cyprien Lacroix,

50.58 Chèque no: 56-a Shawinigan Water & Power Co. Eclairage, Autorisation adoptée sur proposition de Napoléon Paquin,

Secondée par Evariste Chamberland,

Et una nimement.

Avis Motion Eclairage,

comptes.

40-Le conseiller Lucien Lacombe, donne avis de motion, qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil prendra en considération un règlement conernant :-AOLSéclairage de la municipalité, soit aux frais de la corporation, soit au frais de la partie éclairée, ou aux frais des deux; B)l'octroi d'une franchise à toute personne, société, ou corporation pour distribuer l'électricité dans les limites de la municipalité, et la passation d'un contrat pour ces fins,

50-Le conseil autorise Monsieur Noel Veillette, syndic préposé à l'entretien des canaux dans la municipalité, à faire effectuer aux frais des intéressés le recreusage du canal Charette Gélinas, des qu'il le jugera à propos,

Proposé par Evariste Chamberland, Secondé par Aimé Martineau et unanimement.



Avis motion Date, bo-Avis de motion est donné par le conseiller Aimé Martineau, hres, bureaux de qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil, un règlement votation. 266C.M. visant à porter au mois de mai de chaque année le temps des élections du maire et des conseillers, à fixer l'heure de votation pour tout reglement demandant l'approbation des électeurs 1 pour toute élection du maire et des conseillers de 9 hres du matin à hres du soir, et pour déterminer le nombre de bureaus de votations à une élection;

Laflamme, Lombert

Annexion Terrains 70- Proposé par Lucien Lacombe, conseiller, Secondé par Aimé Martineau

Et una nimeme nt

"Que la Corporation de St-Michel.des Forges, consente en faveur de la Cité des Trois-Rivières, à lui laisser annexer les lots num;ros;₹178,180,P-179,181-1, et P-181, tels que designés sur un plan produit et préparé par des préposés de la cité des Trois-Rivières, et ce aux conditions suivantes:-Que la cité des Trois-Rivières, quittance, quarante pour cent d'un compte au montant de trois mille cinq cents vingt huit dollars et cinquante cents dû à la Cité par la Paroisse des Trois-Rivières, et en crédite d'autant St-Michel des Forges, chargé d'acquitter ce pourcentage dedette, et efface toute autre dette due par le Corporation de St-Michel des Forges, contractée en faveur de la Cité, après le premier janvier 1954, et laisse libre accès, gratuitement, aux contribuables de St-Michel des Forges, pendant dix ans, à compter de la date des présentes, à l'incinérateur qui pourra être construit sur le terrain annexé, ou à la cour à déchets, qui pourra y etre établie."

80-Monsieur Francois Raymond de Raymond & Frères Inc., offre à la Corporation de St-Michel des Forges, d'ouvrir un chemin public, ou route devant conduire du Chemin du rang des Rochons au Chemin du Deuxième rang, ce au prix de \$3500.00, sur le milieu de sa terre, mais le conseil de, décide qu'il étudiera la proposition, et le chose est remise à plus tard.

90-Divers vendeurs de camions charrus se sont présentés au conseil pour offrir de vendre tels camions devant servir à l'entretien des chemmins d'hiver; le conseil étudie les propositions;

Monsieur Clément Ricard offre au conseil d'entretenir les chemins de la municipalité au prix de cinq cents dollars du mille, le conseil, trouvant la chose trop dispendieuse, cherche une autre solution;

100-Proposé par Lucien Lacombe, Secondé par Rosaire Gaudet,

"Qu'un lettre de remerciements soit adressée à M.Ls. Théo Larose ingénieur divisionnaire, de la Voirie Provinciale, pour les travaux qu'il a fait faire dans les rues et routes de la municipalité."

llo-Appès étude d'un état de l'actif et du passif se rapportant à la division de la Paroisse de St-Michel des Forges, d'avec la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivieres, le conseil, adopte sur proposition de

Napoléon Paquin, Secondée par Francoisé Charette, Et unanimement

"Que l'offre suivante soit faite à la dite paroisse des Trois -Rivieres, savoir:-St-Michel des Forges absorbera 40% de la dette d'assistance publique; au montant totale de \$12,529.26;

au montant total de \$3528.50

absorbera 40% de la dette yenvers la cité des Trois-Rivières

absorbera 40% d'un compte d'aide à la jeunes



nesse, au montant total de \$383.85. Et paiera une somme de douze cents dollars en argent, en règlement de tout compte au premier janvier 1954, à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières.

120-Des lettres des félications devront être envoyées à?

Maurice Bellemare, député du comté de Champlain, pour son élection au poste de maire des Piles, par acclamation;

Dr. Marc Trudel, pour sa réélection au poste du président du Collège des Mèdecins de la Province;

Elzéar Roy, agrenome du comté, pour le travail fait au sujet des canaux de la paroisse;

lo-Une résolution appuyant la demande de Monsieur Ephrem Boisvert, sera envoyée à , aux fins de faire déména-ger d'un des poteaux de la dite compagnie qui bloque l'entreé du gagarage de Monsieur Boisvert. Adopté unanimement.

140-Une lettre recommandée sera envoyée à Monsieur Philippe Pratte, propriétaire du lot ou partie du lot:- dans la deuxième rang de St-Michel des Forges, contigu à la terre de Monsieur Albert St-Louis, d'avois à faire la cloture de ligne séparant les deux dits immeubles, au cours de 1955, ligne allant du Rang des Rochons au deuxième rang, Cette lettre sera envoyée au nom de l'inspecteur municipal Mensieur Alphonse Pellerin.

l5o-L'ajournement de la présente assemblée estproposée par Evariste Chamberland, secondé par Lucien Lacombe, et una nimement, elle sera reprise, mardi le 12 octobre, au lieu et heures ordinaires des séances du conseil.

Le 12 octobre 1954.

Procès Verbal de tenue de la séance d'ajournement de l'assemblée du 5 octobre courant, tenue, sous la présidence du maire, et à laquelle prennent part tous les conseillers, et ce au lieu et heure ordinaires des séances du conseil,

lo-L'assemblée est reprise, la séance s'ouvre par la récitation de la prière habituelle;

20-Le secrétaire fait lecture de vingt neuf mutations effectuées entre le l ierjuin 1954, et le 16 aout 1954, comprenant toute les mutations intéressant la municipalité, et dont les actes ont été enregistrés entre ces susdites dates et le secrétaire a été autorisé à faire les changements en conséquence dans les livres de la municipalité,

Proposé par: François Charette, Secondé par: Wimé Martineau, Et unanimement.

30-Lecture faite par le secrétaire d'une lettre de Me Jean Lasage, Ministre du Nord Canadien et des Ressources Naturelle, savisant le conseil, qu'il regrette de ne pouvoir se rendre à sa demande à l'effet de faire reconstituer aux frais du gouvernement le site des Vieilles Forges, le sommission des sites historiques, ne le recommandant pas.



40-Hre de votation.

RÊGLEMENT NO:- 13;

referendum et élec- Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance régution, temps des é- lière du conseil du mois d'octobre de la présente année, tenue lections, nombre de le 5 dernier, par le conseiller Aimé Martineau, qu'il présentebureaux de votation.rait un règlement concernant, le temps de votation, et autres en se basant sur l'article 226 du code municipal;

rightement

Le présent décrète en conséquence ce qui suit, savoir:-

lo-Qu'à compter de son entrée en vigueur, qui se fera selon la loi, le mois de mai de chaque année sera le mois choisi pour les élections du maire et des conseillers, et qu'en conséquence le terme d'office des membres du présent conseil, sera continué jusqu'à mai 1955;

20 p Que lors de toutes votations de la part des contribuables, ou électeurs de la municipalité, lesou les bureaux de votation resteront ouverts de neuf heures de l'avant midi, jusqu'à huit heures de l'après-midi, ceci tant pour les élections du maire et des conseillers, que pour recevoir de vote lors de referendum;

30-Que lors de toute votation pour élire un maire et des conseil lers, ou des conseillers tout simplement, il y aura quatre bureaux de scrutin;

> Proposé par Lucien Lacombe, Secondé par Napoléon Paquin, Et unanimement.

Avis Motion Reglement ouvertu re route Rochon a 2 ième rang.

50-Avis de Motion est donné par le conseiller Lacien Lacombe

"Qu'un règlement sera présenté à une séance ultérieure du conseil présent ou futur, visant à faire ouvrir line route route le long de la Paroisse des Trois-Rivières, seul ou conjointement avec cette Paroisse, entre le chemin des Rochons et le chemin de front du deuxième rang desSt-Michel des Forges."

ment d'emprunt A-AChat Camion Charrue

Avis Motion Regle 60-Le conseillent Napoléon Paquin

Donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil ,un reglement d'emprunt au montant de vingt cinq milles dollars, (\$25,000.00) par obligations ,bons, en vue d'acheter un camion devant servir au déneigement en vue de la circulation des véhicules automobiles, à construire ou faire construire une remise pour ce camion, et à faire l'achat du terrain où cette construction sera érigée.

70- Monsieur Tardif, présente au conseil une espece de soumission pour la vente d'un camion charnue à déneigement, de marque Sicard, pour le prix net de \$19420.00 taxes comprises, avec charrué de 9', 8 tonnes, pesant 13000 lvs, service annuel d'inspection aux frais de la compagnie Sicard, et une aile de coté; Si on ajoute la gratte de dessous, (entre les rouges), le

prix serait augmenté de \$4000.00;

Monsieur Bigotaud, offre un camion de marque General Motor quant au moteur, pour le prix de \$15850.00 net, capacité 7 tonnes et demie, moteur 155 forces, à 2000 tours de révolution, avec charrue, et aile de coté, si on ajoute le moteur Diesel, \$2000. additionnelles. Commandé sur 4 roures.

80-Le maire, le commeiller Lucien Lacombe, et le secrétaire-trésorier, sont autorisés a aller rencontrer la commission munici-



pale en rapport avec le règlement d'emprunt, et ce aux frais de la municipalité.

L'agenda étant épuisé,

L'assemblée est levée à 10 hres 🖢 P.M.

Le 21 octobre 1954.

Procès verbal de tenue d'une assemblée spéciale, convoqueée a la demande de S.H.Le Maire Ferdinand Masse, par lettre recommandée à l'adresse de chacun des membres du conseil, mallée le 15 octobre courant, alaquelle assemblée prennent part tous les membres du conseil, à l'heure et au lieu ordinaire dess séances du conseil.

lo-L'Assemblée est ouverte par la récitation de la prière habituelle au St-Esprit;

20-Le secrétaire fait lecture d'une lettre de démission de sa charge de maire, signée de Monsieur Ferdinand Masse, la dite démission est a été accepté sur proposition de Francois Charette secondée par Aimé Martineau

Et unanimement.

30-Le conseiller Lucien Lacombe, donne aussi sa démission à cette charge de conseiller, par lettre signée de sa main et lue par le secrétaire, acceptée sur proposition de Napoléon Paquin, par Evariste Chamberland, Secondée Et unanimement.

40-Monsieur Lucien Lacombe, est proposé pour remplir pour le reste du temme, la charge de maire, proposé par Rosaire Gaudet Secondé par Aimé Martineau, Et unanimement.

50-Chacun des membres du conseil a signé devant le secrétaire une renonciation à l'avis de convocation, en vue de nommer un conseiller et un maire en remplacement de ceux sortant de ces charges.238.C.M.

60-Monsieur Hermile Matton, est proposé à charge de conseiller pour la findu terme de M.L.Lacombe, en son lieu et place,
Proposé par Franco is Charette,
Secondé par Napoléon Paquin,

Et unanimement.

70-Le nouveau Maire M. Lucien Lacombe, et le Nouveau conseiller M. Hermile Matton, se font immédiatement assermentés devant le secrér taire sou ssigné à ces charges respectives, et signent une formule d'assermentation à cet effet.

80-S.H.le Maire F.Masse, dit un mot de remerciement à l'adresse de ses collègues et à l'adresse de la population, et il explique les raisons de la démission, Messieurs Lacombe et Matton, expriment eux aussi leur reconnaissance à l'endroit des conseillers et de la population pour la confiance qu'ils leur font en les nommant chacun à leur charge respective.



REGLEMENT NO:-14

REGLEMENT D'EM-PRUNT NO:-14

\$25,000.00

Considérant que le conseil, en vue de l'entretien en hiver des chemins pour la circulation des véhicules automobiles, doit acheter un camion pour l'enlevement de la neige, construire une remise pour ce camion et faire l'achat d'un terrain où cette construction sera érigée;

Considérant que le cout des travaux et achats projetés est estimééà \$25,000.00) vingt cinq milles dollars, y compris le montant des dépenses contingentes;

Condidérant que le conseil n'a pas de fonds disponibles pour payer le dit montant et qu'il doit en faire l'emprunt par émission d'obligations;

Considérant qu'il a été donné avis de ma présentation du présent règlement;

Pour ces motifs, ileestuproposé par Monsieurn Evaristel Chamberland, et secondé par Aimé Martineau, conseillers, et il est résolu que le règlement suivant , portant le numéro: -quatorze (14) soit adopté et qu'il soit décrété par le dit reglement ce qui suit: -

lo-Le conseil est autorisé à faire l'achat d'un camion pour l'enlèvement de la neige, en vue de la circulation des véhitules automobiles, à construire ou faire construire une remise pour ce camion et à faire l'achat du terrain où cette construction devra etre érigée.

20-Le conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement un montant n'excéd nt pas \$25,000.00 y compris le montant des dépenses contingentes, et, pour se procurer ledit montant, à en faire l'emprunt par émission d'obligations.

30-Ces obligations seront émises en coupures de mille dollars et de cinq cents dollars, et cents dollars, ou de leurs multiples;

40-Elles seront payables au porteur ou au détenteur immatriculé selon le cas, à la Banque Provinciale des Trois-Rivieres, rue Notre Dame;

50-Les obligations seront datées du ler decembre 1954, et seront remboursées en séries, en dix ans, conformément au tableau ciaprès transcrit, savoir:
•\$25,000.00 à 4% intérets, en 10 ans.

i	The state of the s			
	•	.Tableau de	remboursement.	
1	<u>Intérets</u> ,	Capital,	Total,	Balance,
1 2 3 4, 5	\$1,000.00 900.00 800.00 700.00 600.00	\$2,500.00 2,500.00 2,500.00 2,500.00 2,500.00	\$3,500.00 3,400.00 3,300.00 3,200.00 3,100.00	\$25,000.00 22,500.00 20,000.00 17,500.00 15,000.00 12,500.00
6 7, 8, 90 10,	500.00 400.00 300.00 200.00 100.00	2,500.00 2,500.00 2,500.00 2,500.00 2,500.00	3,000.00 2,900.00 2,800.00 2,700.00 2,600.00	10,000.00 7,500.00 5,000.00 2,500.00
	\$5,500.00	\$25,000.00	\$30,500.00	\$



60-Un intéret à un taux n'excédant pas 4% l'an sera pyé semi annuellement le 1 er decembre et le 1 er juin de chaque année, sur présentation et remise a échéance des coi poins attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux memes endroits que le capital.

70-Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire trésorier sera imprimé , gravé ou lithographié sur les coupons d'intérets.

So-Lesdites obligations pourront en wertu des dispostions du chapitre 212 des Statuts refondus de Québec, 1941, etre rachetées! en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intéret; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

90-Il est par le présent reglement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, un taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et inté rets, des échéances annuelles, conformément au tab leau reproduit cihautt reglement et qui en fara partis com e s'il stait

100-Le présent règlement entrera en vigueur conforméement à la loi.

Adopté à la présente séance du 21 octobre 1954.

1			_	
) () (666	}	1	بنان

rendum.

Résolution fi- 90-Résolu que:-en vertu des dispositions de l'article 372, du code xant la date de municipal, les électeurs , propriétaires d'immeubles imposables, de tenue du refe- cette municipalité soient convoquées pours voter sur le rèlement numéro:-14, cidessus, (Emprunt en vue d'acheter camion chasse nei-ge, faire construire remise, achat d'un terrain)) et ce les 8 et 9 novembre 1954, de 9 hres du matin à 8 hres de l'après-midi, en la salle de la vieille école numéro: -5, sur le chemin des Forges,"

> Adopté sur proposition de François Charette, par HermilerMatton, S**e c**ondée Et à l'unanimité.

10o-L'assemblée est levée à 10 hres de l'après midi.



Le 2 novembre 1954.

Procès Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de novembre, mil neuf cent cinquante quatre, du conseil de la corporation municipale de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heure ordinaire des séances du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prennent part tous les sonseillers, savoir:-Rosaire Gaulet, Hermile Matton, Aimé Martineau, Evariste Ohamberland, Napoléon Paquin, et Francois Charette.

lo-L'assemblée débute par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite des minutes de l'assemblée régulière du mois d'octobre dernier, avec celles de la déance d'ajournement, et celle du 21 octobre 1954, elles sont adoptées sur

Proposition de Aimé. Martineau Secondée par Napoléon Paquin, Et una nimement.

30-Une carte d'assistance à un écolier (Real Martin) est déposée sur la table du conseil, et ce dernier, la remet à Aimé Martineau pour qu'il fasse enquete;

40-Lecture faite de la correspondances suivante:-

Lettre de A.Bergeron, sous ministre de la Voiriz Provinciale, attestant que cette dernière prendra encore à ses charges l'entretien du Chemin des Forges;

Lettre de Aimé Rivard, secrétaire de St-Etienne des Grès, établissant que la route connue sousle nom de Route de la Pointe du Lac, a été entretenue par Léo Paillé en 1953-54, et que le cout d'entretien de cette route fut de \$42.00, chargé par répartition sur les lots:-329 à 347 inclusivement;

Monsieur Nelson Lefebvre, inspecteur de route pour cette section de la Paroisse verra d'ici que lques jours Monsieur Roussy, voisin de la dite route, pour lui demander de tracer le chemin d'hiver sur sa terre en 1954-55;

Lettre de Dame Laurent Doucet, demandant de l'aide sociale, par suite de la maladie qui retient son mari à l'hopital, et elle a trois enfants en bas age aux besoins desquels elle doit subvenir, le conseil, vote sur proposition de Napoléon Paquin, Secondée par E.Chamberland,

Et unanimement, un aide a même le fonds général de la paroisse, de dix dollars par semaine, jusqu'à la prochaine séance régulière du mois de cembre, et Monsieur Aimé Martineau, est autorisé à faire des achats de victuailles, jusqu'à ce montant toutes les semaines d'ici la dite séance;

\$2.00 Rembbursement Permis de ConsturctionPaillé

Demande de la Part de Repaillé, du village des Forges, de lui rembourser le deux dollars (\$2.00) permis de construction, vue qu'il n'y ax aucun règlement de construction dans cette partie de la municipalité venant de St Lienne des Grès, accordée sur proposition de Napoléon Paquin,

Secondée par Rosaire Gaudet, Et una nimement;

BANQUE Autorisation nouyeau maire signer Cheques

Vu le chargement, de maire, comme il y a lieu de faire passer une nouvelle autorisations de signer des chèques, et de faire les autres opérations bançaires nécessaires à la corporation,

> Proposé par Hermile Matton, Secondé par Francois Charette, Let unanime rent



" Que Lucien Lacombe, maire et Gilles Guy Garceau, æcéétaire trésorier, sont par les présentes autorisés pour et au nom de la Corporation municipale de St-Michel des Forges, ci-après appelé le "sous signé", de faire et signer con jointement seuelement tous chèques eu mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'endonner quittance.

Aussi que Gilles Guy Garceau, et Wildy Isabel, son assistant, ou aucun d'entre eux soit et int par lesprésentes aûtorisés au nom du soussigné à négocier ou déposer avec ou transféréer à la dite Banque (mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné) tout chèque ou mandant pour le paiement d'argent et dans le meme but d'endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné, avec l'entente que tout endossement au nom du sous signé par voie de timbères apposés ou autrement aura plein validité, auisi de temps à qutre d'arranger, règler, balancer, et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque, de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du comptet et donnant quittance pour autant.

Comptes

Lecture faite des comptes suivants par le secrétaire, leur paiement a été autorisé sur proposition de Napoléon Paquin, Secondée par Evariste Chamberland.

		De Collection of par		Orac moor a good at on the
Chègue	no:-59	Imprimerie Lacoursières,		35.17√.
Cheque	no:-60	G.G.Garceau, Secrétaire,		114.50
Chèque	no:-61	Edouard Raymond,		19.07
Cheque		Shawiningan Water & Power.	Co.	50058 V
Chèque	no:-63	Antonio Trahan,		1.00
Chèque	no:-64	Joseph Paquette,		375.00✓
Cheque	no:-65	Rosario Paillé,		2.00

REGLEMENT NO:-14

Bo

A une su noe Eclairage Publique

Attendu que les presdriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

Attendu qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage d'une partie de la Municipalité et d'autoriser le conseil a s'entendre avec toute personne, société ou corporation paur ledit éclairage;

Il est, en conséquence, proposé par François Charette, secondé par Evariste Chamberland,

Et par les présentes réglé et statué comme suit, savoir:-

Que les rues d'une partie de la municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans la dite partie, aux endroits designés par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin me devant pas excéder mille deux cents dollars (\$12,00.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

Que le con seil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour ledit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat pour voyant au nombre de lampes, aux taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la corporation et la durée du constrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat, accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le compage et l'émondage des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la



suite (eclairage publique)

Corporation.

Que le cont de l'éclairage soit supporté par la partie éclairée et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens fonds imposables ciaprès designés. Cette taxe est et sera repartie de la façon siaprès établie:-

- l.-En ce qui concerne les lots cent quatre vingt cinq, cent quatre vingt trois, cent quatre vingt quatre (185,183,184) du ca dastre dela Paroisse des Trois-Rivières, faisant maintenant partie de la Paroisse de St-Michel des Forges, et leurs subdivisions, officielles, le cout de l'éclairage de ces dits lots sera supporté cent pour cent (100%) par ces dits lots de la façon suivant e:-
- 1.- "On prendra la longueur en pieds linéraires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front ditués sur ces lots, et on divisera le résultat obtenu par le cout total dééclairage pour ces lots. Puis on chargera le cout dééclairage en multipliant le nombre de pieds linéraires situés en front de l'emplacement d'un propriétaire ou occupant d'emplacement situé dans le secteur susdit, par l'unité minéaire d'éclairage obtenue précédemment."
- 2.- En ce qui concerne le lot numéro:-cent quatre vingt deux (182) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières faisant maintenant partie de la paroisse de St-Michel des Forges, seuls les propriétaires ou occupants d'emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front éclairés seront assujettis à la taxe d'éclairage basée sur le nombre de pieds de terrain de tels emplacements situés en bordure de telles rues, avenues, et chemins de front éclairés. On établira une unité linéaire d'éclairage en prenant la longueur totale de pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, ou chemins de front éclairés, par le cout d'éclairage de ce dit lot.
- 3.- En ceiqui les lots numéros:-un, deux, et trois (1-2-3) du cadastre de la Paroisse de St-Etienne des Grès, et la partie du lot:numéro:-deux cent dix huit (P-218) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, située du coté nord-est du Chemin des Forges, faisant maintenant partie de la Paroisse de St-Michel des Forges, le cout de l'éclairage de ces secteurs sera reparti entre les propriétaires de biens fonds imposables situés sur ces lots, au pro-rata de l'évaluation foncières de ces derniers, comme pour la taxe générale.
- 40- Le cout de l'éclairage de la gare Marchand sera supporté par l'ensemble de la municipalité, et sera incorporé dans la taxe foncières générale.

Les propriétés imposées par le présent règlement sont celles qui apparaissent actuellement au rôle d'évaluation comme étant la propriété des contribuables ciaprès designés:-

Numéro de lot:-

Propriétaire actuel:-

	MISSION STE THERESE\$
183-1	Thompson Harry
-2	Doucet Dame Léo,
26	Denis Rachel
27 & 28,	Mongrain Alcide
29	Fleury Léo
57	Brouillette Dieudonné,
57 58,59 60,	Mony, Arthur,
60,	Charette Reg.



Numéro du lot. Propriétaire 96 Dub'é Edouard 91, P-92, P-92, P-93, 128,129 Lajoie Emile, Boudreau Raoul, Pelland Lucien, 3,P-4, Veillette Noel, P-4,5,6, 8,8,9 10,11, Mathon-Hermile, Boulet Médard, L'heureux Marie-An. 12,13, Desroberts Béa. 22, Desaulniers, A. 23, 24,25, Gélinas Fernand, Pépin, Jos. 30,31 Baillargeon W. 32, Cossette, Gilles, Chauvette, Lucien, Chauvette Domat, 33, 53, Trépanier Noellina, 55, 56, Olivier W. Brouillette Dieudonné 61,62, Mony Arthur, Brousseau Albert, 63,64, 67,P-68, P-68,P-69, Piché Jos. Collins Armand, 70, 71,71-A Chauvette Lucien, Brousseau Albert, 72, 74,733, 75,76, 77,78 Levesque Joseph, Brousseau Albert, Lafontaine Ray, Dame Auger Gérard, 79,80,81, Launier Omer, 82,83, Gendreau, Lucien, 84,85, Houde Lucien, Laforce Henri, 88,89, Lajoie Emile, 94, 95,96,97, 98,99, Boudreau Raoul, Lefebvre Lorenzo, Houde Adelard, |90,99, |100,101, |102,103, |104,105, |106,7,8,9, |184-17,18,19, |16,P-15, |P-15,P-14, Mailhot Wellie, Lainesse W.A. Lawrence Antonio, Belhumeur Alphonse Chamberland Fernand, Duhé Henri, Dubé Irenée, 183-116,117,118, 119,P-120, P-120,121,P-122, Laroche, Joseph, Pelland Lucien, Charette Ferd. P-122,P-123, St-Arnaud, Josap. P-123, P-124, Desaulniers W. P-124,P-125, Provencher Roger, 126,127, 98-A, Pelland Lucien, Trottier Atchez, 99-A à 109-A, Ducharme Lucien, 110, 111,112, Lorose Armand, Ducharme Lucien, 113,114, Houle Magloire, 184-23, Ducharme Lucien, 21,22, Houde Albert, Pleau, Francois, Lafontaine Bame Ray. 35, 69,68,67, Midette Martial, 71, 106, La combe Lucien, Marchand Floribert, Larochelle Roland, 184-188,25,26,160, Lainesse W.A.



numéro de lot, 184-27,28, 30,31,32,33,124,125,126, 127,128,	Propriétaire, Thériault Alb. Lainesse W.A.
52,51, 50,49, 48, 47, 45,44,	Blouin Ovila, Laniel Dame Philippe, Demontigny Regina, Martin Philippe, Dubois Dame Gaudias,
43, 42, 41,40,	Martin Dame Philippe Doucet Henri, Masse Jean Marie,
39,38, 37,36, 66,65, 64,63,	Fortin Amédée, Fortin Lionel, Lainesse W.A. Girard Dame Armand,
61,62, 60,59, 57,58, 55,56,	Lainesse W.A. Dallaire Henri, Grenier Gertrude, Tousignant Philippe,
53,54, 129 à 136 incl. 88,	Lainesse W.A.
87,86,85, 84,83, 78,79,80,\$1,	Pichette Claude, Doyon Claude, Lainesse W.A.
76,77, 74,75, 72,73,	Panneton Roméo, Fournier Dollard, Robert Paul,
104,163,102,101,100, 98,99 96,97,95, 93,94	Lainesse W.A. Landry, Antonio, Lainesse W.A. Boyon René,
137,138,139,140,141,119, 90,89,92,91, 120,121,122, 117,118	W.A.Lainesse,
117,118 113,114,115, 107,110,111,112,	Grenier Thérèse Lainesse W.A. Héroux Dame Philippe,
109, 108, 142 à 147 incl. 148,	Lainesse W.A. Bourassa Jules, Lainesse W.A. Parenteau Henri,
149, 150, 151,	Sauvageau Roger, Lainesse W.A. Marchand Louise
152 à 157 incl. 185-3 4,5,6,7,8,9, 10,11,12,	Lainsesse W.A. Larochelle Roland, Lainesse W.A. Robert Dame Adelard,
14,15 16,17,18,19,22,23,24,25, 26,27,	Bourgon Jos.
29,30,31, P, P	Lainesse W.A. Hamelin Dame Laurent Marchamd Léo,
P P- P 33,34,35,	Lapointe Benoit, Coulombe Euclide, Lemire Eddy, Lainesse W.A.
36,37,38, 39 a 44 incl.	Grenier Gérard, Lainesse W.A. Tessier David,
46,47, Ptie 50,51,52, 53,54,55,56,	Lainesse W.A. Demontigny Roger, Bourgon Joseph, Lainesse W.A.



```
Propriétaire,
 Numéro:
185-57,
95 à 107 incl.
                                                  Coté Camille,
                                                  Lainesse W.A.
      58 à 62 incl.
     63,
64,65,67,68,
                                                  Duval Victor,
                                                  Lainesse W.A.
      69,
70,71,
                                                  Monfette Cécile,
                                                  Chartray Alphonse,
      72,a 82 incl.
109 à 120 incl.
                                                  Laines se W.A.
                                                                  11
      122 à 128 incl.
      85
                                                  Demontigny Roger,
      86
                                                  Vallières Jean J.
      87 à 91 incl.
                                                  Lainesse W.A.
      92,
                                                  Bourmival, Fernand,
      93,94,
130 à 142 incl.
                                                  Lainesse W.A.
                                       VILLAGE DES FORGES
                                                  Martineau Marcel,
      P-l
      P-1
                                                   Hains Paul Emile,
      P-1
                                                  Morin Emile,
      P-1
                                                  Hubert Albert,
      P-1
                                                  Godin Donat,
                                                  Bellemare Joseph,
      1-74,63,62,P-1,1-29,32,
-34,37,38,39,40,41,42,
0-60,71,72,76,77,74,46,
-49,55,56,57,58
                                                                   11
                                                        Ħ
                                                        11
                                                                   **
      1-30,33,
                                                  L'Heureux Joachim,
      -31,
                                                  Blais Noel,
      1545,
                                                  Deschamps Maurice,
                                                  Pullar Robert Jame,
          43,
      P-1
                                                  Deschamps Reginald,
      1-44
                                                  Demontigny Adrien,
                                                  Rivard Benoit,
      1151
         53,52,
                                                  Blanchette Dame Valbert,
         54
                                                  Groleau Arthur,
         67,
                                                  Lamy Emile,
        68,
69,80,
78,79,
                                                  Duguay Victor,
                                                  Trépanier B.J.
                                              Lessard C.R.
         101,102,103,
                                                  Boissonnault Fernand,
         106,
                                                  Lessard C.R.
                                                  Raiche Joseph,
Bergeron Paul Henri,
         1-117
         1-120,122,
119 (1)
126 (2)
                                               . LeBlanc Maurice,
                                                  Dussault Louis
                                                  L'heureux J.
           95,

103,(3),102 (2,1)

99 (½9101)

99 (½-3),(1,2)

26 (1)
                                                  Adam Luci en,
                                                  Forest Gérard,
                                                  Descoteaux Marcel,
    26 (1)
P-1
1½13,
Lacroix
1-152,153,
Bel lemare Irne
1-104,117(2),118(1)85(1,2)Lainesse W.A.
1-86,96(1,2)97(2),126(1)
1-127,(2),128(1,2),129(1)
1-129(2),130(1,2),118(2)
1-82(2),83(1,3),83(2),83(3)
8-84(1),84(2),86,87,88,94,
1-97(1)98(1,2),103(2),107(1)
1-107(2),108,109,110(1),110(2)
111(1),111(2,112,116(1)
116(2),117(1),118(1),119(1)
119(2),120(1),122(1),122(2)
""
                                                  Langlois Armand,
                                                  Carpentier Adrien,
                                                  Lacroix Madel eine,
                                                  Bellemare Irneée,
```



```
huméro:-
                                    Propriétaire,
 12123(2),124(1,124(2),125(1)
1-125(2),127(1),131(1),132(2)
1-133(1),133(2),134(1),134(2),
                                            Lainesse W.A.
                                                Ħ
                                                        11
                                                        11
 1-135,
                                            Picotte Dame Jules,
 P-1, Ptie-2,
 P-1, P-2
                                            Rathier Raoul,
                                            Marchand Louis,
 P-3,(11,2),
 P-1,
                                            Desaulniers Lucien,
 P-1,
                                            Paquet Joseph,
 P-1,
                                            Marchand, Floribert,
 1-7,
                                            Marchand Josaphat,
 1-8
                                            Turcotte Gérard,
                                            Marchand Wilfrid.
 1-9
 1-10
                                            BarBault Luc
 1-11,
                                            Milot Arthur,
 1-14,15,
1(Ptie-)
                                            Lacroix Louis Phil.
                                            Bouchard Marcel,
                                            Paquin, Dame Emery,
 1-235,237,
                                            Milot Maurice,
 P-1
 1-260,
                                            Desaulniers Gaston,
                                            Lampron Raymond,
 1-138,
 P-1,
                                            Maurisette Marcel,
 P-1
                                            Nault Egide,
 1(178),
                                            Nault Dame Egide,
                                            Racine Hector,
Paillé Rodario,
 P-1,
 P-1,
 P-1]
                                            Cayer Albert,
                                            Vermette Dame R.
 1-149,150,151,
 1-154,155,156,
                                            Bellemare Real
                                            Villemure Marcel,
 1-259
 P-1,
                                            Panneton Jeffrey,
 P-1
                                            St-Pierre Geo. Etienne,
 1-206,207,208,242,
1-3(12),1139)(140)
(141,142,143,144,166,167,168,
                                            Héroux (?)
                                            StpPierre Joseph,
     169,170,171,173,174,176,177,
180,181,183,184,185,186,187,
                                                11
    (188,202,204,205,206,207,208,
(220,221,222,224,225,230,233,
(234,238,239,240,254,255,256,
(258,262,)
                                                tt
                                                11
71-145,146,147,148,157,158,159, Lainesse W.A.
160,161,162,163,164,189,190,
191,192,193,à 200,incl.,209,
210,212,213,214,217,218,230,231,232,"
218-2,3,
Duw al Richard,
 218-2,3,
 218-4,
                                             Bellemare Jos.
                                             Bilodeau Jean,
                                              St-Germain Louis,
                                             Bellemare Emile,
                                             Bellemare, Rob.
       10,11,
                                             Bellemare Jos.
      12,
                                             Pépin Marguerite,
                                             Bellemare Jos.
                                              Charette Regin.
                                             Bellemare Robert,
      16,
                                             Bellemare H. Paul,
      18,
                                             Bellemare Josaphat,
                                             Bellemare Jos.
```

Le présent reglement annule et abroge à toute fin que de droit à compter de son entrée en vigueur tout reglement antérieur conercernant l'éclairage des rues et applicable dans les limites de la municipalité.

Le présent reglement entrera en vigueur selon la loi.



Promair e

70-Proposé par Mosaire Gaudet, Secondé par Aimé Martineau

Et unanimement

"Que Napoléon Paquin, conseiller, remplisse pour un terme de trois mois la charge de promaire."

80-A la demande de Hermile Matton, conseiller, une lettre devra être envoyée par le secrétaire à messieurs Alphonse Pellerin ,inspecteur municipal, et à Dieudonné Brouillette, préposé à l'octroi de permis de construction, lettre leur rappelant qu'ils doivent continuer à exiger le permis de construction pour toute nouvelle bâtisse qui s'érigera dans les limites de la municipalité, comme la chose se faisait avant la passation du referendum, du fait que le règlement de construction de la Banlieue des Trois-Rivières continue a s'ap pliquer dans cette partie de notre territoire détachée de la Banlieue.

Avis de Motion

90-Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Gaudet, qu'un Amendement au re règlement visant à amender le règlement des chiens sera présenté glement de CHIENS à une séance du conseil.

> 100-Proposé par Hertmile Matton conseiller, Secondé par Aimé Martineau, conseiller,

Et adopté unanimement,

"Qu'une résolution de remerciement s soit envoyée par le secéétaire à l'ancien maire Monsieur Ferdinand Masse, oour les services donnés à la municipalité en sa qualité de maire, et de constiller."

100-Monsieur François Raymond de Raymond & Frère, fait de nouveau une offre au conseil, d'ouvrir sur le milieu de sa terre une route allant du rang des Bochons au chemin du deuxième rang, pour le prix de \$3,500.00, le conseil prend en délibéré la proposition. La dite route ou rue, mesurerait 66 pieds de largeur, et on y poserait 6 pouces de gravel.

120-Le conseille r François Charette, donne un résultat des constations qu'ont faites certains membres du conseil, lors d'une visite à Ville St-Lamber de l'équipement à neige, et dans son opinion le cambon Ford à déneigement est celui qui répondrait le mieux aux besoins de notre municipalité,

D'autres conseillers diffèrent d'avis, et croient plutot, qu'il

vaudrait mieux faire l'acquisition d'un camion plus fort.

Et la discution prend fin ,avec dette remarque du maire, qui attire l'attention dew conseillers, sur le fait que le referendum n'a pas encore été approuvé par les électeurs propriétaires, et qu'il faudra attendre ce résultat pour décider quoique ce soit.

L'assemblée est ajourné, (vers 11 hres P.M.) àt devra être reprise à 9 hres ½ P.M., le 9 novembre, mardi, alors que l'on connaitra le résultat du referendum.

Le 9 novembre 1954

Procès Verbal de tenue d'une séance d'ajournement du conseil de la Paroisse de St-Michel des Forges, tenue au lieu or dinaire des séances du conseil, et à laquelle prennent par tous les membres du conseil.



lo-L'assemblée s'ouvre par récitation de la prière habituelle;

20-Le secrétaire fait lecture du rapport suivant en rapport avec la tenue d'un référendum, sur l'adopti on du règlement numéro :-14 autorisant le conseil a emprunteur \$25,000.00, devant servir à l'achat d'un camion à déneigement, d'un terrain, et à la construetion d'une remise ou garage, devant abriter ledit camion, et à être construit sur ledit terrain.

G.G.Garceau, sectétaire trésorier agissant au dit referendum comme président du scrutin, tandis que Gérard Dufresne, agissait comme greffier, et ciaprès le contenu de ce rapport

Le 9 novembre 1954.

Nous somssigné, président et greffier lors du referendum sur lequel ont été appelés à voter les électeurs propriétaires de biens fonds imposables de la municipalité, referendum tenu au scrutin secret les 8 et 9 novembre 1954, certifions que le résultat du vote sur le règlement no:-14 s'établit comme suit:-

Nombre total de voteurs, 253, valeur de leurs votes: \$559,200.00

L'article 771 du code municipal, exige pour l'adoption d'un reglement d'emprunt, que les 2/3 de l'évaluation de ceux qui ont voté se soit prononéé en faveur, soit 2/3 de \$559,200, ou \$372,666.00 c'est donc dire que le referendum a été adopté en valeur, par une majorité de plus de \$4000.00 Le même article 771, exige que les 2/3 de ceux qui ont voté se prononcent en faveur du règlement d'emprunt, soit les 2/3 de 253 voteurs, ce qui fait 168 et 2/3, c'est donc dire que le reglement a été battu par l vote et 2/3.

Et nous avons signé:-G.G.Garceau, Président; G.Dufresne, Greffier.

Vu le résultat du vote, le maire demande des sous missions pour l'entretien des chemins d'hiver par contrat, et l'assemblée est ajournée à lundi, 8 hres P.M., le 15 novembre 1954.

Alle factor Sec.-Eres

Le 15 novembre 1954.

Procès Verbal de tenue d'une séance d'ajournement du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heure ordinaires des séances dudit conseil, à la quelle prennent part tous les membres dudit conseil.



Ayis de motion Reglement Abbat

Camion et imposition de taxe

correct

lo L'assemblée s'ouvre à huit Hres P.M., par l'a récitation de la prière habituelle;

20-Monsieur Clément Ricard, offre d'entretenir, pour le prix de \$450.00 du mille les chemins de la municipalité, à la condition d'avoir le contrat pour am moins trois ans, et à cette condition il mettrait pour le déneigement, deux camions et un souffleur à deige, au service de la municipalité;

30-Les conseillers H. Matton et Rosaire Gaudet, propose deux que la municipalité achète un camion à deneigement dont le cout serait de \$19,376.00 net, ce qui nécessiterait l'imposition d'une taxe spécia le en vue de payer camion, de \$1.40 du cent d'évaluation sur tous les biens imposables de la municipalité.

Avis de motion est immédiatement donné par le conseiller en conséquence. Rosaire Gaudet, qu'un reglement autorisant le maire à signer un contrat d'achat d'un camion tel que dit cidessus, serait présenté à une séance ultérieure du conseil, et que ledit règlement décrètera l'imposition d'une staxe spéciale en conséquence, et autorisera un emprunt temporaire en attendant la rentrée des taxes nécessaire au pei ement de ce camion.

> 40-Les dépenses courantes pour le déneigement avec le dit camion se sont chiffrées comme suit:-

Location du garage pour y remiser le camion, **\$200.0**0 \$1000.00 Engagement d'un conducteur et de son aide, 4 mois, Achat gazoline, huile, et autres, 500.00 Assurance-feu, responsabblité publique, et conducteur, 200.00 Location des services d'un souffleur, à neige, 300.00 300.00 Reparation du camion, service, ent retiens

Total:- - - -\$2500.00 De la Voirie Prov. - Avec octroi en - Moins -----

Débour sés - - \$1400.00

50-Le conseil consid**èr**e censuit e l'étude dy budget pour il année 3554 1955 het adopte lesuitems suivants :- uncil. DEPENSES: -

a l'item des dépenses sourantes:-Taxe du conseil de comté:-\$6**50.0**0 Salaire du secrétaire, . \$1200.00 Rôle d'évaluation, revisión, 600.00 Elections s'il y a lieu, 200.00 **Vérification** . 150.00 Papeterie, 200.00 Timbres, 125.00 Cautionnement, (assurance secrétaires,) 10.00 Abonnement Revue Municipale, Codes, 24.00 Mutations ,bureau d'enre gistreme nt, 100.00 Avis publiques, affichage, 50.00 Chemin d'été, 1000.00 Eclairage publique, Taxes prescrites, radiation à cette fin, 300.00 Bien Etre social, assustance publique, 2000.00 Dons divers, 200.00

Inspecteur municial, salaire; 100.00 Resteune depense en suspens, celle d'un montant d'argent à préléver

pour amortir la dette d'assistance publique. REVENUS:-Res te de plus à déterminer le montant à provenir des répartitions de chemins, d'été, et d'électricité, et intérets sur arrérages

Intérets sur arrérages, seront d'envir on Electricité, éclairage publiques, environ, Chemins repartitions d'été,

\$150.00 750.00 550.00 \$1450.00 de revenus.

Et l'assemblée est a jour née à jeudi, le 18 novembre 1994 à huit heures de l'après midi.

Signé; MCUN Jacons MAIR E

A Q Garceau SEC-TRES.

Le 18 novembre 1954. Pròcès Verbal de tenue d'une assemblée ou séance d'ajournement, genue ce 18 novembre 1954, au lieu, heure ordinaires des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidente du maire et à laquelle prennent part tous les membres du conseil.

lo-Reprise de l'assemblée, à R hres P.M., par la récitation de la prière habituelle;

20-Les conseillers sont unanimement d'avis que l'achat d'un camon à déneigement doit être remis à une autre année, et qu'en conséquence, léentretien des chemins d'hiver devra se donner par contrat;

Bo-Le maire est autorisé par la résolution suivante à sigger les contrat suivants avec cha cun des contracteurs suivants pour le déneignment des dits che mins, routes, rues ou avenues de la municipalité.

"Que son honneur le maire Lucien Lacombe, soit et est autorisé à signer un ou des contrats avec Clément Ricard, ou Normandin Construction, de façon à ce que l'entretien de l'ensemble des chemins, rues, ou routes etavenues, me dépasse pas comme prix moyen, quatre cent soixante et quinze dollars du mille linéaire."

> Proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Francois Charette, Et adopté una nimement.

Lo-Monsieur Nelson Lefebvre fait partau conseil, qu'il a obtenu l'autorisation de Monsieur, Roussy, propriétaire de la terre avoisinant le Chemin des Terres à Bois, conduisant à la Pte du Lac, et sigué dans notre municipalité, à passer sur sa terre au cours de l'hiver 1954-55 sans aucune considération.

Leas semblée est levée, l'agenda étant épuisé, à neuf heures de l'après midi.

Paralau SEC-TRES.



St Michel des Forges, Le 7 decembre 1954.

Procès verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de decembre du conseil de la Municipalité de St-Michel des Forges, tenue au lieu, et à l'heure habituelle des séances du conseil, et sous la président de Son Honneur le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prennent part tous les conseillers, moins monsieur Napoléon Paquin.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle au St-Esprit;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée soit celle du 2 novembre 1954, et comprenant les séances d'ajournement, soit celles du 9 novembre et du 15 novembre 1954, elles sont adoptées sur proposition de Hermile Matton conseiller, secondée de François Charette, conseiller, et unanimement.

Répartit**ion** cours d'eau

40-

30-En rapport avec le nettoyage du Canal-Gélinas Charette, Monsieur Noel Veillette, syndic aux cours d'eau de la municipalité fait un Charette-Gélinas rapport verbal au conseil des travaux effectués audit canal, et présente un compte de quatre dollars en rapport avec creusage, payable par répartition entre Joseph Bouchard et Rosaire Bergeron, pour deux dollars Chacun, le paiement de ce compte est autorisé quitte à être chargé sur le compte de taxes des intéressés.

Proposé par Napoléon Paquințe, conseiller Secondé par Hermile Matton, conseiller Et adopté una nimement.

Comptes

\$4.00

40-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants, savoir:-Rosario Paillé, remboursement permis construction ch 65 2.00 G.G.Garceau. salaire secrétaire, et autres, cheque: 66 103.40 G.G.Garceau, salaire secrétaire, et autres, cheque: 66 Martial Milette, travaux, Gérard Dufresne, greffier referendum, che que:68 48.00chèque:69 15.00~ 19.93-Imprimerie St-Patrice, (Bulletins Referdum) chèque:70 GçGçGarceau, salaire du mois de decembre, 100.00cheque:71 Shawinigan Water & Power, chèque:67 58.58 Martial Milette, 6 & 11 decembre, travaux, chèque :72 13.37 Notel Veillette, Canal Charette susdit, Paroisse des 3-Rivières (actif & Passif) chèque:73 4.00chèque: 74\$1698.94-Robert Diamond, (Ass. PublDame Doucet) cheque:75 12.00-Roch Héroux, (épicerie chèque:76 21.32-Crèmerie des 3-Rivières, " ") chèque:77 Charbonnerie St-Laurent Ltée, ") chèque:78 Charbonnerie St-Laurent Ltée, ") chèque:78 Chia., Visille & Forges, Patienoire, cotrei, chè que:79 11.84 17.34~

PaiementAdopté sur Prop.E.Chamberland. 50-Secondé par Rosaire Gaudet, Et unanimement.

50-Le conseil décéde après délibération de payer de tous les comptes actuellement sur la table du conseil, et tihaut énumérés en rapport avec Dame Laurent Doucet, à titre d'assistance publique, mais qu'à l'avenir, comme elle aura de l'assistance aux mères nécessiteuses, elle devra se suffire avec cet aide.

60-On finit l'étude du Budget pour l'année 1955 et ce budget devra se lire comme suit:-



Budget	1955
D W W B C C	エノノノ

Dépenses:-

Taxe au conseil de comté,	\$650.00	
Salaire du secrétaire,	1200.00	
Revision du rôle,	600.00	
Elections s'il y a lieu,	200.00	
Vérification,	150.00	
Papeterie,	200.00	
Timbres,	150.00	
Cautionnement secrétaire,	10.00	
Revue et codes municipaux,	24.00	
Mutations bureau d'enregistrement,	100.00	
Avis Publiques, affichage,	50.00	
Chemin d'été	1000.00	
Eclairage Publique,	703.00	
Taxes Prescrites, radiations,	300.00	
Assistance Publique,	2000.00	
Divers dons,	200.00	
Inspecteur Municipal, salaire,	100.00	B. A
Amertiseement assistance publique,	500.00	<u>\$81</u> 37.00

Chemins d'hiwer, Normandi, 4.18 milles, à \$500.00 \$2090.00 Ricard & Als.8.50 milles,\$450.00 \$3825.00 Mille route Ste-Etienne, frontaiere 2 paroisses,

1 mille, ½ mille pour nous Chemin de Pte du Lac, Partie route Denoun, à\$450.00 225.00 50.00 350.00

\$6540.00

Dépenses:--Grand Total:-\$14677.00

Revenus:

Répartions: Amortis sement Ass. Pub. \$500.00 Chemins d'été, 500.00 Eclairage, 600.00 Cours dieau 200Rang, 300.00 Ordinaires: Chemins d'hiver octroi, \$ 1200,00 Intérets sur arrégages, 150.00

Revenus:---Grand Total:-\$3250.00

Différence entre dépenses & \$14677.00 revenus . \$ 3250.00

A percevoir en taxes simples: \$11,427.00 Taux \$0.85 par \$100.00

Le Budget est adopté sur Propositon de F. Charette, secondées par E. Chamberland, et à l'unanimité des membres présents.

Dans l'item du budget en ce qui a trait au canal du 20-rang, une somme de \$300.00 sera répartie cette année, soit un peu plus du montant ou du cout des travaux faits la première année, la balance devant être répartie en 1956. Cette proposition fait partie du budget.

Bornage terre à bois avec

70-& la suite d'une demande faite par Philippe Denoncourt propriétaire d'une terre à bois voisine de celle de la corporation au sujet du #tirage de lignes, le conseil, décideeque ce tirage de lignes se fera par un arpenteur géomètre, et que l'inspec-Philippe Denoncourteur municipal ou son délégué y représentera les interets du conseil. Une lettre en ce sens devra être envoyée à M.Philippe Denoncourt



80-Monsieur Alphonse Pellerin inspecteur municipal est nommé four faire le rescensement des chiens de la municipalité, lequel devra être déposé au bureau da secrétaire pour le premier jan vier 1955, Le salaire de Monsieur Alphonse Pellerin, sera de la moitié des taxes collectées pour les chiens, et après perception seulement de telles taxes.

Proposé par Armé Martineau , Conseiller, Secondé par François Charette, Et à l'unanimité des membres présentés.

90-Considérant l'avis de motion donné par le conseil ler Rodaire Gaudet, à l'assemblée du conseil tenue le 2 novembre 1954;

Considérant que pour rendre plus effècace le règlement numéro :-deux de la municipalité de St-Michel des Forges, il y a lieu d'y apporter une modification;

Il est en conséquence Proposé par Aimé Martineau, Secondé par Rosaire Gaudet, Et adopté à l'unanimité des membres présents

"Que le paragraphe suivant soit ajouté après l'article trois (3) dudit règlement des chétens, soit:-

"Que le montant de la taxe ou prix de la license imposée pour le fait degarder un chien dans les limites de la municipalité sera dû le jour où l'officier cmunicipal chargé de faire le rescensement des chiens passera pour faire tel rescensement dans l'arrondissement où tel chien pourra se trouver à tel moment, et le simple fait de se départir dudit chien entre cedit jour et le jour où le montant de la taxe deviendra exigible, n'exemptera pas le propriétaire, gardien ou possesseur du chien de l'obligation de payer cette taxe, ou license."

Le présent amendement entrera en vigueur selon la loi.

Productioar

100-Lecture faite par le secrétaire des arrérages des taxes suivanttes, et deserreurs qui font que ces taxes ne peuvent être percues par la corporation de St-Michel, leur radiation a été autorisée, savoir:-

1	Javon			
	Taxes des chiens:-	*		
-	Alarie Noell	\$1.00~	Lefebvre Albert	4.00-
	Banineau Armand,	1.00-	Lefebvre Oric,	1.00~
	Baker,	1.00-	Lessard Wilfríd,	1.00-
ŀ	Bégin René,	5.00	Marchand Rodrigue,	1.00
	Bellavance, J.A.	1.00-	Milette Armand	1.00-
ļ	Bistodeau Ĝeo.	1.00-	Milette,	11.00-
	Blais Noel,	1.00-	Milette Martial,	2.00-
	Blanchette Donat,	1.00-	Milot Freddy,	1.00-
	Bournival Onil,	12.00-	Neault Egide,	1.00-
	Charlebois Gédéon,	2.00-	Noel,	4,00-
ĺ	Cloutier	1.00-		1.00-
	Comeau Gaston,	1.00-	Eichette Jules,	20.00
	Cyr Philippe	1.00	Picotte Jules,	1.00-
	Doucet Achille,	1.00~		1.00-
	Doucet Georges,	1.00~	Poirier Alexis,	2.00-
į	Doyon	1.0 0 ~	Stevens Phil.	4.00
	Duguay Victor,	2.00-	Racette Adelard,	1.00~
	Facuher Emile	. 4.00-	Raymond Lucien,	1.00-
	Gauthier Elias,	3.00-	Robert Aldée,	2.00
	Hamois Ovila,	1.00-	Robert Thomas,	4.00-
i	Héroux Gédéon,	1.00-		1.00-
	Labonté Fernand,	1.00~	Trahan, Ant.	1.00
	Labreche Georges,	1 .00-	Villemure Marcel,	1.00



Suite

Taxes foncières:Bourassa Napoléon,
Chrétian Dame Roland,
Magnan Ant.
Paillé Alfred,

8.28 / et total chiens:\$105.00

Proposé par Evariste Chamberland, Secondé par Rosaire Gaudet, Et adopté unanimement.

Résolution au sujet de Acte déaccord
Divison d'avec la cipa:
Paroisse des 3-Rivières.

1100- Considérant que par décision du lt.gouverneur une municipalité connue et designé sous le nom de municipalité de St-Mi chel des Forges a été érigée à compter du ler janvier 1954;

Considérant qu'une partie du territoire de la susdite municipalité faisait, avant le l ier janvier 1954, partie de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

Considérant que l'évaluation totale de la Paroisse des Trois Rivières se chiffrait, au 31 decembre 1953, à \$2,748,711. dont \$1,650,877, d'évaluation demeurant dans la Paroisse des Trois-Rivières et \$1,097,834. formant depuis le 1 er janvier 1954, partie de la nouvelle municipalité De St Michel des Forges, soit en percentage 60% pour la Paroisse des Trois-Rivières et 40 % pour la municipalité de St-Michel des Forges.

Considérant que, suivant les dispositions du code municipal, un partage de l'actif et du passif doit être effectué entre les deux municipalités, susdites, en conséquence, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents à la présente assemblée:-

"Que la partage de l'actif et du passif de la Corporation de la Parcisse des Trois-Rivières, au 31 decembre 1953, avec la Corporation de St-Michel des Forges, sofit effectué dans la proportion de soixante pour cent (60%) pour la Corporation de la Parcisse des Trois-Rivières et quarante pour cent (40%) pour la Corporation de St-Michel des Forges, suivant l'état cidessous et les conditions suivantes:
Parcisse St-Michel des Forges

ACTIF 3-Rivières, Forges. Argent en banqu moins chèques circulation, $\frac{190.00}{$148.74}$ 338.74 89.24 59.50 Arrérages taxes:-2649.00 Moins réserve frais de 265.00 perception, 2384.93 1430.96 953.97 604.93 Mobilier Monsins dépréciation, 212.05 492.88 · Moins part Com.Scol Banlieue, (50%) 246.44 246.44 $11\overline{12.05}$ St-Michel: excédant passif sur actif:-

P A S S I F
Adde à Laval, 1000.00
Emprunt temporaire, 2000.00
Surplus de collection, 119.94
Bertrand(Bureau enreg.) 30.10
F.Charette, 16.34
Trhhan et Frèrel 9.12



suit e:-	Par.3-Riv.	St-Michel
Boulangerie Canadienne 18.88 R.Plamondon, 10.27 The Belle Téléphone 16.34 Cité 3-Rivières feu foret 2 R. 29.75 Jos St Pierre, 200.00 DeCotret, Ferron, Nobert, 304.30 Feu Foret été 1953, 664.07	\$2651.47	\$1767.64
Compté payé après 31/12/53 3-Rivières Ready Mix -Cours d'eau 2ème rang, répartion		3 5 0 . 00
Répartions collectées en 1954 par a haque municipalité pour dé penses 1953 et antérieures,		
Hiver 1952-53 Ste Thérèse Blvds P-15 312.50	<u>ères</u> , S <u>t-Miche</u> . 321.75	<u>l</u>
Chemins ethdivers:- Bureau 74.74 Rochon P-183 P-184 P-185 Calvaire 11.00 P-15 52.25 P-17 19.00 P-35 887.40 Lumières 866.30 Cours d'eau 2ème rang	53.10 250.00 391.14 546.62	
Stevens (fossé) 2223.19	291.00 <u>27.75</u> 2404.21	4627.40
Le total de 4627.40 doit être supporté comme suit:- 3-Rivières 60% \$2776.44 St-Michel, 40%	1850.96	
Surplus de perception sur les dépense Frais éxection St-Michel:-233.50 moin		553. 553.25 140.10 \$2810.99

20-L'tat cidessus de division de ,'actif et du passif est approuvé;

30-La Corporation de St-Michel des Forges acquittera, en faveur de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, la somme de seize cent quatre vingt dix huit dollars et quatre vingt quatorze cents (1698.94) Représentant pour St-Michel des Forges, l'exédant du passif dur l'actif;

40-Le mobilier appartenant le 31 decembre 1953, à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et à la Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières demeure la propriété de ces deux corporations;

50-La Corporation de St-Michel des Forges cède à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières tous les arrérages de taxes à la date du 31 decembre 1953, provenant de biens amposables compris dans la territoire détaché de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et faisant, à compter du 1 er janvier 1954, partie de la

suite:

municipalité de St-Michel des Forges, et la corporation pale de la Paroisse des Trois-Rivières et ses officiers sont autorisés à percevoir et à régler ces arrérages avec les mêmes droits et pouvoirs que la Corporation de St-Michel des Forges possède sur ces biers imposables. Ces arrérages sont inclus dans la liste jointe aux états financiers, au 31 decembre 1953 de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, tels que soumis par la firme René de Cotret, Ferron, Nobert & Cie, en date du 3 fevrier 1954.

60-Les valeurs composant l'actif demeurent la propriété de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et le passif dudit fonds reste à sa charge à l'exception des montants dus à La Cité des Trois-Rivières, au Ministère de la Santé division de la Jeunesse qui seront repartis et à la charge des deux munici palités comme suit:-

383.85

3528.50 Cité des Trois-Rivières, Montant du à la charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, 60% ou 2117.10 A la Charge de la Corporation de St-Michel des Forges, 1411.40

B) Departement Bien Etre Social et de la Jeunesse, montant total dû A la charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, 60% ou 230.31 A la charge de la Corporation de St Michel des Forges, 153.54

Quant au Ministere de la Santé d C) division de l'assistance publique, le montant total au 31 dec. 1953, 13,391.20 est de A la Charge de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, 60% ou 8034.72 A la charge de la Corporation de St-40% ou 5356.48 Michel des Forges,

D)Pour l'assistance publique à compter du ler janvier 1954, la Corppration de St-Michel des Forges assumera le paiement des sommes dues pour les personnes qui, au momemt de leur admission en vertu de la loi de l'Assistance publique, étaient ou sont do miciliées ou ont été considérées comme étant domiciliées dans les limites actuelles de la municipal it de St-Michel des Forges, Il en sera de même pour la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, dans le cas des personnes relevant des limites actuelles de la municipalité de la Parcisse des Trois-Rivières.

70-Les frais de l'actif et du passif cidessus sont supportés par les deux municipalités au pro rata déja établi, soit 60% pour la Paroisse des Trois-Rivières et 40% pour St-Michel des Forges.

Adopté.

120-Lecture faite de la correspondances suivante par le secré-

Lettre du Comité du Timbre de Noel de Shawinigan Falls; Lettre de Jean Paul Cjoutier demandant de l'aide;

Cloutier (Ass. Pub) à la suite de discussions, il est résolu unanimement que pour les mois de decembre, janvier, fevrier, le conseil paiera la va leur de trois cordes de bois de chauffage au requérant, et le conseiller H.Matton s'occupera du cas.

> Lettre de F. Masse, ancien Maire remerciant le conseil pour sa résolution à son endroit; Lettre de la Banque de Montréal avisant de lui faire les paiement

Aide à Jean Paul



suite:-

qui pourraient ètre payables au cours de l'hiver à Clément Ricard & als en rapport avec l'entretien des chemins d'hiver;

130-La mutation suivante est adoptée à l'unanimité, saoit:-

Vent e W.A.Lainesse à Henri Cloutier lot:-185-119, Paroisse des 3-Rivières.

L'assembléërest levée à 11 hres P.M.

Signée Lucien Lacunte MAIRE

SEC. PRES.

Le 14 decembre 1954.

Procès Verbal de tenue d'une assemblée spéciale du Conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heures ordinaire des séances du conseil, et sous la présidence de Son Honneur le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prirent part tous les conseillers de la dite corporation municipale:-

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle; lo-Lecture faite de l'avis de convocation par le secrétaire, ainsi que du procès-verbal de signification de cet avis, lequel est avis a été donné aux membres du conseil, lel0 decembre 1954, et stipulait qu'il serait que stion d'octroi à l'0.T.J. des Forges;

30-Après étude de la demande faite au conseil par des membres de l'OT.J. des Forges, et après avoir entendu les représentations de l'O.T.J. de la Mission StepThérèse demandant eux aussi un octroi, le conseil etant au complet

Il fut proposé par Rosaire Gaudet, secondé par Napoléon Paquin, et una nimement

"Qu'un octroi de cent cinquante dollars (\$150.00) soit versé par la corporation de St-Michel des Forges, à l'0.T.J. des Vieilles Forges, et qu'un octroi de pareil montant soit versé à l':0.T.J. de la Mission Ste-Thérèse, en vue de les aider a entretenir une patinoire publique à chacun de ces endroits au cours 1954-55."

400L'ordre du jour étant épouise l'assemblée à 9hres 30 P.M.

Signé:

MARRE

SEC.-TRES

Octrois Patinoi res.



Le premier fevrier 1955.

Procès verbal de tenue de la assemblée régulière du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Ferdinand Masse, à laquelle prennent part sous les membres du conseil, savoir Napoléon Paquin, Evariste Chamberland, Aimé Martineau, Francois Charette, Rosaire Gaudet, et Hermile Matton,

lo-L'assemblee à ouvre à 8 hres R.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite des minutes des assemblées du 7 et du 14 decembre 1954, elles sont adoptées telles que lues par le secrétaire, sur proposition de Francois Charette,

Secondée de Aimé Martineau, Et unanimement.

Comptes

Minutes

30-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-6.00 Cheè no 81 Clément Tessier, 10.400 Chèque no: 82 Charbonnerie St-Laurent, Chèque no:83, P.A. Gouin, Lté, Médaille s Chiens 13.53 Chèque no:84, Camille Houle, Impr. Ctes taxes, 7.23 Chèque no: 85, Ministère Santé, (Ghis. Duval), Chèque no: 86, Corp. Municipale St-Maurice, 19.00 Chèque no: 86, Corp. Municipale St-Maurice, 600.00 Chèque no: 87, Shawinigan W. &. P. Dec. & Janv. 129.22 Chèque no: 88, Wildy Isabel, Acte Passif & Act. 20.00 Chèque no: 89, Bureau d'enregistrement Mutation 29.50 Chèque no:90,G.G.Garceau, Salaire et als, Chèque no:91 Alphonse Pellerin, Sal. Ins. Mun. 106.80₺ 75.00 Chèque no:92, Dieudonné Brouillette Permis 18.000 de construction, indemnités, 18.000 Chèque no:93, Joseph Paquette, Gravel Eglise, 40.000 Cheque no: 94, Maurice Labonté, Electricité lors du referendum de novembre, 2.00 ♥ Chèque no:95, Normandin Construction, Accompte, 500.00 500.00 Chèque no:96, Ricard & Als, Accompte,

Paiement autorisé sur Popos Proposition de: Napoléon Paquin, Secondée par: Evariste Chamberland, Et adopté unanimement.

40-Lecture faite par le secrétaire de la correpondance suivante

Lettre du Canadian Pacific, demandant des précisions au sujet du territoire annexé à la Cité des Trois-Rivières; Lettre de J.Louis Doucet, sous ministre des Affaires municipales, donnant une opinion au sujet du droit de passer un reglement municipal visant à répartir le cout d'entretien des chemins d'été d'après le nombre de pieds ditn lot situés en bordure du chemin, et non d'après l'évaluation de tels biens situés pret de telle route, rue ou chemin de front; Lettre de Roger Gélinas , arpenteur géomètre, demandant au conseil de considérer un plan de subdivision d'une partie de terres des Freres Raymond, et de passer une résolution dans le cas où le

conseil adopterait ce projet;



50-Après examen du projet déposé sur la table du conseil d'une subdivision de parties des lots:-246 (14 à 3), 247 (1à 5), 248(1 à 17) 249 (1 à 16), 250 (1 à 2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sur vue de ce projet, dont copie déposée dans les archives de ma municipalité,

Projet de subdivision,

· Il est proposé par Aimé Martineau, Secondé par Francois Charette, Et adopté unanimement

"Que le projet des lots susdits, savoir:-246 (l à 3), 247 (l à 5), 248 (l à 17), 249 (l à 16), 250 (l à 2), est accepté par le conseil tel que préparé, et devra être conforme à une copie de ce projet resté dans les archives de la municipalité à toutes fins que de droit."

Pro Maire,

60-Le terme de promaire du conseiller Napoléon Paquin, étant termi-

Il est proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Francois Charette, Et adopté unanimement.

"QUE Aimé Martineau, conseiller, remplisse pour les trois mois avenir la charge de promaire de la municipalité de St-Michel des Forges."

Résolution Octroi Chemins d'hiver,

70- Comme l'hiver 1954-55, s'avance, et qu'il y a lieu de faire de mande au Ministère de la Voirie du Québec, de l'octroi en rapport avec l'entretien des Chemins d'hiver,

> Il est proposé par Aimé Martineau, conseiller, Secondé par Rosaire Gaudet, conseiller, Et adopté unanimement

"Que le secrétaire fasse une demande officielle au Ministère de la Voirie provinciale de Québec, en vue d'obtenir l'octroi pour l'aide en rapport avec l'entrétien des chemins d'hiver dans las limites de la municipalité."

Conditions de vente.

80-Le secrétaire fait partau conseil d'une demande faite par Gilles · Lupien de lui vendre les trois terres situés dans la route Bureau Terres du conseil et appartenant à la municipalité de St-Michel des Forges, et sur ce le secrétaire est autorisé à vérifier au bureau d'enregistrement les nomes des propriétaires de ces lots, et à prendre toutes informations nécessaires en rapport avec ces lots.

Il s'agit des lots ou parties des lots:-322, 333, 337.

Jacques Duval

Ass.Publique.

90-Une demande d'assistance publique est faite par Jacques Duval, du rang des Rochons, et le conseil autorise un aide de \$40.00 réparti sur les 4 semaines à venir, et ce en épicerie et boucherie, le compte sera payé sur présentation par le conseil.

Proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Evariste Chamberland, Et adopté unanimement.

Mutations

100- Lecture faite des mutations suivantes:-

Vente du lot:-1-52 St-Etienne, le 30 juillet 1954 Dame Floret Paré à Valbert Blanchette;

Acte de rectification déclrant que une partie du lot:-1-120 St-tien ne, mesurant 29'5'' au front par 30' à sa profondeur, par 74'3'' appartient à Maurice Leblanc, acquis de W.A.Lainesse; 18 aout 1954; Acte de rectification déclarant que la partie du lot:-1-120 St-Etienne decrite au paragraphe précédent a été vemlue par Maurice Leblanc à Dame Lucie Bourdages épouse de Hugbert Leblanc;

Vente Henri Paul Goudet à Gérard Deschesnes, terrain par du lot:-4 St-Etienne, mesurant cinquante pieds par 300' à 350' pour le 26 aout 1954; Vente, Maurice Paulin à Maurice Lefebvre, des nos:-6-137, 138,139 St-Lienne, le 1 septembre 1954; Vente le 17 septembre 1954, Noel Blais à Joachim, l'Heureux, du no:-1-33 St-Etienne; Donation le 25 septembre 1954, Robert Pullar at son épouse Dame Mary Moran à Domonique Vergil, de la moitié sud-ouest du not:-1-143 St-Etienne; Testament Joseph Napoléon Lefebvre à son épouse Dame Alcie St-Onge une terre étant partie du lot: -35, St-Etienne; 20 juillet 1954; Cession le 10 sept mebre 1954, Dame Alice St-Onge veuve de Napoléon Lefebvre à Dame Juliette Lemay, épouse de Joseph Philippe Thériault; terre étant partie du lot: -35 St-Etienne; Vente Ø/A//ard, 4 aout 1954, Raoul Rathier à Dame Eva Desaulniers épouse de Cléomène Labarre, terrain étant partie du not:-1 St-Etienne; mesurant 90' par 90'; Vente le 7 octobre 1954, W.A.Lainesse à GillesvFerron, emplacement de 40' par 64' 5'' d'un coté et 82' 7'' de l'autre coté, et étant la partie nord-ouest du not:-1-129 St-Etienne; Wente Meyl6toctobre 1954, Joseph Bellamare à Emile3 Mamy, 1-72 de St-Etienne; Vente devant J.C.Sawyer, le 12 octobre 1954, Joseph Bellemare a Noel Blais, -1-34 St-Ttienne, Vente le 15 octobre 1954, Joseph Bellemare à René St-Onge des nos:-1-32,1-28,Le vente le 22 octobre 1954, W.A.Lainesse à Jean Paul Demontigny, des nos:-1-272,271,273, et 7-52,7-55, St-Etienne; Cession 10 nocembre 1953, Léo Marchand a Philippe Marchand, terre dd 2 arpents par 17½ de profondeur, fáisant partie du no:-33; Testament Dame Philippe Marchand léguant à son marie Philippe Marchand, le 9 novembre 1954, ses droits sur les lots:-31,33 St-E**tie**nne; Vente le 10 decembre 1954, Maurice Monie à Ovide Demontigny d'une partie du not:-315 St-Etienne , 50' par 100'; Vente 18 decembre 1954, Philippe Marchand à Jean Paquin, terrain étant partie du not:-33, 50' par 165', d'un terrain étant partie du no:-32 de forme triangulaire; et d'un terrain étant partie du not:-31. de forme irrégulière tous de 3+ Thiornes du not: -31, de forme irrégulière tous de St-Etienne; Annulation de vente passée le 5 aout 1954 Jules Bourassa et Gérard Charland au sujet du lot no;-184-107, Paroisse des 3-Rivières, Vente 18 aaut1954, Madeleine Dubaime é ouse de Jules Bourassa à Gérard Charland, 184-108 Paroisse des 3-Rivières; Vente 2 fevrier 1933, enregistrée le 20 aout 1954, Arhille Beaulie lieu à Didace Fortier, moitié nord-ouest du no:-231, Par-3-Rivière Renonciation à ses droits Charles a Gignac en faveur de David Tessier, 16 aout 1954, sur le flot:-185-45; (Par-3-Rivières); Vente le 23 aout 1954, Julien Landry à Armand Collins, no:-183-69 et la moitié sud de 183-69; (Par.3-Rivières); Vente le 15 septembre 1954 Raoul Boudreault à la Directeur Loi des anciens Combattants, terraint étant partie du lot:-199 paroisse des 3-Rivières; (100' par 875'); Testament Dame Joseph Boudreault le 22 sept. 1954, léguant à son mair sa part de communauté dans un terrain étant partie du lot 209 (Par. 3-Rivières.) Vente le 17 septembre 1954, Eugène Bellefeuille à Henri Jean Grenier du no:-193-43, (Par.3-Rivières); Vente de 24 sept 1954 W.A.Lainesse à Ena Rous, des nos:-184-65 et 66, (Par.-3-Rivières); Vente le 24 sept. 1954, Floribert Marchand à Nils Christopherson des nos:-184-106 et 185-1 (Par.3-Rivières) Testament Théode Chamberland en faveur de Camille Chamberland, nos:-273 et P-280 et P-281, (Par. 3-Rivières); lel6 sept. 1954 Cession de 16 sept. 1954, Camille Chamberland à Evariste Chamberland, de ses terres nos:-273 et P-280, et P-281, (Par.3-Rivière



Vente le 21 septembre 1954, Marcel Laflamme à Georges Grenière des nos:-178-187, 178-189, 180-6, et 180-8(Par. 3-Rivières.)

Vente Eugènre Desruisseaux (le 12 octobre 1954) à J.L.Small, d'une terre de 14 arpents, étant partie du no:-237, (Par. 3-Rivières)

Vente Gérard Durand à Le Directeur, Loi sur les Terres destinées aux Anciens Combattants, le 16 octobre 1954, terre étant partie du no:-237, (Par. 3-Rivières);

Vente le 15 octobre 1954, Jules Richer à Gilles Boisvert, terrain étant partie du not:-201, (Par.3-Rivières); (60° par 1 arpent)

Vente le 21 octobre 1954, Dame Vve Emile Guilbert à les Commissaires d'Ecoles de la Banlieue des 3-Rivières, du no:-182-46, Par.3-Riv;

Vente le 21 cotobre 1954, Lionel Desaulniers à Les Commissaires d'E coles de la Banlieue des 3-Rivières, du no:-182-57 (Par.3-Rivières)

Vente Je 9 octobre 1954, Raoul Lemire à Robert Rivard, no:-182-64, (Par-3-Rivières.)

Vente le 26 octobre 1954, W.A.Lainesse à Oliva Blouin, no:-184-54 Par. 3-Rivières.)

Vente le 26 octobre 1953, Oliva Blouin à Ubald Gédinas, des nos:-184-51, et 54 (Par.3-Rivières)

Rectification 26 octobre 1954, par lequel il a été déclaré que le ter rain vendu des GégandlBuValreatBéginaldeCossettete, le 12 octobre 191948, doit etre connu sos le no:-183-32,33, Par 3-Rivières;

Rectification 26 octdore 1954, par leque/1 il a été déclare que le terrain vendu par Reginald Charette à Gilles Cossette, doit et e connue sons le no:-183-32, Par.3-Rivières;

Vente le 25 octobre 1954, Dame Marie Anne Bellemare veuve de Hommisdas Blouffe, à Georges Carlin, terrain de 100' par 400' étant partie du no:-215 (Par-/. 3-Rivières.) et d'une lisière de terrain étant partie du meme lot de 20' par 600';

Vente le 9 septembre 1954, J.Marcel Laflamme à Dame Carmen Laroche, épouse de Antonio Lannevéille, du no:-178-194, Par 3-Rivières;

Vente le 5 novembre 1954, Alcide Comeau à Germain Matteau, emplacement de 100' par 150' étant partie du no:-210 (Par. 3-Rivières);

Vente de 25 octobre 1954, par W.A. Lainesse à Léonual phée Labrecque & nos:-185-33,34,35, (Par-. 3-Rivières;)

Vente Pe 12 novembre 1954, par W.A. Lainesse à Arthur Provencher des no : -185/ 184-130 (Par, 3-Rivières.)

Vent e le 18 octobre 1954, Alfred Désaulniers à Irénée Dubé du no:-183-22, Par. 3-Rivières;

Vente le 12 novembre 1954, W.A.Lainesse à Dame Germaine Dubé, épouse de de Georges Lagimonière du no:-185-124, (Par.3-Rivières);

Vente le 12 novembre 1954, Rodrigue Marchand à Gaston Comeau, terrain de 50' par 30' étant partie du lot N-211 et une lisière de terraind de 14' par 166' étant partie du même lot9Par-3-Rivières);

Donation le 20 novembre 1954, Adélard Prouxs à Fernand Proulx, partie du no:-358, de 6 perches par 28 acres (Par-3-Rivières.)

Vente le 15 decembre 1954, Achille Doucet à Alcide Bolduc, no:-305 et 306 Par.3-Rivières;

Vente le 16 decmebre 1954, W.A.Lainesse, à Fernand Bailly, du no:



Suite:no:-184-78 (Par-3.Rivières.);

Vente J.Marcel Laflamme, le 28 decembre 1954, à Dame Juliette Houle. veuve de Ludger Trottier, no:-178-231, (Par-3-Rivières.)

Vente le 28 decembre 1954, J.Marcel Laflamme, Paul Henri Bellemare du no:-178-228 (Par.3-Rivières.);

Vente le 21 janvier 1955, par Albert Houde à Gilles Luppen des hos:-184-21 et 22; (Par-3-Rivières.)

Vente le 18 janvier 1955, par J.Marcel Laflamme à Claude Lafontain des nos:-178-233, et 180-41 (Par- 3.Rivières.).

Ceci donne les transactions a date au 24 janvier 1955.

Mutations àdoptées à l'unanimité.

Lieu des séances du conseil.

1110-La Commission Scolaire de la Paroisse des Trois-Rivières ayant avisé qu'a l'avenir, il y aurait lieu de prévoir un loyer de quinze dollars par mois pour l'usage de la salle de l'école numero:-5,

> Il est en conséquence proposé par François C harette Se ∞ ndé par Hermile Matton Et unanimement.

"Que à compter de l'assemblée du mois de mars, le lieu des séances du conseil soit fixé dans le soubassement de l'Eglise de la Mission Ste-Thérèse."

Résolution Télévision

120- Adopté à l'unanimité:

"QU'une résolution appuyant le travail du député Léon Balcer en vue de l'amélioration du système de diffusion de la télévision en notre région luitsoit expédiée et lui laissant savoir que le conseil et les contribuables de St-Michel des Forges désirent ardemment que les travaux nécessaires à cette amélioration soient entrepris au plus tôt."

Aide Jean-Paul Cloutier.

130-Assistance publique:-

Proposé par Evariste Chamberland, Secondé par Hermile Matton Et adopté unanimement

"Qu'une quantité de mille livres de charbon, ou l'équivalent d'une demie tonne de charbon de chauffage soit payée par la corporation de St-Michel des Forges, à Jean Paul Cloutier à titre d'aide sociale."

140-Monsieur Ferdinand Masse, un membre de l'assistance prend la parole, et fait mention qu'un membre du conseil a laissé entendre des doutes sur son honnêteté dour le temps au il a été maire de St-Michel des Forges, et il l'avertit d'avoir à se taire, sans quoi, il prendra les mesures nécessaires pour en arriver à cette fin.

Crédit reconnu

140-Après lecture faite par le secrétaire d'un relevé des taxes pour les Rochons. per cues au cours de l'année 1954 sur les contribuables du chemin des Rochons, pour l'entretien des Chemins d'hiver de ce rang et des octrois auxquels ils avaient droit, savoir:-\$100.00 de la part de la municipalité et aut ant de la part du gouvernement provincial, il appert qu'une somme en surplus de \$291.00 revient aux contribuables de ce rang, somme qui pourra être employée dans les chemins de ce rang, sans répartition au cours de 1955

Proposé par Rosaire Gaudet, Secondé par H.Matton, Et adopét unanimement.



suite:-

150-L'assemblée est levée à 10 hres et demie P.M.

Signé: <u>Ellecent aconts maire</u>

Jelles, Jung Jarces SEC. TRES

Le premier mars, 1955,

Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu, aux lieux, et heures ordinaires des séances du Conseil, sous la Présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivants, savoir Francois Charette, Evariste Chamberlande, Rosaire Gaudet, Hermile Matton et Aimé Martineau.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture fait e des minut es de la dernière assemblée elles ont adotées telles que lues, sur proposition de François Charette, Secondée par Rosaire Gautet, Et à l'unanimité des membres présents.

30-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre de De Cotret Ferron et Nobert, comptables, au sujet de la Vérification des livres faites pour l'exercice 1954;

Lettre de Shawinigan Water & Power Co. accompagné d'un projet de résolution devant autoriser le maire à signer un contrat en ce qui a trait à l'eclairage publique dans les limites de la municipalité;

Lettre de l'Association Forestière Mauricienne, demandant la passation d'une résolution demandant l'organisation d'un corps de gardes forestiers, dandela Province;

Lettre du Sous Ministre de la Voirie, déclarant qu'un octroit de \$1034.00 était donné à notre municipalité pour lui venir en adde dans l'entretien des chemins d'hiver.

40-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

Chèque no:-97, De Cotret ,Ferron & Nobert, Chèque no:-98 Charles Tardif, Ads.Pyblique (Riward) Chèque no:-99 Charbonnerie St-Laurent, Cloutier \$128.87**`** \$40;00 Y \$9.40 Chèque no:-100, Revue municipale, Chèque no:-101, Caron & Bellavance, assurance, \$10.00 Chèque no:-102, Normandin Cors truction accompte chemin, \$1000.00 Chèque no: -103, G.G. Garceau, salaire de fevrier, \$100.00V Chèque no: -104, Shawinigan Water & Power Co. \$64.61 Chèque no: -105, Charbonnerie St-Laurent, (Moisan Aide) \$13.50**Y** Chèque no:-106, Ricard, Levasseur et Dufresne, Accompte, \$1000.00 Phèque no:-107, Antonio Blais, (entretien salle du con-\$2.00 \ seil, ou salle de l'Eglise)

> Pai ement autorisé sur proposition de Proposé par Hermile Matton, Secondé par Francis Charette, Et à l'unanimité des membres présents.

Contrat Eclaviage Over S.W. S.C.



suite assemblée de mars.1955.

50-

Proposé par: Aimé Martineau. Secondé par:Hermile Matton, Et à l'Uananimité des membres présents.

"Que demande soit faite aux autorités provinciales compétentes pour qu'elles prennent à leur charge l'entretien sur toute sa longueur, durant la saison d'été, du chemin de front du deuxième rang de St-Michel des Forges."

bo-

Proposé par:-ReancioiseCharette, Secondé par:-AimécMartineau, d, Et adopéé unanimement

Gardes feux,

"Que les personnes suivantes soient nommées et assermentées en conséquence comme GARDES FEU dans læs limites de la municipalit savoir: -Monsieur Nelson Lefebvre,

& Monsieur Francois Raymond."

70-Une lettre devra être envoyée à la Shawinigan Water & Power Co pour qu'elle fasse faire par ses préposés, le rechange des lumières de rues situées au coins de la 7, ième, 8 ième, et 11 ième a la Nission Ste-Thérèse.

Avis de motion

80-Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Gaudet qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil un règlement Reglement Vidangesvisant à l'enlèvement des vidanges dans toute ou partie de la municipalité, aux frais de toute ou de la partie intéressée de la municipalité.

> 90-Une copie du reglement de construction devra être envoyée à W.A.Lainesse, et une autre à l'inspecteur nommé pour la Mission Ste-Thérèse.

10o-Monsie ur Wilfrid Baillargeon est nommé sur

· Proposition de:Hermile Matton, Secondée par:Francois Charette,

Inspecteur de Construction.

Et à l'umanimité des membres présents "Inspecteur de construction pour le secteur de la mission Ste-Thérèse, et seul il pourra occuper cette fonction pour ce secteur, tandis que Monsieur Alphonse Pellerin, continuera d'occuper cette charge pour le reste de la municipalité où le règlement s'applique sans droit d'octroyer depermis dans la Mission Ste-Thérèse.

ment de construction secteur St-Etie nne.

Avis Motion Regle- 1100-Avis de Motion est présenté par le conseiller Aimé Martineau

"Qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil un règlemen de construction pour cette partie de la municipalité venant de de la municipalité de St-tienne des Grèrés."

120-

PROPOSE PAR Rosaire Gaudet, SECONDE PAR Hermile Matton, Et adopté una nimement

"Que Monsieur Alphonse Pellerin, soit réengagé pour une autre année comme inspecteur municipal, pour et au prix de cent dollars, payable en quatre versements.

Proposé, per ondé et adopté à l'unanimité des membres présents que Résolution soit envoyé au secrétaire de la paroisse des Trois-Rivières, l'autorisant a ajouter aux comptes de taxes dus et en rapport avec des immeubles à etre vendus au conseil de comté, les arrérages dus à notre municipalité depuis 1954."

140-Résolution en rapport avec le contrat de la Shawinigan ..ater



Résolution contrat d'éclairage

& Water Co. se lit comme suit en ce qui a trait a l'éclair age:-

150-Résolution adoptée par le conseil municipal de la Corporation de St-Michel des Forges relativement à l'éklairage publique.

Attendu que par son règlement numéro:-14, adopté le deuxième jour de novembre 1954, le coseil a été autorisé de pourvoir à l'éclairage municipal et de s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour cette fin ainsi que pour octroyer une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité :

Attendu que la Compagnie "The Shawinigan Water and Power, company, a proposé à la Corporation un contrat dans les termes suivants:-

lo-La corporation accorde à The Bhawinigan Water and Power Company le droit de construire, ériger et maintenir dans la municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éthairage, la chaleur ou la force motrice durant la période du présent contrat et la compagnie s'engage à maintenir l'instalàation nécessaire et utile à ces fins;

2-Les parbres qui nuisent aux ligne dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la compagnie, a près que celle ci aura do mé à la corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'émondaged devra se faire.

Si la corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération, la compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgense , la compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la corporation.

3-Tous les déplacements de poteaux demandés par la corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf après ordonnance contraire de la Régie Provinciale de l'Electricité.

4-Lorsque la compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, el le devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le meme état qu'avant les travaux;

5-La compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la corporation contre les dommages ausés aux tieres, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la corporation et que ces dommages seraient la conséquence de travaux entrepris en vertu des pré sente s.

6-Toute l'énergie ou pouvoir dont la corporation pourra avoir besoin pour l'étlairage des rues, places publiques, établissements de la c Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc, etc, sera a cheté de la Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Brégie Provinciale de l'Electricité et aux conditions établies pan les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la compagnie aux consommateurs de la municipalité seront également déposés par elle a la Régie Provinciale de l'Electricité.

7-Le prix net dour l'édlairage des rues de la municipalité est de PRIX DE L'ECLAISEIZE DOLLARS (\$16.00) par lampe de mille (1000) lumens, et VINGT SEPT dollars (\$27.00) par lampe de deux mille cinq cents (2500) lumens, par année et payable mensuellement.

RAGE



suite assemblée de mars 1955.

La mamoeuvre de l'interrupteur du système déclairage des rues ainsi que le rempla cement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie si le présent contrat couvre cinq (5) lampes de rues ou plus; autrement, ils sont à la charge de la Corporation.

B-La période dendurée du présent contrat est de cinq (5) années, commencant le 1 ier mars 1955, et expirant le 1 er mars 1960;

La corporation contracte dès mainteant avec la Compagnie pour quarante neuf (49) lampes de rues de mille (1000) lumens, une(1) lampe de rues de deux mille cimp cents (2500) lumens. pour la période de ce contrat. Ces lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre.

9-La compagnie me sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaler ou la force motrice au dela de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si que lque difficulté survenait à ce sujet, elle sera soumise à la Régie rovinciale de l'Electricité dont la décision sera finale.

lO-Rien dans le présent contrat ne doit etre interprété comme donnant à la compagnie un privilège exclusif de fournir se le courant électrique aux particuliers qu contribuables de la corporation.

ll-Si, pour quelque cause ou raison que ce soit il se produit un interruption totale de plus de vingt quatre (24) heures conséqurives dans la fourniture de l'électricité pour l'élairage des rues, la compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette réduction est strictement limitées à l'éclairage municipal.

La compagnie me sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la municipalité, soit pour l'élairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelonque faite à la municipalité ou aux particuliers saus la réduetion précitée.

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents à l'assemblée:-

Que le contrat, tel que proposé, soit accepté;

Que les lampes de rues prévues par ledit contrat restent placées aux endroits où elles sont actuellement.

Que la présente résolution dès que la compagnie en aura accepté les termes et conditions , tiendra lieu de contrat entre la corporation de la compagnie et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

Zignée par le Maire Lucien Lacombe séance tenante

Et Par la compagnie par L.A.Gour, le 16 mars 1955.

160-L'assemblée est levée à dix heures et trente J.M.

Signer Maconly Jacombar

_Sec.-Tres

MARGE DE LA RELIURE



Comptes:-

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois déavril 1955, du conseil municipal de St-Michel des Forges, ayant eu lieu au lieu et heure ordinaires des séance s du conseil et sous la présidence de Soh Honneur le Maire Eucien Lacombe, à la quelle prirent part tous les conseillers, savoir:-Aimé Martineau, Napoléon Paquin, Hermile Matton, François Charette, Evariste Chamberland, Rosaire Gaudet.

lo-L'assemblée débute par la prière habituelle au St-Esprit;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée, elles sont adoptéessur proposition de Napoléon Paquin, secondée par Evariste Chamberland et unanimement;

30-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

Chèque no: 108, Shawinigan Water & Power Co.

Cheque no: 109, Corporation du Comté St-Maurice Balance, 24.84.

Chèque no:-110, Imprimerie Houle Enregt (300 comptes,) 39.85.

Chèque no:-111, Charb charte St-Laurent (Clutier J.P.) 5.20.

Chèque no:-112, Gilles G.Garceau, (salaire secrétaire) 100.00.

Chèque no:-113, Alphonse Pellerin, (Licenses de Chiens) 17.00.

Chèque no:-114, Antonio Blais, (nettoyage de salle du conseil)

Chèque no:-115, G.G.Garceau, Rembour sement timbres, 23.00.

Chèque no:-116, Ministère de la Santé (Assistance Publique) 232.35.

Chèque no:-117, Clément Tessier (Corde de Bois Moisan) 4.00.

Leur paiementest autorisé sur proposition de Frs. Charette, Secondée par Ev. Chamberland, Et unanimement.

40-Le conseiller Napoléon Paquin, fait part au Conseil d'une défectuosité apparente du système de lumière à la gare Marchand, et il demande au secrétaire d'en prévenir la Shawinigan Water & Power Co. pour qu'elle fasse les travaux d'entretien nécessaires pour que cesse les difficultés actuelles;

50-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre du sous ministre des affaires municipales avisant au sujet du choix des premières élections dans une municipalité nouvelle et sur la façon de déterminer quels seront les sièges qui devront être renouvelés au printemps 1955;

Lettre du trésorier de la Cité des Trois-Rivieres, établissant que la Cité avait crédité not re corporation municipale du plein montant de la dette duelparinotre municipalité à la suite de la séparation de la paroisse des Trois-Rivières;

Lettre de Shawinigan Water & Power, accusant réception du contrat concernnt l'élairage publique dans notre municipalité ettel qu'intervenu entre cette mompagnie et notre municipalitép

Lesttre du département de l'assistance publique, demandant le paiement du compte cidessus couvrant 5 mois de l'année 195#;

Lettre de l'avocat Jules Provencher, demandant le paiement d'un compte en rapport avec le touage d'un taxi appartenant à Monsieur Gélinas des Trois-Rivières, ce compte ayant été refusé du fait de la non responsabilité de la municipalité au cours de l'hiver pour les automobiles qui circulent dans ses chamins;

Lettre de Monsieur Alphonse Pellerin, avisant le conseil que quatre contribuables ont refués deprendre des permis de construction en

1954, et à ce sujet, le conseil demande au secrétaire d'a chaqune des personnes en défaut d'avoir à prendre ce permis èt à la payer sans quoi, ils x'exposent à payer l'amende et les frais prévus par le règlement:

Mettre de Monsieur Joseph Bellemare, offrant au conseil de céder à la municipalité ses rues du haut de la côteé des Forges pour le prix de un dollar;

Sur ce le conseil a décidé d'attendre que la neige soit fondue et qu'il se rendra sur les lieux en constater l'état, et qu'une réponse et décision sera prise à une prochaine séance du conseil;

Lettre de Raymond & Frère offrant au conseil de construire moyenhant \$3500.00 une rue devant relier le chemin des Rochons au Chemin de front du deuxième rang, ce prix de vente et cession de rue serait payable avec le surplus des taxes que percevra la municipalité des terrains bordant la dite rue une fois construite, et le solde impayé portera intéret au taux de 5% l'an; Une décision sera prise à ce sujet par le conseil Mors d'une séance ultérieure du conseil;

Heure Avancée.

фо-

Proposé par Hermile Matton. Secondé par Napoléon Paquin, Et adopté unaniment:-

"Que demande soit faite au ministère des affaires municipales du Québec, pour obtenir l'autisisation d'utiliser l'heure avancée de l'est pour pour les affaires officielles de la municipalité à compter de la prochaine assemblée mégulière du comseil."

70-Â la suite de la lecture d'une demande de la part du Belle Té-Poteaux de téléphole demandent l'autorisation de poser des poteaux de téléphone sur une partie du territoire de la municipalité,

> Proposé par Hermile Matton, Secondé par Aimé Martineau Et adopté unanimement

"Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bel du Canada, de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la mamière indiqués aux plans portant les numéros:-M.C.1 de l'ordre no:-R.O. 13-816, en date du 21 mars 1955, et désigne Monsieur Alphonse Pellerin, inspecteur municipal pour surveiller les travaux pour le compted de la municipalité.

"Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues, routes grand'routes, squares, et lieux publics de cette municipalite, susceptibles de gêner la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdits, cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie."

80-Lettre de l'arpenteur Gélinas, demandant la passation d'une résolution adoptant un plant de subdivision d'une partie démontrée en un plan qu'il a préparé du lot:-194 (-28 à -32) du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières.

Le secrétaire a été autorisé à répondre que le conseil veut avoir des explications supplémentaires, au sujet de ce plan proposé, et prie en conséquence ledit arpenteur de venir s'expliquer a la table du conseil lors de la prochaine assemblée.

90-Le secéra itre devra faire demande au nom du conseil à l'ingénieur divisionnaire de la Voirie Provinciale de passer le grader dans le chemin de front du deuxième rang, et dans la route du comté le plus tot possible



100-Lec ture faite par le secrétaire d'un compt e de l'arpenteur R.H. Houde, daté du 25 mars 1955, au montant total de \$396.80 au sujet de travaux qu'il a exécuté sur les lière, 2 ième, 3 ième et 4 ième avenues de la Mission Ste-Thérèse en 1955, ce compte serait payables 60% par la Paroisse des Trois-Rivières, soit 248.80 et 40% par la Minicipalité de St-Michel des Forges, soit \$158.72

Le conseil prie le secrétaire de prendre des informations additionnelles quant à la date exacte où les travaux ont été exécutés et une décision sera prise a ce sujet lors de la prochaine séance du conseil.

llo-Le conseil, sur proposition de Hermile Matton, Secondéé par Aimé Martineau, Et adopté unanimement

"Autorise Monsiema Daniel Collins à construire deux graders en bois usuellement employés pour l'aplanissage des chemins de gravel; l'un servira pour le deuxième rang, et la route dudit chemin, l'autre pour les rues et avenues de la mission Ste⁴Thérèse de chemin et la route des Rochons."

120-Lecture faite par le secrétaire d'un projet de reglement de construction pour le secteur de la municipalité venant de St-Etienne des Grès, son adoption estéremise à une séance ultérieure afin de permettre son étude.

130-Avis devra être donné au gardinn des chiens nommé pour le Chemin des Forges, d'avoir à faire attacher les chiens errants de ce secteur de la municipalité.

140-Puis on procéda au tirage au sort du nom des trois conseillers qui devront subir une élection en mais 1955, de la façon suivante, les noms des six conseillers de la municipalité, avec le numéro du siège pour lequel ils ont été nommé fut inscrit par le secrétaire sur six papiers différents, et exibé à chacun desdits membres du conseil, puis ces papiers furent pliés en quatre par le secrétaire, de façon à ce que l'écriture se trouve en dedanda des plis, puis une personne de la salle fut priée de monter sur le théatre de la salle, du conseil, et de tirer successivement, trois des dits papiers qui avaient été déposés ensemble dans le fonds d'un chapeau le résultant de ce tirage au sort, donna les résultants suivants:-

Siège numéro: -6, Aimé Martineau, Siège numéro: -4, Evariste Chamberland, Siège numéro: -3, François Charette,

Clest donc dire, qu'a l'élection de mai 1955, ces trois sièges seront vacants de même que celui du maire Lucien Lacombe, puisque nous sommes dans une année impaire;

150-L'assemblée est levée à 11 hres moins dix.

Signé Julie Jalen Jarre

G. Q. Que eu Sec. ‡tres

vel/, construction.

Graders.à gra-

Julicito horma fill a longue ou a Duplisaio.

.



Le 3 mai 1955.

Procès-verbal de la tenue de l'assemblée régulière du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, ayant eu lieu au lieu, jour et heure ordinaires des séances du conseil, et sous la Présidence de Soh Honneur le Maire, Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part tous les conseillers, savoir:Mm.Rosaire Gaudet, Hermile Matton, François Charette, Aimé Martineau, Evariste Chamberland et Napoléon Paquin.

lo-L'assemblée débute par la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées sur proposition de Hermile Matton, secondée par Napoléon Paquin, et adoptées unanimement.

30-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivan-

Lettre du propriétaire du Laboratoire Rubigo, expliquant qu'il ne peut payer le compte de feu en rapport avec l'ineendi qui a dévasté une partie de l'établissement en decembre 1954, et pour lequel les pompiers des Trois-Rivières, furent demandés, et pour lequel la Cité des Trois-Rivières réclame \$300;00;

Le conseil unanimement décide d'autoriser le maire a entreprendre des démarches auprès de la Cité pour obtenir une réduction de compte, et prend en considération le fait que Monsieur J.D.Marcous, propriétaire de cet établissement emploie des gens de la municipalité, et qu'il y aurait en conséquence lieu de d'aider Monsieur Marcoux quant au paiement du feu.

Une Trequête signée de : C. Madaglia, J. D. Marcoux, H. Thompson, W.A.Lainesse, Albert Boudreau, Robert Carlin, Antonio Blais,
Lumières, 5 et 60

Jean Collins, Médard Boulais, Paul Blais, demande le posage
de lumière sur certaines dura rues (60- et 50-) de la Mission

Ste-Thérèse et ce dernier est lue au conseil par le secrétaire et ce
dernier est autorisé à demander officiellement à la Shawinigan

Water & Power Co. de poser telles lumières (4) quatre

Water & Power Co. de poser telles lumières (4) quatre;

Proposé par H.Matton, Secondé par R.Gaudet, Et adopté unanimement.

Lettre du Ministère de la Santé du Québec, demandant au conseil de refuser l'octroi de permis de distribution de lait par les maisons de la municipalité à moins que ces derniers n'exibe un permis à cet effet, et ce à compter du 1 ier juin 1956;

Lettre da CrédituSocial (Union Electeurs demandant au conseil d' adoptér une résolution demandant au Gouvernement Fédéral de doubler les allocations familiales

Une résolution en ce semme estado ptée sur Proposition de Hermile Matton, Secondée par A.Martineau Et unanimement.

Lettre de la Ligue d'Action Nationale demandant la passation d'une résolution priant les autorités du C.N.R. de nommer l'Hotel que cette filiale du gouvernement fédéral est à construire à Montréal soit nommée "HOTEL ou CHATEAU MAISO NNEUVE" au lieu de "QUEEN ELIZABETH" que l'on se propose de baptiser.

Adopté sur proposition de Francois Charette, secon de par Napoléon Paquin et unanimement.



gravel à Route des Rochons.

Ouverture:de:-

Route 20-rang Chemin Rochons

suite

Lettre de Monsieur Ferdinand Masse, du rang des Rochons, demandant au Conseil de prendre des mesures pour alléger le fardeau des consri baables du Rang des Rochons, en ce qui a trait à la dite route, et Octroi de \$100. il base sa plainte sur le fait que cette route est à la charge de à meme les fondsquelques contribuables seulement, et que cependant une compagnie généraux pour emprunte ce chemin couramment et que depuis 15 ans, une Eglise s'est érigée sous le vocable de Sancturaire de la Salette, et qu'il y a un traffic plus intense, ce qui contribue à alourdir le fardeau de che-

Et après discussion, il fut proposé par: Napoléon Paquin, Secondé par: Hermile Matton, Et adopté unanimement

"Qu'une somme de cent dollars (\$100.00) soit versée par la corporation municipale, à titre d'octroi spécial, pour le bénéfice de la route et du chemin des Rochons, fonds à être pris sur les revenus généraux de la municipalité, "et non sujets à répartions!

Lettre de Monsieur François Raymond, de Raymond & Frère Enreg.

"Offrant au conseil de contreuire une route allant du rang des Rochons à la route Denoon, et traversant la terre de Raymond & Frère Inc., route d'un longueur de 1 mill, par 66' pieds de largeur, et recouverte du 24 pieds de largeur d'une cou-che de 12 pouces de gravier, et au pint de \$3500.00, remboursable avec le surplus des taxes municipales qu'apportera le projet de subdivision"

Après discussion, den ést en est arrivé à la solution suivante:-

"Que le conseil accepte cette proposition avec les modification suivantes, savoir, prix total \$3500.00 payable \$500.00 au plus par année, pour chaque lot de cinq maisons qui pour ront s'ériger le long de la dite rue ou route, le tout sans intéret, ces cinq maison devront etre construites en une meme année, pour que Raymond &Frère, aie droit au paiement de \$500.00 et à d'au tres conditions quie pourront être discutées si une entente intervient entre les parties."

> Proposé par Aimé Martineau, conseiller, Secondé par François Charette, conseiller, Et adopté unanimement.

40-Le conseiller Napoléon Paquin, fait part au conseil que la Shawinigan Water & Power, a remplacé la lumière de la gard Marchand, qui était de 200 watts selon lui par une de 100 watts, et il prie le secrétaire de de mademander à cette compagnie de replacer la lumière 200 watts.

50-Le compte de R.H.Houde au sujet de l'arpentage effectué à la Mission Ste-Thérèse il y a environ cinq ans, revient devant le conseil, et les membres du conseil refuse d'en effectuer le paiement, alléguant que ce compte aurait dû être produit avant le partage d'avec la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, et le conseiller Matton soutient que ces travaux avaient été autorisés par le conseil du temps sous forme d'octroi à la Mission Ste-Thérèse et qu'en conséquence il n'ya pas lieu de le payer.

60-Demande sera faite à l'ingénieur divisionnaire Monsieur Louis ThéoLarose, d'autoriser les employés de la Voirie Provinciale de passer la gratte "Willet" sur les rues de la Mission Ste-Thérèse, le Chemin et le Rang du Rochon, ainsi que dans le deuxième rang des Forges.



suite

est proposée:-

Canal Marchand

Monsieur Napoléon Paquin , conseiller demande qu'on réitère au ministère de l'agriculture, office du draigage, le demande faite en aout 1954, de creuserlle canal Marchand. Une lettre en conséquence sera envoyé à Monsieur Dubé de l'Office du draigage et à l'Hon. Maurice Duplessis;

Comptes

\$6.009 Chèque no:118 Henri Cloutier, étendage gravel, no:119 47.25 Louis Marchand, 150.00 Corp. Mun.St-Etienne des Grès Chemin d'hiver, 120, 401.631 121, Cie Dollard Construction, (Pelloader) 122, 1601.62 Carrière St-Maurice, Inc. (pierre& transport) 123, 672.50 Normandin Construction (chemins d'hiver) 1741.87 Ricard, Levassenn, & Dufresne, & Banque Montréal, 124, 102.00 125, G G.Garceau, salaire et affichage 2 mai, 126, 2.00V Antonio Blais, nettoyage de la salle conseil, 127, 73.29√ Shawinigan Water & Power, co.(lumières) 65.00 V Ferdinand Masse, travail et tracteur, Rochons, 128, 129, 5.28 Formule s Municipales, enreg. (code H. Matton) 130, 12.00 Bureau d'enregistrement, (mutations) Martial Milette, Otravail) 131, in, 132, 53.50 L'adoption et l'autorisation de payer ces comptes Alphonse Pellerin,

Par:Rosaire Gaudet, conseiller, par:Napoléon Paquin, Et adopté unaniement.

Le compte de Carrière St-Maurice se montait à \$1634.30 mais le maire fit remarquer que ordinairement les municipalités jouis-saient d'un escompte de 2% en autant qu'elles payaient en dedans de 30 jours, et le paiement a été autorisé moins deux pour cent, avec autorisation pour le secrétaire de demander tel escompter en envoyant le chèque autorisé.

70-Le secrétaire es t autorisé sur proposition de Hermile Matton secondé par François Charette et ananimement à

de la Mission Ste-Thérèse, 9 ième avenue, le mettant en deme ure de reculer sa cloture à la ligne des clotures de front des autres emplacements dâns les huit jours suivant la date d'émission de la dite lettre, sans quoi, le conseil se verra dans l'obligation de prendre des procédures contre ce dernier, pour prendre possession de ce terrain par toute vois que de droit."

80-Le secrétaire devra écrie à Monsieur Albert Lefebvre de la mission Ste-Thérèse, pour le mettre au courant qu'il existe une règlement municipal, obligeant de prendre une license de \$2.00 pour les chiens et de \$4.00 pour les chiennes gardées dans la municipalité, sous peine de l'amende de \$20.00 et des frais,"

Mutati ons:----

90-Lecture faite par le secrétaire des mutations suivantes:-

Vente W.A.Lainesse à Jean Berchmans Deshaies lot:-185-6; Cession Pierrette Héroux à Dame Vve Philippe Héroux, tous ses droits dans les nos:-184-107,100,111 et 112 lui provenant de la succession de son père Philippe Héroux; Vente David Tessier à Elphège Héroux, lot no:-185-45; Déclaration de transmission Rosa Bolduc, Germaine Bolduc, Jeanne d'Arc Bolduc et Albé Bolduc et cession de la part de ces dernières en faveur de Albé Bolduc de leurs droits dans les lots nos:-318,341,342,343; Cession Victor Duval en faveur de Arthur Provencher no:-185-63 Vente Ernest Janvier à Shawinigan Water & Power Co. d'une partie

du lot no:-192 mesurant 134550 pieds carrés.



(suite)

Vente Philibert Deschesnes à Shawinigan Water & Power Co. d'une partie du lot:-194 d'une superficie de 193500 pieds carrés; Vente Antonio Trahan à Hervé Paradis d'une partie du lot 198 de 150' "par 125';

Vente Vve Emile Guilbert à Roger Chabot des nos:-182-47 & 48; Vente Dame Vve Robert F. Grant à Joseph Lewesque partie du lot 183 connue sur un plan non dépose sous le no:-183-71,71A,73,74; Vente Jean Jacques Vallières à W.A.Lainesse no: -185-86; Vente Corporation du comté de St-Maurice à Ephrem Juneau d'une partie du lot no:-321, dant de 1942, vente contre Lionel Babineau; Vente Ephrem Jumeau à Raoul Dupont et ce dernier à Paul-Emile Lemire du not:-272, et de la moitié nord-ouest du no:-230 et d'une terre à bois faisant partie du not:-321;

Vente Joseph Levesque à François Charette du no:-183-72;

Vente Arthur Provencher à Paul Couture du no:-185-63; Vente Raoul Bergeron à Shawinigan Water & Power Co. d'une partie du lot no:-194, d'une superficie de 5.37 arpents, mesure francaise; Vente Joseph St-Pierre au Révérend Jos Eugène Désidets d'une maplace

ment de 188' et 8 parces de largeur par 222 pieds et 8 pouces dans une ligne, les autres lignes étant irrégulières et faisant partie du no:-1-263 ; (Cadastre St-Lienne)

Vent e Alphonse Paillé à Antomio Paillé d'une emplacement de 100' par 200' et faisant partie du no:-9;

Vente Victor Duguay à Domino Gaudet du no:-1668; et d'une partie du no:-1;

Vente Adélard Doucet à Roger Paillé d'an terrain de cent pieds par

deux cents pieds, étant partie du no:-9; Vente Joseph St-Pierre à Germain sabelle du no:-1-12; Vente W.A.Lainesse à Camille Dusseault de la moité nord du no:-1-119; Vente Napoléon Bourassa à Joseph Bourassa de la moitié indivise des terres nos:-38(moins la partie de Louis-Georges Bourassa) et la Partie de Henri-Georges Lampron.); étant partie des lots:-P-40,P-41, et P-475;

Le secrétaire est autorisé à faire les changements dans les livres de la municipalité pour donner suite aux mutations susmention-Sur Proposition de:Rosaire Gaudet, nées, par:Napoléon Paquin,

Secondée Et adopté unanimement.

L'assemblée est le vée à 11 heures P.M. Sje meto rayio mule, un sumoi Signé:

SEC.-TRES.

Provès Verbal de tenue de la séance votation pour l'élection d'un conseiller au siège numéro six (60 de la municipalité, tenue le 16 mai de 9 heures du matin à 8 heures de l'arrès-midi.

A la suite de la mise en nomination, il ressort que deux conseillers sont sur les rangs pour occuper ce siège soient Messieurs Aimé Martineau et Lucien Dufresne,

Il y eut votation dans quatre Polls de la municipalité, et 906 voteurs étaient inscrits sur les listes électorales;

Le résultat du vote fut le suivant :-Mission Ste-Thérèse poll no:-4, Dufresne:-62, Martineau:-43 Village des Forges, poll no:-3 Chemin des Forges, poll no:-2 51, Deuxième Rang, pall, no:1

Cecié donnant une majorité nette en faveur de Monsieur Aimé Martineau, il fut proclamé élu faute de recompatage officiel et de constestation le 31 mai 1955, par avis public aux endroits réservés a cet effet.



. En foi de quoi, j'ai signé sous mon serment d'office,

G.G.Garceau, Président d'election.

Rapport adopté tel que lu à la séance régulière du mois de juin, sur proposition de:-

Secondée par:-Et adopté unanimement.

FAGRELAN SEC-Tres.

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de Juin 1955, du Conseil de la Municipalité de St-Michel des Forges, ayant eu lieu au lieu, et heure ordinaire des séances du conseil et sous la présidence de Son Honneur le Maire M.Lucien Lacombe, à laquelle prenaient partles conseillers suivants, formant quorum Napoléon Baquin, Aimé Martineau, Fairfax Martin, Rosaire Gaudet, et Aimé Martineau. Matten;

lo-L'assemblée à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée, elles sont adoptées après correction demandée par le conseiller H.Matton,

Sur proposition de Aimé Martineau, Secondée par H.Matton, Et à l'unanimité des membres présents.

30-Lecture faite du rapport de la votation ayant eu lieu le 16 mair 1955, par le secrétaire, ce rapport est adopté tel que lu sur proposition de Fairfax Martin, conseiller,

Secondée par Napoléon Paquin, conseiller, Et a l'unanimité des membres présents.

40-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante savoir:-

Résolution:-----Téléphone cable 16 ieme Mission Lettre du Bellé Téléphone informant le conseil de son intention de poser un cable téléphonique le long de la 16 ième avenue à la Mission Ste-Thérèse, et demandant au conseil de passer une résolution par lequel ce dernier manifestera son consentement à ce projet. Il estéen conséquence

Par le conseiller F.Martin, Secondé par le conseiller N.Paquin, Et à l'unanimité des membres présents

"Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros:-M.C.l, de R.O. 13-852, M.C. no:-59, en date du 17 mai 1955, et a ccompagnant une dema rde de la dite Compagnie en date du 26 mai 1955,.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnie à émonder les arbres croissant ou existant sur les rues route, grand'routes, squares et lieux publics de cette municipalité susceptibles de gêmer la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiquées aux plans susdités cet émon



(suite-Page 85)

dage devra etre fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie."

Lettre de la Carrière St-Maurice Inc. datée du 18 mai 1955, indiquant que cette compagnie a fait et acceptée une réduction en notre faveur de compte au montant de \$20.95 par suite de l'achat de gravier pour les rues et routes de cette municipalité;

Lettre du secrétaire de St-Etienne des Grès, munici palité scolaire demandent une copie certifiée de cette partie du rôle d'évaluation détachée du territoire de St-Lienne des grès, le l ier janvier 1954;

Lettre de l'Hon. Maurice Duplèssis, datée du 19 mai, 1955, par laquelle il dit avoir transmis aux ministères concernées notre demande de faire creuser les cours d'eaux Marchand, étlGélinast Charette, ainsi que la pavage aux frais de la Voirie provinciale de la rue conduisant à la Mission Ste-Thérèse.

Gardes-Deu----

Lettre de l'Associtaon Forestière, donnant certaines instructions en ce qui concerne les garde feu, cette lettre est datée du 6 mai 1955;

Lettre de Normandin Construction, au sujet du milage ou longueur du parcours de chemin qu'il à entretenu au cours de l'hiver 1954-55, dans notre municipalité, et aux termes de laquelle on établit que cette compagnie a du entretenir 1.12 mille de plus que ce qu'il était mentionné sur le contrat signé le 6 decembre 1955, et réclamant en conséquence une indemnité additionnelle fixée à \$560.00 pour frais d'entretien, basée sur \$500.00 du mille, le conseil a adopté et autorisé le paiement de ce compte en même temps que le paiement des autres comptes ciaprès produits; lettre datée du 13 mai 1955;

Lettre de l'avocat Réal Legris, datée du 6 mai 1955, réclamant au nom de ses clients Clément Ricard, Roland Levasseur & Gérard Dufresne, entrepreneurs d'une partie des chemins de notre municipalité au cours de l'hiver 1954-55, et réclamant au nom de ses clients la somme de \$897.80 comme balance du montant due en vertu d'un contrat de déneigement, contrat intervenu, le 24 novembre 1954, et huit dollars de frais de lettre;

Le paiement d'une partie de ce compte soit, \$496.80 est autorisé par le conseil en meme temps que le paiement des autres comptes ciaprès produit. Le conseil refusant pour le moment de payer la balance quatre cent un dollars et soixante trois cents, retenu à titre de compensation par suite d'ouvrage effectué pour la municipalité par la Cie Dollard Construction, le ou vers le 24 mars 1955; Le secrétaire est autorisé par le conseil à consulter un avocat et à luidemander de donner une consultation écrite au sujet du paiement du solde de \$401.63 et de faire rapport au constil lors de sa séance spéciale du 16 mai juin prochain.

Frais de----Démeignment Le pakement de \$496.80 se justifie commesuit:Entretéen rue quie fait le tour du Haut de la Cote des Forges, 002 mille
Rue désilets, (pret de chez Maurice Désilets,)

Rue qui conduit che Julien,

a \$450.00 du mille ----- Total:
| O.4 mille | O

Bout de la route Denoon partant de Chez Lemieux à la frontière de notre municipalité,

à \$360.00 du mille - - - - - - - - - - Total: \$316.90

Puis le conseiller A.Martineau, amène une discussion pour savoir à quelle municipalité, St-Etèenne des Grès ou St-Michel des Forges, revient l'entretien de la route conduisant du 2 ième au 3 ième rang le maire qui doit assister au conseil de comté le 8 juin prendra le s informations nécessaires à cette occasion;

Le conseil s'entend pour discuter à la prochaine assemblée du conseil de L'entretien des chemins d'hiver, et à cette accasion les en (suite de la page prédédente.)

trepreneurs intéressés seront a ppelés à venir rencontrés les membres du conseil;

Lecture d'une lettre de W. A. Isabelle secrétaire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, datée du 7 juin 1955, réclamant de nouveau le remboursement d'un compte de \$158.72 pour travaux d'arpentage exécutés par l'arpenteur R.H.Houde, en 1949-50, des rues du lot: -183 Mission Ste-Thérèse, le conseil autorise le secrétaire à prendre une consultation écrite au sujet de ce compte auprès d'un avocat et à en faire rapport lors de la prochaine séance du conseil.

Démission R.J.RoyLettre de R.J.Roy, conseiller élu nouvellement, datée du 23 mai comme conseiller. 1955, par laquelle ce dernier donne sa démission comme conseiller au poste du siège numéro :-5 (cinq),

Acceptée sur Proposition de F.Martin. Secondée par A.Martineau, Eta dopté unanimement.

Lumière Gare Marchand.

Le secrétaire fait part au conseil des démarches entreprises auprès de The Shawinigan Water & Power au sujet de la lumière de la gare Marchand, et des prétentions de cette dernière à l'effet qu'une lampe de 2500 lumens donne autant de lumière qu'une lampe de 200 watts.

Et le conseiller Napoléon Paquin, prie le secrétaire de récrire de nouveaul à la compagnie pour lui demender de réinstaller une lampe de 200 watts, car la présente me donne pas les résultants de celle qui s'y trouvait auparavent.

Lettre LefebvrelA (chiens)

Le secrétaire fait part au conseil qu'il a écrit à Monsieur Albert Lefebvre, à la Mission Ste_Thérèse, au sujet de l'obligation de prendre une license pour ses chiens, et que la lettre est revenue, alors on dit d'écrire sur la rue St-Georges aux

Comptes Chèque:-133

137, 138

139

140

141

142, 143,

144,

145,

146,

147,

148,

149,

150, 151

50- Legiture faite par le secrétaire des comptes suivants: 3**0**000 W.A.Lainesse, timbes avis de compte, Antonio Blais, salaire evaluateur 28.00 Normandin Construction, neige, 1. mille 12, add. 560.00 Marcel Villemure, vice président, Forges, 10.00 Albert Racien, greffier, Forges, Floribert Marchand, poll, Forges, 5.00 10.00 10.00 5.00 10.00 15.00 10.00 5.00 10.00 13.00 105.00 34.00 39.00 30.75 496.80 G.G.Garceau, avis spéciaaux de taxe,7170.M. 51.00

Dame Donat Miron, vce.prés. 2 o- rang, Dame Robert Bellefeuille, greffier, 20- rang, Arthur Doucet, location poll. 20- rang, Gérard Dufresne, secrétaire élection, greffier Armand Girard, vice président, Mission, Guy Lacombe, greffier, Mission, Albert Poirier, location Poll, Mission, All pAlphonse Pellerin, part taxe de chiens, Gilles-G.Garceau, salaire et 2 affichages, Robert Boud.

153, Il Ildge Doucet, évaluateur, complete de la litte de la lit Robert Boudreault, secrétaire evaluateurs, 5.00 80.00

Le conseiller H. Matton, fait fart au conseil du décès du fils de



Monsieur Alcide Comeau de la Mission Ste-Thérèse, et le conseil adopte l'idée de lui faire parvenir une lettre de sympathie à cette occasion, le secrétaire agirarenv conséquence.

Adopté una nimement.

Vérificateurs Nomination.

60-Comme le code municipal prescrit qu'à la première session du conseil suivant la date des élections, les vérificateurs doivent être nommés, il fut en conséquence proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Fairfax Martin, Et à l'unanimité des membres présents

"Que le bureau de comptables De Cotret, Ferron & Nobert & Cie," des Trois-Rivières, agisse de nouveau en 1955, comme vérificateurs des livres de la municipalité, et ce au meme taux d'honoraires que pour l'année 1954."

Vitesse sur

70-Le conseil de la municipalité à l'unanimité des membres présents les chemins de autorise le secrétaire à faire parvenir au ministère provincial des la municipalité. Transports une demande à l'effet de fixer une limite maximum des vitesse sur toute la longueur des chemins, rues et routes de la muni-cipalité, et que l'ordre soit donné au détachement de la police de la route concerné d'avoir à faire observer rigoureusement cette li-mite, afin d'éviter que se répète les incidents malheureux qui causent chaque année la mort de résidents de notre municipalité."

> Le secrétaire préparera aussi une entête de requête ayant l'effet cihaut mentionné, laquelle requête sera signée par les intéressés résidant dans la municipalité, et sera remise à cette fin au conseil lors de sa prochaine séance.

Elargissement du80-L'une des personnes présente à l'assemblée , Monsieur Donat Blan-Chemin des Forgeschette fait remarque aux membres du conseil, que les propriétaires de terrain situés en bordure du chemin des Forges, ont signé il y a quelques années, une entente aux termes de la quelle tous consentaient à donner gratuitement au ministère de la voirie provinciale le terrain nécessaire à l'élargissement au au redressement du chemin des Forges, et que si on reste indéfinimement sans nouvelle, les intéressés construiront sur cette bande de terrain, et que le cout des travaux demandés déviendra de beaucoup plus dispendieux, et qu'il y a en con-séquence lieu de demander au ministère de la Voirie Provinciale de faire les travaux dans un avenir rapproché.

L'idée de faire parvenir une lettre en ce seas est adoptée à l' u**a**animité.

"Stop" aux comns des rues et a-

ues et a- de si le conseil peut faire poser des enseignes de circulation "ATOP" s. l'intersection des rues et avenues de la municipalité, et que si ce pouvoir est conféré aux municipalités, il y aurait lieu de poser telles enseignes. Le secrétaire fere étude du code de faire fere étude de faire fere fere étude de faire f Un autre spectateur à l'assemblée Monsieur Raoul Boudreault, deman telles enseignes. Le secrétaire fera étude du code et fera rapport au conseil à une séance ultérieure.

> 90-Le secrétaire fera tenir à Morsieur W.A.Lainesse, une lettre de félicitations et d'encouragement pour l'esprit sportif qu'il manifeste en défrayant le cout des instruments de sports d'été à la Mission Ste-Thérèse.

Adopté à l'unanimité.

conseil.LUNDI.

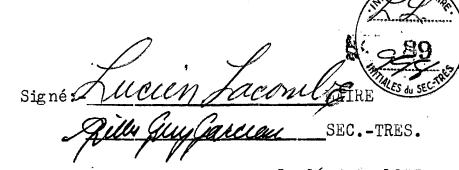
Fixation du jour 10o-Le jour des séances régulières du conseil sera le premier lundi des séances du du mois, à compter de juillet 1955, au lieu du premier mardi du mois du mois, à compter de juillet 1955, au lieu du premier mardi du mois comme la chose se pratiquait depuis les débuts de la municipalité.

Proposé par Aimé Martineau, Secondé par Hermile Matton, Et adopté à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée est levée à 10 hres 30 P.M.

Cheque 159

\$130.00



Le 16 juin 1955. Procès Verbal de tenue d'une a ssemblée spéciale tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de Son Honneur le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivants, savoir:-Aimé Martineau, Hermile Matton, Napoléon Paquin, Fairfax Martin,

lo-Leassemblée s'est ouverte à huit heures par la récitation de la prière habituelle au St-Espret;

20-Lecture pfaite de l'agenda et de l'avis de convocation par le secrétaire;

Nomination conseil ler Romuald Croteau

30-Sur proposition de: Aimé Martineau, Secondée par : Fairfaix Martin,

Et adopté à l'unanimité des membres présents:-

"Que Monsieur Romuald Croteau soit nommé et est nommé conseiller au siège no:-5, en remplacement de Monsieur R.J. Roy dont la démission a été acceptée à la dernière séance du conseil."

40-L'étude des propositions en vue de faire entretenir les chemins d'hiver inscrite à l'ordre du jour est remise à une séance ultérieure;

50-Lecture faite par le secrétaire du compte de CENTRE TRENTE dollars (\$130.00) de la part de Normandin Construction, au sujet d'un feu ayant eu lieu dans la municipalité,

Proposé par Fairfax Martin, Secondé par Napoléon Paquin,

Et à l'unanimité des membres présents

"Que ce compte soit payé par la municipalité de St-Michel des Forges, et que ce compte soit par la suite présenté au C.P.R., d'où le feu a pris naissance."

60-Le redressement de quelques rues de la municipalité est ensuite mis à l'étude par le conseil, et l'on entend l'arpenteur RçH. Houde, qui a tiré des lignes en cette affaire, ainsi que des intéressés particulièrement Monsieur Alphonse Belhumeur et Gérard Auger, et comme le conseil veut se rendre compte des faits, tous se sont transportés sur les lieux et l'assemblée ajournée auneuf heures ce meme jour, sur proposition adei Hermiltee Matton, secondée par Napoléon Paquin, et à l'unanimité des membres présents, est reprise à la dite heure, où après une hongue discussion, on décida de consulter un avocat à ce sujet, et son honneur le maire Monsieur Lucien Lacombe ainsi que le secrétaire sont autorisés à faire la rendontre d'un avocat et à faire rapport lors de la prochaine séance du conseil, alors que le conseil décidera de ce qu'il entend faire à ce sujet.

Subdivision lot 194-27 à 32 inclusivèment.

7o**-**

Proposé par Hermile Matton, Secondé par Aimé Martineau, Et adopté unanimement

"Que le conseil accepté tel que préparé par l'arpenteur Roger Gélinas, un plan daté du 3 fevrier 1955, en rapport avec la subdivision des lots 27 inclusivement à 32 inclusivement d'une partie du lot originaire numéro:-194 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières."



\$401. licard, Levasseur ment refusé.

R.H. Houde, \$158.72 Ch . 160

Revision rôle, HOMOLOGATION.

Suite de la parge précédente.

80-Lecture faite par le secrétaire dune consultation écrite au sujet d'une balance de compte réclamée par Ricard, Levasseur, & Dufresne, lentrepreneurs d'une partie des chemins de notre municipalité pour l' b Dufresne, paie hiver 1954-55, aux termes de laquelle l'avocat J. Lacoursières, après avoir étudié à question, estime qu'il y a eu compensation légale, en cette affaire, et que le conseil ne peut être tenu de payer ce compte, mais qu'il devra payer les frais de lettre de l'avo cat Réal Legris, qui s'élèvent à huit dollars,

> Lecture faite par le secrétaire d'une autre consultation faite au près du meme avocat, au sujet d'une partie d'un compte produite par R.HçHoude à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières au sujet de travaux d'arpentage faits à la Mission Ste-Thérèse en 19549-50, et pour lequel aucun compte n'avait été produit avec mars 1955, et Me Lacoursière en vient à la conclusion que le conseil doit payer ce compte et à l'apoui de son affirmation il cite des articles du dégut du code municipal qui préveient ce compte, et

> > Proposé par Aimé Martineau, Secondé par Napoléon Paquin, Et adopté anihunanimité des membres présents

"Qu'un chèque au montant de \$158.72 soit versé à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières en règlement de cette affaire."

90-Ruiseles conseil (procède à la la doption, shomologation x due rôle reviséede l'!évaluation tel que préparé pt déposé par les évaluateurs: le secrétaire fait rapport de la façon suivante du rapport du bureau des évaluateurs, savoir:-Considérant l'avis public donné le 31 mai 1955, de Tait du dépot du role, d'évaluation,

carte Ancien Propriétaire, Noveau Propriétaire, lot: 1670 Noel Alarie Turcotte Alphonse 219 2257 Lainesse W.A. Billy Mme Fernand 184-78 2245 "Provencher Arthur 184-130 2238 "Gélinas Ubald 184-54	-
2257 Lainesse W.A. Billy Mme Fernand 184-78 2245 " Provencher Arthur 184-130 2238 " Gélinas Ubald 184-54	
2245 " Provencher Arthur 184-130 Gélinas Ubald 184-54	
2238 " Gélinas Ubald 184-54	
2238 " Gélinas Ubald 184-54	
2227 " Godin P.E 184-65	
2226 " Godin P.E. 184-66	
2222 " Lupiten Gilles, 184-21	
2221 " Lupiben Gilles, 184-22	
2310 " Deshaies J.B. 185-6	
2331 " Labrecque L.A. 185-33	
2334 " 185-34	
2335 " " 185–35	
2382 Provencher Arthur 185-61	
2423 " Cloutier Henri 185-119	}
2432 " Lagimonière Georges, 185-121	
2455 " Lupien Gilles, 185-131	
2411 Tessier David, Héroux Elphège 185-45	
2139 Levesque Jos(par Frs.Charette)St-Arnauld Josaphat (?) 183-72	
2165 St-Arnauld Josaphat François Charette(LVillemure)183-2	20
&183-\frac{1}{2}	
2185 Blouin Oliva, Gélinas Ubald, 184-51	
2573 Antonio Trahan, Paradis Hervé, p-198	
Demontigny Roger, Demontigny Joseph, 185,	
2043 Lemire Raoul, Rivard Robert, 182-64	
Duguay Victor, Gaudet Domino, 1-68	

Revision Proprement dite du Rôle d'évaluation (Section St-Etienne)

Est.finale. Augmentation Diminution Bat. Ter. Bat

Nom

suite de la page précédente.

No car	te Nom	Anc.	· v . A	ugmenta e rr .	tion Bat.	Diminut Fer. B		t. Finale.
98 16 51d 18 18a 62-2	Bourassa J Demontigny Racine Hec Blanchette Beaupré Lu Julien H.P	Gérard tor Dame Val cien Pome aul,	3590.0 735 1870 750 0 230		165 75 550 1870	50	550	3590 900 1945 150 700 2100
42 41 77 8 6 91 84 97	Marchand W Turcotte G Milot Alci Paquin Jea Bournival Marchand P St-Pierre	ézard de n Freddy hil Jeffrey	2630 725 1800 925 4285 725	60 50	100	110	450 225	2730 2200 275 1860 975 4175 500
99 119 119a 120 120a 120b 116	Chrétien D Paillé Alp Paillé Ant Doucet Ade Paillé Rog Desaulnier Babineau E	onioe lard er s Lionel	demand 1250 0 900 0 0 1400	100 100 100	700 900 75	50 50		
160 32-44 27 45 40 20 15	Carufel Wi Lainesse W	lly l	35 35 35 35 35 35	35	100	35 35 35 35 35		1300 0 0 0 0 0 0 0
6 38 A a b c d 3212	11 11 11 11 11		200	25 35 35 35 35	75	75	125	350 25 35 35 35 35 35
3216	11	Chagnen F	35 nents	d'Eval venant		75 35 Banlie		0 ois-Rivière
1608 1618 1628 1638 2678 2628 2628 2618 2618 2618 2618 2618 2578 2578 2578 2578 2578 2578 2578 257	Benoit Mll De Chateau Doucet Odi Gauthier F Labonté Ra Boisvert E Héroux Don Boisselle Blais Omer Bélangerim Baril Phil Ford John J Poirier L Boudreault Demers Mar Gaudet Ros Langlois P Crete Will Parenteau Lupien Gil Roberge Ro Collins Je Lfebvre Lo	neuf J.L. as ernand, oul, phrem at Donat aurice ippe r. ionel Racul cel aire aul ie Henri les saire an renzo	2375 3250 3950 1600 1250 1600 1250 2400 1450 451 1600 1325 100 1325 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	100 10 360	425 400 75 100 50 50 50 50 50 50 600 1640 375 275 275 900 200	70	750	2800 3275 4350 1775 1700 1300 4705 2950 16400 1210 1450 1450 1450 14600 14600 14600 1600 1600 1600 1600

	te de la			
•	précédent	e.		
ıei	htation	Diminu-		Estimation
		tion	ł	finale.
•	Bâtis-		ì	
ì	'se	i		

50

60

60

50

100

50

550 1950

300

2340

2350 568700 4330

610

700 50

0

0 0

25 J	•		• }	breceae	:1
֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓֓		Anc.	Augmei	htation	1
No ا		'evalu-	• .		_
No de		ation.	Ter-	Bâtis	-
Carte	Nom .	i .	rain	ˈse	
2184	Blomin Oliva	275	Ĺ	400	
2193	Martin Dame Phil.	75		, 1100	
2677	Durand Gérard	60	165	1725	
1750	Mauny ^A rthur	200		700	
2162	Dubé Irenée	, 800	1 .	550	
2573	Paradis Her v é	0 1		325	
2636	Labonté Sylvio	1725		25	
2740	Dupont Jacques	400		500	
2741	Baanche tte Jean Guy	1		500	
2525	Bergeron Raoul	2400		1	
2556	Deschênes Phil	670			
2475	Janvier Ernest	2400		•	
2709	Shawinigan W.& P.	555307	\$13	,393.00	6
1680	Charette Armand	4975	#->	, , , , , ,	
2407	Demontigny Roger	700	100		
2407a	Demontigny Jos	0	50	1	
169	Després Paul	350			
2238	Lainesse W.A.	75		1	
2573	Ant.Trahan	2500		•	
ペノノノ	niio + 11 aliali	~ JUU	1		ļ

Blanchette Donat

Terrains annexés

à Cité des Trois-Rivières, soient les lots nos:-178,179,180, 181-1, dont l'évaduation au livre de la municipalité se trouve radiée du fait de cette annexien.

Mutations.

32 - 732-39 32-91 32-46 92 98 188

Autres mutations. Nouveau Propriétaire, Ancien Propriétaire, Ferron Gilles, 129-1 Lainesse W.A. Bergeron Paul Henri 117-1 **†**7 Dusseault C. 119-1 ** Gauthier Paul 123-2 Martin Mme Juliette Lefebvre Napoléon Bourassa Nap.
Blanchette Valbert Dame, p-38 Bourassa Joseph, Lucien Beaupré.

Et l'agenda étant épuisé , l'assemblée est levée à 10 heures et 45.

MARGE

H

 $\mathbf{L}\mathbf{A}$

RELIURE

Le quatre juillet 1955.

Procès-Verbal de tenue de l'assæmbleé régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu, jour et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.Le Maire Lucien Lacombe et a laquel le prenaient part les conseillers suivants, sav oir:-Napoléon Paquin, Fairfax Martin, Aimé Martineau, Hermile Mathon,

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la prière habituelle;

20-Lecture fait e des minutes des deux dernières assemblées elles son adoptées après correction demandée par Monsieur Martineau, sur proposition de Monsieur A. Martineau, se condée de Hermile Matton;

30-Lecture faite des comptes suivants:-Chèque no:161, 8.00 V Réal Legris frais de Lettre Levasseur, Ricar & Al. 162, 12.00 1 Jacques Lacoursières, consultation idem, 163, Antonio Blais, (Nettoyage salle, 16 juin, 6 juin, 4 juillet) 6.00 🗸 164, Shawinigan Water & Power Co. 71.67 🖠 Loranger & Molesworth (Pauline Rocheleau cloture) 165,

7.04

Noq-166, 167.

suite de la page précédente Bureau d'enre gistrement mutations. G.G. Garceau, salaire de muin,

16.00 100.00 1

Ces comptes sont adoptés et leur paiement autorisé sur propostion de Monsieur Fairfaix Martin, Monsieur Napoléon Paquin, Secondée par Et adoptée à l'unanimité.

40-Après communitation donnée au conseil de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur Rochefort de la Shawinigan Water & Power Co au sujet de la lampe de la agare Murchand, ce dernier devra faire parvenir à la dite compagnie une lettre demandant de poser une lampe en remplacement de celle qui s'y trouve actuellement de type Insade Frost, 200 watts;

50-Le secrétaire devra faire tenir à Monsieur Gérard Auger de ne pas refaire sa cloture et que le conseil abandonne pour le moment de se servir de la loi pour faire remettre la rue à l'assiette prévue par le plan de subdivision;

De plus une enseigne devra être posée indiquant qu'il y a dange

ger à cet endroit de circuler.

proposé par Hermile Matton, secondé par Napoléon Paquin,

Et unanimement.

60-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivantes.

Lettre de Monsieur Gérard Carbonneau de St-Boniface of frant au conseil d'entretenir les chemins durant l'hiver 1955-56 a la circulation automobile, au prix de \$450.00 du mille cette proposition est acceptée à l'umanimité des membres du conseil présents sur proposition de Monsieur Napoléon Paquin,

Secondée par Mr. Aimé Martineau, Et adopté unanimement:-

"que le contrat d'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité de St-Michel des Forges soit octroyé pour l'hiver 1955-56 au prix de \$450.00 du mille, à Gérard Carbonneau sujet toutefois à lui faire connaître le milage exact et le par cours qu'il aura à entretenir, et plus spécialement que peut être une rue de la Mission Ste-Thérèse consuisant au dépottoir sera à la Charge de la Cité, et qu'il pourra en arriver ainsi en ce qui concemela route du comté entre notremunicipalité et St-Etienne des Grès, et auissi en ce qui concerne une partie de la route Denoon et peut être même le total de cette route située en la paroisse des Trois-Rivières."

"que cette soumission est acceptée par le conseil en autant que le contracteur cidessus laissera en tout temps au cours dudit hiver dans les limites de la municipalité un souffleur a neige et une gratte à neige capables de faire l'ouvrage"

70-Lecture faite par le secrétaire des mutations suivantes:-Déclaration de transmission Thomas Robert léguant a son épouse Dimonne Lamarche la moitié imivise de sa terre no: -283 et l'autre moitié a ses enfants Huguette et Jean Claude Robert.

Vente Noel Alarie à Alphonse Turcotte de partie du lot :219 de 70' par l arpent;

Vente dar Eugène Bellefeuille à Jean Baptiste Francoeur du no:-193-4; d'un terrain étant partie du not:-214 de 60' par 100' et d'un autre étant partie du lot 215 de 70' par 150' et d'une lisière de terre de 30' par 50' faisant partie du lot n0;-214 et connue sur un plan non officiel par le no:-214-3;

Vente par Joseph Bellemare à Lionel Bellemare no: -218-21;

Chemins Hiver 1955-56

Mutations:-



suite de page précédente.

Vente François Charette à Josapahat St-Arnauld no:-183-72

Vente Josaphat St-Arneault à Francois Charette d'un emplacement étant la moitié nord-est du no:-183-119 et de la moitié sud-ouest du no:-183-118, et la moitié nord-est du no:-184-9 et la moitié sud-ouest du no:-184-10;

Vente Francois Charette à Louis Villemure de l'emplacement composé de 183- $\frac{1}{2}$ N.E. 119, $\frac{1}{2}$ -S.O.118, 184- $\frac{1}{2}$ N.E.9, et $\frac{1}{2}$ -S.O.16;

Vente Armand Gagné à Alfred Lampron de partie du no:-308 d'un arpent par 27 arpents;

Cession par Jea Marc Cahuvette à Eugène Bellefeuille de partie du no:-214 de 70' par 100';

Vente par Hervey E. Howe à Maurice Lemay, de partie du not ;-269 de 190' par 27 arpents étant partie du not:-269;

Vente par W.A. Lainesse à Jean Paul Lamy, d'un emplacement de 62 par 100' étan étant partie des nos:-183-123 et 124;

Vente par Omer Chamberland à Walter Chamberland du no: -280;

Vente par Joseph Comtois à Jean Louis Giroux de la moitié nord-ouest d'un lot contenant 2 arpents et 8 perches de profondeur étant partie du no:-225;

Vent e par W.A. Lainesse à René Terrreault des nos:-183-102 et 103;

Vente par Armand Milette à Alphonse Turcotte, de partie du no:-219 prise près du chemin de fer d'un arpent de largeur;

Cession par Paul Robert à Charles Edouard Boisver des nos:-184-72,73;

Cession par Charles Edouard Boisvert à Paul Robert, d'un terrain é-tant partie des nos:-209 et 210 mesurant 650 par 18 perpents; et une lisière étant partie du no:-209 de 60' par 150';

Vente par Eugène Dubé à Gaston Dubé son fils, de partie du no: -241 de 115 ' par 300';

Vente Alfred Milot à Les Commissaires d'Ecoles de Banlieue des Trois-Rivières de partie du no:-201 de 85' par 125';

Déclaration de décès de Philippe Stevens léguant à son épouse Dame Elizabeth les nos:-252 et 253;

Vente Wilfrid Lessar à Lionel Lessard du no:-316 et d'une terre étant partie du no:-302 cette dernière terre ayant une superficie de 24 arpents;

Les transactions cidessus concemaient le cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières;

Les transactions qui suivent foncernent le cadastre de la Paroisse de St-Ettenne des Grès.

Cession par Wellie Paquin à Napoléon Qaquin de partie du no:-34 de « deux arpents et quart par dix arpents moins un emplacement de 75' par 200' réservé par Wellie Paquin;

Cession par Napoléon Paquin à Wellie Paquin d'un terrain étant partie du ..o:31 de deux arpents de largeur s'étendant depuis le chemin de fer au deuxièmre rang, et un autre terrain étant partie du no:-31 de deux arpents de largeur s'étendant depuis le chemin de fer jusqu'au deuxième rang;

Vent par Joseph n

suite de la page précédente. Vente par Joseph Bellemare à Camille Girard du no:-1

Vente dar Joseph Bellemare à Jean Claude Rochette du no:-1-62

Vente par Jean Claude Rochette à J.LUcien Lamothe dit Henri Paul Robert du no:-1-62;

Vente par Joseph Bellemare à Jean Raul Beaulieu du no:-1-66;

Vente par Camille Girard à J.Lücien Lamothe dit Henri-Paul Robert du no:-1-63;

Vente par Gracia Milot épouse de Emilien Desaulniers à Alcide Milot d'une partie du no:-26 de deux arpents et un quart par trente six arpents et d'une partie du no:-27 de deux arpents et un quart par trente sis arpents;

Vent e Alfred Bournival à Marie Madeleine Ouellet épouse de Vincent Lévesques d'une partie du no:-31 de 65' par 497';

Vente par Gaston Marchand à Edmond Choinard de partie du no:-31 de 360' sur le chemin par 234' etc;

Vente Alfred Bournival à Wellie Bourassa de epartie du no:-31 de forme triangulaire contenant sur le chemin 333' par 414';

Les changements à faire en conséquence de ces mutations sont au torisés sur porposition de Napoléon Paquin, secondée par , Fairfax Martin;

Pro-mair e

80-Pour les trois mois à venir Monsieur Hermile Matton remplira la charge de promaire sur proposition de Aimé Martineau, Seocndée par Napoléon Paquin, Et unaniment.

90-Le secrétair edevra réécrire au sujet de la vitesse pret de l'e cole de la Mission Ste-Thérèse et sur toute la route à la Mission Ste_Thérèse et lui demander de voir à poser des plaques indiquant une vitesse maximum au moinssur cette distance.

Lecture faite de la lettre du sous ministre Bergeron de la Voirie disant qu'il prendrait la demande d'élargissement de la route des Forges en considération.

Canal Charette Gélinas, demande sera faite à l'Office duDrainagw Provincial de nous faire tenir copie des plans faits par l'ingnénieur Pelland au sujet de ce canal pour que l'on puisse le faire faire aux frais des intéressés, et il en sera de meme du Canal Marchand.

100-Sur proposition de Monsieur Fairfax Martin, Se**co**ndée de Monsieur Hermile Matton, Et. una nimement.

Qu'a l'avenir copie des minutes de l'assemblée précédente soit faite par le secrétaire et distribuée à chaque conseiller

Compte de neige Ricard & als. llo-Au sujet du compte de neige dont le paiement est demandé par Rigard et als:, les membres du conseil présents à l'assemblée refusent définitivement d'en effectuer le paiement sauf Monsieur Martineau qui serait en faveur du paiement et demande qu'on enregistre sa dissidence à la présente décision.

12o-Demande sera faite de nouveau à l'ingénieur Divisionnaire L.T. Larose de passer la gratte dans les rues de la Mission Ste-Théerèse et dans la route et le chemin des Bochons, Monsieur Parenteau devra indiquerle travail à faire.



L'assemblée est levée à 11 hres P.M.

Signés ucus acontine EIRE

SEC.-TRES.

Provès-Verbal de tenue de l'assembléé régulière du mois d'aout 1955, du Conseil de la Corporation de St-Micher des Forges, tenu au lieu jour et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers, AiméMartineau, Rosaire Gaudet, Napoléon Paquin, Romuald Croteau, Fairfax Martin, .

lo-L'assemblée est ouverte à huit heures P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lec ture faite des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Napoléon Paquin, Secondée par Aimé Martineau;

30-Lecture faite de la correspondance suivante:-

Lettre de l'Office du Drainage en rapport avec les canaux Gélinas-Charette et Marchand, datée du 13 juillet 1955, dans laquelle M. Robert Baillargeon, dit que les plans de creusage de ces canaux ne pourront être faits avant l'hiver 1955-56;

Lettre de Me Marcel Turgeon, avocat de Québec, datée du 11 juillet 1955, avisant le conseil d'une consultation écrite donnée à Monsieur Gérard Auger, de la Mission Ste-Thérèse sur la façon d'exproprier en vue de l'élargissement d'une rue sous controle municipal;

Lettre de la Commission des Allocations sociales du Québec, datée du l2 juillet 1955, avisant le conseil que Monsieur Alphonse Pellerin, 20-Rang, bénéficiera à l'avenir d'une pension d'invalide;

Lettre de la Cour du Bien Etre Social dutée du 15 juillet 1955, avisant le conseil que Monsieur Jean Paul Cloutier bénéficiera a l'avenir d'une pension de nécessiteux;

Lettre de Shawinigan W.&.P.Co. datée du 8 juillet 1955, avisant le conseil que tout probablement les travaux de réfedtion d'une partie de la route des Rochons commenceront sous peu;

Lettre de contribuables du 3 ième Rang demandant au conseil un octroi de \$100.00 pou ramélioration de la route (gravelage) conduisant à ce rang, le conseil décide de prendre information auprès de la corpo ration de St-Etienne des Grès pour savoir si ce chamin était verbalisé, sinon l'affaire sera référé au conseil de comté:

chèque no:-168 Formules Municipales Enreg. 2 codes,
169 Shawinigan W.&.P. Co. (éclairage)
170 G.G.Garceau, salaire de juillet 1955,
171 Antonio Blais, nettayage de la salle,
172 M.Ranul Dubé, entretien route de Pte du Lac,
173 Ferdinand Masse, travaux chemin des Rochons,
174 Albert Lefebvre, trois voyages graveilRochons,
175 Alphonse Pellerin, salaire, chiens, etc, cloture,
176 Onil Bournival, Cloture Pauline Rocheleau,
177 Pharmacie Trifluvienne, Dame Moisan, Assistance,
178 Crèmerie des Trois-Rivières, Ass. Pub. Dme. L. Doucet,
2.59

Le paiement de ces comptes est autorisé sur p Proposition:-Fairfax Martin, Secondée par:Roumuald Croteau Et unanimement. Cables Téléphone

suite de page précédente.

50- Proposé par Aimé Martineau, Secondé par Rosaire Gaudet, Et unanimement:-

"Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de ses ligres de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros:M.C. de l'ordre :RO-13-888, et 13-929, respec-tivement en date du 18 juillet 1955 et 14 juillet 1955, et accom-pagnant une demande de la dite compagnie en date du 15 juillet 1955, et du 25 juillet 1955.

Que ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnate à émonde les arbres croissant ou existant sur les rues routes, grand'routes, squares, et lieux publics de cette municipalité susceptible de gener la construction ou l'exploitation des dites lignes de téléphone indiqués aux plans susdites, cet émondage devra etre fait sans dommage inutile at aux frais et risques de la dite Compagnie."

d'accord canal Gélinas-Charette

Homologation aste 60-Tel que prescrit par les articles 162 et 169 du code municipal, après dépot sur la table du conseil d'un acte d'accord concernant le recreusage du canal Gélinas-Charette, le conseil

sur proposition de Fairfax Martin, Aimé Martineau, secondée par

"Homologue à toutes fins que de droit le dit acte d'accord tel que préparé et signé des intéressés."

Proposé par Fairfax Martin, Secondé par Napoléon Paquin

Et à l'unanimité des membres présents:

"Que les argents dépensés dans le rang et le chemin des Rochons pour leur entretien au cours du présent exercice, (chemins d'été) Résolution autori-soient chargés à meme le crédit reconnu à cet aroddissement au sant chargé frais cours d'une séance antérieure du présent conseil, et du présent chamins Rochons à exercice, et à même l'octroi de cent dollars voté à meme le fonds meme Crédit et Oc-général de la municipalité, et après épuisement on procédera par répartition comme le code le veut."

Cession rues Jos Bellemare

troi.

Proposé par Napoléon Paquin, Secondé par Romuald Croteau,

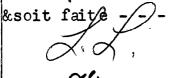
Et adopté unanimement

"Que la corporation de St-Michel des Forges accepte l'Offre de Monsieur Jos Bellemare l'offre qu'il fait de céder les rues portant les numéros:-six, dix-sept, vingt de la subdivision du lot originaire numéro:-deux cent six huit du cadastre de la Paroisses des Trois-Rivières et les numéros:-trente cinq, trente six, quarante huit ,quarante sept, cinquante neuf, soixante et qua-tre, soixante et cinq, soixante et dix, soixante et treize,qua-trefvingt un (218-6,17,20; et 1-35,36,48,47,59,64,65,70,73,81.) ces derniers du cadastre de St-Etienne des Grès."

"QUE cette cession&moyennant la somme de un dollar (\$1.00) payé par la Corporation audit Jos. Bellemare lors de la signature du contrat de cession. Et que à cette fin S.H.le maire Lucien Lacombe est autorisé à sigger pour et au nom de la municipalité de St-Michel des Forges, tout contrat notarié nécessaire à cette fin."

90-Le gardenn de Dme Béatrice Hart-Guilbert s'est présenté au conseil et a demandé de faire grader les rues cédées par sa mere au conseil de la Paroisse des Trois-Mivières alors que ces rues appartenaient au dit conseil, et le conseil ne voyant pas la chose nécessaire décide de ne pas considérer la question.

10o-Une lettre devra etre envoyée par le secrétaire au conseil de ville des Trois-Rivières demandant d'éteindre le feu ou les feux qui fument les résidences de la mission Ste-Thérèse en provenance du dépottoir municipal.



Bld.St. Michel (ancienne routelu comté.)

suite page précédente.

Bld. Stemichel Sur vue que le nom de l'antienne route du comté prête a confusion (ancienne route quant à son appellation,

Il est proposé par Fairfax Martin, Secondé par Romuald Croteau Et adopté una nimement

"Que l'ancienne route du comté conduisant du chemin des Forges au chemin de front du deuxième rang, soit dorénavent appelé officiellement Boulevard St-Michel."

Contrat chemins 1100-d'hiver.

Il est proposé par Napoléon Paquin, secondé par Fairfax Martin, Et adopté unanimement.

"Que S.H. le Maire Lucien Lacombe soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité avec Monsieur G.Carbonneau de St-Boniface tel que autorisé par la résolution à cet effet de la séance du mois de juin 1955, le contrat nécessaire à l'entretien des chemins d'hiver dans la municipalité, pour l'année, 1955-56."

L'assemblée est levée à 10 hres et 30 P.M. Un renvoi en marge est bon.

Signer 6 Well MCONN

SEC.-TRES

Le 6 septe.1955 Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de septembre du Conseil de la Municipalité de St-Michel des Forges, ayant eu lieu au jour, heure et endroit ordinaire des séances du conseil, soit le mardi le 6 sept. 1955, du fait que lundi le 5 septembre était un jour de fête légale (fête du travail), sous la présidence de S.H. le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers b.Lacombe, F.Martin, Nap.Paquin, Aimé Martineau, Hermile Matton, R. Gaudet.

lo-L'assemblée s'est ouverte à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Napoléon Paquin, secondée par Hermile Matton, et à l'unanimité des membres présents.

Chèque no:179

no:180

no:181 no:182

no:183 no:184 Baiement autorisé sur prop.de Nap.Paquin, secondé de Ros.Gaudet. BO-Lecture faite par le secrétaire de la correspondances suivante:-

Lettre de M.Aimé Rivard, secrétaire de la municipalité de St-Etienne des Grès, disant qu'il n'a pas trouvé de procès verbal pour le chemin et la route du troisème rang;

Lettre de Shawinigan Water & Power, l'une disant que la compagnie ne peut poser de lampe de 200 watts, que les watts sont remplacé par de "lumen", et une autre au sujet de la demande faite par le maire d'avoir à faire enlever des las ttes d'arbres et branches qui jonchent le solden dessous des lignes de transmission;

Lettre du département de l'Assistance Publique de Québec, disant que

suite de la page précédente. la Cour du Biene Etre Social a octroyé de l'aide pour la durée d'un mois à Chs.Aug. Baron;

Lettre de l'Ass. Forestière, demandant que le conseil vote un montant de \$8.00 en faveur de chacun de garde-feux Edouard Raymond et Nelson Lefebvre pour leup permettre d'assister au congrès de l'Ass. qui se tiendra le 20 sept. à St-Gabriel de Brandon, et à l'unanimité des membres présents il est résolutque cette somme sera remboursée à la prochaine assemble aux garde feux, en autant qu'ils auront pris part audit congrès, et qu'ils feront rapport au conseil à la prochaine séance.

Lettres du Canadian Pacific Railway, datées du 17 aout et du 2 septembre dernier, disant que cette compagnie remboursera la somme de \$130.00 payé en vue d'étendre les feux de brousse du 21-22 mai dernier;

Lettre de département de l'assistance publique, disant que la dette de notre municipalité envers ce département est de \$7,319.85; au 7 dec. 1954.

Mutations

50- Lecture faite des mutations suivantes:-Vente le 16 juin 1955, par Henri Pellerin à Le Directeur loi des Anciens Combattants, de partie du lot:-199, paroisse des 3 Rivières, de 80' de largeur sur la profondeur du chemin des Forges jusqu'à la Rivière St-Maurice;

Vente le 5 juillet 1955, par Hervé Paradis à Georges Croteau de partie du lot:-198 par.3-Riv. de 150' par 125';

Vente de 22 juillet 1955, par W.A.Lainesse à Dlle Monique Hamel des nos:-1-85 et 86 du cadastre de St-Etienne;

Les changements a être éffectués au livre sont autorisés sur Proposition de F.Martin, Secondée par Rosaire Gaudet;

o-Lecture faite par le secrétaire d'une requête signée de propriétaires résidant en bordure du chemin des Forges demandant de poser des lumières de rues venant de la Villa des Bouleaux jusqu'à et y compris en face de la résidance de Faida Milot, est acceptée par le conseil, et le secrétaire demandera à la Shawinigan de poser telles dites lumières au plus tot, M. Gaudet indiquera aux préposés de la compagnie où poser ces lumières; profori pur R. Gaudet par la Compagnie où poser ces lumières;

70-Lecture faite d'un compte de la Cité des Trois_Rivières, au montant de \$200.00 en rapport avec service de pompiers four nis lors de l'incendie de la Maison de M. Houle.

Appès délibérations de la part des conseillers présents, il est proposé Fairfax Martin, secondé par Hermile Matton,

"Qu'une lettre soit envoyé au conseil de ville des Trois-Rivières, demandant une réduction sur ce compte et demandant s'il y aurait possibilité de prendre entente pour que la cité envoie en cas d'incendie uncamion citemne toujours rempli d'eau, et non les échelles de pompiers, et ce à quel prix pour chaque sortier, cette lettre devra demander au conseil des Trois-Rivi res une entrevue en faveur du conseil de St-Michel et tous les membres du conseil se rendront discuter du cas."

So-Lecture faite du projet de contrat de cession de rues de la part de Joseph Bellemare en faveur de la Corporation de St-Michel, il entendu que ce contrat mentionnera que les charges du

orl



suite de la page précédente.

seront a la corporation.

Et que à l'avenir, avant d'accepter une rue ou des rues le conseil devra exiger qu'elles sont carossables sur toute leur lar-

geur et qu'il n'y a aucune nuisance.

Et dans le cas présent, Monsieur Bellemare devra faire l'émondage des branches et racines qui nuisent sur les dites rues et après rapport qu'elles sont acceptables de la par de l'inspecteur municipal, le maire signera le contrat, ce rapport devant être fait au conseil.

90-Une demande d'assistance publique de la part de Monsieur Valbert Blanchette pour placer son enfant dans une institution pour enfants arriérés est se fusée par le conseil (Pretexte salaire \$1.20 de l'hre automobile, ancien propriétaire).

100-Â 10 hres moins 20 l'assemblée est ajournée jusqu'à 10 hres moins 10; après quoi elle est reprise en présence detous les membres du conseil cihaut nommés,

llo-Sur demande De monsieur A.Martineau, une demande sera faite au Ministère des Tramports pour qu'une plaque de limite de vitesse pret de l'Ecole du deuxième rang soit posée afin de protéger le s enfants d'Ecole à cet endroit; et une demande sera faite à la même occassion pour que la police de route exerce une surveillance plus étroite sur le chemin des Forges;

Avis Motion regæement de onstruction.

120-Avis de Motion est donné par le conseiller Napoléon Paquin, qu'il présentera à une séance ultérieure du coseil un règlement de construction devant s'appliquer dans tout le territoire détaché de la municipalité de St-Ettenne des Grès.

Parell avis de motion est donné par le conseiller Fairfax Martion qu'il présentera le même règlement comme devant s'appliquer dans le territoire suivant de la municipalité les lots:-183,184,185, et cette partie du lotL-182 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières situés dans la municipalité de St-Michel des Forges, et devant affecter le territoire compris à compter du lot:-186 au lot 219 inclusivement de notre municipalité, (cadastre paroisse des Troisf Rivi ères.).

L'assemblée est levée à 16 hres/30 P.M.

Signé July Garcesa

Le 6 septembre 1955, Procès-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale tenue ce six septembre 1955, au lieu ordinaire des séances du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prennent part tous les conseillers, savoir: - Ammé Martineau, Hermile Matton, Rosaire Gaudet, Romuald Croteau, Napoléon Paquin, et Fairfax Martin.

lo-L'assemblée estuouverte par le maire à 10 hres 30 P.M., en présence de tous les conseillers, sans qu'il n'y aie eu d'avis de convocation a aucun des membres du conseil, ces derniers usant du droit qu'ils ont en vertu de l'article 116 du code municipal tel qu amendé en 1955, de se réunir sans avis et de siéger légalement.

20-Lecture faite par le secrétaire du règlement suivant qui portera Reglement no:-15 le numéro:-REGLEMENT NO:-15 au livre des règlements de la municipalité savoir:-

> Considérant que l'article 392a et als du code municipal permettent le règlement de la construction, leur usage;

> > Considérant que tel règlement n'existe pas

Construction.

suite de la page précédente.

bour cette partie du territoire détaché de la municipalité de St-Etienne des Grès et que le conseil peut statuer pour cette partie du territoire sans avoir à passer par te vote populaire, et considérant qu'il existe un tel règlement pour cette partie du territoire de la municipalité compris dans les bornes suivantes, savoir:-les lots 183,184,185, et cette partie du lot 182 tous du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, et situés dans notre municipalité, et comprenant tous les lots à compter du numéro:-186 au lot 219 inclusivement du même cadastre, et que ce règlement devra en conséquence être annulé pour l'avenir, et remplacer par le présent, et sujet pour le territoire détaché de la Paroisse des Trois-Rivières, cihaut décrit, a l'ascentiment du vote populaire en nombre et en valeurs:

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Napoléon Paquin, à la séan ce antérieure du conseil de la présentation du présent regaement en ce qui concerne la partie du territoire détaché de St Etienne des Gres, a été régulièrement donné;

Considérant que pareil avis de présentation a été régulièrement donné par le conseiller Fairfax Martin, à la meme séance en ce qui concerne le reste du terri toire ci-haut mentionné,

Eøn conséquence, il est proposé par le conseillerAimé Mærtineau, sedondé par le sonseiller Hermile Matton, et unanimement qu'un reglement intitulé Reglement de Construction numéro:-quinze (15) soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dit reglement la construction, son usage et celui des terrains seront règlementésscomme suit dans les parties de la municipa lité cihaut decrites, sujet quant à la partie détachée du ter ritoire de la Paroisse des Trois-Rivieres, à l'approbation des électeurs, savoir:-

lo-Superficie et-f-eede minimum du bâtiment principal La superficie minimum du bâtiment principal devra être de 500 pieds carrés;

20-Hauteur de tel bâtiment:-

La hauteur du batiement principal devra être au minimum de 10 pieds à partir de la surface du solage au sommet des murés extérieurs.

30-Batiements accessoires:-

Les batiments accessoires ne devront pas occuper plus de 8 % de la superficie du lot. Ils devront n'avoir que le rez-de-chaus-

sée et être situés à l'arrière du bâtiment principal. Cependant du l ier novembre au 31 avril, les garages pour véhicules moteurs pourront être alignés en avant de telle construction principale, mais a une distance minimum de 15 piers de la ligne de rue, chemin ou avenue situés en front de l'ampaacement sur lequel se trouvera tel garage, sujet à être reculé sans avis de la part du propriétaire du terrain sous paine des amendes et pénalités ciaprès prévues pour le reste de l'année en arrière du bâtiement principal.

40-Alignement des bâtiements:-

L'alignement minimum des batiments sera de 15 pieds de ligne de la rue ou avenue, et de 30 pieds s'il s'agit d'une route ou chemin, à mesurer à compter de l'extérieur du solage.

Les haies ne devront en aucun temps avoir plus de quatre

pieds de hauteur.

50-Aucune construction habitable ne pourra être érigée sur l'es



suite de la page précédente. pace comprix entre la ligne de la voie publique où débouche un terrain et celle de l'alignement sus dit.

5 Bâti@ment reconstruit et antérieurement non conforme au règlement.

Si un bâtiement dont la construction ou l'usage ne sont pas conformes à la règlementation prévue au règlement lors de son entrée en vigueur, est incendié ou autrement endommageé dans une proportion de cimpuante pour cent ou plus de sa valeur, sans tenir compte de ses fondations, il ne pourra être recontruit ou restauré qu'en conformité avec les dispositions du présent règlement.

60-Tout bâtiement non conforme lors de la mise en vigueur de ce règlement pourra continuer à être utilisé pour les mêmes fins qu'auparavent et il pourra être modifié ou agrandi, mais à la condition expresse que tels changements puissent se faire sans agrandir l'expace de terrain où le bâtiement se trouvait awant l'adoption du règlement.

70-Surveillance et contrôle de la construction:-elles seront confiés à un officier dont le titre est:"Inspecteur des bâtiements", et dont les attributions sont énumérées dans le présent regamment, le conseil pourra diviser le territoire en arrondissements et nommer un inspecteur pour chacun d'eux.

Le traitement et la nomination de ou des inspecteurs seront fixés

par résolution du conseil.

80-Visite des bâtiments: A. schiuité welue

L'Inspecteur des bâtiements a le droit de visiter et d'examinée entre 7 hres a.m. et 7 hres p.m., toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que toute maison, bâtiement ou édifice quelconque pour constater sur les règlements sont observés. L'inspecteur a aussi le drtoi de questionner les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices et ceux-ci sont obligés de recevoir cet officier et de pépondre à toutes lesquestions qu'il peut leur poser relativement à l'exécution des règlements.

90-Travaux non conformes au règlement ou aux plans et devis:

Dans le cas où des travaux de construction sont commencés sans qu'au préalable l'autorisation requise ait été obtenue, ou contrairement aux prescriptions du présent règlement ou aux plans et devis soumis et acceptés, l'inspecteur doit rordonner la suspension des travaux et en aviser le propriétaire, le secrétaire trésorier et le maire. S'il n'est pas tenu compte de cet avis par le propriétaire dans les 24 heures qui suivent sa signification, le conseil doit pourvoir à la démolition.

Et les frais encourus par la corporation pour toute fin de démolition ou de consolidation de toute construction non conforme, sont à la charge du propriétaire et recouvrables de lui.

100-Demande de permis à l'inspecteur des bâtiments.

Nul ne peut édifier aucune construction permanente ou temporraire, modifier, transporter, une construction quelconque, ou une partie de construction, ni entreprendre de travaux d'excavation en vue de l'édification d'une construction, sans avoir obtenu un permis à cet effet, de l'inspecteur des bâtiements, cependant pour les bâtiements de ferme s' tel permis ne sera pas obligatoire, telle construction restant cependant sujette à l'observance du présent règlement quant au surplus.

110eForme de la demande de permis:-

Cette demande doit être faite verbalement ou par écrit, elle doit faire connaitre tous les détails jugés opportuns par l'inspecteur desibâtiments.

Et l'inspecteur aura deux semaines à compter de la date de la demande pour délivrer le permis demandé, si l'ouvrage projeté ré-

suite de la page précédente.
pond aux prescriptions du règlement, et dans le cas contraire il doit faire connaître son refus et le motiver.

Tel permis sera hul s'il n'y est fait suite dans le délai de six mois de la date de son émission.

12o-Fondations:-

Tout pâtiment nouveau devra avoir des fondations continues en pierre, en béton coulé, en brique pressée, dont les assises seront établies sur le roc, ou en l'absence de roc, seront en fouies dans la terre à une profondeur suffisante pour que la gelée ne les détériore pas. Leur épais seur devra au moins égaler celle des mures qu'elles auront à supporter.

Font exeption à cette règle:-

a)Les batiments temporaires; b)Les batiments accessoires;

c)Les maison, ou chalets destinés à l'habitation durant la sai son d'été seulement, le squels pourront être construits sur des piliers de béton, de brique ou de bois pourvu que les interstices entre les piliers soient fermés parun treillis ou au tre matériau approuvé par l'inspecteur.

Pour etre considérée comme chalet d'été une habitation ne devra pas être habitée du premier decembre au trente et unmars.

130-Revêtement extérieur de finition:-

Les bâtiements à pans de bois peuvent être revêtus à l'extérieur soit de bardeaux de bois, de bardeaux d'amiante de bardeaux d'asphalte, de planches à clin de 7/8 de pouce d'épaissem, de contre-placage de trois plis, de planches de fi bre de pulphe, de brique, de pierre, de stuc, déinsul-brique, ou de toute combinaison de ceux ci. Les papiers unis goudronnés ou minéralisés en rouleaux sont interdits comme finition extérieure de tout batiment. L'extérieur de tout bâtiment doit être fini dans les 24 mois qui suivent la date de l'émission du permis de construire.

140-Cheminées, conduits de fumée, tuyaux à fumée, appareils de chauffage.

Seront considérés comme répondants aux exigences du présent règlement toute cheminée, conduit de fumée, tuyaux à fumée et appareils à chauffage, approuvés par la Canadian Fire Under writer's Association.

150-Le présent règlement annule à toute fin que de droit tout réglement antérieur applicable sur le sujet sur toute ou partie du territoire que les présentes affectent, mais ne modifient rien en ce qui concerne le territoire de la municipalité non affecté par le présent.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

158-Dispositions générales:-

Toute cloture doit être maintenue en bon état et peinturée ou blanchie au besoin, et il en sera de même de toute surface de métal rouillable ou de bois à l'extérieur de bâtiments quelconques qui devront être maintenus en bon état et peinturés au blanchis au besoin.

Le toit de toute construction devra être fait d'un matériel admis par la Canadian Underwriter's Association;

160-Postes de distribution d'essence:-

Là où les postes de distribution d'essence sont permis, il doit y avoir un espace libre d'au moins 15 pieds entre la li-

17



suite de la page précédente. gae de rue et la base de la ou des pompes.

170-Amende ou emprisonnement

Toute infraction àu présent reglement rend le délinguent passible d'une amende n'exéédant pas vingt dollars et, à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze jours du prononcé de la sentence, d'un emprisonnement d'au plus un mois, sans préfjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut du paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, il cesse dès que l'amende ou l'amende et les frais ont été payés.

Bi l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée.

La procédure pour le recouvrement des amendes imposées pour les contraventions au présent règlement est celle de la première partie de la loi des Convictions sommaires du Québec (cha.29,S.R.Q. 1941);

18o-Définitions:-

Alignement signifie la ligne établie par règlement municipal sur la propriété privée à une certaine distance de la ligne de la rue, et en arrière de laquelle toute construction, autre que les clôtures autorisées doit être édifiée.

Bâtiment signifie toute structure recouverte d'un toit et composée d'une ou de plusieurs sortes de matériaux.

Habitation signifie un bâtiment destiné à loger une ou plusieurs personnes ou familles.

Hauteur du bâtiment signifie la mesure verticale entre la ligne moyenne du niveau du sol autour du batiment et le partie da plus é-levée de ce bâtiement:

190-Le cout d'un permis de construction sera de deux dollars.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par H. Matton, secondé de A. Martinneau, et unanimement.

20- Il est proposé par Aimé Martineau, secondé par Hermile Matton et unanimement

"Que le votré au scutin secret à être pris dans la partie du territoire détaché de la paroisse des Trois-Ri-vières, où s'appliquera le présent règlement se tiendra dans le soubassement de l'Eglise de la Mission Ste-Thérèse, de 9 hres du matin à 8 hres du soir, les 26 et 27 septembre 1955."

L'assemblée est levée à minuit moins dix.

EXEXPLECIEN TACOMOMAIRI

SEC≩TRES

Résolution fixant la date du vote . . . Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois d'octobre, mil neuf cent ci muante cinq, tenue au lieu, jour et heure ordinaires des séances du Conseil de Sa municipalité de St-Michel des Forges, présidee par S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivantes-Fairfax Martin, "omuald Oroteau, Nosaire Gaudet, Hermile Matton, et Aimé Martineau.

lo-E'assemblée est ouverte par la récitation de la prière habituelle à 8 hres P.M.;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes des deux dernières assemblées elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Monsieur Rosaire Gaudet, conseille f, secondée par Hermile Matton conseiller, et à l'umanimité des membres présents;

Chèque no:185 no:186 no:187 no:188 no:189 no:190 no:-191 30-Lecture faite des comptes suivants:Shawinigan Water & Power Co, (éclairage) \$74.39
Rosario Bourassa, (deux engeignes dépottoir) 21.50
Imprimerie St-Patrice (bulletions règlement nol5) 14.09
Gérard Dufresne, (salaire referendu regl. no:-150 20.00
Gilles-Guy Garceau, Balaire, affichage, 2 jrs.taxi) 106.25
Antonio Blais (nettyyage salle, 8 hres ouvrage) 8.00
Martial Milette, (ouvrage rues de Mission Ste-Thérèsel0.00)

Le compte de Monsieur Adamé Lefebvre, en rapport avec des travaux faits sur le chemin du Rochons en fave des propriétés de Messieurs Eug.Bellefeuille et Ge. Charlebois, a été refués par le conseil pour paiement ce compte se montant à \$25.30 ,Monsieur Lefebvre devra assermenter ce compte et le conseil prendra une décision à son sujet à une séance ultérieure.

40-Lecture faite par le secrétaire de la correspondances suivante:

Lettre de Antoine Rivard, ministre des transport, disant qu'il fera enquête au sujet des limites de vitesse demandée pret des école du rang des Forges et 2 ième rang;

Lettre de Ministère de la Voirie disant qu'on fera connaitre au conseil si la voirie entretiendra à ses frais le chemin des for ges;

Lettres du Bell Teéléphone avisant le conseil que ses travaux de posage de fils sont terminés;

Lettre de la Cité des Trois-Rivières, atisant que des mesures seront prises pour emPêcher la fumée venant du nouveau dépottoir;

Lettre du C.P.R. accompagnant un chèque au montant de \$130.00 en remboursement du feu du 21-22 mai 1955;

Lettre de Gérard Gélinas, maire de St-Barnablé remerciant le conseil pour la sympathie qu'on lui a témoigné à l'occasion de 2 des membres de sa famille;

Lettre de M.F. Masse, au même effet, au sujet de sa fille décédée;

50-Requête est lue par le seréétaire démandant la pose de lumières de rues venant de Chez Freddy Milot jusqu'à Morsieur Vezina; Requête accordée à l'unanimité des membres présents. En même temps demande sera faite à \$.W.& P.Co de poser une lumière à l'ange de la 8 ième rue et la rue de L'Eglise.

60-Avis de Motion est présenté par le conseiller Fairfax Martin, qu'il présentera un amendement au règlement no:-14 (Eclairage publique en vue de rendre le cout d'éclairage dans une partie du territoire répartie patre le nombre de proprios ayant du terrain



Avis Motion (Vidanges) en bordure du Chemin des Forges, par parts égales entre eux.)

60-Monsieur Fairfax Martin, est élu sur prop. de H.Matthon, et secondée par pour agir comme pro-maire pour les 3 prochains mois

70-Atts de motion est donnée par le conseiller H.Matton, qu'il présentera à une séance uttérieure du conseil un reglement en vue d'établir une taxe spéciale au sujet de l'enlevage des vidanges dans la Mission Ste-Thérèse, (art.-404a C.M.);

80-Le secrétaire est autorisé à l'unanimité des membres presents à faire imprimer 200 copies du règlement no:-15 de construction;

90-Il estproposé par le conseiller F.Martin, se**c**ondé pa**r** H.Matthon.

"Qu'une demande soit faite a l'ingénieur divisionnaire de la Voirie, Monsieur Louis Théo Larose, ainsi qu'à toute autre auto-rité compétente, en vue de faire faire le pont qui traverse la route des Forges, pour laisser co ler les eaux du Canal Gélinas-Charette, et de dessendre ce pont, et d'engrossir jusqu'à 40 pouces le diamètre)

100-Proposé par Hermile Matton, conseiller, et à l'unanimité des membres présents, qu'une lettre soit envoyé au bureau shef de la Shawinigan W&.P. co.pour remerciements et témoignage d'appréciation à la suite des travaux de pavage d'une partie de la route des Rochons.

llo-A la demande de Monsieur Aimé. Martineau, conseiller, une demande sera faite par le secrétaire d'envoyer dans les limites de la municipalité un ingénieur pour y tirer les lignes de tous les chemins et routes, de façon à ce qu'elles aient cinquante pieds de largeur.

120-Une lettre de remerciements sera mallée à l'adresse du Nouvelliste pour la publicité faite au sujet du règlement de construction; sur proposition de H.Matton, et à l'unanimité des membres présents.

130-Proposé par Hermile Matton, Secondé par R.Gaudet, et à l'unanimité des membres présents,

"que le plan de subdivision d'une partie du lot:-214& 215 (subdivisions de l à 48 inclusivement) soit et est accepté par le conseil tel que préparé par l'arpenteur R.H.Houde, etdaténdu 29 septembre 1955."

140-Il est proposé par les conseillers Aimé Martineau et Hermile Matton, que le secrétaire inscrive à l'agenda de la prochaine assemblée régulière du conseil, l'étude de l'achat d'un terrain nécewsai-re à la construction d'une salle paroissiaple et d'un garage municipal.

dy Milot)

Dévouvert Cypriento-Avis sera donné à Monsieur Cyprien Lacroix d'avoir à faire du Lacroix (Fred- | découvert le long de la ligne qui sépare son immeuble de celui de Monsieur Freddy Milot et à sa demande.

160-L'assemblée est levée à 10 hres et demi

Signalue Facum MARRE

Aggareem SEC. TRES

Le 7 novembre 1955. Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de novembre, tenue au lieu, jour et heures ordinaires des

séances du conseil de la Municipalité de St-Michel des For ges, sous la présidente de S.H.le Maire Monsieur Lucien La combe, à laquelle prenaient part les conseillers, Fairfax Martin, Napoléon Paquin, Aimé Martineau, Hermile Matton et Rosaire Gaudet.

lo-L'assemblée est ouverte à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la derni ère assemblée elles sont adoptées sur proprosition de Napoléon Paquin, secondée par Rosaire Gaudet, et à l'unanimité des membres présents.

30-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-G.G.Garceau, \$ahaire; affichage et contrat, \$1050.00 Shawinigan Water & Power Co. eclairage, Napoléon Mercier (creusage canal Charette) \$42.75 V Pagé Equipment, grader rues de la Mission, 2.00 Antonio Blais, nettoyage salle 8 novembre, Ferdinand Masse, gradage route des Rochons, 10.00 110.00 Joseph Paquette, gravel, route des Rochons, Bureau d'enregistrement, mutations, 17.00

Après réserve faite au sujet du compte de N.Mercier, dont le paiement est autorisé mais dont l'envoi ne sera fait qu'apres complétion des travaux a la satisfaction de Monsieur Noel Veil lette, le paiement de tous ces comptes est autorisé sur proposition de Napoléon Paquin, secondée par F. Martin et à l'u nanimité des membres présents.

40-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Avis de la part de la Cours du Bien Etre Social disant que le 8 novembre il y aura audition des demandes de Marie Claire Raymond, fille d'Edouard et lde Dame Joseph Pelleriøn, en vue de leur donner du bien être.Le conseil ayant refusé de signer l'une et l'autre de ces cartes.

Lettre du Bell Telephone avisant le conseil qu'il a posé des poteaux sur la 13 ième avenue, et autorisation est donnée à la dit e compagnie ratisfiant ces travaux sur proposition de R.Gaudet, et secondée de Napoléon Paquin, et à l'unanimité des membres présents, le tout a près avoir vu le plant tel que produit.

Mutati ons

50-Lecture faite par le secrétaire des mutations suivantes:-

Déclaration de décès Donat Bellemare, de 27 juin 1955, léguant à son épouse Alice Ricard le no:-218-18;

Vente le 19 juillet 1955, par Eugène Bellefeuille à Arthur Pro vendher d'une partie du no:-193 de 50' par 100';

Vente lev10taout.1955, par Joseph Piché à Roger Morisette du lot no:-183-67 et la moitié sud-ouest du no:-183-68;

Vente le 18 aœut 1955, par Robert Bellemare à Henri Delagrave de partie du no:193, de 50' par 100';

Vente le 19 aout 1955, par laquelle il a été établi que la pro priété de Armand Collins doit etre connue comme étant le no:-183-69 et la moitié nord-est du no:-183-68.

Wente par Eddy Defoy le 20 aout 1955, à André Marin d'une par-

Chèque no:-192

no:-193

no:-194

no:-195 no:-196

no:-197

no:-198

no:-199



3

tie du no:-373 de 5 perches par 27 arpents et 5 perches;

Vente her 10 aout 1955, par Dame Alice Ricard, veuve de Donat Bellemare à Hormidas Bellemare de la moitié indivese du no:218-18;

Cession le 19 septembre 1955, par Rodolphe Doucet à Adélard Doucet d'une partie du no:281 d'environ $2\frac{1}{2}$ arpents par $27\frac{1}{2}$ appents.

Vente le 9 septembre 1955, par Rosaire Gaudet à Antonio Trahan de partie du no:197 de 65 par 105;

Vente le 23 septembre par Gilles Lupien à Eloi Verville du no:295;

Vente le 26 decembre 1913 par Benjamin Martin à Sévère Paillé du no:-295;

Vente le 30 septembre 1955 par Freddy Milot à Le Directeur, Loi sur les Terres destinées aux Anciens Combattants, d'une partie du no: 200 contenant 212' par 300';

Vente le 30 septembre 1955 par John Ford à Le Directeur Loi sur les terres destinées aux Anciens Combattants d'une partie du no:-200 de 212' par 300' de largeur;

Vente le 30 septembre 1955, par Raymond & Frère Inc à Jean-Paul Raymond 'une partie du no:-249 de 120' par 120';

Vente le 1 ier octobre 1955, par W.A.Lainesse à Dame Emilienne Dubois veuve de Jean-Louis Piché du no:-184-101;

Vente le 28 septembre 1955, par Eugène Dubé à La Commission Hédroélec- Etrique de Québec, (Hydro-Québec) d'une partie du no:240, d'une puper- Etricie de 135,000.pieds carrés.

Vente en date du 17 octobre 1955, par la corporation du commé de St-Maurice à Patrice St-Cyr du no: 304 ayant appartenu à Gédéon Crête,

Vente en date du 17 octobre 1955 par la Corporation du Comté de St-Maurice à Patrice St-Cyr, de la partie du no: 320 ayant appartenue à Alphonse St-Pierre.

Les transactions cihaut mentionnées concernent des terres détachées du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, et cel les qui vont suivre concernent les terres détachées du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne des Grès, savoir:-

Vent e le 26 juillet 1955, par Germain Isabelle à Joseph Paquette du no:-1-12.

Vente le 25 aout 1955 par W.A.Lainesse à Paul Provencher des nos 1-82 & 83.

Vente par Léo Paillé à Alphonse Peters le 5 aout 1955, de parties des nos:4 & 5, le vendeur se réservant un terrain de 240' de profondeur sur la largeur de la terre vendue.

Vente le 19 aout 1955, par Joseph Paquette à Gérard Marcette du nO:1-12;

Vente le 12 aout 1955, par Joseph Bel emare à Joachim L'Heureus de la moitié nord-ouest du no:-1-29;

Vente le 12 aout 1955, par Joseph Bellemare à René St-Onge de la moitié sud-e st du no:-1-29;

Vente de le 14 septembre 1955 par Gaston Houde à Marcel Morisette de partie du no:-1-261 de 15' par 50';

Déclaration de décès par de Alphonse Blanchette le 30 septembre 1955,

léguant à ses enfants nommés Onil, Louis-Georges, Valberto Yvonne, Ida, Lucienne et Gisèle Blanchette, les nos:-6-94 et 95, et le défunt à nommé Onil Blanchette son administrateur

Cession le 6 octobre 1955, par Napoléon Paquin à Paul Villeneuve hotaire de partie du no: -301 d'un arpent par/ 14 perpents ;

Cession le 5 octobre 1955 par Joseph Bellemare à la Corporation municipale de St-Michel des Forges, desnos:-1-35,36,48,47,59,64, 65,70,73,81,et 218-6,17,et 20.

Vente le 12 octobre 1955, par W.A.Lainesse à Louis de Gonzague Bourgeois du no:-8-28.

Déclaration de décès de Sévère Paillé le 8 octobre 1955, léguant à son épouse Delvina Masson sa terre faisant partie du no:6, MAROISSE DES 3-RIVIERES.

Déclaration de décès Sévère Paillé le 7 octobre 1955, léguant d son épouse Delvina Masson sa terre da:-295;

Vente le 7 octobre 1955, par veuve Sévère Paillé à Normand et Claude Paillé de sa terre no:-295 .

Le secrétaire fut autorisé sur proposition de Napoléon Paquin et secondee de Mamé Martineau et à l'unanimité des membres du conseil présents à cette assemblée à faire les changements en conséquence dans les livres de la municipalité.

Taxe de chiens Avocat J.M.Chatenuneuf

60-Proposé par l'un des conseillers que la taxe des chiens pour l'année se termiment le lier janvier 1956, soit collectée au moyen d'un afocat qui aurait les pouvoirs nécessaires a cette fin et après discussion le vote est pris

En faveur de la perception par avocat:-Messieurs les conseillers Aimé Martineau, Rosaire Gaudet, Napoléon Paquin et Fairfax Martin,

Contre: - Monsieur Hermile Matton, qui demande l'abolition de ce règlement.

Puis à l'unanimité des membres du conseil présents Me J.M. Chateauneuf des Trois-Rivières est nommé procureur de la coppo ration à cette fin.

Avis Motion Regle-170- Le conseiller Aimé Martine au donne avis de motion qu'il ment no:-2 Chiensprésentera à une prochaine séance du conseil, un amendement aurègle ment no:-2 (chiens) visant à porter à \$2.00 par année le cout d'une license pour les chienneset à \$1.00 par année le cout de telle license pour les chiens

> 80-Proposé par Napoléon Paquin, secondé par Hermile Matton, et à l'unanimité des membres présents:-

"Que demande soit faite au premier ministre l'Hon. Maurice Duplessis, d'accorder une réduction de \$1050.00 sur le compte courant que doit la municipalité au ministère du Bien E tre Social et de la Jeunesse, lequel crédit sera considéré par la corporation comme un octroi d'autant devant servir à com penser pour le œut des travaux faits au cours d'eau Cherette."

Règlement no:-17 eclairage partie che min des Forges d'iceux.

90-Vu l'existance du règlement no:-14 concernant l'éclairage des rues, avenus, chemins de la municipalité ou d'une partie

Vu l'avis de motion donné par les conseillers R. Gaudet et H.Matton, à desséances régulières du conseil antérieures à la présente, qu'ils présenteraient un amendement au susdit règlement,

Il est en coméséquence décrété et statué ce qui suit:-



lo-Que des lumières de rues soient installées sur cette partie das Chemin des Forges, venant de la Villa des Bouleaux appartenant aux demoiselle s Garceau a aller et jusqu'a inclusivement l'emplacement Vézina; actuellement possédé par Monsieur

20-Que le cout de cet éclairage sera défrayé au moyen d'une répartition payable par parts égales entre tous et chacun des propriétaires de lots ou parties des lots situés en bordure du chemin à cet endroit.

30-Qu'un rôle de perception spécial sera fait à cet effet chaque année qui servira dans la perception de la dite taxe de lumière.

40-Que le présent reglement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par R. Gaudet, Secondé par H.Matton,

Et à l'unanimité des membres présents.

Règlement no: 16 100-Considérant que l'article 404a du code municipal permet aux cor-Vidanges Mission porations locales d'adopter un règlement pourvoyant à l'enlèvement Ste-Thérèse. des vidanges et autres détritus désignés audit article du code municipal; (règlement qui portera le no:-16 des regl. de la municipalité);

> Considérant qu'avis de motion a été donné a la séance régulière d'octobre dernier par le conseiller H.Matton qu'il présenterait un reglement à cet effet.

Il est entconséquence décrété et statué ce qui suit:-

ao-)QU'à compter d'une date qui sera fixée par résolution du conseil l'enlèvement des widarges, cendres, immondices, déchets, détritus, fumier, animaux morts, matières fécales, ou autrement nuisibles et malsaines, dans le secteur de la municipalité comprenant les lots:-182 à 186 inclusivement de la municipalité ou de leurs subdivisions sera fait par la corporation ou ses préposés à cet effet.

bo-) Que les dépenses encourus par la corporation dans l'application du présent règlement seront payées a meme les revenus provenant d' une taxe spéciale échéant en meme temps que les taxes générales.

co-QU'il est par le présent règlement imposé et qu'il sera prélevé cha que année sur tous les biens fonds imposables du secteur de la municipalité ci haut mentionné, une taxe spéciale dont le taux sera suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des dépenses prévues pour la mise en application du présent reglement; que cette taxe sera payable en meme temps que les taxes général es.

do-)Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Proposé par HéMatton, Secondé par F.Martin, Et à l'unanimité des membres présents.

llo-Le, secrétaire préparera un avis public demandant des soumissions pour L'enlevage une fois la semaine pour une durée de un an, révocable sur simple avis du conseil(résolution) mais irrévocable de la part du soumission de la durée du temps pour lequel ledit contrat aura été signé, le tout payable par versements mensuels , à la fin de qhque mois.

120-Le conseil autorise la pose de gravelle cinq voyages sur le terrain del'Eglise des Forges .

|13o¢Une lettre sera envoyé à Alphonse Dubé de notre dame de Lasellet| te le mettant en demeure de réparer les dommages faits au fossé et au chemin des Rochons en face des propriétés de Messieurs Emile Lajoie, Alphonse Dufresne, et Noel Veillette.

L'assemblée est levée à 10 hres 40 P.M.

Chèque: 200

201 202

Signi Lucien Laconto Mais

Le 5-decembre 1955, Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du Conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, le cinq decembre 1955, sous la présidence de S.H.le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part tous les membres du conseil, soient Messieurs A.Martineau, H.Matton, Rosaire Gaudet, F.Martin, R.Croteau, et Napoléon Paquin.

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle à 8 hres P.M.

20-Lec ture faite des minutes de la dernière assemblée, elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Monsieur le conseiller R.Gaudet, secondée par N.Paquin, et à l'unanimité.

Imprimerie Lacoursieres, (achatsfeuille rôle) (#1/2 Shawinigan W.&.Power Co. Ministre du revenu provincial (veille dette ass.pub.) (Cité des Trois-Rivières, (comptes de feu) Lambert & Lévesque Imprimerie reglement construction G.G.Garceau, salaire novembre et decembre, affic hage, Onil Bournival, travaux cloture Pauline Rocheleau, Antonio Blais, nettoyage salle du conseil, decembre,	250.00 22.44 202.25 18.00 2.00

Le paiement de ces comptes est autorisé et adopté sur proposition de Napoléon Paquin, secondé de Romuald Croteau et à l'unanimité.

40-Lecture faite de la correspondance suivante, pargle secrétaire

Lettre de Bernard Roy, secrétaire de l'O.T.J. des Forges demandant une subvention pour le Hockey; Monsieur Baillargeon de la Mission Ste-Thérèse fait des représentations verbales au même seffet pour la Mission Ste-Thérèse.

Lettres du Greffter de la cité des Trois-Rivièrea avisant le conseil que la cité des Trois-Rivièrea a abaissé la dette feu de \$500.00 à \$250.00;

Lettre de Belle Telephone Co. avisant le conseil que les travaux prévus par leur lettre du 28 octobre sont maintenant terminés.

Lettre du Comité du Timbre de Noel, demandant un octroi au conseil

Lettre de Monsieur delard Houde demantant au conseil une réduction d'évaluation à la suite du feu qui a brulé sa maison, ce qui est refusés à l'unanimité;

Lettre de Shawinigan Water & Power Co. avisant le conseil d'avoir à refaire son règlement d'éclairage publique;

Lecture des soumissions de Messieurs Martial Milette et Henri-Cloutier pour l'enlevage des vidanges à la Mission Ste-Thérèse une décision est prises plus tard dans la soirée.



Avis Motion Règlement Eclairage publique

Sutite de page 111

50-Monsieur Fairfax Martin, conseiller, donne avis de motion qu'à sa prochaine séance ou à une séance subséquente, de conseil prendra en considération un règlement concernant:-

A)L'Eclairage de la Municipalité, soit aux frais de la Corporation, soit aux frais de la partie éclairée ou aux frais des deux;

B)L'octroi d'une franchise à toute personne, société ou corporation pour distribuer l'électricité dans les limites de la municipalité t la passation d'un contrat pour ces fins;

C)L'abrogation du règlement no:14 adopté le deuxième jour de mois de novembre 1954, et son remplacement par ung nouveau règlement aux mêmes fins.

Chemin Hiver,

bo-"QUE demande soit faite au ministère de la Voirie de la Province de Québec, et à l'Honorable Ministre Talbot, qui dirige cet impor-Resolution octroi tant ministère, de bien vouloir octroyer cette partie des chemins d'hiver qui sont sujets a subvention, et qui seront entretenus par hotre municipalité au œurs de l'Hiver 1955-56."

> Proposé par Fairfax Martin. Secondé par Aimé Martineau Et unanimement:

70-Propesé par H. Matton, secondé par R. Gaudet, et adopté unanimement

"Que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co. pour une limière de rues soit installée dans le plus court délai possible à l'angle des 100ième et 70-ième avenus et Blvd Ste-Thérèse à la Mission Ste-Thérèse, le tout aux frais des contribuables riverains, et en vertu du règlement d'éclairage, en voie de refonte."

Radiation taxes.

80-Proposé par Hermile Matton, se condé de Fairfax Martiøn, et adopté à l'unanimité que: - les taxes foncières suivantes dues pour l'année 1955, soient radiées:≩

Napoléon Bourassa, \$2.48 1 Lionel Desaulniers. 2.25 Laurent Doucet, .63√ Paul Després, 3.40√ Armand Harrison, .72 🗸 Marcel Laflamme, 141.32 1.62 V Clément la faamme, Gisèle Laganière, 181 4 Léo Lambert, 7.83 ✓ Gérard Marcotte, .81 y .51 (eclairage) 36.09 / Trefflé Panneton, St-Pierre Geo.E. 3-Rivers Ski Club, Dionne Léopold

Marcotte Eugène,
90-Le secrétaire fait rapport de la perception par ministère d'autocat ØJ.M. Chateauneuf) de la taxe ou license sur les chiens pour l'année 1955, et à l'unanimité les membres du conseil décident d'attendre à la séance de fevrier pour décider de la conduite à suivre en cette affaire. Monsieur Alphonse Pelleringdevra alors mépondre au conseil.

100-La charge et fonction d'inspecteur municipal jusqu'ici occupée par Monsieur Alphonse Pellerin est abolie sur proposition de Hermile Matton, secondée par Fairfax Martin, et à l'unanimité des membres du conseil, il n'y aura à l'avenir que des inspecteurs d'arrondissements.

Budget 1956

100-DEPENSES PREVUES:-	
Taxe au conseil de comté	\$650.00
Salaire du secrétaire,	1200.00
Confection d'un rôle neuf,	1200.00
Election s'il y a lieu,	200.00
Vérification des livres,	150.00
Papeterie,	200.00
Timbres,	150.00

	suite de page 112-		/ ·
		4-0-0-] '
	Cautionnement du secrétaire	\$10.00	k 113
	Revue et codes municipaux,	25. 00	999
	Mutations	100.00	MARS SECTO
	Avis Publiques et affichage,	25.00	ACS 40, SEC
	Chemins d'eté	1000.00	
	Eclairage publique,	1500.00	
	Taxes prescrites et radiations,	150.00	
	Ass. Publique,	4500.00	
	Divers dons,	300.00	
	Amortissement Ass. Publique (Par. 3-Riv.)	500.00	
•	Chemins d'hiver, à \$450.00 du mille,	6500.00	
	Vidanges. 9Mission Ste-Thérèse)	1200.00	\$19,560.00

··· REVENUS:-Ass. Publique, à \$0.05 (Partie Banlieue) 568.35 Chemins d'été répartibion 931.51 860.00 Eclairage répartion, Cours d'eau des Rochons, répartition, 300.00 Octroi chemins d'hiver, 1122.00 Intérets sur arrérages, des taxes, 150.00 Cours d'eau Charette (répartition) 1525.00 Repartition provenant de vidanges:-1392,90 RECAPITULATION: -

Total depensesordinaires: \$19,560.00 Total revenus ordinaires: \$5,831.86

Total dépenses sujettes à taxe foncière générale :\$13,728.14

Taxe foncière générale:-

BUDGET 1956

Etapour subvenir aux dépenses sujettes à la taxe foncière géné rale une taxe a été fixée à un dollar (\$1.00)/du cent dollars d'évaluation, affectant tous les biens imposables de la municipalité, une taxe de cinq cents (\$0.05) du cent dollars d'éva la la tion sera chargée sur les biens détachés du secteur de la paroisse faisant partie autrefois de la Baroisse des Trois-Rivères pour amortir la vieille dette d'assistance publique, une taxe de \$0.07 (sept cents) du cent dollars d'évaluation sur tous les biens fonds imposables du secteur de la Mission Ste-Thérèse pour subvenir aux dépenses eccasionnées pour l'en lèvement de vidanges, soit sur les lots ou parties des lots 182,183,184,185, ---, ou leurs subdivisions et en autant qu'ils sont situés dans St-Michel des Forges, les travaux du camal charette au montant total de \$1050.00, seront payablessur une base de deux ans, la moitié en 1956, le reste en 1957, conformément à l'acte d'accord actuellement en vigueur, les travaux de chemins d'été faits à la Mission Ste-Thérèse au montant total de de \$1827.02, seront payables en deux tranches la moitié en 1956, et le reste en 1957, sur les biens fonds assujettis à ces travaux, la taxe de lumière sera payable par les biens y assujettis et conformément au règlement de lumière actuellement en vigueur dans la municipalité.

I sur une bose de deux ans tel que susdit —

La division au point de vue paiement des répartions du canal Chamette, et des frais de chemin d'été pour la Mission Ste-Thé rése le seront sur proposition àcet effet de la part de Hermile Matton, sécondé de Napoléon Paquin, et unanimement.

La taxe foncière générale fut fixé au taux de un dollar du cent dollars d'évaluation sur proposition de Fairfax Martin, secondé par Romuald Croteau et unanimement.

Et enfin le budget cihaut décrit fut adopté sur proposition de Napoléon Paquin, se condé par Fairfax Martion, et umanimement.

Règlement no:-2 Taxe des Chiens

llo-Vue l'avis de motion donné à une séance antérieure du con seil par le conseiller Aimé Martineau qu'il présenterait un



suite de page 113 amendemant au règlement numéro:-deux (2) des livres de la municipalité en ce qui a trait à la garde des chiens,

Il est en conséquence adopté la modification suivante en ce qui a trait au cout d'un jeton permettant la garde d'un chien ou chienne dans les limites de la municipalité en remplacamet dans ledit règlement à l'article six la phrase suivante qui se lisait comme suit:-

boules frais d'obtention d'un tel permis seront de quatre sdollars pour les chiennes et de deux dollars pour les chiens . . ."
par la phrase suivante:-

"Les frais d'obtention d'un tel permis seront de deux dollars pour les chiennes et de un dollar pour les chiens..." Le présent amendement entrera en vigueur selon la loi. Adopté sur proposition de dimé Martineau.

secondée par Napoléon Paquin, Et unanimement.

L2o-Monsieur Armand Girard est nommé rescenseur pour les chiens pour le secteur de la mission Ste-Thérèse, le chemin des Forges venant des limites de la Cité des 3-Rivières jusqu'a la route des Ro-Chons, le chemin et la Route des Rochons,

Monsieur Léo Paquin est nommé rescenseur pour les chiens pour cet pa partie du Chemin des Forges venant de la route des Rochons a aller jusqu'aux limites de la municipalité prêt de St-Etienne des Grès,

Monsieur Nelson Lefebvre est nommé rescenseur pour les chiens pour

le deuxième rang et le Blvd St-Michel.

Chacun d'eux ayant droit à la moitié des taxes percûes pour les chiens dans son secteur.

Proposé par AimelMantineau, Secondé par Rosaire Gaudet, et unanimement.

30-Sur proposition de Hermile Matton, secondé de Aimé Martineau, et unanimement, une somme de cent dollars (\$100.00) est accordée à titre de subvention à l'Oeuvre des terrains de Jeux de Ste-Thérèse et du Village des Forges, soit \$100.00 chacuh.

lucture faite par le secrétaire de la soumission de Monsieur Hen le Cloutier offfrant d'enver les vidanges pour le prix annuel de neuf cent soixante quinze dollars (\$975.00) et lecture faite de la soumission de Monsieur Martial Milette offfrant de faire le meme ouvrage au cout de douze cents dollars (\$1200.00)

Appès discussion, le maire demande le vote et dont voici le résultat:-

En faveur de la soumission Cloutier:-Rosaire Gaudet, et N.Paquin, En faveur de la soumission Milette:-H.Matton, A.Martineau, R.Croteau, et Fairfax Martin:

Cependant Monsieur Milette devra maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité sur son camion qui fera l'ouvrage et devra déposer entre les mains du secrétaire un chèque accepté à l'ordre de la municipalité équivalent à dix pour cent du montant de la soumission, chèque qui ne sera remis qu'à l'expiration du contrat qui prendra fin le 31 decembre 1956, avec en plus l'obligations par le soumissionnaire de soumettre aux autres conditions énumérées dans l'avis publique dema mant des soumissions. Deplus le ramassage des vidanges devra se faire à compter du premier janvier 1956. Ce paragraphe devant faire partie intégrante de la résolution précédente.

150-L'assemblée est levée à minuit moins quart.

un runvoi un make ut bon,

Signé: Marie Marie

SEC-T

Procès-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale de-Conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu, étuheutehdes séances du Conseil de St-Michel des Forges, le lundi, vingt six decembre 1955, à laquelle prenaient part tous les membres du conseil sous la Présidence de S.H.Le Maire Monsieur Lucien Lacombe.

lo-L'assemblée est ouverte à 8 hres PM. par la récisation de la prière habituelle;

20-Avis de motion est donné par le Conseiller H.Matton, qu'un amendement au règlement no: -16 com ernant l'enlevage des vidanges à la Mission Ste-Thérèse sera présenté à une séance ultérieure du conseil aux fins déannuler cedit règlement.

30-Proposé par H.Matton, conseiller, secondé par Romuald Croteau conseiller, et unanimement, qu'une résolution à l'effet d'annuler la mésolution donnant ledit contrat d'enlevage des vidanges à Monsieur MartialMilette, et tel qu'octroyé à la séance régulière de decembre 1955, soit annulée, nulle et de nul effet à compter de ce jour.

40-En conséquence de l'amendement et de la résolution précédente, la résolution suivante décrète que pour l'année 1956

le taux de la taxe foncière générale sera de un dollar du cent dollars d'évaluation par toute la municipalité;

"qu'une taxe spéciale de cinq cents du cent dollars d'évaluation sera imposable sur tos les biens fonds imposables de la municipalité ayant fait partie autrefois de la Paroisse des Trois-Rivières, en vue d'éteindre la dette d'assistance publique due par ce secteur l'ors de l'érection de St-Michel des Forges

"Qu'une taxe de lumière sera imposée de \$0.20 du cent dollars d'évaluation pour les lots de l (un) du cadastre de St-tienne des Gres, et cette partie du lot:-218 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, située du côté nord du Chemin des Forges, ou de leurs subdivisions;

"qu'une taxe de \$1.03 deraeimposée pour pourvoir aux frais d'éclairage à chacun des propriétaires de terrain touchant le chemin des Forges sur les lots:-196 à aller à 200 inclusiement;

"qu'une taxe de \$0.0307 du pied linéaire sera imposé sur chacun des lots de la Mission Ste-Thérèse pour l'éclairage;

Qu'un taxe de \$0.03 par \$100.00 d'évaluation sera imposée quant au lot:-183, de \$0.07 du \$100.00 d'évaluation pour le lot:-184 et de \$0.08 du \$100.00 d'évaluation pour le lot:-185 comme part de route, plus \$1.12 par \$100.00 pour certaines rues de la Mission Ste-Thérèse à titre de répartition pour pierre posée au cours de 1956.

"qu'une taxe suffisante sera imposée sur chaque arpent (ou partie) de terrain assujetti à l'entretien du cours d'Eau Marchand

"qu'il en sera ainsi quant au cours d'eau Raymond.

Pro posé par Fairfaix Martin, conseiller, Secondé par Romuald Croteau, conseiller, Et adopté unanimement.

50-Le conseil autorise sur Proposition de N.Paquinconseiller, secondé par R.Croteau, conseiller et unanimement le paiement de \$47.66 à Camille Houle, impression compte de taxes Le compte de Henri Cloutier (bois à W.MOIsan) refusé unanimement

Résolution prévovant les taux de taxe pour 1956.

Chèque no:212



50-Prosposé par Aimé Martineau conseiller, secondé par Fairfak Martin, conseiller,

Et unanimement:-

"Que Monsieur Nelson Lefebvre, du 20- Rang, soit inspecteur pour le respect du règle ment de construction dans tout le territoire de la municipalité couvert par le règlement no:-15(Règlement de Construction) à compter du 1 ier janvier 1956, moins le secteur de la Mission Ste-Thèrèse réservé à Monsieur W.Baillargeon, et avec droit à la moitié des argents perçus comme salaire pour ce faire ou compensation, ou indemnité.

60-L'assemblée est levée à 9 hres 30

et la chose est classée.

Signé: Julin Jacom Mir

SEC.-TRES.

Le 6 fevrier 1956,

Procès verbal de tenue de l'assemblée régulière du Conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu régulièrement le 6 fevrier 1956, à 8 hres P.M., au lieu ordinaire des séances du conseil, sous la Présidence de S.H.le Maire Monsieur Lucien Lacombe à laquelle prennent part tous les membres du conseil,

lo-L'assemblée est ouverte à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lesture faite par le secrétaire des minutes de l'assemblée du 5 decembre 1955 et du 26 decembre 1955, elles sont adoptées telles que lues par proposition de Monsieur NApoléon Paquin, conseiller secondée par Monsieur Romuald Croteau, conseiller et unanimement.

30-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre de l'Institut de Réhabilitation demandant un octroi, considérée comme lue;
Lettre de l'Hopital Maisonneuve demandant la signature du darte d'assistance pour Monsieur Donat Héroux, refusée;
Et il en est de meme pour les carts de Monsieur Albert Bournival et de Dame Ludger Deshaies.
Un compte de Monsieur François Charette pour du lait fournir à M.
J.-P.Cloutier est refusé;
En ce qui concerne la revision d'assistance publique de la famille Corbin, le secrétaire fait part au conseil du résultat de l'enquête qui con damne le conseil à continuer l'assistance;
Lecture faite d'une lettre de l'Office du Draingge Provincial au su jet du Cours d'eau Marchand, le conseiller N.Paquin, dit que les intéressés ne veulent pas payer leur part du cout des travaux,

40-Proposé par le conseiller H. Matton, secondé par le conseiller Fairfax Martin, et unanimement que la compagnico Bell Telephone du Canada soit autorisé à faire les travaux demandés par sa lettre du 9 decembre 1955, plant numéroté :-1, de l'ordre 13-819, en date du 6 decembre 1955.

50-Lecture faite les comptes suivants par le secrétaire:Corporation Municipal Conseil St-Maurice, (taxe) \$646.07
Shawinigan Water & Power Co.(decembre et janvier) 215.43
G.G.Garceau, salaire et deux affichages, 104.50
Camille Houle Imprimeur, (comptes taxes vérificateur) 6.36
Alphonse Pellerin, balance salaire Insp.Mun et Chiens 100.50
Gérard Carbonneau, accompte neige, 500.00

Chèque: -213

214 215 216

217 218

suite de page 116 Revae Municipale 8 abonnements, chèque:-219 \$15.00 Bureau d'enre gistrement, 3-Rivières, mutations \$12.00° 220 221 Antonio Blais, nettoyage salle,26 dec. 6 fev. \$4.00 222 W.Baillargeon, Permisde construction à date au mois d'octobre 1955, \$6.00 V 223 Gérard Cabonnreau, accompte neige. \$500.00 ~ 224, Comité Timbre de Noel, \$10.CO /

> Le paiement autorisé sur proposition de Napoléon Paquin, conseiller, secondé par F. Martin, conseiller, et unanimemen

ment no:-16 (Vidah Forges,

Abolition regle- bo-Amendement aurèglement numéro: - seize (16) de St-Michel des

Conformément à l'avis de motion donné à la séance spéciale du 26ndécembre 1956.

> Il est proposé par le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Fairfax Martin, Et unan imemen t

"Que le règlement numéro:-seize(16) concernant l'enlevage des vidanges aux frais des intéressés d'une partie du territoire de la municipalité, soit nul et de nul effet à compter de ce jour, et le tout entrant en application en suivant les prescriptions de la loi."

70-Après de longues délibérations, il est adopté à l'unanimité des membres du cosaseil, que la perception des arrérages de permis ou taxe de chiens pour l'année 1955, soit faite au moyen d'action si nécessaire par l'avocat nommé à cette fin par le conseil.

80-Proposé par R.Gaudet, conseiller Secondé par H.Matton, conseiller, Et unan imement

"Qu'un lettre de félications soit envoyé à Me Léon Balcer, pour sa récente nomination au poste d'organi-sateur en chef du parti conservateur au Canada."

90-Monsieur Aimé Martineau conseiller fait part à ses collègues que Monsieur Joseph St-Pierre, est consentant à dendre un terrain de 60'X 175' au Conseil pour la construction d'une salle muni-prêt du terrain ducipale, ceci au nord/pré/pré/st/e/n/de/pré/du Village des Forges\$5008

College qui y seraQu'il est consentant an vendre un autre terrain, prêt de Ches construit.

Monsieur Villemure, au prix de \$500;00 aux mêmes fins; et dans l'avenue Marchand, un terrain de grandeur raisonnable gratuitemen t.

Les autres membres du coseil jugent que construire une salle et décider de l'acquisition d'un terrain à cette fin est prématuré du fait que rien n'est prévu au budjet déjà corsé pour l'année 1956.

De toute façon le secrétaire devra écrire au ministère des affaires municipales pour savoir si ce ministère ne fournit pas des plans de telles salles, a ved devis, et ceci permettrait a u conseil d'évaluer la grandeur, et la valeur des travaux à entre-

prendre, et le cout de tels travaux, chose première à etre faite. 100-Transmission par décès L.J.Lambert à son épouse Horare Baumier

20 oct. au 31 dec une partie du lot:-181, le 11 juillet 1955, Vente 17 octobre 1955, Eugene Bellefeuille à Dame Octavie Cormier, veuve de Joseph Blanchette nos:-215-23,24,25,26,27,40,41,42, 43,44

Vente 14 ootobre 1955, Fernand Chamberland à Henri Dugé des

nos:-184-17,18,19,Vente 14 octobre 1955, Roger Demontigny à Joseph Demontigny d'un terrain à être pries à la profondeur de l'emplaement yendu tendeur, de 50' par 47' etant partie du lot:-185.

M

Mutati ons 1955



Vente le 20 ocobtre 1955, Armand Milette à Alphonse Eurcotte, de partie du no:-219, d'une largeur d'un arpent par dix arpents de

profondeur; Cession le 29 octobre 1955, par Dame Armand Girard à Chs.E.Mont-plaisir des nos:-184-63 et 64;

Vente le 25 novembre 1955, par Albert St-Louis à Dame Tnérèse St-Louis épouse de Marcel Girard d'un terrain d'an arpent un perche et quatre pieds de largeur par quatorze arpents de profondeur, étant partie du no:-230 p

Vente le 3 decembre 1955, Fernand Proulx à Hercule Bourassa, d'une terre à bois faisant parti du no:-358 de six perches par 28 acres; Vent e sous seign privé en date du 6 decembre 1955, par Le Directeur des Anciens Combattants à John Ford, de partie du lot: -200, de 212' par 4151;

Vent e dev@ridecembre: 1955, par Roger Dubé à Dame Alice Bastarache, veuve de Lucien Dubé, de partie du lot: -241 et de 2 arpents et 2 perches sur 27 arpents;

Vente le 5 decembre 1955, par Alice Bastarache àla Commission Hydro Electrique de Québec de partie du not:-241 d'une superficie de 3.12k aarpents;

Vente le 12 decembre 1955, par J.M.Laflamme à Roger Houle du no:-180-52;

Vente le 21 decembre 1955, par Victor Duguay à la Corporation Muni-cipale de la Paroisse des Trois_Rivières de partie du not:-258; Vente le 27 decembre 1955, par J.Marcel Laflamme à René Houle du no:-180-96

Acte le 27 decembre 1955, par lequeil il a été déclare que la partie du no:-183 vendue par Lucien Pelland à Roger Provencher, le 22 avril 1949, doit etre connue comme étant la subdivision du no:-183-125, et la partie adjacente du nô:-183-124, le tout contenant 62½ par 100';

Vente le 29 decembre 1955, par Adelard Houle à Pierre Rousseau et

André Rousseau, des nos:-183-98 et 99;

RE CADASTRE ST ETIENNE DES GRES

Vente le 22 octobre 1955, par le reverend J. Eguène Désilets à la Municipalité Scolaire de St-Etienne des Grès, d'une partie du no:-1-263;

Vente le 14 novembre 1955, par Dame Vient Levesque à Alfred Bourdnival de partie du no:-31 de 65' par 497'; Dransmission par décès de Arthur Labonté à Dame Mézélé Hardy, du

terrain vancant faisant partie du no:-4; Vente le 14 novembre 1955, par Arthur Doucet à Alphonse Harnois d'un terrain fai sant partie du no:-4 de 50' de largeur par 405'; Vent e le 29 novembre 1955, par Benoit Rivard à Maurice Deschamps du no:-1-51;

Vente le 9 decembre 1955, par Emilien Babineau d'un terrain de

100' par 160' faisant partie du no:-8; Vente le 9 decembre 1955, par Irenée Bellemare à Gérard Bourget

des nos:-1-152 et 153; Vente le 3 decembre 1955, par Polidor Charette à Aimé Martineau d'un terrain de 4 arpents et quart par 8 arpents, faisant partie

des nos:-21,22,23,24; Vente le 30 novembre 1955, par Joseph Bellemare à Joseph P.Couture

des nos:-1-76 et 77; Vente le 2 decembre 1955, par Louis Marchand à Louis Demontigny d'une terre de 3 arpents et demi par 17 arpents fai sant partie des nos:-18 et 19; avec roulant de ferme.

Changements aux livres adoptés sur proposition de Rosaire Gaudet, secondé par Napoléon Paquin et unanimement et unanimement.

A une séance du conseil municipal de la Corporation Stesse St-Michel des Forges, P.Q., tenue le sixième jour du mois de fevrier 1956, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 8 heures de l'après-midi,

Sont présents:-Son Honneur le Maire Monsieur Lucien Lacombre, et Messieurs les Conseillers:-Hermile Matton, Rosaire Gaudet, Aimé Martineau, Romuald Croteau, Fairfax Martin, Napoléon Paquin.

Attendu que le règlement no:-14 concernant l'éclairage d'une partie du terroire de la municipalité n'est plus adéquat et qu'une partie nouvelle de territoire a demandé la pose de lumières de rues;

Attendu qu'un Ayis de Motion visant à l'abpogation dudit Règlement no:-14 et à l'adoption d'un mouveau règlement devant le remplacer a été donné mégulièrement à la séance de décembre 1955;

Il est en conséquence proposé par:-Hermil Matton, conseiller secondé par:-Aimé Martineau, conseiller et adopté à l'unanimité des membres du conseil, réuni à 6 fevrier 1956, et formant quorum, le règlement suivant:-

QUE les rues d'une partie du territoire de la municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans la dite partie aux emroits désignés par résolution duconseil, la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder TROIS MILLES DOLLARS (\$3000.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

QUE le conseil est autorisé à l'entendre avec toute personne société ou corporation pour le dit éclariage et, à cette fin il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, aux taux, à l'achat de l'énergie électrique, pour les autres besoins de la corporation, et la durée du contrat qui ne devra pas excé der les dispositions de la loi. Il pourra en outre, dans ce con trat accorder à telle, personne, société, ou corporation une frachise pour la distribution de l'électricité, dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise, en ce qui concerne spéciale le compage de l'émondage des parbes, les déplacements de poteaux, et les travaus à être exécutés sur les propriétés de la Corporation.

QUE le **ç**oût de l'éclairage soit supporté par la partie éclairée, et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes im posée sur tous les biens-fonds imposables ci après designésl Cet te taxe est et sera repartie de la façon ciaprès établie:-

LEN en ce qui concerne les lots CENT QUATRE VINGT DEUX, CENT QUATRE VINGT TROIS, GENT QUATRE VINGT QUATRE, CENT QUATRE VINGT CINQ (182,183,184,185,) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières faisant maintenant partie de St-Michel des Forges et leurs subdivisions officielles, le œut de l'éclairage de ces dits lots sera supporté à CENT POUR CENT (100%) par ces dits lots de la façon suivante:

On prendra la longueur en pieds linéaires des emplacements situés en bordure des rues, avenues, et chemins de front situés sur ces lots, et on divisera le cout total des frais d'éclairage de ce secteur de la municipalité par le nombre totalé de pieds linéaires obtenu à la suite de l'addition dont il est parlé dans les premières lignes du présent para graphe, ce qui nous donne une unité de cout d'éclairage à tant du pied linéaire. Puis on chargera le conaque emplacement

MARGE DE LA RELIURE



d'une portion du cout d'éclairage en multipliant le nombre total de pieds linéaires situés en front et en bordure d'une rue, avenue, ou chemin de front, dudit em placement par telle unité linéaire, ce qui donnera la taxe d'éclairage que tel emplacement devra payer.

- 2-En ce qui concerne les lots numéros:-UN, DEUX? TROIS (1,2,3) du cadastre de St-Etienne des Grès, faisant maintenant partie de St-Mi chel des Forges, et cette partie du lot:DEUX CENT DIX HUIT (218) du caeastre de la Paroisse de Trois-Rivières, faisant maintenant partie du cadastre de St-Michel des Forges, et située quant à ce dernier lot au nord-est du Chemin des Forges, le cout de l'éclairage de ce secteur sera réparti entre les propriétaires de biensfonds imposables situés sur ces lots ou leurs subdivisions officiel les, au pro-rata de l'évaluation foncière de ces derniers, comme pour la taxe générale.
- 3-Le cout dééclairage de la lampe de la gare Marchand sera supporté par cette partie du lot numéro: QUATRE \$\text{94}\$) du cadastre de St-Etien ne des Grès, maintenant de St-Michel des Forges, appartenant au Canadien Pacifique, Railway, seul bénéficiaire de l'éclairage fourni par cette lampe.
- 4-Le côut d'éclairage des terrains situés en bordure du Chemin des Forges, à compter du lot:-CENT QUATRE VINGT SEIZE 196) jusqu'à et inclusivement le lot numéro:-DEUX CENT DOUZE \$212) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, maintenant du cadastre de St-Michel des Forges, sera défrayé au moyen d'une répartition obtenue en divisant le côut total des frais d'éclairage de ce secteur par le nombre de propriétaires d'emplacements situés en bordure dudit chemin et chargé annuellement sur le compte des taxes de ces propriétaires.

Les propriétés imposées par le présent tèglement sont celles qui apparaissent actuellement au rôle d'évaluation comme étant la propriété des contribuables siaprès designés ou représentants:
MISSION STE THERESE

```
NUMERO DU LOT:, PROPRIETAIRE ACTUEL
                                        NUMEROT DE LOT, PROPRIETAIRES OUS
                 OU REPRESENTANTS
                                                         REPRESENTANTS
                 Descoteaux Léo 30- Rue 183-1
182-68,69,70
                                                     Thompson Harry
   67-63,
                                             2
                 Guilbert Dame Emile
                                                     Doucet Dame Léo
   66,
                 Bouchard Dionis,
                                             26
                                                     Denis Rachel
   65
                                             27
                 Poirier René
                                                     Mongrain Alcide
                                             28
                 Rivard Robert,
  64
                                                    Mong rain Alcide
   52,53
                                             29
                 Fetterley Dame Henri
                                                     Fleury Léo
   55,54
66
                                             57
                 Dupont Ange Marie
                                                    Brouillette Dieudonné
                                             58,59 Mony Arthur
               · Dupont Ronald
                                             60
                     Lacombe Gérard
                                                     Charette Reginald
                                                     Dubé Edouard
   51,50,49,35,36,37,38,39 4ième Rue
                                             90
   41
                 Guilbert Dame Emile
                                             91,P-92Lajoie Emile
   48,47
                                             Ptie92 et P.93BoudreauRaoul
                 Chabot Roger
   40,
                 Poirier Dame Henri
                                             128,129Pelland Lucien
                 Pelland Dame Lucien

7,8,9, Boulet Médard

7,8,9, Boulet Médard
   42
   34,33,32
312,29,28
30,18,19
                                             10,11, L'heureux Marie-Ange
                 Ouilbert Dame Emile
   27,
16,17
                                             12,13 Desroberts Béa.
                 Pelland Dame Lucien
                                             22,
                                                     Desaulniers A.
                 Blais André,
   20,21,
                                             23
                                                     Gélinas Gernand
                Gagnon Roger,
   22,
                                             24,25
                                                    Pépin Jos
                 Lainesse W.A.
                Lawrence Parker Dame
                                             30,31 Baillargeon W.
  15,14,13
                Collins Jean <u>60-Rue</u>
                                             32
                                                     Cossette Gilles
                                                     Chauvette Lucien
  12,11,
                                             33
                Bellerive Marcel
                                             53
  10
                Guilbert Jules
                                                     Chauvette Donat
  24
                                             54
                                                     Trépanier Noellina
                Lainesse W.A.
  8
                                             55
                                                    Olivier W.
                Blais Mntonio
   5,6,
                                             56
                                                    Brouillette Dieudonné
                Boulais Médore
                                             61,62 Mony Arthur
63,64 Brousseau A
67,P68 Piché Jos.
                 Guilbert Dame Emile
                                                    Brousseau Albert
                Boudreau Albert
                Boudreau Raymond.
```

```
Propriétaires sou
Cadastre,
                                           CADASTRE Proprié
              Représentants
                                                      taire ou
                   Piché Jos
183-67,P-68
                                                      représements
    P-68,P-69
                   Collins Armand
                                          184-88
                                                       Lainesse W.A.
    70
                   Chauvette Lucien
                                              87,86,85Pichette Jules Dame
                                              84,83 Doyon Claude
    71,71-A
                  Brousseau Albert,
    72
                  Lévesques Joseph
                                              78,79,80,81Lainesse W.A.
    73,749
75,76
77,78
                                              76,77 Panneton Roméo
                  Brousseau Albert
                                              74,75 Fournier Dollard
                  Lafontaine Ray. Dame,
                   Auger Gérard
                                               72,73 Robert Paul
    79,80,81
                  Launier Omer
                                               104,103,102,101,100 W.A.
    82,83
                   Gendreau Lucien
                                                       Lainesse
    84,85
                 Houde Lucien
                                              98,99 Landry Antonio
                                              96,97,95 Lainesse W.A.

93,94 Doyon René

90189,91,92 Lainesse W.A.

137,138,139 "

140,141,119 "
    86,87
                   Laforce Henri
    88,89
                   Lajoie Emile
                   Boudreau Raoul
    95,96,97
98,99,
                  Lefebvre Lorenzo
                   Houde Adélard
    100,101
                  Mailhot Wellie
                                              120,121,122
    102,103
                  Lainesse W.A.
                                              117,118 Grenier Thérèse
    104,105
                   Lawrence Antonio
                                              113,114,115 Lainesse W.A.
106,7,8,9
184-17,18,19,
                 Belhumeur Alphonse
                                              107,110,111,112 Héroux Da-
                   Chamberland Fernand
                                                             me Philippe
    16,P-15
P-15,P-14,
                   Dubé Henri
                                              109
                                                        Lainesse W.A.
                   Dubé Irenée
                                              108
                                                       Bourassa Jules
 183-11611718
                    Laroche Joseph
                                              142 à 148 Incl. Lainesse W.A
    119,P-120
                   Pelland Lucien
                                              148
                                                      Parenteau Henri
    P-120,121,P-122,Charedette Ferd.
P-122,P-123 St Arnaud Josap
                                              149
                                                       Sauvageau Roger
                                              150
                                                       Lainesse W.A.
    P-123, P-124 Desaulniers W.
                                              151
                                                       Marchand Louise
    P-124, P-125 Provencher Rogger
                                              152 à 157 inclLainesse W.A.
    126,127
                    Pelland Lucien
                                                    Larochelle Roland
                                         185--3:
                    Trottier Atchez
    98-A
                                              185-4,5,6,7,8,9,Lainesse WA.
10,11,12 Robert Dame Adelar
14,15 Bourgon Jos
    99-Aà109-A Ducharme Lucien
               Larose Armand
    110
     111,112
                   Ducharme Lucien
                                              16,17,18,19,22,23,24,25,Lai
    113,114
                    Houle Magloire
                                                       nesse W.A.
                                              26,27 Ayotte Dame Alfred
 基4-23
                    Ducharme Lucien
     212,22
                   Houde Albert
                                              29,30,31,Lainesse W.A.
    ZP
                   Pleau Francois
                                                       Hameline Dame Laurent
                   Lafontaine Dame Ray
                                              P-
                                                       Marchand Léo
       ,68,67
                      Milette Martial
                                              P
                                                     Lapointe Benoit
     71
                  Lacombe Lucien
                                                    Coulombe Euclide
                                              P-
    106
                   Marchand Floribert
                                              P-
                                                      :Lemire Eddy
                                             33,34,35 Lainesse W.A.
36,37,38 Grenier Géard
39 à 44 Incl.Lainesse W.A.
45 Tessier David
                                 **
185-1
                  Larochelle Roland
184-159,25,26,160Lainesse W.A.
27,28 Therriault Alb.
    30,31,32,33, W.A.Lainesse - 124,125,126 " 127,128 " Blouin Ovila
                                              46,47: Dainesseny.Asger
                                              Ptie DemontignysRoger
                                              50,51,52 Bourgone Josepha.
                                              53,54,55,56 Lainesse W.A.
57 Coté Gamille
95 à 107 inc. Lainesse W.A.
     50,49
                    Laniel Dame Philip .
     48
                    Demontingy Régina
     47
                    Martin Philippe
                                               58à 62 incl
                                                                11
                    Dubois Dame Gaudias
                                               63
                                                        Duval Victor
                    Martin Dame Philip.
                                              64,65,67,68 Lainesse WA.
69 Monfette Cécile
     43
     42
                    Doucet Henri.
                     Masse Jean Marie,
                                               70]71 Chartray Alphonse
                    Fortin Amédée
     39,38
                                              72a 82 incl.Lainesse W.A. 109 à 120 incl.Lainesse W
                    Fortin Lionel
     66,65
                    Lainesse W.A.
                                               122 à 128 incl.
                    Girard Dame Arm.
                                               85
                                                       Demontigny Roger
                    Lainesse W.A.
     61,62
                                               86 Vallières Jean J.
                    Dallaire Henri
     60,59
                                               87 à 91 Incl Lainesse W.A.
     57,58
55,56
53,54
129 à
                    Grenier Gertrude
                                              92
                                                       Bour nival Fernand
                    Tousignant Philippe
                                              93,94 Lainesse W.A.
                    Lainesse W.A.
```

11

77

à 136 incls.



```
No
                                                               VILLAGE DES FORGES
                              Proprio.
                                        Martineau Marcel,
           P-1
                                                                                             No Cadastre, Proprio ou repré-
           P-1
                                        Hains Paul Emile
                                                                                             sentants.
           P-l
                                        Morin Emile
                                                                                         1-10
                                                                                                                          Barbault Luc
           P-1
                                        Hubert Albert
                                                                                         1-11
                                                                                                                          Milot Arthur
           P-1
                                        Godin Donat
                                                                                         1-14,15
                                                                                                                          Lacrois L.-Phil
           P-1
                                        Bellemare Joseph
                                                                                        l(ptie)
                                                                                                                          Bouchard Marcel
           1-74,63,62,P-1,
                                                                 11
                                                                                        1-235,237
                                                                                                                          Paquin Dame Emery
                                                     11
                                                                   11
           1-29,32,34,37,38
                                                                                        P-1
                                                                                                                          Milot Maurice
                                                     11
                                                                   11
           1-39,40,41,42,60,
                                                                                         1-260
                                                                                                                          Desaulniers Gaston
          1-71,72,76,77,74,
1-46,49,55,56,57,
                                                     11
                                                                   11
                                                                                        1-138
                                                                                                                          Lampron Raymond
                                                                   11
                                                                                        P-l
                                                                                                                          Morisette Marcel
                                                     11
           1-58
                                                                   Ħ
                                                                                        P-1
                                                                                                                          Nault Egide
           1-30,33
                                          L'heureux Joachim
                                                                                        P-1-(178)
                                                                                                                          Nault Dame Egide
           1-31
                                        Blais Noel
                                                                                         1,1,1,1,8,1,Ptie-1-
                                                                                                                          Racine Hector
           1-45
                                          Deschamps Maurice
                                                                                        P-1
                                                                                                                          Paillé Rosario
           1-43
                                          Pullar Robert James
                                                                                        P-1
                                                                                                                          Cayer Albert
           P-1
                                          Deschamps Réginald
                                                                                        1-149,150,151
                                                                                                                          Verette Dame R.
           1-44
                                          Demontigmy Adrien
                                                                                        1-154,155,156
                                                                                                                          Bellemare Réal
           1-51
                                          Rivard Benoit
                                                                                        1-259
                                                                                                                          Villemure Marcel
                                          Blanchette Dame Valb.p-1.
           1-53,52
                                                                                                                          Panneton Jeffrey
           1-54
                                          Groleau Arthur
                                                                                                                          St-Pierre Geo. Etieh-
                                                                                        1-206,207,208,242 Héroux (???)
1-3(12),(139),(140)St-Pierre Joseph
1(141),(142),(143) " "
           1-67
                                          Lamy Emile.
           1-68
                                          Duguay Victor
          1-69,80
                                          Trépanier B.J.
           1-78,79
                                          Lessard C.R.
                                                                                        1(144),166,168,170,171,"
          1-101,102,103 Bois sonnault Bernand 1-(173,174,176,177,180,"
                                                                                                                                                                         MARGE
          1-106
                                          Lessard C.R.
                                                                                        1-181,183,184,185,186,187," "
          P-1 %
                                          Raiche, Joseph
                                          Raiche Joseph 1-188,202,204,205,206,207" "Bergeron Paul Henri 1-208,220,221,222,224,225," "Tellanc Maurice" 1-208,220,224,205,224,225," "Tellanc Maurice" 1-208,220,224,205,224,225," "Tellanc Maurice" 1-208,220,224,225," "Tellanc Maurice" 1-208,220,224,205," "Tellanc Maurice" 1-208,220,225," "Tellanc Maurice" 1-208,220,225," "Tellanc Maurice" 1-208,225," "Tellanc Maurice" 1-208,225," "Tellanc Maurice" 1-208,225," 
           1-117
                                                                                                                                                                         \mathfrak{A}\mathfrak{C}
           1-120,122
                                          Leblanc Maurice
                                                                                        1-230,233,234,238,239,240," "1-254,255,256,257,258,262," "
          1-119(1)
                                          Dussault Louis
          1-126(20
                                          L'Heureux J.
                                                                                        1-145,146,147,148,157 Lainesse WA
                                                                                                                                                                         RELIURE
          1-95
                                          Adam Lucien
                                                                                        1-158,159,160,161,162,163 "
          1(103(3)102(2,1)Forest Gérard
1-99(23,(1,2)Descoteaux Marcel
1-99(2-101) " "
                                                                                        1-164,189,190,191,192,193," "
                                                                                        1-194 à 200, incl., 209, 210, " "
1-212, 213, 214, 217, 218, 23D, " "
                                                                                                                                                                    >230
          1-26(1)
                                          Langlois Armand
                                                                                        1-2327232;
          P-1
1-13
1-152,153
Bellemare Irenée
1-104,117(2),118(1)Lainesse W.A.
85(1,2),86,96(1,2), " "
97(2),126(1)127(2) " "
128(1,2),129(1),129(2) " "
130(1,2),118(2)118(1) 3343 " "
99(1),92(1),92(2),83(1,3)" "
93(2),93(3),94(1),84(2)," "
103(2),107(1),b7(2),108, " "
109,110(1),110(2),111(1) " "
111(2),112,116(1),116(2)," "
117(1),118(1),119(1),119(2)" "
120(1),122(1),122(2), " "
123(2),124(1),124(2),125(1)""
125(3),127(1),131(1),132(2)""
133(1),133(2),134(1),134(2)""
1-135;
Picotte Jules Dar
                                          Carpentier Adrien
                                                                                        218-2,3
                                                                                                                         Duval Richard
          1-13
                                                                                        218-4
                                                                                                                         Bellemare Jos.
                                                                                        218-5
                                                                                                                         Bilodeau Jean
                                                                                        218-7
                                                                                                                         St-Germain Louis
                                                                                        218-8
                                                                                                                         Bellemare Emile
                                                                                        218-9
                                                                                                                         Bellemare Rob.
                                                                                       218-10,11,
                                                                                                                         Bellemare Jos.
                                                                                       218-12
                                                                                                                         Pépin Marguerite,
                                                                                       218-13
                                                                                                                         Bellemare Jos.
                                                                                       218-4-
                                                                                                                         Charette Régin.
                                                                                       218-15
                                                                                                                         Bellemare Robert
                                                                                       218-16
                                                                                                                         Bellemare H. Paul
                                                                                       218-18
                                                                                                                         Bellemare Josapha-
                                                                                       218-19,21,
                                                                                                                         Bellemare Jos.
                                                                                                           . CHEMINS DES FORGES
                                                                                       Cadastre
                                                                                                                  Propriétaire actuel ou
                                                                                                                  représentants.
        D-135;
P-1,P-2
                                                                                       196
                                                                                                                         Gaudet Ræsaire
                                            Picotte Jules Dame
                                                                                       196
                                                                                                                         Cossette Léo
                                           Rathier Raoul,
         P-1,P-2
                                                                                       196
                                                                                                                         Lemire Wilfrid
         P-3(1,2)
                                           Marchand Louis
                                                                                       196
                                                                                                                         Bureau Lorenzo
         P-1
                                           DesaulniersLucien
                                                                                       196
                                                                                                                         Garceau Albertine
          P-1
                                            Paquet Joseph
                                                                                       196
                                                                                                                  Langlois Aimé
          P-1
                                           Marchand Horib.
                                                                                       198
                                                                                                                         Pothier Eva
                                           Marchand Josap
                                                                                                                         Duperreault Alban
          1-8
                                            Eurcotte Gerard
                                                                                                                         Croteau Geo.
                                           Marchand Wilfrid
                                                                                       198
                                                                                                                        Boudreau Raoul
```

1-132-

199 Demers Paul Marcel Vanancel 199 " 199 Paquette Lucien 199 Doyon Léo Paul, 199 Pick Up Arnold 199 Bisson Lucien 199 Charland Paul 199 Desfossés Lucien 199 Poirier Lionel 199 Pellerin. Henri 199, Alarie Hervé 200 Milot Josaphat 200 Ford John Jr. 200 Fex Gérald, 200 Bergeron Roland 200 Milot Faida 200 Pothier Bermard 200 Milot Freddy 202 Labonté Maurice 202 Bergeron Rosaire 202 Kaine Archie 202 Baril Philippe. 202 Lacroix Cyprien 202 Bouchard Ernest, 202 Bellefeuille Eug. 202 Bélanger Maurice 202 Marchand Roger 202 Langevin Edouard 202 Provencher Paul 202 Héroux Donat 202 Veillette Benoit 202 Veillette Noel . 203 Boisselle Donat 203 Blais Omer 203 Bouchard Ernest 204 Charette Frs. 205 etc Ki-8-Eb 205 Gélinas Noé 205 Bois vert Ephrem 205 Labonté Raoul, 205 205 Lecours Roger 206 etc Labonté Mme Chs. 206 Gélinas Hervé206-

207 Janvier Omer 207-1 Labonté Sylvio 208 Bergeron Georges 208-1, Coté Fernando 208 Bastarache Mama Maurice 208 Coté Gaudias 208 Come au Maurice 208-2 Lampron Fernand
Robert Paul
209 Comeau Alcide 209 Martin Fairfax 209 Pitt Atchez 209 Boudreau Jos 209 Godin Mme Noel 209 Briggs Me Chs 209 Pitt Harry 209-211 Paillé Gaston 210 Matteau Germain 210 Hébert Jacques 210 Bellefeuille P.E. 211 Blouin Donat 211 Marchand Rodrique 211 Labonté Fernand 211 Momeau Lucien 211 Plante Honoré 211 Comeau Gaston, 211 Masse Ferdinand 212 Coté Emery 212 Lefebvre Oric 212 Gauthier Fernand 212 Lamirande Camille 212 Bellemare Armand 212 Vézina Lucien

Lefevre Adam

207

GARE MARCHAND

P-4 Caradian Pacific Railway

Le présent règlement annule et abroge à toutes fins que de droit à compter de son entrée en vigueur tout règlement antérieur concernant l'éclair age des rues et applicable dans les limites de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

206-1 Hardy Cyris

206 Lefebvre Albert

Assemblée levée à 11 hres. Signé:

ECCIN FARMUMARE

SEC. FTRES.



Le 5 mars 1956 Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du Conseil de St-Michel des Forges, tenue sous la Président de S.H.le Maire le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à la quelle prenaient part les conseillers suivants, Aimé Martineau, Fairfax Martin, Hermile Matton, Romuald Croteau, Rosaire Gaudet, le 5 mars 1956.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière;

20-Lecture faite des minutes de la dernière assemblée extes sont adoptées sur proposition de Fairfax Martin, secondée par Hermile Matton,

et à l'unanimité des membres présents.

Chèque no:225 226 228 227 229, 230, 231, 232, 233, 234,

```
30-Lecture faite deg comptes suivants:-
                                                         $128.78
Shawinigan Water W Power Co. Ited, eédairage,
                                                          %130.19 √
De Cotret, Ferron & Nobert & Cie,
                                        vérification,
G.G.Garceau, salaire, affichage relgment no:-14
                                                          $102.25
                                                          §10.00√
W.Caron & Fils, police assurance garantie,
                                                          $2300 🗸
Antommo Blais, nettage salle, mars,
Gérard Carbonneau, accompte neige,
                                                          $1500.00 \
Camille Houle, comptes et reçus,
                                                          $14.46√
J.M. Chateauneuf, commission
                                                          $27.15
Marcel Balleux, assistance publ. (V.Levesque) W.A.Lainesse, timbres 500 de $0.05 et 100 de $0.04
                                                         $21.05
$29.00 \
                       Paiement su torisé sur prop. de F. Martin,
40-
                                   secondé par
                                                          R. audet,
                                   et unanimement.
```

40-Lettre de Roméo Lorrain, ministre des travaux publiques au sujet de plans pour salles municipales;

Lettre de J.L.Doucet, sous ministre des affaires municipales au sujet desdits plans;

Letre de la Croix Rouge, demandant un octroi;

Lettre de l'association forestiène demandant la nomination de gardemy feux;

Lettre de F. Masse, demandant l'envoi à M.M. Duplessis et au Dr. Marc Trudel, d'une résolution demandant au gouvernement de prendre

à sa charge l'entretien l'été de la route et du chemin des Rochons. Lettre de L'Immigration, demandent si des fermes sont à vendre dans la municipalité, pouvant faire vivre une famille; (le secrétaire donnera le nom de Monsieur Adaluste Janvier);

Le secrétaire demandera des pamphlets à Lafrance American et Thi-

beault au sujet de pompt/es à feux;

Lettre de Léon Balcer, député remerciant le conseil pour ses souhaits. 50-

lumières addition 50-Une requete demandant la pose de lumières surslà partie du chemin des Forges, de l'emplacement de M.Guilbert à la route des Rochons est lue au conseil, et la résolution suivanteest adoptée:-

> "Qu'une demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Co. Lted, de poser autan de lumières de rues qu'il sera nécessaire de læ faire sur cette partie du Chemin des Forges comprise à compter de l'emplacement de Monsieur Guilbert jusqu'a la route des Rochons, et que Monsieur Ernest Janvier, demeurant sur le chamin des Forges, indique aux préposés de la dite compagnie les endroits où devront etre posé leg dites lumières."

"Que cette compagnie envisage la possibilité de mettre le taux de l'éclairage domestique dans notre municipalité devenue plutot urbaine que rurale sur le taux des villes et de dans le plus

court délai possible."

"Que vu le grand nombre de lumières de rues actuellement installées dans la municipalité, de demander à The Shawinigan Water & Power den considérer une baisse du cout de tel écrlairage qui est actuallement de \$16.25 pour 1000 lumens annuellement."

Proposé par Rosaire Gaudet, Secondé par Fairfax Martin, et à l'naanimises neubres negentes

nelles.

sant vente pour taxes.

Résolution autori-60-Proposé par Aimé Martineau, Secondé par Romuald Croteau, Et à l'unanimité des membres présents,



"Que le semrétaire soit et est autorisé à préparer une listes des taxes de plus de l'année courant et de l'année précédente, afin de les faire vendre pour taxes au Conseil de Comté."

FICIERS MUNICI PAUX.

NOMINATIONS D'OF 70-Enois estimateurs sont nommés soient Ms. Raoul Dubé, 20- rang, Euclide CoulombeMission Donat Blanchette,

> avec droit à \$1.00 de l'haure d'ouvrage, et cinq dollars pour le propriétaire de l'automobile conduisant les estimateurs, dans ce dernier cas pour 8 heures de transport des estimateurs. Le salaire du secrétaire des éstimateurs sera lui aussi de \$1000 de l'haure d'ouvrage.

Inspecteurs de Voirie et Agraires à la fois:-

Ferdinand Masse, chemin et route Rochons Albert Boudreau, Mission Ste-Thérèse, Emile Dubé, reste de la municipalité.

Gardien d'enclos Publique: Monsieur Rodrigue Marchand,

Chiens inspecteurs, Armand Girard, Mission, Chemin des Rochons Nelson Lefebvre, 2 ième rang, Paquin, chemin des Forges;

Construction, inspecteurs: -W.Baillargeon, Mission Ste-Thérèse Nelson Lefebvre, reste de municipalité.

Gardes feux Nelson Lefebvre, Edouard Raymond,

Cours d'eau syndic Noel Veillette; (Rousland assembles du3 juillet 1956

Toutes ces nominations sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil présents à l'assemblée.

80-Propesé par Aimé Martineau,

Secondé par Fairfax Martin, Et adopté à l'unanimité des membres présents

"Que son Honneur le maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Michel des Forges Le contrat au sujet del'éclairage avec The Shawinigan Water & Power to. Lted. et tel que lu par le secrétaire."

90-Le secrétaire prendra information au sonseil de ville des Trois-Rivières pour savoir quels numéros devraient être donnés dans les rues et avenues de la municipalité pour qu'ils soient conformes à ceux actuellement en usage aux Trois-Rivières.

10o-Avis de motion est par les présentes do nné qu'â une séance postérieure du Conseil, Hermile Matton présentera un règlement visant à autoriser les estimateurs à faire le rôle d'évaluation des le mois de mai, et de le continuer si nécessaire jusqu'à la fin de juin.

llo-Une lettre devra etre écrite à Raoul Dupont de La Salette lui enjoingant d'enlever le bois qu'il à déposé àcet endroit dans le chemin;

Une lettre sera mallé à Messieur s Henri Champagne et Alphonse Chartray, leur enjoiggant de cesser des faire des feux à l'ex-térmeur de leurs maisons, du fait qu'ils sont une cause de danger d'incendie des batissesenvironnantes.

Anis Molin Reglant 17 Evaluatura



Une lettre sera mallée à Messieurs Rodolphe Hamel et Marcel Martineau, du Chemin des Forges, les enjoingant de tenir leurs chiens attachés afin qu'ils n'importunent plus les voisins.

Le conseil décide à l'unanimité qu'à compter du 3 avril 1956, tous chiens trouvés errants et sans license pour l'année 1956, attachés au cou, pourra être tué par les inspecteurs chargés de l'observance du règlement numéro: -2 concernant la garde des chiens.

La demande d'assistance publique de Monsieur Fernand Dubé, est refusée. ainsi que celle de Dame Lionel Lefebvre, tandis que celles de Jean Duval et de Dame Jean Duval, (née Pierrette Houle) sont acceptées.

L'assemblée est levée à 10 hres 15 P.M.

Signer- ucien Jacom EMAIRE

Le 3 avril 1956,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du Conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu mardi, le 3 avril 1956, au lieu et heure ordinaires des séances du corseil, et sous la présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part tous les conseillers, savoir:-Fairfax Martin, Napoléon Paquin, Romuald Croteau, Rosaire Gaudet, Hermile Matton, Aimé Martineau.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur prop**os**ition de Napoléon Paquin, secondée par Romuald Croteau et unanimement.

30-Lecture des comptes suivant s:-Shawinigan Water & Power Co. lted, \$128.78V, Gérard Carbonneau, B.C.N. de Shawinigan (neige)\$3000.001 |Antonio Blais, nettoyage de salle (avril) 3\$2,001 \$100.00/ G.G.Garceau, salaire mars 1956, W.A.Lainesse, (tambres) \$85.00√ \$9.30 \$7.00 \$10.00 Bureau d'enregistrement (mutations) Charbonnerie St-Laurent (huile M.Larose) La Société Canadienne de la Croix Rouge, |Armand Girard (part license de chiens) \$7.00****

Paiement autorisé sur proposition: de Fairfax Martin, secondée par Napoléon Paquin, et unanimement.

40-Lettre de la Croix Rouge demandant un octroi;

1. SLettre du Belle Telephone demandant de passer la résolution suivante:-

"QUE conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de fer du Canada (Statuts refiés du Canada (152, chp. 234, art. 378, par 2) Ce conseil, par les présentes, approuve l'emplacement des lignes de téléphone, tant aériennes que souterraines, de la Compagnie de Telephone Bell du Canada, déjà construites, dans les limites de cette Municipalité, et consent à ce que la dite Compagnie construi se toutes lignes aériennes ou souterraines, dont elle pourra avoir besoin, pourvu que le choix de l'emplacement des dernières soit assujetti à l'approbation du maire de cette municipalité dont l'approbation liera la municipalité.

QUE ce conseil autorise par les présentes la dite Compagnier à émonder tous les arbes croissant ou existant sur les rues, routes, grandes routes, squares et lieux publics de cette Municipalité de façon qu'ils ne gênent en rien les dites lignes de téléphone; cet émondage devra être fait sans dommage inutile et aux frais et risques de la dite compagnie."

Chèque no:-235 236

238

239

RESOLU: - Cables et fils Bell Telephone

proposé par Napoléon Paquin, secondé par Romuald Croteau, et unanimement.

RESOLU Aéroport

Lettre de la Chambre de Commerce Senior des Trois-Rivières demandant l'adoption de la résolution suivante: -

"Que le Conseil de St-Michel des Forges ne peut que, dans les circonstances, seconder les efferts de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, et prie instamment le Ministère Federal des Transports d'acceuillir favorablement la requete pour l'amémagement d'un aéroport desservant la région du Coeur du Québec. Proposé par Aimé Martineau,

Secondé par Fairfax Martin, et unanimement.

Lettre de The Shawinigan Water & Power Co. 1ted, du 23 mars courant, répondant au Conseil au sujet de la demande d'autoriser la fixation urbaine de taux de lumière dans notre municipalité.

CEE.

RESOLU HEURE AVAN 50-Proposé par Napoléon Paquin, secondé par Fairfax Martin et unanimement:-Que à compter de la date fixée pour l'entrée en vigueur du système de l'heure avancée dans la Province, que ce système soit officiellement en vigueur dans les limites de notre municipalité, le tout sujet à l'approbation du ministère des affaires municipales."

Reglement no:-17

60-Attendu que le temps prescrit pour faire le rôle d'évaluation

Role d'évaluation n'est mas suffisamment long, en mai et juin. Vu l'avis de motion donné à une séance antérieure du conseil, de la présentation d'un règlement visant à prolonger cette durée

> Il est en conséquence proprosé par le conseiller Hermile Maton secondé par le conseiller Aimé Martineau, et unanimement

"QUE les evaluateurs municipaux pourront commencer la confection du rôle d'évaluation de St-Michel des Forges, à compter du premier mai de l'année ou ils auront été chargés de faire tel role.

"QUE le présent règlement entrera en vigueur selon la loi."

70- Proposé par Hermile Matton, secondé par Fairfax Martin, et Adjudication terrenanimement:-QUE le secrétaire du conseil du comté de St-Maurice Conseil de Comté. soit et est autorisé faute d'enchérisseurs à la vente des immeuble de notre municipalité qui seront verdus pour taxes (arrérages) à porter la Corporation Municipale de St-Michel des Forges, adjudicataire des dites terres, aux conditions ordinaires."

> 80-Lecture faite des mutations suivantes:-Vente le 15 decembre 1955, par Séverin Lefebvre à Agapit St-Pierre d'une terre de 3 perches par 28 arpents, étant partie du lot:356;

> Vente le 7 fevrier 1956, par Fernando Coté à Georges Coté d'un lo de 70 pieds per 100 pieds, étant partie du lot: -208;

> Ponation le 19 fevrier 1956, par Charles H. Smith à Dame Agnès Dra per McKenzie, épouse de Hubert N.Smith, de sa partie du no:-194;

Vente le 13 fevrier 1956, par Arthur Massicotte à Ozias Mauer du not:-268;

Vente 20 fevrier 1956, par Dme Emile A.Guilbert à dame Cécile Carle, veuve de Elio Gélinas du no:-182-79;

Vente le 5 fjanvier 1956, par Raymond & Frère Inc. à Francois Raymond, d'un lot étant partie du lot: -249 sur une rue projetée de 120 pieds et 162 pieds au nord-est, 49 pieds et 126 pieds au sud-est, 282 pieds au sud-ouest, et 175 au nord-ouest;



Vente le 27 decembre 1955, par Léon Bourassa à Dame Reggie Thibault épouse de Georges Carlin, de partie du no:-215 de 100' par 200';

Vente le 30 decembre 1955, par J.P.Lamy à Monique Lamy, épouse de Ro bert Provencher d'un terrain de 62½ par 100' étant partie du:183-123,124;

Vente le 4 janvier 1956, par Albert St-Louis à Roger St-Louis, d'une terre prise à la profondeur du no:234 de 2 arpents, 2 perches, et 3 pieds par 13½ arpents; et d'un autre terrain de 8 perches et 4 pieds sur 13 arpents et sept perches, étant une partie sud-est de la moitié nord-ouest du no:-234;

Déclaration décès Edmond Bourassa le 9 janiter 1956, léguant à Dame Blandine Bourassa, épouse de Fernand Pratte, son emplacement de 100' par 100' étant partie du no#:-216;

Cadastre de St-Etienne

Vente le 27 decembre 1955, par W.A.Lainesse à Raymond Bergeron, d'un terrain étant partie du no:-1-116 de 60' par 80'environ;

Vente le 23 decembre 1955, par Alcide Milot à Florian Milot, d'un terrain étant partie du not: -25 d'un arpent par deux arpents;

Déclaration de décès de Emile Lamy le19 janvier 1956, léguant à son épouse Dame Gilberte Lapolice, les nos:-1-67,1-72;

Vente le 30 janvier 1956, W.A.Lainesse à Adrien Sénéchal du no:-1-104;

Vente Roger Paquin à Josaphat Bourassa de partie du no:-326 lui appatemant;

Vente JosaphātoBourassa à Joseph Selien Germain, de sa partie du no:-326;

Les changements aux livres de la municipalité sont autorisés sur proposition de Rosaire Gaudet, secondé par Napoléon Paquin et unaniment.

terres app. a la Corporation

Municipale.

RESOLU:-Vente de\$80-Proposé! par le conseiller Fairfax Martin; . Secondé par le conseille r Aimé Martineau, Et unanimement:j . . : --

> QUE S.H.le maire <u>Monsieur Lucien Lacombe</u> soit et est autorisé à signer un contrat de vente des terres ou parties des terres pouvant appartenir à la Corporation de St-Michel des For ges, lots:-323,332,337 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sans aucune garantie autre que les faits personnels de la part de la municipalité, pas même de garantie quant aux droits de proppiété sur ces lots ou parties des lots susdits, l'acquéreur devant s'engager formellement dans le contrat à intervenir à ne pas exiger de titres, certificats de recherches, bornage ou certificat de localisation, at renoncer a toute action en garantie qu'un acheteur peut avoir sur un vendeur.

Que l'acquéreur éventuel devra payer à la municipalité cinquant e dollars pour tel achat de terrain, et s'engager lui ou ses représentants à ne pas exiger d'ouverture de chemin dans les dix ans suivants la date du contrat, ou tous autres frais quant à des chemins pouvant sortir ces lots.

Signé: SEC. TRES

Le 7 mai 1956,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de mai du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, ayant eu lieu, au jour, mois et heure et endroit ordinaires des séances du conseil, et sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part tous les membres dud corseil, savoir:-Fairfax Martin, Napoléon Paquin, Romuald Croteau, Aimé Martineau, Rosaire Gaudet, et Hermile Matthon.

lo-L'assemblée s'ouvre par la prière habituelle;

20-Lecture faite des minutes de la dernière assemblée par le secrétaire elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Napoléon Paquin, se condéé par R.Croteau et unanimement.

30-Lecture faite de la correspondance suivante:-

\$10.00 cancer.

Lettre de la société canadienne du cancer demandant une subvention, une somme de \$10.00 est votée à cette fin, sur proposition de R.Gaudet, secondée par A Martine au et unanimement.

Lettre du Journal le Bonheur demandant de l'aide, (lue)

. Lettre de Pierre Rousseau, demandant une réduction de taxe, refusée

Lettre du Bell Telephone avisant de sa demande de changements de zone, lue, une oppoisition sera mallée à la dite compagnie.

Lettre de Gabias & Laperrière aux noms de leurs clients Levasseur Ricard et Bufresne, demandant le paiement de \$419.00 refusée.

Lettre de M. Thompson, (St-Lawrence Plantation) lue;

Mise au courant de l'octroi de \$525.00 de l'Hon. M. L.Duplessis cours d'eau Charette, au sujet de ce cours d'eau le secrétaire écrira à l'Office du Drainage pour connaitre la longueur dudit cours d'eau, et aussi dans le but d'obtenir un plan du cours d'eau Raymond-Charette.

Chèque no: 244
245,
246,
247,
248,
249-a
250
251
252,
258,
258,
259,

40-Lecture faite des comptes suivants et adoption sur proposition de F. Martin, secondée par Nap. Paquin et una nimement:-Sha Winigan Water & Power Co. \$128.78 Sha Winigan Water & Power Co. Corporation Mun. St-tienre des Grès, 150.00 Antonio Blais, nettoyage salle mai, 2.00 Camile Houle(impression et achat 500 envelop.7.97) 2.00852.00 Gérard Cabonnreau'(abalance neige) G.G.Garceau, salaire et affichage reg.no:17 102.25/ Avis de taxés art.717 C.M. G.G.Garceau, Nelson Lefebvre, (part licenses de chiéns) Léo Paquin (part licenses de chiens) 14.50 17.000 4.50V Armandafirard, part licenses de chiens) 5.00V Martial Milette (enlevage cheval déchets) Raoul Dubé, entretien chemin de Pte-duaLac, 19.50% 55.00 Joseph Paquette, Gravella Mission, 10.00~ Jean-Louis Giroux,, travail, 10.00 Henri & Jean-Paul Cloutier, Etem age Gravell 9.60 / Joseph St-Pierre achat terrain, 1000.00_V Wilfred Moisan, travail drainage rues, 6.55/ 40.00 Ferdinand Massé, Rochon

50-Rapport par le secrétaire de l'entrevue avec Monsieur Yvan Wade au sujet des 4 lumières de rues posées en fave du terminal dont le cout sera chargé entièrement sur le compte de taxes de cette compagnie.

60-Monsieur Freddy Millot, est nommé évaluateur en remplacement de Monsieur Euclide Coulombe dont la démission est acceptée le tout sur proposition de F.Martin, secondée par A.Martineau et una-



nimement.

70-Monsieur Aimé Martineau propose l'achat immédiat d'un terrain de Monsieur Jos St-Pierre pour servir à la construction d'une salle municipale, et il est secondé par M.F.Martin, après discussion le vote est pris à la demande du maire, sur la résolution suivante:-

"QUE Son Honneur le Maire Lucien Lacombe est autorisé à signer un contrat d'achat de Jos St-Pierre, industriel de la Banlieue des Trois-Rivières d'un terrain faisant partie du cadastre de St-Etienne des Grès, connu comme étant le lot:-1-262, et ce pour le prix de mille dollars (\$1000.00) payable à la signature de l'acte vente, le maire étant par la présente de plus autorisé à signer avec le secrétaire le chèque de pareil montant à l'ordre dudit Jos St-Pierre, ce terrain devant servir pour la construction d'une salle municipale." Adoptée sur division:-

Résultat du vote: -En faveur Aimé Martineau, Fairfax Martin, Napoléon Paquin, et Romuald Croteau,

Contre

H.Matton et R.Gaudet, qui soumettent que les finances ne permettent pas cet achat.

80-Une lettre sera mallée par le secrétaire à chacune des personnes suivantes leur demandant de faire le nettoyage de leur terrain qui vicient l'air, soit à Messieurs Arthur Provencher, Marcel Balleux,

90-Demande sera faite à The St-Maurice Transport Co. et copie sera mallée à La Régie Provinciale des transports, en vue d'agrandir le parcours de cette compagnie de façon à inclure le territoire de la Mission Ste-Thérèse., Proposé par H.Matton, Secondé par N.Paquin, et unanimement.

100-Lettre sera écrite aux inspecteurs en construction N.Lefebvre et W.Baillargeon, les priant de voir à faire reculer conformément au règlement en vigueur les garages approchées pret de la route pour la durée de l'hiver.

llo-Le conseiller Matthon est autorisé à nommer une personne chargée d'enlever les déchets jetés en bordure du chemin des Forges, proposé par R.Gaudet, secondé par Aimé Martineau et unanimement.

120-Une lettre sera écrite au gèrant de la Cité des Trois-Rivières de voir à faire enterrer les déchets au fur et à mesure qu'ils sont déposés au nouveau dépottoir de la cité de façon à éviter les feux qui incommodent nos résidents.

L'assemblee est levée à 10 hres 30 P.M.
Signés MAIR E
SEC.-TRES

PROCES-VERBAL de tenue des élections en 1956, dans la municipalité de St-Michel des Forges, avis publique fut do mnée qu'une séance ou assemblée des électeurs de la municipalité aurait lieu de 10 à 12 A.M. mercredi le 9 mai 1956, au lieu ordinaire des séances du conseil en vue de choisir des candidats aux sièges nos:-1,2,5 deverant vacants cette année, affichage de l'avis 30 avril, et le 9 mai ladite assemblée fut tenue,

Monsieur Hermile Matthon, fut choisi , présenté au siège no:-l par Ferdinand Charette, et Antonio, Blais, accepté et à 12 A.M. faute d' adversaire proclamé élu par acclamtion;

Au siège no: -2 Monsaieur Noel Veille tee, fut mis en présentation par MM. Ernest Janvier et Freddy Milot, accepté

no:-2, Monsieur Paul Provencher, fut mis en nomination par Rosaire Gaudet et Donat Blanchette;

Au siège no:5, Napoléon Paquin fut mis en nomination par Léo Paquin et Wellie Paquin, accepté,

no:-5 M.Henri Roy, fut mis en nomination par Wilfrid Marchand et Rosario Paillé, accepté.

Chèque no:-261

263

à l'ouverture de cette assemblée à 10 hres le secrétaire avait lu l'avis publique de tenue de telle assemblée. à midi l'assemblée est levée par le secrétaire, qui est en même temps présidentd'élection.

Lundi le 14 mai, un scrutin secret est tenu dans 4 pobls, avec 922 per sonnes inscrites sur les listes, et le votese tint de 9 hres du matin à 8 hres du soir.

Le résultat du vote donna les chiffres suivants:-

Siège no:-2 Paul Provencher 298 votes, Noel Veillette, 142 votes, avance de 156 votes,

Siège no:-5, Henri Roy, 247 votes, Napoléon Paquin, 180 votes, avance 67 votes.

Après quoi le présent procès-verbal de tenue d'élection est clos, rédigé ce 15 mai 1956.

G.G.Garceau, sec. et président d'élection.

Le 4 juin 1956, Proces-verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de Juin du Conseil de St-Michel des Forges, tenue au jour, lieu et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivants:-Aimé Martineau, Hermile Matthon, Paul Provencher, Henri Roy, et Fairfax Martin.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur proprosition de Hermile Matton secondé par Paul Provencher;

30-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants, leur paiement en est autorisé sur proposition de F.Martin, secondée par Henri Roy,

	P.A.Gouin Ltée, gallen pour evaluateurs, Imprimerie St-Patrice, 1800 bulletins vote, Imprimerie Lacoursières Inc.sacs election et	\$5.90 \$22.67		
	cartes de rôle,	\$46.79		
	Albert Poirier, Poll Mission,	"10.00/		
	Fbribert Marchand, Poll Village des Forges,	10.00/		
	Arthur Doucet, Poll 20 rang,	10.00/		
	Dame Armand Girard, chef poll Mission,	10.00		
	Dame Jean Bae Descote aux, greffier Mission,	5.00		
	Gérard Dufresne, secrétaire d'élection,	15.00		
	Marcel Villemure, chef poll Village des Forges,			
	Alfred Racine, greffier poll village des Forges			
	Dame Ernest Héroux, chef Poll 20- Rang,	30.00/		
ı	Dame Camille Héroux, greffier Poll 20- Rang	5.00		
١	G.G.Garceau, salaire mai, achat cadenas, taxi dis-			
-	tribution boites d'élection, contrat Jos. St-Pierrel23.92/			
1	Shawinigan W& P. Co. lumièrés,	147.41		
Ì	Cité des Trois-Rivières feux 1 et 2 mai,	35.50		
-	Jean-Paul Cloutier, vidanges chemin des Forges,			
	Antonio Blais, nettage salle du con seil maijuin	, 2.00		

40-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante



Lettre du gerant Roger Lard de la cité des Trois-Rivières, au sujet de la fumée se dégageant du dépottoir; le secrétaire devra lui faire de nouveau une plainte à l'effet que ces feux se continuent au rythme de 2 fois la semaine environ;

Lettre de M.Robert Baillargeon, i.c. au sujet deslCours d'eau Charette et Raymond-Charette, accompagnée des plans de chacun de ces cours d'eau:

Au sujet du dernier cours d'eau des recherches devront être faites pour retrouver les procès-verbal de ce cours d'eau recreusé vers 1936, après quoi on prodèdera aux travaux demandés s'il y a lieu;

50-A la demande du conseiller Aimé Martineau et avec l'assentiment des autres membres présents du conseil, le secrétaire érrira à la Cie d'autobus Carrier Ltée, demandant la cession par cette compagnie gratuitement d'une lisière de terrain suffisante pour porter la largeur du Blvd St-Michel à 50 pieds environ.

Correspondance de la part de la municipalité a ce sujet en date du 19 mai, 25 mai, 22 juillet 1954, et de la part de la compagnie

en date du 21 mai, 17 juin et 30 juillet 1954.

60-A la demande verbale formulée par deux contribuables de la quinzième rue, soient MM Paul Couture et Dame Raymonde Plante, deux lumières de rue seront posées sur cette dite rue sujette à répartion comme la chose se pratique à la Mission Ste Thérèse

Proposé par Hermile Matton, Secondé par Paul Provencher.

70-Avis de motion est donné qu'un amendement sera apporté au règlement conernant le paiement du cout de l'éclairage quant au secteur du village des Forges et du hout de la côte des Forges, et particulièrement au sujet du lot:-218, le tout sur plainte à cet effet de M.Richard Duval.

80-Une lettre sera adressée à Monsieur Armand Girard, inspecteur chargé du respect du règlement des chiens lui demandant d'avertir Monsieur Jules Pichette d'avoir à prendre ses licenses sans quoi que ses chiens pourront être abattus, plainte de M. Boisselle.

90-Balle Municipale, Monsieur le conseiller Hermile Matton soumet qu'il ne s'opposera pas à la construction d'une salle municipale, en autant que le secteur de la Mission Ste-Thérèse bénéficiera pour l'année 1956, d'un octroi de \$200.00 payable à meme les fonds généraux de la municipalité.

Ce à quoi le conseiller Fairfax Martin s'oppose catégoriquement alléguant qu'une salle municipale bénéficiera à toute la municipalité.

La question est demeurée sans solution.

100-Sur proposition de Monsieur Henri Roy,

secondée par Monsieur Paul Provencher,
Monsieur Aimé Martineau est élu pro-maire pour un terme de 3-mois.
llo-Les conseillers, P.Provencher, H.Roy, H.Matthon, ont été &&
L'assemblée est levée à 10 hres P.M.....

est bon.

Signér-Mountalemble Jeggarceau

SEC-TRES

&& respectivement asserment és devant le secrétaire, comme conseillers municipaux, les 25 mai 1956, pour les deux premiers, et le 9 mai pour ce qui conegrne H.Matthon.

2 lumières q quinzième rue.



Le 3 juillet 1956,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, ce troisième jour de juillet, 1956, sous la présiden-ce de son Honneur le Maire, Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers Fairfax Martin, Romuald Croteau, Aimé Martineau et Paul Provencher.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la priere habit uelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants, leur paiement en est autorisé sur proposition de F. Martin, secondée

Chèque n0;-279 280 281 282 283, 284, 285, 286, 287 288

par R.Croteau et anhaŭnanimité des membres présents.
Shawinigan Water & poser Co. \$146.46 10.50 Formules Municipales Enreg. 46.01 Imprimerie Lacoursières, cartes rôle, etc. 19.05 Camille Houle, permis construction, G.G.Garceau, salaire juin, 100.00 Raoul Dubé, salaire évaluateur, 232.00 232.00 Domat Blanchette, salaire evaluateur, 9.00V Bureau d'enregistrement mutations, Clément Gélinas, route de Pte du Lac, 40.00 Antonio Blais, salle nettoyage, millet,

30-Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée sur proposition de Aimé Matineau et secondée par Paul Provencher, et à l'unanimité des membres présents.

Syndicipus

40-Monsieur Joseph Bouchar Adu. chemin des Forges, est nommé syndic aux cours d'eau en remplacement de Monsieur Noel Veillette dont la charge est devenue vacante du fait de sa présentation à l'élection municipale de mai 1956, Proposition de Paul Provencher,

Secondée par Fairfax Martin, Et à l'unanimité des membres présents.

d'hiver 1956-57

50-Le secrétaire fait lecture des soumissions de Laurentide Ready Soumissions CheminsMix au prix de \$475.00 du milæe pour l'entretien des chemins de notre munici palité au cours de l'hiver 1956-57 et de celle de Monsieur Gérard Carbonneau, au même effet au prix de \$450.00 du mille cette dernière est acceptée et le maire est autorisé à signer un contrat à cett effet selon les termes du contrat de 1955-56

Proposé par Romualt Cæct eau, Secondé par Aimé Martineau, Et à l'innanimité des membres présents.

Pointe de terre début 2ième rang,

60-Au sujet de la Pointe de terre au début du deuxième rang, face à la propriété J.A.Bellavance, le conseil a décidé de faire faire à frais tripartites le fossé en bordure sud-est de l'ancien chemin à cet endroit partant de la terre Ballavance jusqu'à la nouvel le route, et quant à la clôture et l'ouvertue de ce chemin le conseiller Fairfax Martin et le secrétaire sont autorisés à consulter un avocat qui donne ra son avis sur le droit que pourrait avoir la municipalité de la fermer vis-à-vis la dite pointe.

Proposé par A.Matineau, Secondé par P.Provencher et à l'unanimité des

membres présents.

70-Le conseill décide de plus à l'unanimité de faire une demande au maitre des postes des Trois-Rivières, pour qu'il fasse numéroter les boites à malle dans la municipalité comme la chose s'est faite à Ste-Marguerite et la Pte du Lac, le secrétaire verra le maitre de poste à cette fin.



Monsieur le conseiller F. Martin est autoriser à faire faire deux affiches indicatrices devant être mises à chacune des extrémités du Blvd St-Michel et indiquant ce nom.

Le secrétaire écrirà à Monsieur Lampron, distributemn de Cola, pour lui demander de reculer à la ligge de construction son enseigne installée face au magasin Coulmmbe pret de la léième avenue;

Le secrétaire fera une demande officielle auprès de l'Office Provincial du Drainage pour avoir lesservices d'un ingénieur qui délimiterait le bassin de drainage de cours d'au Raymond-Charette et cecie devant servir de base à l'acte d'accord è être fait en vue de son recreusage;

Le secrétaire fait lecture de la lettre de démission du conseiller Hermile Matthon, pour cause de départ de la municipalité, et acceptation en est faite sur proposition de Paul Provencher, secondée par R.Croteau, et unanimement. Des remerciements seront envoyés pour lesservices rendus.

L'assemblée est levée à 9.hres 30 P.M.

Signe; Lo-

20 99 Garciar

_SEC.-TRES

Le 17 juillet 1956,

Proces-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale du conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu à 8 hres P.M., au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de S.H.le Maire, à laquelle prennent part les conseillers suivants:-Paul Provencher, Fairfax Martin, Henri Roy, et Aimé Martineau, ainsi que S.H.le Maire Lucien Lacombe, formant quorum.

lo-L'assemblée d'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire de l'agenda qui ne comporte qu' un item, savoir:-nomination d'un nouveau conseiller en remplacement de Monsieur Hermile Matton, et pour la terme de ce dernier; et il fut assermenté comme tel immédiatement devant le secrétaire; 30-Proposé par Aimé Mattineau, secondé par Fairfax Martin, et ànà! unanimité des membres présents:-Que Antonio Lawrence, domicilié à St-Michel des Forges, soit et est nommé conseiller en remplacement de Monsieur Hermile Matton, pour la fin du terme pour daquel ce dernier avait été nommé."

40-Une résolution de remerciements adoptée à l'unanimité des membres présentés est adoptée à l'endroit de M.H.Matthon.

50-L'assemblée est levée à 8 hres. 15 P.M.

Signé:-10-/leven falls

20-20-SEC.-TRES.



Le 6 aout 1956 Procès-Verbal de tenue de ,'assemblée régulière du conseil de St-Munici palité de St-Michel des Forges, tenue au lieu, heure or-dinaires des séances du conseil, mardi ce sixième jour de aout mil neuf cent cinquante-six, sousslab Présidendet deuSa Hole Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part de plus les conseillers suivants, Aimé Martineau, Antonio Lawrence, Faiffaix Martin, Henri Roy, forman quorum.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la priere habituelle;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes des deux dernières assemblées, elles sont adoptée sur proposition de F. Martin, secondé par Henri Roy et à l'unanimité des membres présents.

Bo-Le conseiller Henri Roy verra Monsieur Bouffard facteur pour s'entendre avec ce dernier au sujet du numérotage des boites à malle en bordure des chemins de la municipalité.

Le secrétaire écrira de nouveau au propriétaire de l'enseigne Cola à l'angle de la l6ième avenue et Chemin des Forges, pour lui ordonner de reculer cette annonce à 35 pieds du hhemin comme le stipule le règlement de construction.

40-Lecture faite par le secrétaire des mutations suivantes, les changements aux livres sont autorisés sur proposition de Aimé Martineau, secondé par Antonio Lawrence, conseiller et à l'unani-

mité des membres présents:-Vente 27 avril 1956, Wellie Crête à Aimé Langlois no:-185-4; Vente 25 avril 1956, Vve Emile Guilbert à Dame Cécile Trépanier

épouse de J.L.o Descoteaux des nos:-182,30 et 35; Vente par Nicéphore Elémond à Delle Sylvia Lemay de partie du

lot: -238, de 8 perches par 8 arpents; Vente par Alfred alias Freddy Milot à Maurice Labonté, de partie du not:-201 de 150' par 87';

Vente par Dame Emile Guilbert à Germain Matteau des nots:-182-71 et 72;

Vente le 23 mai 1956, par Henri Dubé à André Odellette du no:-184-17 et une partie du no:-184-18;

Vente 25 mai 1956, par Freddy Milot à Bernard Pothier de partie du no: -200 mesurant 65' par 100';

Vente le 12 mai 1956, par Fernand Labonté à Léo-Paul Doucet de partie du no: -208 de 70' par 150';

Vente le 28 mai 1956, par Gaston Paillé à Léo-Paul Doucet de partie du no:-211 de d'une partie du lot:-211 d'un triangle partant à rien de 30' sur un coté par 1508 de profondeur;

Vente le 12 mai 1956, par Fernando Coté à Réal Descôteaux d'une partie du no:-208 de 70' par 200'

Vente 6 juin 1956 par W.A.Lainesse à Ubald Gélinas no:-185-118; Vente le 15 juin 1956, Vve Philippe Stevens, à Henri Martel, des nos:-252,253;

Vente le 20 juin 1956, Chs.Ed.Boisvert à Gilles Brousseau du partie du no: -205 de 100' par 300';

Vente le 14 juin 1956, par W.A.Lainesse à Louis Guilbert no:185-5 Vente le 11 juin 1956, par W.A.Lainesse à Adelard Bolduc du not:-185-67,68;

Vente le 23 juin 1956, Arnold Pickup et Dame Juliette Cyrenne son épouse à Jean Ross; de sa partie du not:-199 moins les emplacements vendus;

Re Cadastre St-Etienne; Vente le 17 avril 1956, par Raoul Rathier à J.L. Beaubile de partie du not:-7- de 75' par 175'; Vente le 16 mai 1956, J.P.Beaulieu à Julien Landry du no:-1-66;

Mutations



Vente le 19 mai 1956, par Jos St-Pierre à La Corporation de St-Michel des Forges, du no:-1-262; Vente le lier juin 1956, W.A.Lainesae à Jeames Reardon des nos \$-63,64,65,66,67; Vente le 16 juin 1956, par W.A.Lainesse à Henri Paul Pagé, des nos 1-161,162,191, et 192; Vente Donat Blanchette à Jean Guy Buval, (75-X-130').

50-Le paiement des comptes suivants est autorisé sur Proposition de Fairfax Martin, Secondé par Henri Roy,

Et à l'unanimité des membres présents:-

Cheque no:289 290 291 J.Louis Marchanc consultation, Bureau d'enre gistrement mutations, Freddy Milot. (evaluateur. salaire) \$10.00\ 11.50\ 232.00\

120-Monsieur Joseph Bourassa, contribuable demeurant a la limite nord-ouest de la municipalité demande au conseil de permettre l'annexion de sa terre à la municipalité de St-Etienne des Bres.

Le conseil décide qu'il visitera les lieux avant de prendre une décision, et que toute façon il faudra une résolution favorable des deux conseils intéressés, une requête majoritaire des intéressés, et l'autorisation de la commssion municipale.

L'assemblée est levée a 10 hres.30 P.M.

Le 4 septembre 1956,

Provès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois de septembre 1956, du Conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu le premier mardi du mois, landi étant fete du travail, sous la présidence du maire M.Lucien Lacombe, au lieu et heure ordinaires des séances du conseil et à laquelle prennent part les conseillers suivants: -Paul Provencher, Fairfax Martin, Antonbo Lawrence, R. Croteau, et Henri Roy.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la priere habituelle;

20-Le secéétaire fera tenir à la Cie Coca-Cola une lettre lui enjoignant de reculer son enseigne en bordure du chemin des Forges à l'angle de la 16 ième avenue à la Mission à 35 pieds comme le stipule le reglement;

30-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents sur proposition de R. Croteau, secondée par P. Provencher;

40-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-\$149.88 Chèque no: -300, Shawinigan Water & Power Co. lumières, 16.00 Jacques Hébert, peinturage pancartes Bld St-Michel, G.G.Garceau, salaire secrétaire mois d'aout, 100.00 Antohio Blais, nettayage salle, sept. Ministère Santé, Accompte Ass. Publ. répartiton spéc. 500.00/ W.Baillargeon, part des permis de construction, Gilles Landry, recreusage fossé, équirre Route dennon 7.50 Ferdinand Masse, travail route des rochons, 10.00V V.Roussell, compte épicerie, Ass. Pub. M.Boulais,

> leur paiement est adopté à l'unanimité des membrés du conseils alors présents, sur proposition de Antonio Lawrence, secondée par Paul Provencher.

Octroi che mins d'hi-50-Proposé par le le conseiller Antonio Lawrence, secondée ver. par le conseiller Henri Roy, et à l'unanimité des membres présents:-Qu'une demande officielle soit faite au Ministère de la Voirie, de l'octroi de \$100.00 du mille, en rapport avec les chemins et routes octroyables pour l'hiver 1956-57, entretnus a la circulation automobile;

Qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie d'en

no:-

301

302

303

304 305

306.

307

3081



tretenir à ses frais comme il l'a fait depuis la chute du Pont Duplessis, le chemin des Forges, conduisant des Trois-Rivieres via les Forges, et St-Etienne des Grès, jusqu'à St-Boniface."

60-La secrétaire donne ensuite lecture des lettres suivantes:-

Lettre de l'Association Forestière Mauricienne, demandant au Conseil de défrayer les dépenses des gardes forestiers pour leur mermettre de prendre part au congrès devant avoir lieu en septembre, le 18 à Shawinigan Falls, le conseil décide de verser au retour dudCongrès à chacun des deux gardes forestiers huit dollars, sur rapport verbal de leur assistance à ce congrès.

Lettre de la régie des Transports de la Province, avisant le conseil qu'elle ne me ut donner suite sans avoir ent endu les co jections a la demande de prolonger le service urbain de St-Maurice Transport de façon à y inclure la Missi on Ste-Thérèse.

70-Le secrétaire donne ensuite lecture des lettres de M. Ferdinand Masse, inspecteur des chemins du Rochons, et de M.Georges Turcotte, qui désire se construire une maison à environ 10 aprents de la maison de Pauline Rocheleau, dans le rang des Rochons, ces lettres demandant au conseil de l'aide pour faire ouvrir et prolonger le dit chemin jasqu'au site de la maison projetée, le conseil refuse de dohner un octroi, sur proposition de A.Lawrence, secondée par F.Martin, et à l'unanimité des membres présents, et le conseil dit qu'il n'a pas objection à la prolongation du chemin en question en autant qu' il se fera à la charge des propriétaires riverains comme le veut le code municipal.

So-Lettre de Rorger Gélinas, arp. géo. demandant l'adoption d'une résolution autorisant le cadastre d'une partie du lot: -209 devant porter les nos:-1 à 19 inc. de subdivisions, et de partie du lot:-210 devant porter porter le no:-1 de subdivision,

Adopté sur porp. de A.Lawrence, secondée par F.Martin, et à l'unanimité des membres présents.

90-Lettre de Dame Roland Chrétien et représentation verbale de M. Joseph Bourassa, demandant que leurs immeubles situés à St-Michel des Forges, soient annexés à St-Etienne des Grès, du diminution d'évaluation. La demande est resusée sur Prop. de A. Lawrence,

Sec. de R. Croteau, et à l'unanimité

des membres présents.

100-Après demande de la part du mairité pour savoir s'il y a d'autres plaintes au sujet de l'évaluation, et comme il ne s'en trouvait aucune, le conseil à l'unanimité des membres présents, sur proposition de Fairfax Martin, secondée par A. Lawrence, et à l'unanimité des membres présents, homològue le rôle tel que déposé.

100-Monsieur F.Martin est autorisé à demander a J.Hébert, de peintre des inscriptions des noms des rues et avenues à la Mission Ste-Thèrèse , là où il en manque présentement.

Homologation du

Role Evaluation

1956.

llo-Une lettre sera mallée à The. S. W. & P. Co. les avisant que la municipalité a connu des interruptions de courants au rythme de 2 ou 3 par semaines, et qu'on devra voir à corrieger cet etat de chose.

120-Une lettre sera adressée au Ministère de l'Agriculture, avec cople à M.Gaston Hardy, de Shawinigan Falls, et copie à l'Office du draina ge demandant qu'on fasse creuser le cours d'eau charette-Raymond par une grue du gouvernement et à ses frais, dès 1956.

130-Une lettre sera mallée à Dame Donat Bellefeuille, la mettant en deme ure de reculer ses chalets qui empiètent sur l'assiette de l'an cien chemin de front du 2 ième rang.

aris aution Reglement Eclairage

Lo Philips

140-Une lettre sera adressée à Monsieur Blais, 10 ième avenue Ste-Thérèse, l'enjoignantd'avoir à abattre son chien, sans quoi le conseil verra à lui faire perdre son assistance publique.

150-Le maire fait part d'une demande de Monsieur J'-P.Cloutier, demandant au conseil de signer une carte d'assistance publique dans le but de le faire passer de la classe "B" à la classe "C" ce qui est refusé et du même J.-P.Cloutier une demande à l'effet de signer une carte pour le fiss dece dernier visant à placer cet enfant à l'orphélinat dans le but qu'il y reçoive plus facilement l'instruction, et le conseil refuse encore sous prétexte qu'il existe une bonne école à Ste-Thérèse à proximité de la demeure de l'enfant, et que le conseil ne peut accorder cette demande, car ce serait ouvrir une porte à d'autres cas semblables.

160-Le conseiller H.Roy demande s'il y aurait possibiliét d'amender le reglement d'éclairage dans le but d'en faire porter le cout sur la base du œut total d'éclairage pour la village des Forges et le Haut de la Côte des Forges, divisé par le nombre de propriétaires de terrains en bordure de la partie éclairée.

Et il donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à cet effet à une séance ultérieure du conseil.

170-Si le quinze septembre le "grader" de la voirie provinciale n'a pas fait l'ouvrage attendu dans les rues de Ste-Thérèse, l'inspecteur de chemins pour cet arrondissement est autorisé par les présentes à réserver à cétte fin les services de la Cie Regional Asphalt ou Page Equipement selon le cas, le cout devant en etre payable par les intéressés.

Proposé par Paul Provencher, secondé par R.Croteau, et à l'unanimité des membres présents.

180-Monsieur Médard Boulais, devenu invalide, demande de l'aide pour acheter la nourriture nécessaire au soutien de ses quatres enfants en bas age, eindi que de son épouse, le conseil vote à cette fin une autorisation de dépenser \$30.00 et ce en attendant qu'il obtienne sa pension d'invalides.

Proposé par A. Lawrence, secondé par F.Martin, et à l'unanimité des membres présents.

190-Monsieur Frs. Charette, 'demande à qui incombe la charge d'enlever les arbres poussés dans le cours d'eau Raymond-Charette, et le secrétaire lui fera part de son opinion à ce sujet après lé tude.

L'assemblée est levée à 11 hres

Signé Jucin Josem MA

Jagarceau — S



Le 1 ier octobre 1956,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du mois d'octobre, 1956, du Conseil de St-Michel des Forges, tenue, au lieu jour, et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H. le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivants, Aimé Martineau, Antonio Lawrence, Fairfax Martin, Henri Roy,

lo-L'assemblée s'ouvre par la récitation de la prière habituelle à 8 hres P.M.

20-Le conseilleur Aimé Martineau, demande une minute de silence et de receuillement au conseil et à l'assitance dans le but de commémorer la mort de la mère de Monsieur L, cien Lacombe;

30-Lecture faite parle secrétaire des minutes de la dernière a ssemblee elles sont adoptées telles que lues sur proposition de Antonio Lawrence, conseiller, secondé par Fairfax Martin, conseiller et a l'unanimité des membres présents;

des Rochons, Trava ux

Avis aux rive- 40-Lecture faite par le secrétaire d'une lettre de Monsieur Ferdinand rains du CheminMasse, mettant le conseil au courant qu'il a a titre d'inspecteur municipal pour le secteur du Rochon, aviser certains riverains:-Mlle Pauline Rocheleau, Dame Emmanuel Chauvette, Monsieur Arthur Mony, Willie Lefebvre, Eugène Dubé, Robert Poisson, Willie Pooisson Didice Fortier, Roger St-Louis, P.-E. Lemire, Salby Girard, Marcel Girard, Paul C hauvette, et joint à la dite lettre copie de l'avis qui fut alors servi.

50-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

Cheque no:309

Shawinigan W.&.P.Co. lumières, Formules Municipales Limitéed (côden Ant. Lawrence) \$149.18**** \$5.45 Antoinio Blais (nettoyage) de la Salle Octobre) \$2.00 \$ G.G.Garceau, salaire septembre \$100.00 \$59.95**** \$10.00 Charles Tardif (Assistance Médore Boulais) F.Masse; (Chemin du Rochon)

Leur paiement en est autorisé sur proposition de Fairfax Martin, conseiller, secondé par Aimé Martineau, conseiller, et à l'unanimité des membres présents.

60-MM.D.Boisselle et Rosaire Gaudet, font part au conseil de leur intention d'organiser une patitaoire publique sur le chemin des Forges, et demandent au conseil un octroi pour leur aider à subdvenir aux besoins d'argent,

Le conseiller Martin, fait remarquer qu'il y aurai lieu pour le bon fonctionnement de cette patinoire de signer une entente entre les promoteurs susdits, et de fixer dès la présente séance le nombre maximum de patitoires qui auront droit au partage du montant dotal de \$265.00 que veut verser le conseil pour aider les jeux.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents, que cette somme devra être partagée entre l'organisation des loisiers de Ste-Thérèse, du Village des Forges, et du Chemin des Forges par parts égales entre eux, et que l'octroi versable au comité des jeux du Chemin des Forges, le sera après entente signée entre les promoteurs.

70-Proposé par Antonio Lawrence, conseiller, secondé par Aimé Martineau, conseiller, et à l'unanimité des membres présents:-

"Que demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre et Député du Comté de Trois-Rivières, de bien vouloir intervenir auprès de l'autorité compétent ente pour obtenir le pagage en asphalte des septième et huitième avenues, à la Mission Ste-Thérèse depuis le chemin des Forges, jusqu'à l'Eglise, ainsi que la rue transversale passant devant ladite église et joignant les sept et huitième avenues, pour une longueur totale d'environ huit cents pieds."

"Que demande soit∉ faite à la même occasion au Premier Ministre de faire accorder par le département concerné un octroi à la municipalité pour l'indemniser des argents dépensés à Ste-Thérèse de la façon suivante:-

Nivelage Page Equipment Co.Lted,

\$152.00 \$152.00

16 hres à \$9.50 de l'heure;

Gravelle:-achetée de Jos Paquètte, et transport,

10o-avenue ,9 voyages, a	\$5.00	\$45.00
140-avenue, 1 voyage a	\$5.00	\$5.00
9 -avenue, 6 voyages, à	\$5.00	\$30.00
30-avenue, 4 voyages, à	\$5.00	\$20.00
16-avenue, 8 voyages à	\$5.00	\$40.00
15-avenue, 2 voyages, à	\$5.00	\$10.00
Route du Rochon, 3 voyages	à\$5.00	\$15.00 \$165.

Surveillance de ces travaux (Antonio Blais) 26 heures à \$0.75 de l'haure.

\$19.50

Total:-\$336.50

80-Le secrétaire communiquera avec Monsieur Raoul Rathier, pour connaitre le nom des propriétaires d'emplacements situés en bordure du chemin des Forges, au village des Forges, afin d'établir une liste de ceux qui étant éclairés peuvent être chargés pour de l'éclairage.

90-Le secrétaire fera tenir une lettre à Monsieur Paul Thibeault 1017 St-Prosper, l'avisant que le tir à la carabine sur son emplacement est prohibé, du fait qu'il s'agit d'une partie résidentielle;

100-Après demande à cet effet de la part de M. Henri Cloutier, le conseiller Antonio Lawrence est autorisé par le conseil à faire poser de la gravelle de Jos Paquette sur les 15 et 16 ième avenue de Ste-Thérèse;

llo-Le secrétaire fera tenir au conseil de St-Etienne des Grès une lettre de remerciements pour le concours des pompes incendie lors de deux récents feux survenus en notre municipalité.

Proposé par Henri Roy, conseiller, econdé par F.Martin, conseiller, et à l'unanimité des membres présents.

120-L'assemblée est levée à 9 hrés 15 P.M.



PROCES-VERBAL de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, ayant eue lieu le 5 nov embre 1956 au liem et heure ordinaires des séances du conseil, sous la Pré-sidence de S.H.le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prirent part les conseillers suivants:-Henri Roy, Fairfax Martin, Aimé Martineau, Paul Provencher, et Antonio Lawrence.

lo-L assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière;

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptée sur proposition de Fairfax Martin, secondé par Aimé Martineau, et à l'unanimité des membres présents;

30-Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

Shawinigan W& P. Co. Ltée, éclair age, \$149.18 Chèque no:-315 Bureau d'enregistrement Mutations septembre, 10.50 - 316 12.55√ Imprimerie duila Lacoursière Papeterie) 317 G.G.Garceau, salaire mois d'octobre 1956, 100.00 4 318 2.00 319 Antonio Blais, (nettoyage salle novembre) Emile Dubé, (Surveillance fossé Bellefeuille) 320 11.00 ✓ 321 Nelson Lefebvre, part parmis de construction,

> Leur paiement est autorisé sur proposition de Paul Provencher, secondé par F. Martin, et à l'unanimité des membres présents.

40-Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre de Elzéar Roy, demandant de remplir une formule au sujet des feux de for et survenus au cours l'été 1956;

Lettre de "Markrite" offrant des modèles de licenses de chiens le secrétaire en commandera le nombre voulu;

Lettre du Dept. de l'assistance publique du Québec, avisant le conseil que ce compte se monte à \$10,931.35 et demandant au conseil de quelle façon il entend payer. Le secrétaire est autorisé à répondre que le conseil verse \$500.00 par année et que des qu'il le pourra il paiera davantage.

Lettre de Gaston Hardy, répondant à une que nous lui avons adressée au sujet du cours d'eau Raymond-Charette, et ce dernier nous avise que les crédits pour l'année en cours sont épuisés mais que nous n'aurons qu'a communiquer avec lui en mars 1957, et qu'il obtiendra probablement l'aide demandée.

Une lettre enregistrée sera mallée a J.Reardon, village des Forges l'avisant d'avoir à tenir son chien attaché, et à prendre une license;

Amendemænd Règle+50ment no:-14 (Ēclai-

Reglement no:-14-a,

Vu l'avis de motion présenté par le conseillerHenri Roy, lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de St-Michel des Forges, à l'effet qu'il présenterait à une séance ultérieure du conseil, un autre règlement visant à amender l'article no:-2, du règlement no:-14 de la dite municipalité, (éclairage du Village des Forges et Haut de la Côte des Forges); ##/#

Mu que le mode actuel de paiement du cout d'éclairage de ce secteur ne correspond pas à une façon acceptée par les intéressées

Il est en conséquence proposé par H.Roy, conseiller, secondé par P. Provencher, conseiller et à l'unanimité des membres présents:-

rage Village des Forges, et Haut de la Côte des

Forges.

Que l'article no: -2 (deux) dudit règlement no qua torze (14) de St-Michel des Forges, est abrogé pour l'avenir à compter de ce jour;

Que ledit article no:-2(deux) sera remplacé par le règlement n0:-quatorze (a) \$\forall 14-a \right) du livre des règlements de la munici pa lité, et qu'il se lira comme suit:-

Le cout de l'éclairage pour cette partie du territoire de la municipalité situé au bas de la Côte des Forges, fera l'objet d'une répartition, basée sur le résultat obtenu en divisant le côut total d'éclairage pour ce secteur par le nombre d'emplacements éclairés et touchant le chemin des Forges, à cet endroit, soit:-P.E.Hains, no terrain:- Turcotte Gérard Noterrain:

Dame JuPicotte
Labarre Cléement,
Paillé Rosario
Rathier Raul,
Marchand Louis
Racine Hector
Désaulniers Lucien,
Paquette Jos.
Marchand Floribert,
Marchand Josaphat,

Marchand Wilfrid,
Barbeau Luc,
Turcotte Gérard,
Pothier Louis Veuve,
née Gabbielle Lacroix,
Lacroix Ls.PhilippeDme,
Milot Arthur,
Immeubles Radisson,
Villemure Marcel,
Desaulniers Gaston,
Milot Maurice,

Le cout de l'éclairage pour cette partie du territoire de la municipalité situé au Haut de la Côtre des Forges, fera l'objet d'une répartition , basée sur le résultat obtenu en divisant le cout total d'éclairage pour ce secteur par le nombre d'emplacements éclairés et touchant le chemin des Forges, àcet endroit,

soit:
Bellemare H.P. No Terrain:Martineau Marcel,
Raiche Jos,
St-Onge René,
L'Heureux Joachim,
Blais Noel,
Bellemare Jos,
Pullars Robert J.
3-Rivers Moto Club,
Deschamps Geo. Etienne Dame
Deschamps Reginale,
Rivard

Beaupré Lucien no terrain:
Blanchette Valbert,
Groleau Arthur,
Landry Jules,
Lamy Emile Vve
Couture Jos
Lessard Lucien,
Lainesse W.A.
Descoteaux Marcel,
Boissonnault Fernand,
Hardy Coul.
Bergeron Raymond,
Dusseault Louis,

De sorte que chaque propriétaire sus dit sera chargé d'un montant égal au résultat obtenu en faisant le calcul pour le territoire de secteur pour le quel il doit payer une taxe d'éclairage.

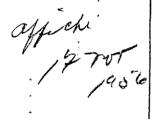
Le présent regament entrera en vigueur selon la loi.

Aodpéé à l'unanimité des membres présents.

60-Mors ieur Eugène Bellefeuille, d demandé par lettre l'adoption d'une résolution autorisant une subdivision d'une partie de terre qu'il possède en cette municipalité.

il est résolu de ratarder cette adoption, et le secrétaire verra un arpenteur-géomètre, qui donnera de grandes directives que devrait suivre le conseil avant déaccepter telle subdivision de façon à éviter des rues sans issus pour l'avenir et des dépenses d'expropriation.

70-Le secrétaire communiquera avec le gèrant de la cité des Trois Rivières, et lui demandera si la Cité n'aurait pas un camion citerne usagé, pourant servir de camion à incendie dans notre mu-





cipalité, et quel serait le prix de vente de tel camion., ou encore s'il peut nous dire où nous pourrions obtenir pareil camion. Communi quer avec Pierre Thibeault de PierreVille, pour avoir da littérature nécesaaire au sujet de la proppe incendie en usage dans las municipalités qui n'ont pas de systeme incendie.

80-Le secrétaire fera tenir une lettre à MM. Belhumeur, Lefebyre, et Lemire de la 15ième avenu, Ste-Thérèse les avisant d'avoir àcesser de faire bruler des déchets dans leurs fonds de cours, c'est un danger pour le voisinage;

90-Le secrétaire écrira de nouveau au gerant de la cité des Epois-Rivières, de voir à faire cesser les feux du dépottoir municipal, qui salissent les résidences de Ste-Thérèse et en incommodent grandement les résidents.

10o-Le secrétaire avisera de S.& W. Power Co. des interruptions très courantes de courant électrique sans les maisons du chemin des Forges pret du garage Croteau, et le secrétaire indiquera Monsieur Marcel Demers y érésidant comme pouvant donner les informations nécessaires

|11- M·Romuald Croteau est élu Promaire pour un termede 3-mois en rem| placement de A.Martineau, proposé par A.Martineau, et unanimement

1120-L'assemblée est levée à 10 hres P.M.

Le 3 decembre 1956,

Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue au lieu, jour, et heure or-dinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prenaient part les conseillers suivants, savoir:-A.Lawrence, R.Croteau, F.Martin, A.Martineau, P.PRovencher.

lo-L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habit uelle:

20-Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur propposition du conseiller A. Lawrence, se condé par le conseiller P. Provencher, et à l'unanimité des membres présents.

30-Lecture faite, par le secrétaire des comptes suivants;

\$149.18

Chèque no:322 Shawinigan W.&.P.Co. lumières,

323 Jacques Hébert, enseignes de rues et chemins,

324 F.Masse, (entretien chemin & Routes Rochons,)

Pagé Construction Ltée, (gradage rues mission)

Antonio Blais, \$2.00 Salle, \$18.50 surveillance rues) \$7.50\(28.00 \)

Bureau d'enregistrement Mutations,

Jos Paquette, Gravelle Ste-Thérèse, & Rochons,

C.G. Garceau salaire novembre, affichage règl. 14A.

√102.25

329 G.G. Garceau, salaire novembre, affichage regl. 14A,

330 G.G. Garcean, salaire du mois de decembre 1956,

Le secrétaire est autorisé à faire le paiement de ces comptes sur proposition de Antonio Lawrence, secondé par Paul Provencher, et à l'una nimité des membres présents.

Subdiv ision lot 191 Eug.Bellefeuille.

40-Une demande d'approbation d'un projet de plan de subdivision de partie du lot -191 Appartenant à "ug ène Bellefeuille, est adoptée de la façon suivante après une longue discussion entre l'intéressé particulièrement et les membres du conseillet particulièrement le

le conseiller F. Martin, la résolution se lit comme suit

"Que le plan de subdivision (projet) daté du 5 novembre 1956 et signé par l'arpenteur Roger Gélinas, et couvrant les lots de subdivision de 3 à 23 du lot:-191, inclusivement, ne vaudra que pour les lots dont les chiffres suivent, savoir:-191-3,4,5,6,7,8, 8,9,10,13,21,20,19,18,19,17,16,15,14, quant aux lots de subdivisions 191-11,12,22,23, le conseil de St-Michel des Forges, en refuse présentement l'approbation se réservant le droit d'y faire dadastrer une rue, et conséquemment les modifications du numérotage en conséquence devrant être faites à votre plan."

Propesé par A. Lawerence, conseiller, Secondé par F. Martin, conseiller et à l'unanimité des membres présents.

Octrois Patinoire Chèque no: - 330

50-Proposé par A. Martineau, se condé par R. Croteau, conseiller, et à l'uanimité des membres présents, qu'un octroi de \$120.00 dollars soit versée àu comité des Jeux du Village des Forges, pour aider laopération de la patinoire, et \$50.00 restant en réserve pour venir en adde en 1957- 58, au même organisme., chèque payable à Bernard Roy & F. Désaulniers,

de construction,

Chiens

Route Pte-du-Lac ent retien

Et.

Bld.St-Jean.

Lettre Philipert Villemeure,

Inspecteur Permis 60-Dans le but de décharger partiellement Monsieur NeusoneLefebvre d'un secteur de terrain en ce qui concerne l'inspection de laconstruction, il est proposé par A.Martineau, secondé par A.Law-rence et à l'unanimité des membres présents:-

Que Maurice Deschamps agisse comme inspecteur de construction pour toute cette par tie du chemin des Forges, allant de la route des Rochons jusqu'à la Côtre Jaune, et des rues qui y débouchent, et par la même résolution Jules Pichette est nommé rescenseur des chiens, et inspecteur des chiens, pour le secteur où opérait Gérard Armand, en 1956, tandis que Nelson Lefebyre et Léo Paquin, garderont le meme territoire que pour 1956."

70-Proposé par F. Martin, secondé par P. Provencher, et à l'unanimi-té des membres présents, que Monsieur Raoul Dubé, entretienne come par les années passées et aux memes conditions la route de la Pte-du-Lac, et que Gérard Carb onneau entretienne le Blvd St-Jean, pour l'hiver 1956-57, au même prix que le reste de chemins de la municipalité soit: -\$450.00) la paroisse des Trois-Rivières s'étant engagé à rembouser le cout d'entretien qui en résultera.

80-Le secrétaire adressera une lettre à Monsieur Philibert Villeméure, 1293 Frigon, Shawinigan-Falls, camonnier chef du compté lui demandant de représenter auprès de qui de droit les demandes suivantes:-

a) elargis sement à 50 pds sur toute sa longueur de Bld St-Jean; ainsi que du Blvd St-Michel (Antienne route du Comté);

b) Nomination d'un cantonnier pour servir la municipalité;

Le tout aux frais de la voirie provinciale Proposé Aimé Martineau, secondé par P. Provencher, et à l'unanimité.

90-Une dernière lettre sera mallée (enregistrée) à James Reardon du village des Forges, l'avisant que la première infraction au règlement concernant la garde des chiens, de sa part, donnera lieu à une poursuite conformément au règlement municipal, (plaint de son voisin Monsieur Raoul Beaudet);

100-Avis à etre mallé à Monsieur Arsène Gagné, 15 ième avenue l'avisant que le reglement de construction prohibe l'habitation de maisons considérées comme chalet durant la saison d'hiver y déterminée et d'avoir à se conformer à ce règlement.

llo-Une lettre de remerciements sera adressée a l'Hon. Maurice Du



plessis, pour l'octroi de \$350.00 fait aux contribuables de Ste-Thé rèse, afin de les aider à payer les frais de nivelage et gravelage de partie des rues de cet arrondissement.

Sur proposition de A.Lawrence, et una-

nimement.

Adoption Budget 120-1957

BUDGET L950

Dépenses

Taxe au conseil de comté à \$0.05 du cent,	\$760.00
Salaire du secrétaire,	1200.00
Confection du mieux révision du rôle d'évaluation,	200.00
Election s'il y a lieu,	200.00
Vérification des livres,	150.00
Papeterie,	200.00
Timbres,	150.00
Cautionne ment secrétaire,	10.00
Revue et code municipaux,	25.00
Mutations,	100.00
Avis publiques et affichages,	25.00
Chemins d'été,	1000.00
Ettairage publique,	1800.00
Taxes prescrites, radiations,	200.00
Assitance publique,	4500.00
Divers dons,	300.00
Amortissement assist.publique, Bahlteue seuelement,	600.00
Chemins d'hiver à \$450.00 du mille,	6550.00
Divers (bien-etre, opinion légale etc)	225.00

Tobal:-\$18195.00

REvenus spéciaux:-

Assistance publique secteur de la Banlieue autrefois, \$595.00 900.00 Chemins d'été répartition, Eclairage répartition, 1600.00 Octroi Gouvernement Provincial, chemins d'hiver, 1035.00 Interêts sur arrérages de taxes municipales, 150.00

Total:-\$4480.00\$\$

D'où le montant des dépenses prévues est de \$18195.00 le montant des revenusspéciaux, est de \$4480.00

Ce qui laisse une différence nette de ::::\$13715.00

à \$0.95 du cent dollars, cela donnera \$14697.00, l'évaluation étant de Ce qui nécessiterait une taxe foncière générale de \$0.90 cents pour arriver, et qui donnerait \$13,734.00, mais comme in h'y aurait qu un très léger surplus de \$19.00, et comme le conseil juge qu'il dan geureux qu'un imprévu se produise, et qu'il manque de fonsis, il est en sonséquence résolu sur proposition de Antonio Lawrence, conseiller, secondé par Aimé Martineau, conseiller, et à l'unanimité des membres présents, que le taux général de la taxe foncière soit et est fixé à \$0.95 du cent do llars d'évaluation foncière, parposable par toute la municipalité, et que la taxe spéciale de \$0.05 du cent dollars d'évaluation dans le secteur détaché de la paroisse des Trois-Rivières, soit maintenue afin d'étenndre la dette d'assistance publique assumée par ce secteur. Les répartitions seront ajustées au besoin et de façon àrencontrer les montants qui doivent provenir de telles répartitions.

130-Radiations.

Radiations taxes130-Radiations,

Proposé par le conseiller A. Martineau, secondé par le conseiller Aimé Martineau, et à l'unanimité des membres présents, que le secrétaire fasse la radiation des taxes suivantes des livresde la municipalité, considérées comme erronées, ou prescrites:
Taxe générales, Dour l'année 1954, Héroux, \$0.60 JiNôel\$1.10; taxes de chiens pour l'année 1955, Bèlanger Albert, \$4.00, Alarje \$6.00, Bélanger H.P.\$4.00, Blanchette Donat \$2.00, Boisvert E.\$4.00 Boisvert Gilles \$10.00, Bournival Onil \$8.00, BourassaRenald \$2.00 Bournival Hlbert, \$2.00, Champagne Henri, \$4.00, Cloutier J.P.\$4.00 De Chateauneuf J.L.\$36.05 (taxe foncière) Demontigny Maurice\$2.00 Després Paul\$2.00, Doucet Achille \$2.00, Doucet Georges\$4.00 Boissonneaus F\$0.49 Guilbert Jacques, \$2.00, Giroux Roland\$6.00 Hamel Monique\$\$2.00, Héroux Ernest\$2.00, Labrèche Frs.Feo\$2.00 Lessard Lionel \$4.00, Lefebvre Marcel\$2.00, Mailhot Alfred\$4.00 Marchand Albert \$2.00, Milette Martial\$2.00, Mathieu Paul\$6.00 Noel Lucien\$2.00, Peters Alphonse \$4.00, Thompson Harry \$2.00, Thibeault Frank \$8.00, taxe foncière pour l'année 1956, Dan Blais \$1.00. R.Rathier, éclairage 1956, \$14.60.

140-L'assemblée est levée à 11 hres P.M.

Signée:

SEC.Tres.

Le 4 fevrier 1957,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu au jour, heures lieu ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Monsieur Lucien Lacombe, à laquelle prennent part les conseil lers suivants, savoir, Aimé Martineau, Antonio Lawrence, Fairfax Martin, Henri Roy, Paul Provencher.

lOL'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle;

2) Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée exles sont adoptées telles que lus sur proposition de Antonio Lawrence, secondé par Paul Provencher, étàl'unanimité des membres présents.

3)Correspondance, le secrétaire procède à la lecture des lettres suivantes:

Lettre de l'avocat Jules Biron, au sujet de chien de M. James Reardon, ce dernier s'engage à le tenir attaché;

Lettre du ministère de la santé au sujet des puits Layne que la cité des Trois-Rivières creusera à Notre-Dame de la Paix, le ministère dit qu'il s'agit là d'ane affaire de droit civil;

Lettre de Gaston Hardy, avisant ele conseil qu'il a transmis la demande qui lui faite au sujet d'un cationnier et de l'élargis sement à 50 ' pds à qui de droit;

Lettre de Dame Henri Fetterley, demdadant la pose de lumières de rues sur la 3ième, le conseil prie le secrétaire de lui faire parvenir un projet de requete et si tous les intéressés ou du moins la majorité la signe, on fera poser les lumières;

Lettre de l'association forestière (Elzéar Roy) demandant si le conseil est intéressé a l'acquisition d'équipement pour combattre



Chèque:332

333

334

335 336

337

338

339C

340,

les feux de forets, le conseil remet sa décision àprès/ celle qui sera prise pour le camion à incendie.

Lettre du Ministère de la santé, demandant quand le conseil paiera le compte de \$12,222.42 en rapport avec l'assistance publique; (Lue) Monsieur Antonio Lawrence soumet que le conseil devrait payer immédiatement \$3000.00, MM. F.Martin et A.Martineau, s'y oppose avant qu'on aie reçu le rapport financier, et M. Martineau soumet que les argents en caisse présentement devront servir avant to ut à payer la construction d'une salle publique, et Monsieur Martineau demande au secrétaire d'inscrire à l'agenda cet item pour la séance de mars. M. Lawrence, retire sa proposition et demande qu'elle soit étudiée à la prochaine séance.

4) Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

La Revue Munici pale (8 abonnements)

Coporation Mun. du Comté St-Maurice, taxe de comté,

Markrite Manufacturing Co. (licenses de chien)

Shawinigan W&.P. Co. lumières decembre,

Camille Houle, impression reçus permis de construction,

G.G.Garceau, salaire de janvier 1957,

J.M.Desruisseaux, (Huile à M. Boulais) ass. publique,

Banque Can. Shawinigan (Accompte Gérard Cambonneau chemins) 2500.00

Antonio Blais, Nettoyage salle fevrier 1957,

2.00

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de Antonio Lawrence, secondé par Fairfax Marti n, et à l'unanimité des membres présents.

5) Monsieur James Reardon, demandæn au conseil da pose de 2 lumières de rues (4 ième rue Village des Forges), et il s'engage à en défrayer le cout seul, le conseil demandera à Shawinigan W&.P. Co. si la chose est possible, et dans l'affirmative, les lumières seront posées;

6) Le secrétaire fait rapport au corseil de l'entrevae qu'il a eu avec Monsieur Rodolphe Dubuc de cette compagnie au sujet du tracé d'une rue transversahe du coté sud-est des lignes de transmissions et la compagnie est consentante à offrir sous ses tours une lisière de 25 pds de largeur, à la condition que les propriétaires voisins en fassent autant; le conseil adcepte la proposition.

7) Mutations, lecture en fst faite par le secrétaire, savoir:-

Vente 27 oct. 1956, Noel Veillette à Henri Blanchet du no:-183-3 et de la partie sud-ouest du not:-183-4 de 15' de largeur par environ 100

Vente 8 novembre 1956, Raul Robert à Charles E.Boisvert, no:209-18;

Decl. transmission 2 nov. 1956, Léo Marchand léguant ses biens à son épouse Cécile Rathier, no: partie du 185 contenant 80' de la rgeur en front sur une profondeur de 80' et de la le terrain s'élargit vers le sud-est de manière à atteindre une largeur de 160', sur une nouvelle profondeur de 80'.

Vente le 31 cotobre 1956, par Eug.Bellefeuille à Léo L. Gélinas des nos:-214-34,36,50,51,53,54,55,56,57,48,59,60,61,62, et 215-3,4,5,6,718,9,10,11,12,13,14,15,17,18,19,20,21,22,28,29,30,31,32,33,35,36,37,38,39,45,46,47;

Vente le 10 nov: 1956, par Raymond Boudreau à Chs. Edouard Drouin des nos: -305,306;

Vente 19 novembre 1956, W.A.Lainesse, à Wellie Roux, du no:-182-102;

Vente 19 novembre 1956, W.A.Lainesse à Paul Couture, no:185-62;

Vente le 24 nov. 1956, René Doyon à Chlaude Doyon, des nos:194,93,94;

Déclar.transmission 21 mai 1956, Vôrila Rivar,

Ovila Rivard léguant la nue propriété de ses biens à Roger et Jean Lord, et l'usufruit à Léonard Rivard, de sa terre no: -333;

Vente le 26 nov. 1956 Philippe Tousignant à Ubald Gélinas au no:-184-55,56;

Vente le 15 decembre 1956, Eugène Bellefeuille à Ferdinand Plourde du no:-193-12;

Vente le 15 decembre 1956, Eugène Bellefeuille à Ferdinand Plour de du no:-193-13;

Wession le 15 aout 1956, Emilien et Gémard Raymond à leur père Edouard Raymond, tous leurs droits sur le no:-236;

Cession le 22 decembre 1956, Dorat Raymond à son père Edouard Raymond de sous ses droits dans le no:-236;

Vente Roger Morssette à Jean-Paul Gaulardit (183-68);

Vente 17 nov. 1956, Les Immeubles Radisson Enreg. à Waddy Aboud des nos:-1-139,140,141,142,143,144,166,167,168,169,170,171,173 174,175,183,184,185,186,187,188,202,203,204,220,221,222,224,225,233,136,137,165,172,182,201,215,219,229;

Vente le 30 nov. 1956, W.A.Lainesse à Jules Bergeron, no:-7-83 et 8-12;

Vente le 27 novembre 1956, W.A.Lainesse à Zoel Lacourse des nos:-6-194,195,196,203,204, 205,;

Vente le 30 novembre 1956, Jos Bellemare à Dame Bériza Généreux épouse de Arthur Angel, du no:-1-49;

Vente le 17 decembre 1956, par René de Leeman à Constant de Leeman de la moitié indivise des nots: -283,284.

Les changements aux livres en conséquence de ces mutations sont autorisés sur proposition de Paul Provencher, secondé par Henri Roy, et à l'Unanimité des membres présents;

8) Cours d'eau Marchand, et Cours d'eau Raymond Charette, le conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante:-

"Que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture, et copie de cette lettre sera mallée à M. Gaston Hardy, à l'effet de faire creuser par les pelles de l'Office du Drainage, les cours d'eau susdits actuellement nécessaires à l'Agriculture."

- 9) Monsieur Antonio Lawrence, fait fart au conseil de l'établissement éventuel de nouvelles cours à déchet à Ste-Thérèse et demande au secrétaire de faire l'étude de la question, pour savoir si le conseil ne pourrait pas en prohiber l'établissement à l'avenir
- 10) Une lettre sera adressée à la Cité des Trois-Rivières, demandant de faire cesser les feux du dépottoir;
- ll)Une lettre de bons son haits sera mallée a l'Hon. Maurice Duplessis, à l'occasion de son anniversaire de naissance; propesé par Antonio Bawrence, et à l'unanimité.

12)L'assemblée est levée à 101 Rres P.M.

Bigner Jucien Jucinity

_Sec.Tr



Chèque no:341

342,

343,

344,

345,

346,

347,

348,

349,

350,

351,

352,

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenu au lieu, jour et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe à laquelle prenaient part tous les membres du conseil, savoir:MM A.Martineau, Ant. Lawrence, Paul Provencher, F. Martin, H. Roy, RoCroteau.

- 1)L'assemblée s'ouvre à 8 P.M. par la récitation de la prière habituelle;
- 2)Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernièreassemblée elles sont adoptées telles que lues sur proposition de conseiller A.Lagrence, secondé par P.Provencher, et à l'enanimité des membres présents;
- 3)Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

\$10.50 Bureau d'enregistrement mutations, . 149.18 \$ Shawinigan W.&.P. Co. lumières, 51.98 Camille Houle, imprimeur, 29.00√ W.ALainesse, (timbres postes) 130.04 4 René de Cotret, Ferron & Nobert & Cie, 102.50 G.G.Garceau, salaire et affichage, .501 Armand Girard, part de taxes de chien a date 1-1-57, .50 1.50 √ Léo Paquin, W.Caron, & Fils, bon garantie assurance secrétaire, 10.00 2.00 1 Antonio Blais, nettoyage salle du conseil, Banque Can. Nat (accompte Gérard Carbonneau) chemins, 2000.00 🗸

Léautorisation de payer ces comptes et d'émettre les chèques en conséquence est autorisée sur proposition de F.Martin, et decondé par R.Croteau, et à l'unanimité des membres présents.

4) Le secrétaire fait la lesture de la correspondance, savoir:-

Lettre de l'Association Forestière Mauricienne, au sujet du cours a etre donné aux garde-feux municipaux, MM.Nelson Lefebvre et Edouard Raymond, sont nommés de nouveaux, pour un autre terme de un an, et le conseil/versera la somme de \$8.00 àuxdits gardeux feux s'ils se rendent à la session à etre tenue au Radisson, le 23 avril prochain,

Lettre de St-Lawrence Plantation, demandant au conseil si on le dédommagera de la prise de terrain en vue de l'élargis sement du chemin du 2 ième rang, le secrétaire lui fera savoir que tous les autres reverains ont donné le terrain, et que c'était à cette condition qu'on a élargi le chemin, et qu'il y aurait lieu qu'il en fasse au tant;

Lettre de S.W.&.P.Co. disant qu'on ne peut poser moins de 5 lumières à la fois et ceci relativement à la demande de J.Reardon;

Rapport du Commissariat des Incendies, disant quels travaux il faudrait faire avant d'acquér n un camion citerne;

5)Le secrétaire fait rapport de l'entrevue qu'il a eu avec le gèrant R.Lord de la Cité, au sujet des feux de dépottoir, et le secrétaire fera tenir une plainte officielle à se sujet au département de l'hygiène:

De plus le secrétaire met le conseil au courant des projets de la Cité à l'endroit de notre municipalité, au sujet de l'eau, le conseil des 3-Rivières sera disposé à en vendre a nos résidants, un plan d'urbanisme est en voie de confection, et à l'autombe la Cité des Trois-Rivières, convoquera les conseils de la Paroisse des 3-Rivières et de St-Michel des Forges, et leur fera connaître les suggestions apportées par les urbanistes et on discutera des problèmes communs, savoir:-eau, annexion, expansion du rè-lement d'urbanisme à notre municipalité.

Les conseillers A. Lawrence, et A. Martineau; sont d'avis qu'il y a lieu de commencer immédiatement l'étude des travaux d'aqueduc pour læe/t/sedteur du chemin des Forges et Ste-Thérèse, et à cette fin, les membres du conseil rencontrerent l'ingénieur Maurice Langlois pour discussion préliminaire.

6)Le conseil procède à la lecture du bilan préparé par les vérificateurs Decotret, Ferron, Nobert & Cie, et il est accepté tel quel sur proposition de A. Lawrence, secondé par R. Croteau et unammement.

7) Proposé par le conseiller A.Lawrence, se condé par le conseiller Henri $R_{\rm o}y$, et unanimement,

"Que les imme ubles pour lesquels les taxes 1955,1956, 1957 n'ont pas été complètement acquittées soient vendues au conseil de comté pour taxes, et que Monsieur Oscar Leclerc, secrétaire du conseil de comté, agisse pour et au nom de notre municipalité dans le cas où il n'y aurait point d'enchérisseur. Et les adjuger au conseil des Forges, faute d'enchérisseurs.

8) Morsieur Aimé Martineau, expose avec beaucoup d'arguement s qu'il est maintern nt temps de construire une salle municipale sur le terrain réservé à cet effet village des Forges, il rappelle que l'emploi de la salle Ste-Thérèse n'avait été accepté qu'a titre privisoire, et qu'il y a va de l'organil de la manicipalité de se doter de telle salle, au cout approximatif de \$7000.00 et le conseiller H.Roy, secondé par le conseiller R.Croteau, propose la construction de telle salle à meme les fonds courants de la municipalité, comme un conseiller s'y oppose, on vote sur la résolution suivante:-

"Après un exposé des raisons qui militent en faveur de la construction immédiate d'une salle municipale, exposé fait par le conseiller Aimé Martineau, le conseiller Henri Roy, propose, secondé par le conseiller R. Croteau, que le conseille construise dès l'année 1957, une salle municipale au village des Forges sur fle terrain acheté àcette fin par le conseil, le conseiller A. Lawrence s'y opposant, le maire demande alors le vote, et le résultat est le suivant:-

En faveur de la Proposition H.Roy, secondé de R.Croteau, appuyés par MM. les conseillers P.Provencher, A.Martineau, F.Martin,

Contre la proposition De M. H.Roy, le conseiller A.Lawrence,

Et S.H.le Maire Lucien Lacombe, appose son veto à la résolution sur le vote majoritaire des conseillers.

9)Le conseiller Antonio Lawrence, soumet n'a pas remis un seul sous sur la cette couranted assistance publique, depuis l'érection de cette dernière, et il propose:-

"Qu'une somme de trais milles dollars (\$3000.00) soit versée immédiatement au Ministère de la Canté du Québec (Dept. Ass. Publique) a titre d'accompte sur cette dette d'assistance publique)."

Faute de second eur la proposition est rejetée.

10) L'einspecteur des chiens dans le secteur Ste-Thérèse-Les Rochos est autorisé à tuer le chien de Albert Richer, qui est dangeureu après avoir eu l'affirmation à cet effet de la part d'un témoin et il est autorisé à tuer le chien de Dame Albert Brousseau,

Vente terres conseil de comté

Vote en faveur de la const**muc**tion de Salle Municipale

SEC.-TRES.



Homologation Acte d'accord Cours d'eau Mar chand.

Chèque no:353

354

355,

356,

357, 358,

359, 360,

361

362,

363,

364, 365, qui a mordu l'enfant Collins, un témoignage écrit à cet effet est versé dans les archives municipales.

Quant au chien de James Reardon, L8inspecteur Léo Paquin devra aller l'avertir de le tenir attacher continuellement sans quoi la conseil lui fera une pour suite judiciaire.

11) Le secrétaire avisera M. Ubald Gélinas, de démolir la construction amenée sur son terrain entre la 12 ième et 11 ième avenue, car elles sont non conformes au règlement de construction, et il en sera ainsi de la construction appartement à M. Arsène Gagné, 687 William Trois-Rivières.

12)Le conseil homologue à toutes fins que de droit l'acte d'acterd préparé par les intéressés du cours Cours d'Eau Marchand et ce à l'unanimité des membres du conseil.

13) L'assemblée est levée à 11 hres mains #.

/ Signé Lucien Lacont BAIRE

Le 1 er avril 1957

Procès-verbal de tenue de l'assemblée mensuelle régulière du conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu ce l er avril 1957, à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil sous la présidence de S.H.Le Maire Monsieur Lucien Lacombre, à laquelle prenai ent part tous les membres du conseil, savoir MM. Antonio Lawrence, Paul Provencher, Fairfax Martin, Romúnld Croteau, Aimé Martineau, Henri Roy,

- 1)L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récidation de la prière habituelle;
- 2)Lecture faite par le secrétaire des minutes de la dernière assemblée elles sont adoptées telles que lues sur proposition de M. Antonio Lawrence, secondé par Monsieur Paul Provencher, et unanimement;
- 30 Lecture faite par le secrétaire des comptes suivants:-

\$298.36 Shawinigan W.&.P.co., Bureau d'enregistrement, 3-Rivières, Mutations, 9.30 V Camille Houle, Impression Enveloppes, 7∙33 √ 2.00 1 Antonio Blais, salle nettoyage,

G.G.Garceau, salaire mars, et affichage avis vente taxes, \$1000.00 Gérard Carbonneau & N.C. Nat, accomptedéneigement, \$1000.00 \\ 4.00 \\ Nelson Lefebvre, sablage cotre Jaune, 1.00 1 Emile Dubé, Jos Paquette, graveille, Maurice Ricard, gradage deuxième rang, \$125.00 Y \$25.00 \$6.00 V Albert Boudreau, (surveil la nce étendage gravelle) \$9.91 Lucien Désaulniers, (ass. publique Mineault) Cité des Trois-Rivières, feu MaisonnȘte-Thérèse, **\$200.0**0

Le paiement est autorisé sur proposition de F.Martin, conseiller, se condé par A.Martineau, conseiller et unanimement.

4) Lecture faite par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre A Thompson, au sujet du terrain ayant servi à l'élargiesement du chemin du 2ième rang, le secrétaire lui écrira et dira que le conseil trouve qu'il y a suffisamment d'espace entre les sécheirs et le chemin pour y cirquler;

Lettre de l'Hon Maurice Duplessis, accompagnée d'un chèque de \$7000.00

représentant un octroi pour l'achat d'un camion à incendi ancle conseil prendra une décision au sujet du camion à une autre sé Lettre de Maurice Langlois, ingénieur, donnant une idée du cout de construction d'un aque duc municipal;

Le conseil demande de faire un relevé de la valeur au rôle d'évaluation du secteur compris dans les bornes suivantes, savoir Des limites de la ville des 3-Rivières jusqu'au Haut de la Côte des Forges, du St-Maurice, jusqu'à une distance approximative de 1000 pds à l'ouest du Chemin des Forges.

Lettre du Ministère de la Santé, disant qu'une enquete sera faite par le médecin hygiéniste au sujet des feux et fumées qui s'échap pent du dépottoir de la Cité des 3-Rivières;

Cte Ass. Publique Lettre du Ministère de la Santé demandant ce que le con seil enten faire au sujet du compte d'assistance publique qui lui est du; le secrétaire à la demande du conseiller F. Martin, demandera s'il y a possibilité d'arrangement.

Heure Avancee

5) Le conseil à l'unanimité décide que l'Heure avancée sera en vigueur dans les limites de la municipalité à compter du meme moment qu'elle entrera en vigueur pour la Cité des Trois-Rivières

Tam sable P.Charest,

🜒 Le secrétaire mettra en demeure Monsieur Rolland Charest de faire enlever le tas de sable déposé dans la rue pret de la maison Roussell:

7)Le conseiller Antonio Lawrence, propose qu'une chèque au mont an de \$3000.00 soit versé immédiatement en accompter au Ministère de la Santé du Québec, comme rembour sement partiel du compte que doit actuellement la municipalité des Forges, à ce ministère pour assistance publique.

La proposition reste sans secondeur.

Plans & Devis Salle Municipale.

Droit de Veto

5) Le conseiller Aimé Martineau, demande la construction immédiate d'une salle municipale sur le site réservé à cet effet au village des Forges, le maire s'y oppose alléguant que le conseil ne peut faire faire ce travail sans avoir obtenu au préalable des plans et devis.

Le conseiller Martineau, soumet que le conseil a adopté à sa séance du mois d'avril manifestant le désir du conseil pour une telle salle, et que le maire doit se rendre à la décision majo-

ritaire du conseil, mais ce demier s'y oppose.

Lecture est faite des articles 107, 4ième paragraphe, et 624 C.M. au sujet de la façon de faire les travaux, et du droit

de veto du maire.

9)Le conseiller Hemri Roy, secondé par le conseiller F. Martin, et unanimement propose:-

[†]Qu[†]un menuisier licensié, ou maitre-homme charpentier, prépare des plans et devis au sujet de cette salle municipale et que le tout soit soumis au conseil, qui ordonnera alors les travaux nécessaires."

10) Pour faire suite à la lecture de l'article 109- 4ième parag. C.M. le conseiller Aimé Martineau, secondé par le conseiller Hen-ri Roy, redemande le vote au sujet de la résolution du mois'd'af vril au sujet de la construction d'une salle municipale et cette résolution est passée au vote:-

En faveur du maintient de la résolution telle que lue:-MM. Lescons eillers H.Roy, F.Martin, P.Provencher, A.Marti-

neau, et Romuald Croteau;

Contre Le conseiller Antonin Lawrence.

L'assemblée est levée à 10 hres moins quart P.M.

Plans & Devis Résolution.



l'assemblée étant leyée:-

signé Macen Jacons

Soporarain.

SEC.-TREB.

Le 23 avril 1957

Procès-Verbal de tenue d'une assemblée spéciale convoquée le 16 avril 1957, à la demande de deux conseillers, municipaux, et tenue le 23 avril 1957, au lieu et heure drdinaires des séances du conseil sous la présidence de S.H.le Maire Lucien Lacombe, à laquelle prennent part tous les conseillers municipaux, savoir:-H.Roy, F.Martin, R.Croteau, P.Provencher, A.Lawrence, et Aimé Martineau.

- 1)La séance s'ouvre à 8 P.M. par la récitation de la prière hab ttuelle
- 2)Le secrétaire procède à la lecture de l'avis de convocation;
- 3)Le secrétaire est autoris é à faire les inscriptions au livre ou rôle d'évaluation de façon à substituer Monsieur Gilles Lupien, électricien de St-Michel des Forges, comme propriétaire de cette partie du lot:-208 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, de 125' de largeur à son front pret du chemin des Forges par 155' de profondeur à la placede Gaudias Côté, (Contrat de vente devant G.G.Garceau, le 9 avril 1957, enregistré no:-199,478);

 Adopté unanimement.

4)Le deuxième item inscrit à l'agenda, savoir étude, adoption d'un plan pour ane salle municipale, et adjudication du travail s'il y a lieu.

Le conseiller A. Martineau soumet à l'attention du conseil le plan préparé par Gérard Turcotte, et il dit qu'elle devrait couter en viron \$8000.00, et que ce plan a été fait gratuitement, éelle pourrait être construite en moins de deux mois, elle comprendrait des planchers de bois franc, et des mûrs de gyproc, les autres détails étant indiqués sur ce plan.

Le maire soumet qu'il vaudrait mieux attendre après les élections du 13 mai pour prendre une décision, vu que beaucoup de contribuables s'opposent à cette construction, et que si le conseil décide d'adjuger le travail, il apposera son veto.

Le conseiller F.Martin, soumet qu'on peut accepter le plan par une résolution, et que pour connaître le sentiment de la population, on fera signer une requête par les constribuables, et sur vue de cette requetre le conseil prendra alors une décision.

Le mair e demande alors le vote sur la proposition Martin au sujet de l'approbation du plan soumis:

Proposé par le conseiller F.Martin, Secondé par le conseiller A.Martineau, et unanimement

résolu:-

"Que le plan préparé par GeRard Turcotte, pour une salle municipale, soit et est adopté tel que préparé."

Le conseiller A.Martineau, demande le vote sur l'opportunité d'adjuger la construction immédiate de la salle municipale, comportant la nomination de Monsie ur Gérard Turcotte, comme surintendant des travaux, ces travaux étant faits à la journée.

En faveur de la construction immédiate: -A.Martineau Conseiller, P.Provencher, " H.Roy, "

Contre la costruction immédiate:-Antonio Lawrence, conseiller,

Approbation du plan (Salle Municipale)

Vote sur décision d'adjuger construction Salle Municipale LA RELIURE

MARGE DE



Rairgax Martin, conseiller, Romuald Croteau, " Lucien Cacombe, maire.

Les conseillers Martin, et Croteau, motivent leur vote, en disant qu'ils sont en faveur de telle salle, mais vu l'opposition de certaines gens, ils veulent connaître exactement le sentiment de la population, avant de voter une pareille dépense.

5)Le 3ième item à l'agenda, achat d'un camion à incendie,

Le secrétaire fait part au cosseil d'une soumission de Pierre Thibeault & Cie de Pierreville, au prix de \$13,887.31 pour un camion Fargo, avec equipement voulu, taxe de vente non incluse.

Le conseille r A. Lawrence, veut qu'on demande des soumissions à Lafrance & Frère Ingeneering, avant de prendre une décision.

Un représent ant de la maison Thibeault, demande alors qu'on lui remette la soumission, et il dit qu'il en fera une autre mais à un prix plus élevé.

Pour mettre fin au débat, avec le consentement des autres membres du conseil, le conseiller Henri Roy, donne un avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil, deux règlements, A)L'un sur l'achat d'un camion à incendie, et le mode de financement de camaion, pour en arriver au paiement;

B)L'autre sur l'opportunité de construire une salle municipale, et la façon d'en financer le cout.

Ces règlements après approbation par le conseil demant etre soumis à l'approbation des contribuables par voie de referendum.

(d) La corporation de St-Michel des Forges, abhètera le camion et equipement pour lequel une soumission a été présentée au conseil à la séance de ce jour, au prix y mentionné, sans pouvoir demander de sommissions d'une autre compagnie, silente le résultat du referendum fact favorable à tel a chat.

Adopté unanimement.

Le conseil autorise le secrétaire à faire savoir à Monsieur Maurice Ricard, qu'il est autorisé à verser quelques voyages de sable sur les déchets (4 voyages) le long de la côte des Forges.

Monsieur Martial Milette, est autorisé à ramsser les déchets déversés le long de la route, face au secteur Ste-Thérse, au prix maximum de \$3.00 de l'hæure.

Adopté unanimement.

goMonsieur HenriPPaul Julien est nommé inspecteur chargé du respect du règlement de construction pour cette partie du territoire municipal s'étendant à compter du village des Forges (Bas de la CoTé) jusqu'à la Côte Jeaune, (chemin des FOrges Adopté unanimement.

L'assemblée est levée à 10 pres p.M.

gggareson SEC.-TR

Avis de motion:-Regl.Salle,

Camion.



Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, ayant eu lieu le 6 mai 1957, a l'heure et à l' endroit ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.Le Maire, Lucien Lacombe, à laquelle prennent part tous les conseillers, savoir:-F.Martin, R.Croteau, Henri≠ Roy, Aimé Martineau Antonio Lawrence, Paul Provencher;

- 1)L'assemblée s'ouvre à 8 b.M. par la récitation de la prière habituelle:
- 2)Lecture faite par le secrétaire des minutes des deux dernières assemblées du conseil, elles sont adoptée telles que lues sur proposition de F. Martin, secondée par R. Croteau, et unanimement;

3) Lecture faite des comptes suivant és savoir:-Chèque no:-366, Corporation Mun.St-Etienne des Grès, chemins d'hiver, \$150.00 / 367, hawinigan % P. Co. lumières (avril+) 149.18 368, G.G.Garceau, affichage séance spéc.avis élection, salaire104.00, 369 Antonio Blais, salle 23 avril et 6 mai 1957, 4.00 370, Gérard arbonneau, blance contrat de neige 56-57 1002.50 371, Aurèle Balbot, (surveillance grave/lle Mission) 1.85 8.00√ 372, Edouard Raymond, (assistance cours garde-feu) 373, Albert Boudreau, (survillance gravelle étentage Mission) 3.00

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de Antonio Lawrence, secon dé par Aimé Martineau et unanimement.

4) Lecture fait e par le secrétaire de la correspondance suivante:-

Lettre de la croix rouge demandant octroi (lue);

ENGAGEMENT D'UN CEDANT.

Lettre de Démission de la part du secrétaire G.G.Garceau, sujette à une vérifacation par De otret, Ferron & Nobert & Cie, prenant effet SECRETAIRE ET immédia teme nt après la présente assemblée, cette démission est ac-DEMISSION DU PRE ceptée et par la meme résolution, Monsieur Marcel Villemure, est engagé comme secrétaire aux conditions qui valaient pour le secrétaire démissionnaire, sujet à vérifation des comptes antérieure à ce jour.

Le secrétaire dépose sur la table du conseil un rapport des vérifacq-

teurs, établissant que tout est en ordre.

Le tout accepté tel quel sur proposition de Henri Roy secondé par le conseiller F. Martin, conseiller et unanimement.

Une autre personne, Joachim l'Heureux avait placé une application pour remplir la charge de secrétaire-trésorier, mais il l'a retiré séance tenante.

nias Marcham.

Cloture et décou5) Le secrétaire informe le conseil qu'à la demande de Monsieur Adovert Louis & Ado-nias Marchand, représenté par son père Monsieur Louis Marchand, il fut envoyé en 1956, une lettre dans le temps légal à Monsieur W.Lainesse l'enjoignant de faire du découvert dans les lignesoù ils sont propriétaires voisins, et M. Lainesse s'y refuse alléguant qu'il s' agit là d'arbres d'ornementation., et le secrétaire, dit qu'il a voulu que le conseil prenne une décision à ce sujet autorisant l'ins pecteur agraire à agir, le conseiller H.Roy, se rendra sur les lieux et fera rapport au conseil à une prochaine séance.

- 6)Le conseiller retire son avis de motion relativement à la présentation de règlements d'emprunts pour la consturction d'une salle mu-nicipale et l'achat d'un camion à incendie, alléguant qu'il vaut mieux que la décision soit prise par le conseil qui siègera après le 13 mai.1957.
- 7) Le secrétaire fait lecture des muta tions suivantes, et les changements aux livres sont autorisés sur prop. A. Lawrence, secondé par H. Roy et unanimement:-

Cadastre:-Paroisse des 3-Rivières. Déclaration transmission (décès Lorenzo Plante) 8 mai 1954, léguant la moitié deses biens à son épouse Dame Angèle Houle, comme part de communauté et le reste à ses enfants:-Aliette, Jean-Gilles, Lucette, Jean-Claude, Renée Plante et il s'agit du lot:-293, de 100' de largeur au front par 210'

Vente 3 janvier 1957, Angèle Houle veuve de Lorenzo Plante tant personnellement que comme tutrice à ses enfants sus dits, à Dame Marie-Ange Doucet, veuve de Georges Vézina, de l'emplacement P-29

Vente le 12 janiver 1957, W.A.Lainesse, à A.Désaulniers:-185-96;

Vente le 8 jajvier 1957, W.A. Lainsesse, à Réal Lemire,:-185-111;

Vente 11 janvier 1957, Dame Emile Guilbert à Roméo Guilbert:des nos:-182-99,100 et 101;

Vente le 11 janvier 1957, Dame Emile Guilbert à à Dame Aline Guilbert épouse de Jean Isabelle, nos:-182-82,83,84;

Vente 25 janvier 1957, Corporation Par.3-Rivières & St-Michel des Forges, à Jean Guy Morin, les parties des lots:-323,332,337;

Vente 25 janvier 1957, E.Bellefeuille à Marius Montambeault:193-8

Vente 28 janvier 1957, Roméo Beaudry & Joseph Albert Guay Clément Gélinas, à/\$/\$\delta\d pieds de largeur par une profondeur de 27 arpents;

Déclaration décès Alcide Mongrain, 30 janvier 1957, léguant à ses filles:-Fleurette Mongrain, veuve de Georges Laontaine, Aline Mongrain épouse de Egide Dumont, Lucienne Mongrain veuve de Albert Rheault, Antoinette Mongrain épouse de Dieudonné Brouillette, Bella Mongrain épouse de Wilfrid Baillargeon, lots:-183-27, 28;

Cession 7 fevrier 1957, Louis Villemure à François Charette de latérale & longitudinale nord-est du no:-183-119 et latérale et longitudinale sud-ouest du no:-183-118, la moitié latérale et et longitudinale nord-est du no:-184-9, et la moitié latérale et longitudinale sud-ouest du not:-184-10.

Vente 8 fevrier 1957, Francois Charette à Jean-Marce Proulx de la propriété mentionnée au paragraphe précédent;

Vente 22 fevrier 1957, Dame Florette Demontigny épouse de Philippe Martin à Edgar Martin du no:-184-43;

Cadastre St-Etienne

Vente 25 janvier 1957, W.A. Lainesse à Jean Turcotte: -8-99;

Vente 4 fevrier 1957, W.A.Lainesse à Georges Dupont,:-6-55;56;

8 Lesture fai te par le secrétaire d'une requete de la majori té Cité3-Rivières, Mis-des résidents de Ste-Thérèse, demandant l'annexion à la Cité, sion Ste-Thérèse. cette requete est datée du 29 avril 1957, considérée comme lue et à etre versée aux archives.

> 9) a la demande de M. Henri Cloutier, des affiches (20 environ) prohibant de jeter des déchets, à certains endroits de la municipalité seront peints et installés, et de plus les camions en marchen et transportant des déchets devront etre recouverts d'une toile, afin de ne pas perdre en cours de route de tels déchets;

> 10) Le secrétaire fera parvenir une sésolution à l'Office du Drainage Provincial, lui demandant d'envoyer dans la municipalité une pelle mécanique du gouvernement pour creuser les cours d'eau

Requete annexion à



Charette et Marchand;

Adopté unanimement.

- 11)Un contribuable M.Oscar Boisselle, se plaint que son voisin M. Jules Pichette, donne des ossements à ses chiens, dans sa cours, et que c'est malpropre et demande au conseil d'intervenir, le conseil soumet qu'il s'agit d'hygiène publique, et de s'adresser aux autorités compétentes;
- 12)Le secrétaire fera tenir une lettre à M. Lainesse l'informant que toute construction domicilaire dans la municipalité, (partie où doit s'appliquer le reglement de construction doit avoir 500 pds de surfa ce); copie sera aussi mallée à Dame Béatrice Hart Guilbert et à Eugème Belle feuille;
- 13) Une lettre sera mallée à un Monsieur Duguay rue Ste-Thérèse lui de mandent de mettre de l'ordre sur son terrain, afin de ne pas déprécier les propriétés voisines;
- 14) Un contribuabae du nom de Verville, demande au conseil ce qu'il entend faire avec l'eau provenant du Blve Ste-Thérèse, et qu'il n'entend pas condéder de servitude à la municipalité pour recevoir l'eau de la rue;
- 15) Une lettre sera adressée à qui de droit au sujet des fumées du dépottoir municipal de la Cité des Trois-Rivières.

L'assemblée est levée à 10 hres 30 P.M.

Procès-Verbal de tenue de l'élection pour la charge de maire et de trois conseillers, pour l'année 1957, fait par le président de cette élection, savoir:-

1)Le secrétaire-trésorier en officie au moins 30 jours avant l'élection du 13 mai 1957, savoir G.G.Garceau, faute de nomination a ce contraire agit comme président ce tette élection, savoir:-la charge de maire, celle des conseillers occupant les sièges nos:-

no:-6, Aimé marti neau; no:-3, Fairfax Martin, no:-4, Romuald Croteau, tous conseillers sortant de charge;

2)L'avis publique prescrit par l'article no:-257 du code municipal à l'effet que des élections seront nécessaires fut donné le 30 avril 1957;

30Le 8 mai 1957, l'assemblée des électeurs eut lieu dans le soubassement de 18 Eglise Ste-Thérèse, de 10 hres A.M. a 12 R.M. et les candidatures suivantes furent accept ées:-

Mairie:-Candidatures de MM. Gilles Lupien et Jean Paquin; Siège no:-6, " de MM. Aimé Martineau et "rmand Babineau;

Siège no:-6, "

de M. Gaston Paillé; Siège no:-3,

de MM. Eugène Dubé et Romuald Croteau; Siège no:-4,

Faute d'adversaire, Monsieur Gaston Paillé est proclamé élu à 12 hres P.M., et lors de l'ouverture de cette assemblée publique le secrétair e avait lu l'avis publique exigé par l'article 257; C.M.

4)Le 8 mai avis publique est donné de la tenue de l'élection pour le 13 mai 1957, conformément à l'article no:-291 du code municipal; Le 13 mai 1957, la votation au scrutin secret a lieu dans quatre polls, numérotés consécutivement de l à 4 inclusivement, de 9 hres AM à 8 PM. conformément à l'article no: -266 du code municipal, et conformément aurèglement no:-13 des règlements de la municipalité en ce qui conerne les heures de votation;

L'avis d'élection prescrit par les articles 312 a et suivants du code municipal a été donné aux canditlats élus aux charges susdites dans le délai prescrit par æet article,

Le résultat du vote est les suivant:-Mairie: - Jean Paquin, 291 votes, Gilles Lupien, 266 votes; siège no: -4, R. Croteau, 279 votes, Eugène Dubé, 239 votes; siège no:-6, A.Babineau, 292 votes, Aimé Martineau, 246 votes;

Il y avait un total possible de 950 voteurs environs inscrits sur les listes.

Le présent procèssverbal ou rapport de votation est conforme aux prescriptions des articles: -264, 3ième paragraphe,

En foi de quoi, j'ai signé, en ma qualité de président d'élection,

Garceau, président, (Notaire).

3 juin/57

Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le , au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Monsieur Jean Paquin, à laquelle prennent part tous les conseil-lers savoir:-MM.Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Ermand Babineau, Antonio Lawrence.

- 1-)L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prières habituelle;
- 2-)Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière assemblée ainsi que du compte rendu de tenue de la dernière élection municipale, et le tout est adopté tel que lu sur proposition de M.Antonio Lawrence, secondé par Paul Provencher, comseiller et unanimement;
- 3-)Le conseiller Paul Provencher, seonndé par le conseiller Henri Roy, et unanimement décident qu'à l'avenir toute dépense à faire dans les chemins d'été, le seront après autorisation spécifique du conseil, sauf les cas d'extremes urgence, et pour des montants infimes, leinsmecteur aura le droit de faire flaire tels travaux;

4-)Le conseiller Paul Provencher, propose l'envoi par le secrétaire d'une lettre à la Cie Carrier Autobus, demandant qu'on rétablis se le service d'autobus aux heures usuelles avant le dernier changement.

Avis Motion retrait5-)Le conseiller Henri Roy, donne avis de motion qu'il présenterèglement des chiens ra à une séance ultérieure du conseil une règlement visant à l'abolition pure et simple du règlement des chiens, avec effet à compter du 1 er janvier 1958;

publique (Taxe Spéciale Paroisse)

\$600.00 assistance 6-) Le conseiller Hemri Roy, propose, secondé par le conseiller Romuald Croteau/ et unanimément le paiement immédiat d'une somme de \$600.00 soit le montant inscrit au dernier budget pour amortir la dette d'assistance publique, acceptée lors de l'érection de notre municipalité.



Ass.Phblique Paieme nt. \$500.00 par an-

7-)En rapport avec le compted 'assistance publique constitué depuis *érection de notre municipalité, il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence secondé par le conseiller Henri Roy et unanimement résolut-qu'une somme de \$500.00 par année soit versée sur la veille dette d'assistance publique, et peur pour l'année 1957, cette somme soit versée dès la séance de ce soir, avec en plus le compte courant de chaque année;

8-)S.H.Le Maire et Monsieur le secretaire, sont autorisés à faire l'achat immédiat pour le bureau du secrétaire, d'une machine à écrire, d'une filière, d'un coffre-fort, et mi une machine à additonner, in non usagés, de tout fut adopté sur division:-

En faveur: -H.Roy, Paul Provencher, R.Croteau, G.Paillé,

MM. les conseillers, Armand Babineau, et Antonio Lawrence, s'opposant à l'achat d'un coffre fort neuf, et préférant qu'une annonce soit mise dans le journal au préalable;

Contrat chemins d'hiver 1957,58, 1958-59;

9-)Le secrétaire après lecture faite d'une lettre de Gérard Carbonneau, demandant au conseil de lui octroyer au prix de \$450.00 du mil le paudé l'hiver 1957-58 ou de \$425.00 du mille pour les hivers 1957-58 et 1958-59, l'entretéen des chemins d'hiver, demande au conseil de premdre une décision à ce sujet;

Vu l'article 610 du Code Municipal, qui permet de donner ces tra-vaux pour une durée s'étendant jusqu'à 5 ans, il est en conséquence Proposé par le conseiller Antonio Lawrence, Secondé par le conseiller Homuald Croteau, et résolu Unanimement

"QUE S.H.le Maire soit et est autoriséa signer un contrat semblable à celui qui fut en vigueur pour l'hiver 1956-57, avec Gérard Carbonneau, pour un prix de \$2\$425.00 du mille linéaire, et ce pour les hiver 1957-58, et 1958-59 avec l'obligation cependant pour l'entrepreneur de faire jusqu'au l er mai de chaque année à la fin de l'hiver, les travaux nécessaires de gradage pour le bon fonctionnement des autos dans ces chemins."

Autorisation

10-)Il est proposé par le conseiller A.Lawrence, secondé par le conde signer docu-seiller P. Provencher, et unanimement, que la résolution proposée par ments ban caires la Banque Provinciale des Trois-Rivières, autorisant S.H.le Maire et le Sec._Trésorier, MM.Jean Paquin et Marcel Villemure, soitent et est adoptée telle quelle.

Blvd.St-Michel Elarges sement.

11-) Monsieur Edouard Langevin, pro priétaire de la terre immédiatement attendate au Boulevard St-Michel, coté sud-est, dist qu'il est consentant à donner gratuitement la lisière de terrain pour l'élargissement, du Blvd St-Michel, de façon à ce qu'il aie au moins 50' de largeur.Le secrétaire communiquera cette offre à M.G. Hardy, pour que des travaux soient entrepris des cette année à cette fin.

Découvert W.Lai

12-)Proposé par H.Roy conseiller, secondé par A.Lawrence, conseiller, et a dopté unanimement:-Que Emile Dubé, inspecteur agraire, soit et est autorisé, et en cas d'incapacité, tout autre inspecteur agraire, soit et est autorisé, à aviser par léttre enregistrée Monsieur W.A.L Lainesse, à avoir à faire du découvert le long de sa terre adjacente à celle de Monsieur Adonias Marchand, dans un délai de 8 jours, sans quoi, l'inspecteur est autorisé à faire faire ce découvert aux frais de l'intimé W.Lainesse."

Pro-Maire,

13-)Proposé par P. Provencher, conseiller, secondé par Mutionio Lawrence conseiller, et unanimement:-Que Monsieur Henri Roy, agisse comme pro-maire les prochains trois mois."

Vitesse,

14-)Proposé par le conseiller A.Lawrence, secondé par le conseiller A.Babineau, et unanimement :-QUE le secrétaire fasse tenir une lettre àv la police de la route, lui demandant de limiter la vitesse sur les routes de la municipalité."

15-)Proposé par A. Lawrence, secondé par A. Babibeau, et unanimement qué deux membres du conseil se rendent ren cont trer M.L.T.Larose, divisionnnaire pour lui demander de faire déposer du calcium dans nos routes, afin d'enrayer la poussière.

fuille.

Dame Dorat Belle- 16)Une lettre sera mallée mettant en demeure Dame Borat Bellefeuil le, de reculer son chalet bati à meme l'ancien chemin de front du deuxième rang, afin de clairer la route à cet endroit. Il y a eu des lettres, le 17 septembre 1956.

> 17) Une requete sera présentée aux contrhbuables de la municipalité par chaque conseiller pour son arrondissement, leur demandant leur opinion au sujet da camion-incendie et céci à la demande du c m seiller Paul Proven cher.

> 18) L'inspecteur F. Massé, des Rochons est autorisé a aller acheter des feuilles de tuyaux en vue de faire une sortie sur le chemin du deuxième rang, à rue qu'y a tracée Monsieur Raymond.environ \$250.00

Abattoir Provencher 19) Le conseiller Paul Provencher, demande au conseil un permis d'établissement d'abattoir au lieu de sa résidence; Il est en conséquence proposé par le conseiller R.Croteau, secondé par le conseiller A. Lawrence, et adopté à l'unanimité sauf Mon-sieur rovencher, qui étant intéressé n'a pas droit de vote, d'octroyer un permis d'établissement d'abattoir sur le lieu de résidence de Monsieur Paul Provencher, sujet au respect des reglements d'hygiène ou de tout autre département du gouvernement provincial.

Chèque s

no:-375, 376, 377, 379, 389, 378, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396,

20) Lecture eet adoption des comptes suivants, savoir:-\$28.40 ~ Imprimerie St-Patrice Bulletins de votes, 19.50 G.G.Garceau, affichage avis et président élection, Rosaire Roberge, (poll Mission) 10.00 5.00-Armand Girard, greffier Mission, 10.00 Faida Milot, poll chemin des Forges, 10.00 Jules Pichette, s.off. Mission, 15.00 Girard Dufresne, secrétaire d'élection, Floribert Marchand, poll Village, 10.00 10.00 Marcel Villemure, s.off. Village, 5.00 Frédéric Racine, greffier, village, Arthur Doucet, poll 2 ième rang, H.Paul Julien, s.off. 2ième rang, Dame "lfred Hérous, greffier 2ième rang, René de Cotret, Ferron & Nobert & Cie, 10.00-10.00 5.00 139.93 10.00 Maurice Deschamps, permis de construction, 20.00 Maurice Ricard, sable déchets Cote des Forges, 149.18~ Shawinigan Water & Power Co. 2.00 M.A.Blais salle, 258.00 Joseph Paquette, Gravel Mission, 9.00 Albert Boudreau, surveillance gravelle, Mission, Ministre de Finances Assistance (dette avant 1954) 500.00/ 2397.00 (dette après 1954)

Le paiement des comptes susdits est autorisé sur proposition De Antonio Lawrence, secondé par R.Croteau et unanimement. 21)La Firme Decotret, Ferron & Nobert est de nouveau nommée pour&& L'assemblée est levée à 11 hres P.M.

&& vérifier les livres à la fin de 1957.Sur proposition de P.Provendher, secon dé þar H.Roy, et unanimement.

Way I Dellement SEC. - TRES.



Procès-Verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 juillet 1957, au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, sous la présidence de S.H.le Maire Monsieur Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers, savoir: -MM. Gaston paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Antonio Lawrence.

- L-)L'assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituelle.
- 2-)Le secrétaire procède à la lecture des minutes dela dernière assemblée ainsi-que-du-compte-rendu-de-tenue-de-la-dernière et le tout est adopté tel que lu sur proposition de Henri Roy, secondé par M. Gaston Paillé, et unanimement.

Comptes à payés

3-)Led	3-)Lecture des comptes suivant : savoir					
Chê	èque	No.	398	Jean Banville Inc.	615.06√ 15.00√	
	11	II	399	Imprimerie O.Lacourcière Inc	15.00 V	
	11	11	400	" A.Lefrançois	26.15√	
	11	Ħ	401	Bureau d'enrégistrement	11.00	
	11	tt	402	Les Produits de Ciment St-Maurice	301.59	
	11	11	403	Raoul Dubé	44.00	
	11	11	404	Freddy Milot	44.001	
	11	11	405	Donat Blanchette	44.00	
	11	11	406	Marcel Villemure	179.50√	
	11	n	407	Jean Banville Inc.	110.93	
	11	11	408	Antonio Blais	2.00	
	11	!t	409	Jos Paquette	15.00	
	11	11	410	W.Caron & Fils Eng.	3.40	
7 -	7 +		ء ۔ ا			

la lecture de ces comptes fut adoptés tel que lu sur proposition de M.R.Croteau secondé par M.A.Lawrence adopté unanimement.

- 4-)M. Henri Roy propose que la démission de M. Emile Dubé comme inpecteur agrairre soit adopté, secondé par M. Antonio Lawrence, et unanimement.
- 5-) M.Romuald Croteau Propose que M.Henri Martel soit nommé inspecteur agrairre enremplacement de M. Dubé, secondé par McHenri Roy, et unanimement.
 - Sur proposition de M.R.Croteau, secondé par M.A.Lawrence , et adopté unanimement, que le secrétaire soit autorisé a voir un avocat pour prendre des procédures au nom de la municipalité contre Mme Donat Bellefeuille pour faire déplacer son chalet sur le chemin.
- 7-) M.R.Crotea u demande qu'une lettre soit envoyée à M.L.T.Larose pour demandé une cloture du long de la cote nord Bld St-Michel, vis a vis le courb
- 8-) Conformément àl'avis de motion donné à la séance du 3 Mai dernier Il est proposé par le conseiller Henri Roy secondé par le conseiller Romuald Croteau Et unanimement. Que le règlemment no deux(2) soit nul et de nul effet à compter du premier (1) Janvier 1958.
- 9-) M.A.Lawrence propose que le dépot de la revision du rôle d'évaluation soit acceptée, secondé par M.R.Croteau, et unanimement.

10-)Le conseiller Henri Roy, propose, secondé par le conseiller Romuald Croteau et unanimement, que le secrétaire-trésorier soit autoriser a faire au rôle d'évaluation, tout les changements nessesaire. Savoir:

No. d'ordre	Nom	No.Cad.	Evaluation.
3626	Arthur Bourassa	p - 202	5695.0 0
3936	C.M.Banlieu T.R.	243-257	355.00
36 49	Ki-8-EB Coun.Club	p - 205	4189.00
3512	Ferdinand Plourde	p-193-12	480.00
3 51 3	11 11	p-193-13	300.00
3345	Roger Sauvageau	184-149	1500.00
3099	Poirier René	182 - 65	1500.00
321.1.	Philippe Martin	7.81,-1,7	600.00

Chalet Mme Bellefeille

Règlement No.2-A

Revision du Röle 1957

Moin Value

					ETTES du SECTO
No.	d'ordre	Nom ·	l	No.Cadas.	Evaluation
	342 1	Réal Lemire		185-111	800.00
	3432	Frédéric Cloutier		185-78	58.00
	3420	Roland Lefebvre		185-110	1000.00
	3697	Léo-Paul Doucet .		p-211	35. 00
	3106	Henri Fetterly		182-53	700.00
	3811	Jean Guy Duval		p-217-11	400.00
	3593	Alfred Martin		p - 196-7	1200.00
	3698	Rodrigue Marchand		p-211	1376.00
	3672	Jean Bégin		p-208-2	200.00
	3609,	Wilfrid Tousignant		p -1 99	500 .00
	3453	Fernand Bounival		185-92	200.00
	3135	Juleș-René Blais		182-18-19	1200.00
	3133	André Blais		182-16-17	1000.00
	3640	Omer Blais		p-203	250.00
•	3709-A	J.Claude Marchand	•	p-213	950.00
	3616 - b	Paul-Emile Colbert		p-199	1250.00
	3602 - B	Fernand Boudreau		p - 199	1680.00
	3611 - B	Léo Comeau		p-199	900.00
	3330	Louis Hamel		184-127	1200.00
	3690	Jacques Hébert		p-210	225.00
	3522	Eugène Bellefeuille		p-193-19	1200,00
	3586	Rosaire Gaudet		p-196-197	300,00
	3890	Ferdinand Massa	٠.	p-244	200.00
	109-A	Lucien Dufresne		p-3-2	3756.00
	156	Julien Landry		p -1- 66	150.00
•	542	Adonias Marchand Mme		p-7	237.00
	267 858	HenripPaul Pagé		p-1-191	272.00
		Lionel Bellemare		218-21	150.00 550.00
	99 1.8	Marcel Martineau		p-1	
	48 40	Raymond L'Hérault Fernand Héroux		p-20 p-8	840.00 1940.00
	181	Gérard-Forcier		p-1-102	250100
	280	Albert Héroux		p-1-206	2000.00
	546-A	Emile Morin		p-10	1000.00
	4	Alphonse Harnois		p-10	150.00
	4				1,0.00
	3969	Chamberland Walter		p-280	1650. 00
	3969 A	Chamberland Walter		p-280	1450.00
	3922	Chauvette Roger		p=228	500.00
	108 A	Rathier Raoul		p-1-282-283	400.00
	191	W.A. Lainesse		p-1-112	400 .0 0
	394	ti .		p-6-79-78	305.00
	340	tt .	.*	p-6-17-18-19	400.00
	298	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		p-1-232-31-39	500.00
	217	II 3		p-1-133-1	240.00
	216 211	12 11		p-1-132-2	240.00
		11		p-1-127-128	350.00
	3 <u>1</u> 31			185 -7 7	900.00
	\$ \$\$ 560 ·	M òàn v alue Alcide Milot		n-26-27	300.00
	94	Arselme Roussy		p-26-27 p-326	300 _• 00
	3592	Rosaire Gaudet		p-320 p-196-5	320.00 150 éo o
٠	398 1	Alphonse Pellerin	•	p=190=9 p=289	124.00
Α =		la liste électorale Rû	le.	P-20/	±24.00
-1 0.	10	Trefflé Panneton	_	p-4	450.00
				r 	

L'assemblée est levée à 9 heures 20 Minutes P.M.

Signé:-

Kan PagnoMaire

Mérol Villemurosec-Tré.



Provès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 5 Août 1957, au lieu et heure ordinaire des wéances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de son honneur le maire M. Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers: savoir: MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Armand Babineau.

- 1) L'Assemblée s'ouvre à 8 hres P.M. par la récitation de la prière habituel-
- 2) Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière assemblée et le tout est adopté, tel que lu, sur proposition de M. Henri Roy, secondé par M. Gaston Paillé, et unanimement.

3) Lecture des comptes suivants, savoir:

Chèque	No	411	Shawinigan Water & Power	\$ 149.181,
, n-	11	412	Shawinigan Water & Power	149.18
111	11	413	Imprimerie O.Lacoursière Inc.	18.33V
n	Ħ	414	Jean Descoteaux	3.98√
11 .	11	415	Jacques Hébert	61.50√
111.7	ir.	416	Abran & Lambert	13 . 50 √
11	11	417	Antonio Blais	2.00
111	11	418	Marcel Villemure	104.00
117	11	419	Raymond Turcotte	4.50
11*	11	420	Wilfrid Baillargeon	13.00
tt ⁻	11	421	Ferdinand Masse	52 . 50 🗸

Le paiment de ces comptes est autorisé sur proposition de M. Romuald Croteau secondé par M. Paul Provencher, et unanimement.

4) Sur proposition de M.Gaston Paillé, secondé par M.Armand Babineau, et à l'unanimité, que le secretaire-trésorier soit autorisé à enlevé l'évaluation suivante, à savoir:

M.Roland Lefebvre 185110 \$1000.00

M.Roland Lefebvre 185110 \$1000.00 M.Leo Paul Doucet P-211 100.00

- 5) Sur proposition de M.Romuald Croteau, secondé par M.Armand Babineau, et à l'unanimité, que le **&es**retaire-trésorier soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation apporté par les mutations des mois de Mai & Juin.
- 6) Avis de motion est do nnée par M.le Conseiller Henri Roy, qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement d'emprunt pour pourvoir à l'achat d'un camion incendies.
- 7) Il est proposé par M.Le conseiller Paul Provencher, secondé par le conseiller M.H.Henri Roy, que le conseil a décidé la construction d'une Salle municipale, à la journée, et un surintendant spécial sera nommé lors de la mise en marche des travaux et en autant qu'un octroi de \$5000.00 dollars, sera guaranti ou versé par le gouvernement Provincial et la différence du coût de la construction æra payable à même les argents en caisse.

Pour:

Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Gaston Paikké.

Contre:

Armand Babineau.

8) Sur proposition de M.H.Roy, secondé par M.Gaston Paillé et à launanimité, autorisant l'inspecteur agraire M.Henri Martel à faire les travaux, savoir: Le fossé en front et son pont chez M.Joseph Bellavance, soit fait par luie même, et le pomt du coté nord-est soit fait par le conseil.

Comptes payables

Avis de motion Camion-incendies

Salle publique.

Chemin entre Bellefeuille Bellavance Avis de motion Fermeture de chemins

- 9) Avis de motion est donnée par le conseiller Paul Provencher qu'un règlement de fermeture de chemins, secteur Sud Est, du chemin de front du deuxième rang, sera présenté à une séance ultérieure.
- 10) Le conseiller Armand Babineau demande qu'une lettre soit envoyée à la régie des Transports pour avoir des renseignements au sujet du puit que creuse actuellement la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivieres au deuxième Rang.
- 11) Sur proposition de M. Paul Provencher, secondé par M.Romuald Croteau, et unanimenent, que le secrétaire trésorier soit autorisé à voir un arpenteur pour faire tirer les lignes au chemin du Rochon.

Homologatiom du rôle 1957.

12) Après demandes de la part du maire pour savoir s'il y a pas d'autre plaintes au sujet de l'évaluatiom, et comme il ne s'en trouvait aucune, le coseil, sur proposition de Gaston Paillé, secondé par ANNALLE CALLES et à l'unanimité des membres présents, homologue le rôle tel que déposé.

Lassemblée fût levée à 11 deures P.M

__ Maire.

Signé.

Séance spéciale du 12 Août 1957

Prosès-verbal de tenue de l'assemblée spéciale du conseil des St-Michel des Forges, tenue le 12 Août 1957, au lieu et heure ordinaire des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de son honneur le maire Jean Paquin, àlaquelle prennent part les conseillers savoir: MM. Gaston Paillé, Henri Hoy, Romuald Croteau, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

- 1) Lassemblée s'ouvre à 8 hresP.M. par la récitation de la prière habituelle
- 2) Avis Convocation;

St-Michel des Forges le 6 Août 1957

Je sousigné Marcel Villemure, secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges, déclare sous serment, avoir signifié par lettre recommandée à l'addresse de chacun des sept membres du de la dite Corporation Municipale, une copie de l'avis dont l'originale apparait ci-dessous du présent procès-verbal.

Le tout mallé au bureau de poste de St-Michel des Forges, situé au village des Forges, ce 7 jours d'Août 1957, entre 8 hres 30 et 9 hres 30 A.M.

Monsieur:

Prenez Avis que le conseil de la Municipalité de St-Michel des Forges, se réunira au lieu des séances du conseil, à 8 hresP.M. le douzieme jour d'Août mil neuf cent cinquante sept, en assemblée spéciale en vue de la passation du règlement d'emprunt, concernant l'achat du camion à incendies et ses atribues.

3) Lecture du règlement no: 18-Considérant l'avis de

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Henri Roy, à la séance régulière du 5 Août 1957, à l'effet qu'il présenterait un règlement à une séance ultérieure du conseil, à l'effet d'autoriser le conseil à emprunter un montant d'argenté nécessaire pour se procurer un cmion à incendies, un garage pourabriter ce camion, et l'équipement nécessaire à ce cmion;

Considérant que pour ce faire il yaura une dépense de \$9000.00 à être faite par la Corporation;



Considérant qu'un octroi spéciale versé à la corporation par l'intermédiaire du Premier Ministre de cette Province, au montant de \$7000.00 pourra aidér grandement à cet achat;

Pour ces motifs, il esr proposé par le conseiller, Henri Roy secondé par le conseiller, Romuald Groteau et adopté que; 3

- 1) Le conseil de St-Michel des Forges est autorisé à faire l'achat du camion susdit, à ce procurer le garage pour l'abriter et l'équipement nécessaire à ce camion et à cette fin de faire un déboursé de \$8000.00 sans tenir compte de l'octrin dont il est parlé dans le préambule de ce règlement;
- 2) Un montant de \$8000.00 pourra être emprunté par le conseil au nom de la Corporation de St-Michel des Forges, aux fins de faire le paiement comptant des biems mentionnés au paragraphe précédent et pour ce procurer ledit montant, le conseil est autorisé à faire l'emprunt en question par voie d'émissions d'obligations, s'il ne peut le faire par emprunt ordinaire;
- 3) ^Ces obligations seront émises en coupures de (100.00) cent dollars;
- 4) Elles seront payable s au porteur ou au détenteur immatriculéés selon le cas à la Banque Provinciale, sucursale de la rue Notre-Dame, aux 3-Rivières;
- 5) Les obligations seront datées du ler Octobre 1957, et seront remboursables en séries, en huit ans, conformément au tableau ci-après transcrit, Savoir:

	\$8000.00	à	5½% intérêts	en	8	ans
	Intérêt		capital	Total		Balance
1)	\$440.00		1000.	1440.00		7000.00
2)	\$385,00		1000.	1385.00		6000.00
3)	\$330.00		1000.	1330.00		5000.00
4)	\$275.00		1000.	1275.00		4000.00
5)	\$220.00		1000.	1220.00		3000.00
6)	\$165.00		1000.	1165.00		2000.00
7)	\$110.00		1000.	1110.0.0		1000.00
8)	\$ 55.00		1000.	1055.00		Nil

- 6) Un intérêt à un taux n'exédant pas 5½% l'an sera payé semiannuellement le ler Avril et le ler Octobre de chaque année, pendant laquelle ces obligations auront cours, sur présentation et remise a échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux même endroit que le capital.
- 7) Les obligations seront signées par le maire et par le secrétaire-trésorier en office au moment de Lémission. Un facsimulé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithograffié ou reptoduit par tout autre moyen mécanique.
- 8) Leesdits obligations pourront être rachetées avant terme en suivant les prescriptions prévues par le chapitre 212 des status refondus du Québec 1942, au pair, à toute échéance d'intérêts; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.
- 9) Ilest par le présent règlemenvt imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, une taxe spéciale, à un taux suffisant d'après le rôle en vigueur, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts des échéances annuælles, conformément au tableau reproduit ci-haut.
- 10) Le présent règlement portera le no: 18 des règlements de 🚧 St-Michel des Forges
- 4) Il est proposé par le conseiller Henri Roy, que le règlement no:18 soit adopté tel que lue secondé par le conseiller Romuald Croteau ,et adopté sur



Pomr le règlement: MM. Henri Roy, Romuald Croteau? Gaston Paillé, Armand Babineau Contre: M. Antonio Lawrence.

La séance est levée à 8 = Heres.

Procès-verbal de l'Assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 9 Septembre 1957, au lieu et heure ordinaire des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence d'honneur de M.Le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers: savoir: MM. Gaston Paillé, Romuald Croteau, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

Avis de convocation

1) AVIS DE CONVOCATION:

Je soussigné Marcel Villemure, Secrétaire-Trésorier de la Corporation Muz nicipale de St-Michel des Forges, déclare sous serment, avoir signifié par lettre recommandées à l'adresse de chacun des membres qui étaient pas à la session du 3 Septembre dernier, une copie de l'Avis dont l'original apparait ci-dessous.

Le tout mallé au Bureau de Poste de St-Michel des Forges, situé au Village des Forges, ce 5 Septembre 1957, entre 8 hre 30 et 10 hres A.M. et j'ai signé;

Marcel Villemure, Sec-Tres.

Avis:

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par le present, par moi, Marcel Villemure, Sec-Tresé que la session générale de ce conseil tenue le 3 Septembre 1957, a été ajournée, faute de quorum, au 9 Septembre 1957, par Jean Paquin, et Armand Babineau, maire et conseiller, conformément à l'article 118 du Code Municipal de Quebec.

Donné, ce 5 Septembre mil neuf cent cinquante sept.

2) Le Secrétaire procède /a la lecture des minutes de la dernière assemblée, et le tout est adopté tel que lu sur proposition de M.Paul Provencher secondé par M. Antonio Lawrence, et à l'unanimité.

Comptes. 3) LECTURE DES COMPTES:

Cheque	no 422	Cité des Trois-Rivieres.	430.00
11	" 423	Antonio Blais	4.00
11	" 424	Bisson & Bisson.	20.00
18	" 425	Shawinigan Water & Power.	149.18
119	" 426	Marcel Villemure.	102.00
17	" 427	Duchaine & Fils.	192.79
11	" 428	H.P. Julien	8.50
11	" 429	Jules Pichette.	7.00
11	# 430	Nelson Lefebvre.	5.50
17:	" 431	Leo Paquin	6.00
11	" 432	Maurice Deschamps.	11.00
12.	" 433	Abran & Lambert	15.00



Le Paiment de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Romuald Croteau, secon dé par M. Paul Provencher, et unanimement.

- 4) M.Armand Babineau propose que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire tous les changements nécessaires au rôle d'évaluation apportés par les mutations de Juillet & Août, proposition secondée par Gaston Paillé et adopté à l'unanimité.
- 5) M.Le conseiller Paul Provencher demande qu'une lettre soit adressée à l'office du Drainage au sujet du cours d'eau GELINAS-CHARETTE.
- 6) Une lettre du Département dela Voirie du Quebec, demandant de donné l'Entretien des chemins d'été sur une partie du 2ième Rang à l'effet de passer une résolution à ce sujet. Il a été proposé par: le conseiller Antonio Lawrence, secondé par M. Romuald Croteau, et adopté unanimement.
- 7) M.Antonio Lawrence propose que le plan de Subdivision de Raymodd & Frères Inc. portant les numéros du cadastre 248, 249 soit adopté tel que préparé par l'Arpenteur Roger Gelinas, secondé par M.Armand Babineau, et adopté à léunanimité.

Entretiens chemins d'Hiver.

8) Sur proposition du conseiller Paul Provencher, secondé par M.Antonio Lawrence, que la résolution passée à l'effet d'engager M.Gérard Carbonneau pour l'entretien des chemins d'hiver, soit révoquée et que M. G.A.Hamel de Shawinigan Falls soit engagé pour les dits chemins au prix de \$400.00 dollars du mille linéaire pour les Hivers 1957-1958, 1958-59. Mais le conseil ser réserve le droit de révoquer le dit contrat si M. G.A.Hamel n'a pas donné satisfaction au printemps 1958. Adopté unanimement.

Pro-Maire.

9) M.Romu**ald** Croteau propose que M.Paul Provencher, soit nommé Pro-Maire pour les prochains trois-mois, secondé par M.Antonio Lawrence et adopté à l&unanimité.

Assurance-feu, Biens municipalité,

- 10) M.Antonio Lawrence propose que le secrétaire-trésprier soit autorisé à prendre une assurance-feu au nom de la Municipalité, pour les biens appartenant à la Municipalité, et qui se trouvent à sa demeure pour une valeur de \$1000.00 dollars. Secondé par M.Armand Babineau, et adopté à l'unanimité.
- 11) M.Armand Babineau propose que le secrétaire-Trésorier et M.le Maire soit autorisés à faire un voyage à Quebec au sujet du règlement No 18. Secondé par M. Romuald Croteau, et adopté sur division: Pour: MM. Armand Babineau, Paul Provencher, Romuald Croteau, Gaston Paillé. Contre: M.Antonio Lawrence.
- 12) M.Antonio Lawrence propose qu'une lettre soit adressée à M. L.T.Larose pour lui demander de nivelé les bouts des rues en bordure du Chemin des Forges.

Achat Camion-Incendies.

- 13) M.Paul Provencher propose que si La Municipalité de St-Michel des Forges, décidait de l'Achat d'un Camion-Incendie, après approbation du reglement no 18, ce camion serait acheté de M.Pierre Thibeault au prix de sa soumission. Propisition secondée par M.Gaston Paillé, et adoptée sur division: Pour: MM.Armand Babineau, Paul Provencher, Romuald Croteau, Gaston Paillé. Contre: M.Antonio Lawrence.
- 14) Sur demande du conseiller Antonio Lawrence, il est proposé par M.Paul Provencher, secondé par M.Gaston Paillé: que si la Mission Ste-Thérèse venait qu'à s'incorporée, La Municipalité de St-Michel des Forges leur donnerait leur libération. Adopté unanimement.
- Et l'assmblée fut levée à 10hres 15. P.M.

Signé: Jagnivaire.

Marel Villenus Sec-Trés.

Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue, le 7 octobre 1957, au lieu et heure ordinaire des séances du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de son honneur le maire M. Jean Paquin, à la quelle prenne nt part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

- 1-) Loassemblée s'ouvre par la prière habituelle
- 2-)Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière assemblée et le tout est adopté, tel que lu, sur proposition de M. Henri Roy, secondé par M. Paul Provencher, et unanimement.
- 3-) Lecture des comptes suivants, savoir:

Chèque	no.	434	Imprimerie O.Lacousière Inc	\$19.38
11	Iŧ	435	Shawinigan Water & Power Co.	149.18
11	Ħ	436	Marcel Villemure	115.00
n	11	437	Ministère Des Finance Ass. Fubl.	1790.40
11	11	438	Antonio Blais	2.00
tt	tt	439	Ferdinand Masse	37.50

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Henri Roy secondé, par M.Antonio Lawrence, et unanimement.

4-) Sur proposition de M.Hemri Roy, secondé par M.Paul Provencher, et unanimement, que le conseil soit autorisé à faire un voyage à Québec, pour voir le Commisaria des Incendies ou mêmeM.Le Premier Ministre pour le règlement no:18.

5-)Sur requête des contribuables du Bvd Ste-Thérèse, il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence, secondé par le conseiller Paul Provencher, que la Compagnie Shawinigan Water & power, soit autorisé à la pose de 5 lumières additionelles, sur la 3 iè. Ave. et sur le Bvd. Ste-Thérèse, adopté unanimement.

- 6-)Il est proposé par M.Gaston Paillé, secondé par Henri Roy, que M.Le Maire soit autorisé a signée la demande de la Compagnie TéléPhone Bell, adopté unanimement.
- 7-) Il est proposé par Henri Roy, secondé par M. Paul Provencher, que le secrétaire soit autorisé a faire faire des Permits de construction, adopté, unanimement.
- 8-) Il est proposé par M.Antonio Lawrence, secondé par M.Paul Provencher, aux fins d'autorisé M.Le Maire a passé un contrat au nom de Municipalité avec M.Edouard Langevin pour le terrain qu'il a donnér en bordure da Bdl. St-Michel, adopté unenimement.
- 9-)M. Henri Roy demande qu'une lettre soit envoyée à M.W.A. Lainesse, pour lui demandé la permition de donné des noms a ses avenues sur le Haut de la Cote
- 10-) Avis de motion est donnée apr le conseiller Antonio Lawrence à l'effet qu'ilprésenterait à une séance dultérieure du conseil, un amendemand au règlement no. l'aux fins d'illiminées les cours de scrap et rebut de tout sorte.
- 11-) Avis de motion est donnée par le cons iller Armand Babineau, à l'effet qu'il Présenterait à une séance du conseil, un amandemand au règlement no.15, aux fins que le dit règlement soit appliquable dans le secteur dti Rochon.
- 12-)Il est proposé par M.Antonio Law rence, secondé par M.Armand Babineau que l'inspecteur M.A.Boudreau soit autorisé à faire vercé dans les avenues de la Mission, un minimum de 30 voyages de gravel, et la dite gravel sera achetée de M.H.G.Lampron, adppté unanimement.

Comptes

Voyage pour Règl, no, 18

Pose de 5 Lumières

Contat Pour Bld St-Michel, Entre Langevin&Municipalité

Avis de motion de Amandemand Règ. 1-2

Avis de motion Amandemand Règ. 15-A



- 13-)M.AntonioLawrence propose que MH.P.Cloutier soit engager pour la surveillance de la pose de la gravel, secondé par M.Paul Provencher, adopté unanimemnet.
- 14-) Il proposé par M.Antonio Lawrence, secondé par M.Paul Provencher, que les Rues no. 1-1284-1-385 , soit adoptées telque le démontre le plan, préparé par l'arpenteur Houd, adopté unanimement.

et l'assemblée \$\$\$ fut levée à 10 \frac{1}{2} Hres.

Signé: Lan Jagnar Maire

4 novembre 1957

Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 4 novembre 1957, au lieu et heure ordinaire des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de son honneur le maire M. Jean Paquin, à la quelle prennent part les conseillers suivants: MM. Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau

- 1) L'assemblée s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.
- 2) Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière assemblée et le tout est adopté, tel que lu, sur proposition de M.Paul Frovencher, secondé par M.Antonio Lawrence, et unanimement.
- 3) Lectures des comptes

		•		
	Ernest L. Duplessis -	Tirag de ligne Ro	chon	86.50 -
	Adem Lefebvre	Ouvrage "	11	7.50
	He m ri Delagrave	Ouvrage "	tt	6.00-
	Gérard Masse	Ouvrage "	11	6.00
	Imprimerie St-Patrice	200 Permits de co	nstruction	18.40-
	H.G.Lampron	35 Voyages gravel	Mission	231.00
	J.P.Cloutier	Surveillance grave	l Mission	22.88
	Oscar Leclerc	Assurance de Machi	neries (3 ans)	19.35
	Marcel Villemure	Salaire et voyage	Québec Rè. no:18	140.00
	Henri Martel	Ouvrage Chemin Bel	lavance	67.00-
٠	Donat Miron	11 11	11	31.50
	André Laquerre	Tuyeaux pour Pont	tf	86.79
	Eddy Beaulieu	Gravel et boulage	11	48.00
	Eddy Beaulieu	II II	n ·	36.00
	Shawinigan Water & Pow	weer Co. Eclairage		161.67
	Antonio Blais			2.00
	Le pa iement de ces cor		sur proposition d	e M.Romuald Croteau
	secondé par M.Henri Ro	oy, et unanimement.		

- 4) Il est proposé par le conseiller A.Lawrence, secondé par le conseiller Paul pravencher, que le maire soit autorisé a signé la demande de la Compagnie de Téléphone Bell, adopté unanimement.
- 5) Après lecture faite de la liste des arrérages de taxes, et vue le changement de secrétaire, et que l'endroit ou il devait payé leur du, il est proposé par M. Henri Roy, secondé par M. Romuald Croteau, qu'un avis leur soit envoyé par la poste, et ce san frais, adopté unanimement.

Chèque No:

6) Lecture d'une lettre du ministère des affaires municipales autorisant le conseil a faire un emprunt de \$8000.00 (Règ.no:18) pour l'achat du camion à incendies.

Emprunt Règ. No:18

7) Il est proposé par M.Henri Roy, secondé par M.Paul Provencher, aux fins d'autorisé M.le Maire et le secrétaire, a faire un emprunt de 8000.00 au nom de la municipalité, pour le dit camion, sujet au règ.no:18 adopté sur division, Pour, MM.H.Roy, P.Provencher, R.Croteau, A.Babineau. Contre: M.A.Lawrence.

Achat du Camion-Incendies 8) Il est proposé par M.PaulProvencher, secondé par M.Hemri Roy, que le see crétaire soit autorisé a ordé le camion-incendies de la firme Pierre Thibault, telqu'entendu antérieurement, adopté sur division; Pour: MM.P.Provencher, H.Roy, R.Croteau, A.Babineau. Contre. M.A.Lawrence.

Achat du Garage

- 9) Vue que la résolutionsuivante intéresse particulièrement MM. Jean Paquin maire et Henri Roy conseiller, ceux-ci se sont retirer de la table du conseil et M.le pro-maire Paul Provencher prant la présidence du conseil
 - Il est proposé par M.Armand Babineau, secondé par Romuald Croteau, que le conseil achète le garage du Comité des Chemin d'Hiver au prix de \$350.00, pour abrité le camion à incendies, adopté sur division; Pour, MM.A.Babineau, R.Croteau, P.Provencher Contre.M.A.Lawrence
- 10) Ile est proposé par M.PaulProvencher, secondé par M.Henri Roy, que le déménagement soit donné à M.Maurice Ricard, au prix de \$50.00 rendu sur le terrain de la Municipalité, adopté unanimement.
- 11) Ilest proposé par M.Paul prvencher, que M.Henri Hoy conseiller soit autorisé a faire faire les traveaux nécessaire pour que le garage soit en bon orde, secondé par M.Armand Babineau, adopté unanimement.
- 12) Il est proposé par M.Armand Baibineaa, secondé par M.Antonio Lawrence que le secrétaire soit autorisé a premdre une assurance au nom de la Municipalité pour responsabilité des ouvriers travaillant pour le conte de la municipalité, adopté unanimement.
- 13) Il est proposé par M.Antonio Lawrence, que le serrétaire demande la permition de puisé l'eau nécessaire pour incendie, aux différant propriétaire des lacs etsources, et àla Cité des Trois-Rivières pour la borne fontaine cituée au coin de la rue des VESINBLE, secondé par M.Armand Babineau, adopté unanimement.

CHEF ET POMPIERS

14) Il est proposé par M.Henri Roy, secondé apr M.Antonio Lawrence, que Marcel Villemure soit nomé Cef pompier et voir à l'entretient du camion-incendie et que MM.Maurice Milot, Floribert Marchand, Maurice Ricard, soit només pompiers et conducteurs du camion, adopté unanimement.

Proposition Révôquée. 15) Ilest proposé par M.Henri Roy que la résolution à l'effet d'attendre un octroit du Gouvernement Provincial de \$5000.00 avant de débuté lag constuction de la Salle Municipale, soit révoquée, secondé par M.R.Croteau, adopté sur division; Pour: MM.P.Provencher, H.Roy, R?Croteau, A·Babineau Contre M.A.Lawrence.

Constuction Salle municipale.

16) Il est proposé par M.Henri Roy, qu'un montant de \$5000.00, soit dépensé à même les argents en caisse, pour la construction de la Salle Municipale telleque parlé antérieurement, et que M.Gérare Turcotte soit engagé surintendent spécial, et que les dits traveaux débute \$\$\$ ausitot que possible, secondé par M.Romuald Croteau, adopté sur division, Pour MM.P.Provencher, He.Roy, R.Croteau Contre, MM.A.Lawrence, A.Babineau.



- 17) Il est proposé par M. Henri Roy, secondé par M. Romuald Croteau, que le conseiller A. Lawrence soit autorisé a faire la demande à la Firme Pagé Equipement pour le gradage des avenues de la Mission, adopté unanimement.
- 18) Il est proposé par M.Antonio Lawrence, que le secrétaire écrive à la Shawinigan Water & Power, aux fins de l'autorisé a faire la pose d'un tyeau en bordure de la route du Rochon et ça à ses frais, secondé par M. Paul Provencher adopté unanimement.
- Règlement no: 1-a 19) Considérant qu'il existe dans notre municipalité un règlement consernant la salubrité-dépotoir. Lovis à la res

El est proposé par le conseiller Antonio Lawrence Secondé par le conseiller Armand Babineau : (Adppté unanimement.

Que le dit règlement soit amandé aux fins d'appliqué ce qui suit.

Il sera interdit à quiconque d'ériger ôud'établir sur son propre terrain où sur location de tout terrain où place quelquonque dans cette municipalité une place de rebu, telque: SCRAP; VEILLES AUTOMOBILES, REBUS DE FERS, PAPIERS.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la lio.

Signé.		Maire
		Sec1

Re lement no:15 A

20) Considérant qu'il exsiste dans notre Municipalité un règlemnet concernant la construction,
Il est proposé par le conseiller Armand Babineau sedondé par le conseiller Antonio Lawrence et adopté unanimement.

Que le règlement no(15) soit amandé aux fins de l'appliqué dans le secteur ci-après décrit:pour les numéros de cadastres et parties de cadastres suivants:220 à 373

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Signe	 Maire
	_SecééT

- 21) Comme le règlemet no 15-A avant d'entré en vigueur devra avoir l'approbation des électeurs du secteur décrit, il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence, secondé par le conseiller Armand Babineau, que les dits électeurs serante 27 et 2d novembre prochain adopté unanimement.
- 22) Il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence, secondé par le conseiller Armand Babineau, que le poll pour la dite votation sera chez M.Raoul Dubé, Adopté a l'unanimité.
- 23) Il est proposé par le cons iller Hemri Roy, secondé par le conseiller Romuald Croteau, que M. Raoul Dubé soit nommé vice président du reférendum. adopté unanimement. et l'assmeblée est levé à 11 hres. P.M.

Signé6

ful Munday Sec.-Tre

-Procès-verbal de tenue de l'assemblée régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 décembre 1957, au lieu et heure ordinaire des séances du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de son honneur le maire M. Jean Paquin, à la quelle prennent part les conseillers suivants:
MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Antonio Lawrence Armand Babineau.

- 1) L'assemblée s'ouvre à 8 hres par la prière habituelle.
- 2) Le trafé secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière assemblée et le tout est adopté sur division.

 Pour-MM. Gastom Paillé, Romuald Croteau, Henri Roy, Paul Provencher.

 Contre-MM. Antonio Lawrence, Armand Babineau.
- 3) Lecture des Comptes.

Ch.no:456

	Géo.Lambert Inc. Chminée Gar.Incendie\$	31.51
	Shawinigan Water & Power eclairage	155.99
	The Pagé Equipement Co Ltd Gradaga Mission	104.50
	Abran et Lambert Mutations	12650
	Compagnie Constructio Laviolètte Fossé Bella.	18.75
	Imprimerie St-Patrice Eng. Bulletins Vote	11.84
	Arthur Grenier Assurance Employés	57.00-
	Maurice Ricard Déménagement Garage	50.00
	Comité des Chemins d'Hiver Achat garage	350.00
	Raoul Dubé Vice président Réff.	40.00
	Marcel Villemure Salaire, Président Réff	138.30
	P.A. Gouin Ltd. Matériaux Garage-incendies	159.57
	3-Rivières Ready-Mix Garage-incendies	120.49-
	Léopold Duplessis Ltd Matériaux Salle-Garage	2066.22~
	Laurent Tide Ready-Mix Salle Muni.	281.10~
	Maurice Milot. Boulage et soudure	12.50
	Antonio Blais Entretien Salle .	2.00
	Gérald Rathier Ouvrage Salle Muni.	63.04
	H.G.Lampron " " "	133.06
	Hector Racine " "	90.30
	H.P.Julien " "	99.95
	Robert Milot " "	133.82
	Gérard Turcotte " "	231.56
	P.A.Gouin Ltd Matériaux Salle	54.86
-	Marcel Villemure - Salaire de décembre -	
	Ferdinand Masee Cradage Rochon	50.00
	Rosaire Roberge Radiation 1957	9.66
-A	Fonds de Construction Ste-Justine don	25.00
-n	Ministre du Rvenu National Ass.Chômage	17.44

M.Paul Provencher, propose que les comptes ci-haut, soit payé à date et que M.Gérard Turcotte, sus intendant soit autorisé a acheter les matériaux pour 1 la Salle Municipale, secondé par Henri Roy, adopté sur division. Pour-MM.Paul Provencher, Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau. Contre-MM.Antonio Lawrence, Armand Babineau.

- 4) M.A.Lawrence propose que la demande du Téléphone Bell, soit acceptée, second par H.Roy, adopté unanimement.
- 5) M.A.Lawrence, propose que le plan de subdivision no; P-218, préparer par M.Houle arp. Géo. soit accepté, secondé par Henri Roy, adopté, unanimement.
- 6) M.Antonio Lawrence, propose que M.François Raymond soit nomé inspecteur de construction, pour le Rochon et 2-3-4-Rang, secondé par M, Armand Babineau. adopté unanimement.
- 7) Paul Provencher propose que le secrétaire soit autoriser à comblé le déficit du règlement no:18, à même les argentsen caisse, secondé par Henri Roy, adopté à l'unanimité.



- 8) M.A.Lawrence propose que mM.Henri Roy soit autorisé à faire fát/ instalé le chauffage pour le garage du Camion-Incendies, secondé par Paul Provencher, adopté à l'unanimité.
- 9) M.Henri Roy propose que MH.G.Lampron soit nomé pour le sablage de la Cote du 2-Rang, secondé par Romuald Croteau, adopté à l'unanimité.
- 10)M.Henri Roy propose que le conseiller Antonio Lawrence soit nomé Promaire pour les prochain trois mois, secondé par Paul Provencher, adopté à l'unanimité.
- 11) M. Antonio Lawrence Propose qu'un montant de 25.00 soit versé au fond de secour de l'Hopital Ste-Justine, secondé par Paul Provencher, adopté unanimement.
- 12) Lettre de M.Jos Bouchard, inspecteur agraire demendand sa démission, elle fut adoptée, sur proposition de Paul Provencher, secondé par Gaston Paillé, adopté à l'unanimité.
- 13) M. Paul provencher propose que M. François Charette soit nommé inspecteur agraire secondé par Gaston Paillé, adopté à l'unanimité.
- 14) Ilest proposé par Paul Provencher, que le sedrétaire soit autoriser à déposé ses livres pour fin de vérification, secondé par Henri Roy, adopté unanimement.
- 15)Il est proposé par M.Antonio Lawrence, que ci au printemps 1958 le fossé de M.Jos Bellavancea besoin d'être nettoyé cette ouvrage devra être faite au frais de la Corporation, secondé par Paul Provencher, adopté unanimement.

RADIATIONS 1957

- 16) M.Antonio Lawrence propose les radiations suivantes, secondé par Armand Babineau adopté à l'unanimité.
- -Roméo Bellemare \$3.23, Bouchard Marcel, \$1.90, Doucet Léo Bibiane Me, \$2.00, Doucet Paul, \$0.98, Joseph Noel, \$3.30, Boudreau J.Marc, \$2.00, Boulay Albert, \$9.00, Renald Bourassa 1.00, Beaudet Raoul 2.00, Bayette Paul 1.00, Carlin Georges 1.00, Chouinard 1.00, Champagne Henri 2.00, Cloutier J. Paul 3.00, Démontigny Louis 2.00, Dubé 1.00 Durand Paul 2.00, Francoeur Maurice 1.00, Gélinas Raymond 3.00, Guilbert Jacques 2.00 Guggan Russel 3.00, Lapoimte Henri 1.00, Larose Armand 1.00, Lefebvre Lionel 2.00 Lefebvre Roger 2.00, Lefebvre Marce 222.00, Morneau C.E. 1.00, Richer Jukes 4.00 Roy Bernard 1.00, Roselfebvre Marce 222.00, Morneau G.E. 1.00, Champagne André 4.00 Boudreau J. Paul 1.00, Brulé Armand 1.00, Carlin Robert 1.00, Champagne André 4.00 Cyr Ph. 2.00, Démontigny Maurice 1.00, Fortier Gérard 1.00, Gélinas Raymond 6.00, Girard Armand 1.00, Hamel Henri 1.00, Landry Mme 2.00, Lemay Pierrel.00, Morneau Charles 1.00, Rivard Charles 1.00, Ross Clément 1.00, St-Arneault Marcel 1.00, St-Louis 1.00, Turcotte Raymond 1.00; Rosaire Roberge 966 \$9.66.
- 17)M.Paul Provencher propose que le secrétaire soit autorisé à payé le salaire et les matériaux pour la Salle et garage-Incendies, secondé par Henri Roy, adopté sur division pour: MM.Paul Provencher, Henri Roy, Gaston Paillé, Romuald Croteau.

 ContreMM.Antonio Lawrence, Armand Babineau.

Chèque no.484 Gérard Turcotte Salaire Salle Munic. 73.00~ Ħ 44.02/ 485 Robert Milot 486 Hector Racine 11 11 28.64 11 11 487 H.G.Lampron 36.08 ~ 11 11 488 Gérald Rathier 17.26 489 F.P.Julien 13.44 490 Albert Boudreault Surveillance Mission 7.50 491 Ministre du Revenu National Ass. Chômage 492 P.A.Gouin Ltd Matériaux Salle 341.00-493 Pierre Thibault Canada Ltd Camion-Incendies 14165.06

4>

Bugget 1958

19) Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation de St-Michel des Forges, pour l'année 1958, s'établissent comme suit:

DEPENSES,	
Conseil de Comté	\$ 786.70
Salaire du secrétaire-trésorier	1200,00
Revision Rôle	250.00
Avis publiques affichage	30.00
Vérificateur	150.00

	Mutations	125.00	Alan acide
	Papeterie et fournitures de bureau	300.00	MES du SECTRU
	Timbres	150.00	
	Election s'il ya lieu	200.00	
	Congrès, conventions, délégations	200.00	
	Assurance Incendies	75.00	
	Entrtien salle conseil	24.00	
	Revue Municipale et Codes	25.00	
	Radiation taxes Prescrites	100.00	
	Service Incendies	700.00	
	Assurance Responsabilité	75.00	
	Chemins d'été	1300.00	•
	Chemins d'hiver	6000.00	
	Eclairage des Rues	2100.00	
	Amortissement Ass. Publique (Banlieu)	600.00	
	n n n	500.00	
	Assistance publique de l'année	4000.00	
	Charité, dons, etc.	200.00	
	Frais légaux	250.00	
	Divers et imprévus		Règl18 \$1,440.00
	Remboursement REGL.NO.18	1440.00	
		Gran	" · /
Revenus no	n fonciers:		,,,-,,-
	Eclairage des Rues	2100.00	
	Subvention chemin d'hiver	1034.00	
9	Intérêts sur arrérages	150.00	
	Répartition chemin d'été	1000.13	
	Ass.publique (Banlieu)	600.00.	Total:\$4,884.13
	·		

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1958, à des dépenses se totalisant à \$21,271.25.

Attendu que, pour défrayer les dites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$4,884.13.

Attendu que, pour la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis une somme de \$16,387.12 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette Municipalité.

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$1,573,381.00.

Il est en conséquence résolu: Qu'une taxe foncière générale, au taux de \$0.95 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de \$0.10 par \$100. d'évaluation pour le service de la dette, formant un total d'imposition général de \$1.05, sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposable de cette municipalité.

Le tout telque porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiementé des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant.

Adopté.

Sur proposition de M. Paul Frovencher, secondé par Henri Roy, et adopté à l'unanimité des membres présents.

- 19) Il est proposé par Antonio Lawrence, secondé par Armend Babineau, que la séance soit ajournée de 10 minutes, adopté unanimement.
- AVIS MOTION Cour-d'eaux Gélinas-Charette
- 20) Avis de motion est donnée par le cons iller Gaston Paillé, qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil un règlement visant à révoquer l'acte d'acord du cour-d'eaux Gélihas-Charette.

Avis motion, à l'effet de Municipaliser 21 le cour-d'eaux Gélinas-Charette

- 21) Avis de motion est domnée par le conseiller Gastoon Paillé, qu'il présentera 🎢 à une séance ultérieure du conseil un règlement visant à municipaliser le cour-d'eaux Gélinas-Charette.
- 220 Il est proposé par le conseiler Antonio Lawrence, secondé par le conse iller Armand Babineau, que le secrétaire-trésorier, soit autoriser à faire les changements apportés par les mutations suivantes. adopté, unanimement.



Vente #####, par Dame Emile Guilbert, & Claude Bordeleau Nos:182-75,76

Nente Par, Joseph Boudreau à Faida Vézina, No: 209 et 210

Vente par, André et Pierre Rousseau à Donat HérouxNos: 183-98 et 99

Vente par, Edouard Raymond à Alphonse Tessier, d'une partie du no:236

Vente par Jean Bilodeau à Dame Bella Bilodeau Epouse de Roland Dugay No:218-5

Vente par Paul Robert à Emilien Prince No:209-20

Vente par Paul Robert a Joseph Boudreau des No:209 et 210

Vente par Walter Charles Burton à Laurent Paquin No:190

Vente par Henri Martel & Paul-Emile Guy No; 252-1

Vente par Jules Pichette à Laurent Gauvin des nos: 184-85 et86,87

Vente par Walter Chamberland a Paul Emile Roy une partie du no:280

Vente Par Dame Lisiane Tremblay épouse de Honorius Bastien à Dame Rachel lefebvre

épouse de Conrade Poirier no:185-88

Vente par W.A.Lainesse a Fernand Bournival no:185-80

Vente par Roger Lord à Jean Paul Gélinas No:334

Vente par Alphonse Dufresne à Les Industrie de Gentilly Limité une partie du no:190

Vente par Séverin Lefebvre à Jérôme Marchand une partie n0;315

Vente par Arthur Doucet à Charles Auguste Drouin une partie du nO: 4

Vente par W.A. Lainesse a Jules Bergeron no: 8-104

Vente par Gérard Démontigny à Trois-Rivières Motor Cycle Club Inc NO:1-44

Vente par Dame Bériza Généreux epouse de Arthur Angel à Delle Cécile Deschamps no:1-49

Vente par Dame Alphonsine Dubé Veuve de Edmond Marchand à Polydore Charette d'une Partie du no:28 et29

Vente par Marcel Lefebvre à Alphonse Paillé no: ll une partie

Vente par Raoul Rathier à Delomer Arthur Labelle No:1.280

Vente par Raoul Rathier à Dame Simonne Grimard epouse de Maurice Abbot NO;1-281

L'assemblée est levée à 12 hres et 45.

Man Lagun Maire

Session du 3 Février 1958

-Procès-verbal de tenu de la session du régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 3 février 1958, au lieu et heure ordinaire des session du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de son honneur le maire Jean Paquin à la quelle premnent part les conseillers suivants, savoir: MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

1- La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de paière habituelle.

2- Le secrétaire procède a la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Henri Roy, secondé par M.Paul Provencher Pour MM. Henri Roy, Paul Provencher, Gaston Paillé, Romuald Croteau. Contre MM. Antonio Lawrence, Armand Babineau.

3-Lecture des Comptes suivants:

Shawinigan Water & Power	co. Eclairage de décembre et Janvier	327.14
Ferronnerie Laviolette	Fournaise pour Garage Incendies	327.14 78.33
Revue Municipale	7 abonnements	15.00V
Imprimerie O.Lacoursière	Inc. Cahier Votation	1.01~
Noel Beaudette	12 Clefs pour Garage incendies	4.42
Landry & Lambert	Huile Pour Garage Incendies	16.06√
Abran & Lambert	Novem et Décemb . Janvier 1958	10.00√
A.Milette Epicier	Bien être (Par R.Croteau)	10.73V
Jean Banville Inc.	Article s de bureau	13.13√.
P.A.Gouin Ltd	Matériaux Pour Salle Mini.	41.38 V,
Léopold Duplessis Ltd	11 11	348.45 √

3 fer. 1958

Chè.No: 1

Chèque No: A.Carbonneau 12 Electricité pour Salle et garage Maurice Milot 13 Huile, essenc 3, chaines pour camion Gérard Turcotte 14: 15 Robert Milot 16A 16 17 18 A 19 28°

adopté unanimement.

adopté unanimement.

67.74V Ouvertures Salle et ouvrage 583**.**26√ Ouvrage pour Salle 79.041 Ministre du Rev. Natio. Assu. chômage Henri Georges Lampron Ouvrage Salle Munici. 63.52**V** Marcel Villemure Salaire de Janvier Voyage Qué. 112.00 Françoise Légaré Lacroix Timbres Poste 50.00**/** Decotrt Ferron obert & 6ie Vérification 1957 200.00V
Bureau Du Revenue Provincial Licence Pour Camion Incen 2.50V
A.Blais entretien salle conseil 2.00

Le paiements de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Romuald Croteau, secondé par Henri Roy, et adopté sur division pour ce qui concerne les comptes de la Salle Municipale .Pour Mm.GastomPaillé, Henri Roy, Romual d Croteau, Paul Provencher.

476.00V

Contre MM. Antonio Lawrence, Armand Babineua.

4-Il est proposé par Paul Provencher, secondé par Romuald Croteau, et résolu, que le rapport du Vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 1957 soit adopté telque lu. Adopté a L'unanimité des membres présents.

5-Il est Proposé par Henri Roy, secondé par Romuald Croteau, et résolu, que le secrétaire soit autorisé a prandre au nom de la Corporation les assurances nécessaires pour Les Pompiers, le Camion-Incendies, et le Garage. Adopté Unanimement.

6-Il estproposé par Henri Roy, secondé par Gaston Paillé, et résolu que le setaire, soit autorisé à prendre une assurance feux pour la Salle Municipale au montant de \$4000.

Adopté sur division. Pour MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher.

Contre MM. Antomio Lawrence, Armand Babineau.

7-Lecture d'une requête d'une partie des contribuables de la Municipalité demandant un système d'aqeduc Il est proposé par M. Antonio Lawrence, secondé par Gaston Paillé et résolu que le secrétaire fasse paraître une annonce dans le journale, pour sussité la Ville de 3-Rivières a prendre une décision.

8-Il est proposé par Armand Babineau, secondé par Antonio Lawrence et résolu qu'une plainte soit portée contre la Compagnie Carrier & Frères, au sujet du service qu'elle donne dans cette Municipalité.

9-Il est proposé par M. Paul Provencher, secondé apr MHenri Roy, etrésolu, que Me Jacques Lacoursière soit autorisé a comparaitre pour et au nom de la Corporation, et défendre les droits, dans la cause contre M. Dieudonné Brou-

illette. Adopté sur division. Pour, MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Faul Provencher.

Contre, MM. Antonio Lawrence, Armand Babineau.

10- Il est proposé apr M. Antonio Lawrence, secondé Par M. Romuald Craoteau.et résolu, que le secrétaire soit autorisé à acheté tout ce qui lui est nécessairedurant l'année pour les fins de son bureau. adopté unanimement.

11-Il est proposé par M.A.Lawrence, secondé par A.Babineau et résolu que le secrétaire soit autorisé à faire les changements apporté avec les mutation suivantes, adopté unanimement.

Session par M.Alphonse Turcotte à sonépouse Dame Ida Paquin no:P-219 Vente Par Dollard Fournier à Wilfrid Fournier Nos: 184-74-75 Session par Rodolphe Janvier à son épouse Dame Mriza Savard et ses enfants Jeam-Marie, Robert, Gabriel, Emile, Colette, Pierre et Réal Janvier No: 237



Vente par Camille Lamirande à Geaorges Grehier 16t no: 212

Vente Far Dame Emile Guilbert à Dame Alda Grenier veuve de Wilbray Lemay

Vente par Dame Emile Guilbert à Fernand Nadeau no:182-41

Vente par Eugène Bellefeuille à Arthur Bourassa no:235

Vente par Raymand & Frères Inc à Jean Paul Raymond les Nos:248-29-30-40-41-42-58 59-60-61-62-63-64-65.

Vente par Fernand Bournival à Marguerite Blouin no:185-80

Vente par Lucien Paquette à Léo Comeau no: p-199

Vente par Lucien Paquette à Jean Marc Plamondon no; 199

Vente par Robert Poisson à Ubald Gélinas no:233

Vente par Napoléon Paquin à Roland Milot no:p-34

Vente par Albert Cayer à Gilles Janvier no:6-96

Vente par Léo Collins à Charles le Breton no: 328

Session par Arthur Grosleau à son épouse Dame Jeanne Leclers no:1-54.

12- ilest proposé par Anronio Lawrence, secondé par Armand Babineau et résolu que le conseil vote en faveur d'une résolution pour la contruction du Pont sur le Fleuve St-Laurent.

Et la session est levée à $10\frac{1}{2}$ hres.

666 Mary Millenny Secr. - Tre

6 février 1958

Session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue au lieu et hres ordina naires, sous la présidense de son honneur le maire Jean Paquin à la quelle prennent part les conseillers suivants, savoir. MM. Gaston Paillé, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

Avis de convocation.

Je, Marcel Villemure sec.-Tré. de la Corporation Municiaple de St-Michel des Forges déclare sous mon serment d'office, avoir signifié par lettres recommandées à l'addresse de chacun des membres du conseil de la susdite Corporation Municiaple une copie de l'avis dont l'originale apparaît ci-dessous.

PRENEZ avsi que le conseil de la Municipalité de St-Michel des Forges, se réunira à 8 hres P.M. lundi le 10 jours de février 1958. pour les fins suivantes.

1-Emprunt temporaire pour donné un accompte au contracteur des Chemins d'hiver 2-Aux fins d'autorisé le transport de créances.

- 1-Il est proposé par M.Antonio Lawrence, secondé pa r M.Paul Provencher et résolu que dès que le secrétaire aura en main un montant de 3000.il sera autoriser a le versé à la Banque Nationale Pour et au nom deGçA. Hamel en accompte sur le contrat des chemins d'hiver.

 Adopté unanimement.
- 2- Il est proposé par Armand Babineau, secondé par Gaston Faillé, et résolu, que le trasfert de créance soit faite jusqua concurence de \$3000.00 Adopté unanimemnet.

Et la session est levée.

Joan Jagning re

(Afawl Villamus Sec.-Tré

Session du 3 Mars 1958

Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forg es, tenue le 3 mars 1958, au lieu et heure ordinaire des sessions du conseil de St-Michel des Forges, \$6\$\$était présent MM. Jean Paquin A. Babineau, Gaston Paillé.

Faute de quorum, elle fût ajournée aul9 mars 1958 par les conseillers Armand Babimeau et Gaston Paillé.

Avis de convocations ajournement.

Monsieur,

Avis vous est donné par le présent, que la session régulière du 3 mars 1958 n'a pas eu lieu faute de quorum, elle fût ajournée au 10 mars 1958 par les conseillers Armand Babineau et Gaston Paillé.

Je sousigné, Marcel Villemure secrétaire trésorier de la susdite corporation déclare sur mon serment d'office avoir signifiés à chacun des membres absents un avis de la dite 🗱 ajournement.

Le tout mallé sous pli recommandé au bureau de poste des Veilles Forges, situé au Village de St-Michel des Forges, entre 8 hres et 10 hres A.M. ce 6 ième jour de mars 1958.

Procès-verbal de l'ajournment de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 10 mars 1958, au lieu et heure ordinaire des session du con seil de St-Michel des Forges sous la présidence de son honneur le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Paul Provencher, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

- 1- La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.
- 2- Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Henri Roy secondé par M.Paul Provenches pour ce qui concerne les comptes pour la Salle Municipale, les conseillers A.Lawrence, A.Babineau sont contre. Adopté.

hèque	No:	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36

31-A

_	T 1 3 1		
ر	Lecture des comptes.		1 001
		Remb. 6 permits de construction	6.00
	Shawinigan Water & Power c	o. Eclairage	164.31
	Marcel Villemure	Salaire et voyage Sha.	105.00
	Antonio Blais	Entretien Salle Conseil	4.00
	Charles Tardif	Bien-être Par A.Lawrence	10.00
	Lucien Befoy	tt "ti tt "	6.95 V
	Arthur Grenier	Assu. pour Salle, Pompiers	213.55
	Régional Alphat	Déneigement Route Rochon	37 . 50 🗸
	Ministre du Revenu Provinc		1364.65
	Corp.Municipale de Comté	5% de l'évaluation top conte	786.69 V
	Banque Cana. Nationale	Acc.sur contratG.A.Hamel	3000.00 √,
	Charbonnerie St-Laurenæ≉	Bien-être J.P.Cloutier	14.75 V
	W.Caron & Fils	Ass.garantie Sec.Tré.	10.00
	Landry & Lambert	Huil pour garage-inc.	31.20
	Gérard Guilbert	Bien-être Gélinas	6.06√
	Maurice Milot	Entretien Cour Garage et Ess.	13.00 %
	Cordonnerie Laviolette	Serviette pour Sec	8.10
	ABRON CE LA MIRERE	Moto tions de rémer	2,50

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.H.Roy secondé par M.G.Paillé, et pour ce qui concerne les dépences de la Salle Municipale les conseillers A.Lawrence et A.Babineau sont contre. adopté.

4- Il est proposé par le conseiller A. Lawrence secondé par le conseiller Paul Provencher, et résolu que;

Me.J.C.Guillemette, avocat de Shawinigan, soit autorisé à prendre les mesures nécessaires aux fins d'annullé le contrat de déneigement intervenu entre la Corporation et G.A.Hamel. adopté à l'unanimité.



5- Il est proposé par Paul Provencher, secondé par Henri Roy, et résoluque; MM. Nelson Lefebvre, Edouard Raymond soit nommés gardes feux, et qu'une subvention de \$8.00 leur sera accordé s'ils assistent à la séance de L®Association Forestière tenu le 22 Avril 1958. adopté à l'unanimité.

légal.

Nommination AVISEUR 6- Il est proposé par le conseiller Paul Provencher, secondé par le conseiller Henri Roy, et résolu que:

Me.J.C.Guillemette avocat de Shawinigan soit nommé aviseur légal pour le compte de la Corporation. Adopté à l'unanimité.

Nommination des Estimateurs..

7-Il est proposé par Antonio Lawrence, secondé par Romuald Croteau, et résolu que;

MM.Freddy Milot, Raoul Dubé, Donat Blanchet, soit nommé estimateurs pour le prochain rôle d'évaluation et leurs honoraire seront de \$1.00 de l'hre, et l'automobile dans laquelle les estimateurs seront transportés aura \$8.00 pour une journé de 8 hres. Adopté à l'unanimité.

eurs agrairre et de voirie.

Nommination Inspect 8-Il est proposé par A. Lawrence secondé par Paul Provencher et résolu que;

MM. Martial Milette pour l'arondissement Mission Ste-Thérèse Ferdinand Masse 11 Rochon 11 Henri Martel 2-Rang 17 Alcide Milot - Bas de la Cote

soit nommés inspecteur agrairre et de voirie et leurs honoraire seront de \$1.0 l'hres. Adopté à l'unanimité.

Nommination Gardien d'enclos.

- 9%Il est proposé par Henri Roy, secondé par Paul Provencher, que M. Rodrigue Marchand soit nommé gardien d'enclos pour le prochain terme, adopté à l'unanimité.
- 10-Il est proposé par Antonio Lawrence, secondé par Paul Provencher, et résolu que; le secrétaire soit autorisé à faire faire des cartes avec le numéro de téléphone des pompiers. Adopté à l'unanimité.
- 11-Sur demande de M. Aimé Langlois, il est proposé par Paul Provencher, secondé par Romuald Croteau, que: à partir de cette date il ne sera plus permit d'utilisé le terrain de M. Langlois comme dépotoire publique. adopté à l'unanimité.
- 12- Il est proposé par Gaston Paillé, secondé par Paul Provencher, que M. Maurice bélanger soit nommé syndic du Cour-d'eau Gélinas-Charette, adopté unanimement.
- 13-Il est proposé par Armand Babineau , secondé par Antonio Lawrence, que demande soit faite auprès du ministère de la voirie et M. Gaston Hardy, pour l'elargissement du Bld St-Michel, le 2-Rang et le Rochon. Adopté unanimement.

Avis Motion Règl. chien Par A. Lawrence

- 14- Avis de motion est donné par le conseiller Antonio Lawrence, à l'effet qu'il présenterait à une session ultérieure du conseil, un règlement pour les cheins pour la Mission Ste-Thérèse.
- 15-Il est proposé par Paul Provencher, secondé par Henri Roy, et Résolu que; M.Antonio Lawrence soit autorisé à donné du bien-être à Mmma Adelard Fournier jusquau prochain mois.

Promaire

16-Il est proposé par le conseiller Antonio Lawrence secondé par le Conseiller Gaston Paillé, et résolu que M. Armand Babineau soit nommé Pro-Maire pour les prochain s trois mois adopté unanimement.

Chèque no: 38

61 62 177 Il est proposé par A.Lawrence secondé par R.Croteau, et résolu que:

Le secrétaire soit autorisé à faire les changements apportés par les mutations suivantes;

Vente par Marcel Balleux à Arthur Provencher, du no;185-61

Vente par Albert Héroux à Dame Germaine B.Lafrenière, épouse de Léon Gérard du no:1-208 et une partie du no:1-207.

Vente par W.A.Lainesse à Yvon Hardy du no:1-112 et partie du no:1-111.

Vente par Charles Edouard De Rouin à Achille Doucet des no:305-306

Vente par Dame Arthur Labonté à Maurice Harnois d'une partie du no:4

Vente par Maurice Harnois à Alphonse Harnoisd'une partie du no: 4

Donation par Dame Maxilienne Lefebvre veuve de Joseph Plante à Jean Loius Plant Déclarration de décès de Albert St-Louis, léguant ses biens à son épouse Dame Bertha Soucy, du no: 274.

La session est levée à 10 $\frac{1}{2}$ hres.

Signé, lean Lagurs Maire

Maire

Maire

Maire

Maire

Maire

Maire

Maire

Session du 8 avril 1958

-Procè-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 8 avril 1958, au lieu et heure ordinaire des session du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de son honneur le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Henri Roy, Antonio Lawrence, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.A.Lawrence, secondé par Gaston paillé, et unanimement.

3-Lecture des comptes.
Antonio Blais
F.Légaré Lacrois
Marcel Villemure
Landry & Lambert
Euclude Coulombe
Martial Milette
Réal Lemire
Baptist Transport Ltd
André Ouellette
Marché de la Paix
Gérard Guilbert
Shawinigan Water & Power Co.
H.G. Lampron
J.B.Poliquin
Abran & Lambert
Imprimerie St-Patrice En.
Jean Descoteaux
Imprimerie O.Lacourcière Inc.
Ministre des Finances Québec
Municipalité St-Etienne des Grès
Gérard Carbonneau
St-Barnabé Equipement
Société du Cancer
Pagé Equipement Co.
Laviolette Construction Ltd.
G.A.Hamel

Entreti	on Salle	conseil	2,00√
177 enr	ég istre m	ents	43.63 V
	117 enr		144.25
	our Gara	-	6.051
	lance Mi		16.50
12	H		7.00V
11	11		5.00 v
7.Voyage	es de ce	ndre	17.50
		.Lawrence	6.00V
	11	11	4.00V
11	lt .	11	27.39
Eclaira	ge.rues	et Garage	164.31
	Cote Ja		15.00
	e des Ad		8.00V
Mutation	ns		3.00
Envelop	pes		13.12
	s de bur	eau	28.31
Formule	s pour c	omptes	45.24
Ass.Pub		•	776.14
Déneig.	Route Co	nté	150.00 🗸
11 H:			650.00
19	t t		372.00
Don			10.00
Déneig.	Mission	L	10.00
tt	Rochon		74.50°
Contrat	Chemin	d'hiver	1103.50



Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.A.Lawrence, et de payé les comptes de Pagé Equipement, Laviolette construction, Gérard Carbonneau St-Barnabé Equipement soient enlevés sur contrat de G.A.Hamel, secondé par M.Armand Babineau, adopté à l'unanimité.

- 4- Il est prosé par A.Lawrence seconé par A.Babineau et unanimement résolu que: Le secrétaire soit autorisé à payé le contrateur des chemin d'hiver G.A.Hame pour l'hiver 57-8, et qu'une résolution lui soit envoyée à l'effet de résilié son contrat intervenu entre la Corporation.
- 5-Il est proposé par H.Roy, secondé par A.Lawrence, et unanimement résolu que: Un don de \$10.00 soit donné à la Sosciété du Cancer.
- 6-Il est proposé par Gaston Paillé, secondé par Henri Roy, et unanimement résolu que: Demande soit faite au Ministère des Affaires Municipale à l'effet de décr té l'heure avancé dans notre Municipalité.
- 7-Il est proposé par A. Lawrence, secondé par Henri Roy, et unanimemnet résolu que MM. Gérard Turcotte, Florian Milot soient nommés Pompiers.
- 8-Il est proposé par Henir Roy, secondé par A. Lawrence et unanimemnet résolu que Ci La Municipalité de St-Etienne des Grès aurairt besoin de nos pompiers en cas d'incendies, ces denige seront autorisés à ci rendrent sur demande à cette effet et ceci à titre gratuit et ce en compensation des services antérieurs rendus à notre Corporation Municipale.

Avis de motion revoqué

\$12.T

r ·

- 9- M.Antonio Lawrence retire son avis de motion donné à la session précédente, à l'effet de règlementé les Chiens dans le secteur de la Mission.
- 10-Il est proposé par Gaston Paillé, secondé par Henri Roy que: demande soit fai te auprè des actorités pour le fossé du chemin en face du K.8 EB.et que demande soit faite aussi à M.Gaston Hardy pour les cours d'eau Raymond-Charrette et celui de Marchand.
- 11-Il est proposé par Gaston Paillésecondé par Henri Roy, que le secrétaire soit autorisé à acheté des Haches et pelles et appareilles pour combatre l'incemd des dernifers pour les gardes feux.

 Adotpé à l'unanimité.
- 12- M.A.Lanwrence propose qu'une lettre soit envoyée à M.Roland Charette au su jet du TAS de sable en bordure du cheminet la 5 ie.Avemue.

Et la session est levée à 10 ½ hres.

raire

4 A.L.

Sec.-Tré

Session du 5 mai 1958.

-Procès-verbalde tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 5 mail 958, au lieu et heure ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence du S.H.le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants : MM.Gaston Paillé, Henri Roy, Romuald Croteau, Antènio Lawrence, Armand Babineau

- 1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.
- 2-Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Gaston Paillé secondé par M.Antnio Lawrence, et unanimement.

		•	•	
		3-Lecture des comptes.		
Chèque	no- 64	Edouard Raymond	Subvention pour garde feux	8.00
tt	65	Raymond Turcotte	Gardien incendie 14 iè. Av-	3.00
Ħ	6 6	Shawinigan Water & Power	Eclairage des Rues	164.31
. #	67	Maurice Beschamps	Remboursement Perm-Construc.	9.001
11	68	Wilbray Pellerin	Intérêts Règl. no: 18	220.00/
11	69	Antonio Blais	Entretien Salle Conseil	2,00√
. 11	70	F. Légaré Lacroix	73 Enrégistrements	17.63 V
2 :	71	Marcel Villemure	73 " Affichage Salaire	120.25 1
11	72	Marché de la Paix	Bien être Par A.Lawrence	4.00 🗸
Ħ	73	Gérard Guilbert	ti tr ti	5.61√.
11	74	Baptist Transport	6 voy.Old Send Mission	15.00
Ħ	75	Euclide Coulombe	Gradage Mission	21.00
11	76	Martial Milette	. IIII II	57.00
11	77	Les Produits de Ciment St.	Tuyéaux Route Rochon	80.78 V
11	78 °		Huile Pour Garage Incendie	7.70√,
11,	79		Articles de Bureau	2.02
11	8ó	Jean Banville Inc.	n n	2.04
. 11	· 81	Gauvin & Fils Engr.	Suddure Pour Gradeur	18.00
n	82 .		Essence Ouvertur Cour Incen.	5.45
n .	83	-Ferdinand Masse	Gradage route Rochon	67.50
, 11	84	Yvon Masse	Ouvrage route Rowhon	12.00
11	85	Adem Lefebvre	Ouvrage route Rochon	12.00
	• •			

Le apiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Antonio Lawrence secondé par M.Antonio Lawrence, adopté unanimement.

Gaston Paille

4-Lettre du Ministre des Affaires Municipale Autorisant léHeure avancée dans notre municipalité.

5-Lettre de M. Maurice Bélanger demandant sa démission de syndic du courd'eau Gélinas-Charette, elle fût acceptée à l'unanimité.

- 6-Lettre de M.Freddy Milot deamndant sa démission comme estimateur, elle fût acceptée à l'unanimité.
- 7-Ilest proposé par Henri Roy secondé par Gastom Paillé et résolu que: M. Ephrem Boisver t soit nommé syndic du cour-d'eaux Gélinas-Charette adopté unanimement.
- 8-Il est proposé par Antonio Lawrence, secondé par Armand Babineau et résolu que M. Henri Doucets soit nommé estimateur, adopté unanimement.
- 9-Il est proposé par Henri Roy, secondé par Romuald Croteau et résulu que; les sessions du conseil auront lieue à l'avenir dans la Salle Municipale, adopté sur division; Pour MM. Henri Roy, Romuald Croteau, Gaston Paillé. contreMM. Antonio Lawrence, Armand Babineau.
- 10-Il est proposé par Henri Roy, secondé apr Gaston Paillé et résolu que; Me J.C.Guillemette soit nommé avocat conseil dans la cause de Dieudonné Brouillette VS Corporation St-Maichel des Forges; adopté sur division pour, MM. Henri Roy, Romuald Croteau, Gaston Paillé. contre MM. Antonio Lawrence, Armand Babineau.

11-



Avsi de motion règl. Aqueduc Emp. \$300,000.

- 112 Il est proposé par A.Lawrence secondé par A.Babineau et résolu que; M.Martial Milette soit autorisé a faire l'enlèvement des déchets le long du chemin face à la Mission et que deamnde soit faite à M.Paul Landry à l'effet d'enterré les vidange au bas de la côte du 2iè.Rang.adopté unanimemente
- 12-Avsi de motion est donné par le conseiller Gaston Paillé, à l'effet qu'il présenterait à nunègsession ultéreure du conseil, un règlement visant a établir un aquedur municipale at un emprunt de \$300,000. pour une partie de la municipalité soit à partire du village des Forges, Chemin des Forges et la Mission Ste-Thérèse.
- 13-Il est proposé par Henri Roy, secondé par Romuald Croteau et résolu que: S.H le maire soit autorisé a passé un contrat avec M. Eugène Bellefeuille pour l'achat de 2 rues sur le P-193 et ceci devant l'étude du Notaire G.G. Garceau, Adopté unanimement.
- lu-II est proposé par M.Romuald Croteau, secondé par M.Henri Roy et résolu que: le secrétaire soit autorisé à faire réparer la Pompe du Village et que M.Luoie cien Prince soit nommer gardien, adopté unanimement.
- 15-Il est proposé par M.Gaston Paillé, secondé par M.Henri Roy et résolu que:
 Un permit d'opérer soit octroyer à Les Industries de Gentillies Ltd, mais ceste
 dernière devra se conformer au règlement d'hygiène du Québec,
 Adopté à l'unanimité.
- 16-Qu'une le tre soit envoyée à M.Blouin sur la 12 iè. Ave. à l'effet que ce dern nier devra nettoyer sa cour, et que plaintes soit envoyé au bureau d'hygiène de Shawinigan.
- 17- Le conseiller Gaston Paillé, emit son piont de vue au sujet d'annextion à la Cité des Trois-Rivières, disant qu'il n'avait pas envantage pour le moment il fallet montée notre évaluation du double pour les même service.

 Le conseiller Armand Babineau rétorca dans le même sence disant: Ce serait répetter les mêmes paroles que M.Paillé, je stus contre l'annextion.

 Son H.le maire demande qu'un récit de ce sujet soit envoyer au journal.

Et la session est levée à 10 $\frac{1}{2}$ hres.

gné. Jan Jagunn

orgue.

//// Sec.-Tré

Election mai 1958

Procès-verbal de tenue de l'élection pour la charge de trois consellers, pour l'année 1958, faite par le président de cette élection, savoir:

l-Le secrétaire-trésorier en office au moins 30 jours avant l'élection du 20 mai 1958, savoir M. Villemure, faute de nommination à ce contraire agit comme président de cette élection, savoir celle des conseillers occupant les sièges suivantsnos:

No-1, Antonio Lawrence

No-2, Paul Provencher

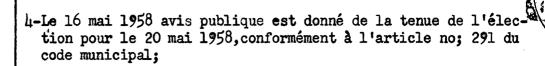
No-5, Henri Roy, tous conseillers sortants de charges;

- 2-L'avis publique prescrit par l'article no:257 du code municipalé à l'effet que des élections seront nécessaires fut donné le 26 avril 1958.
- 3-Le 14 de mai 1958,1/assemblée de électeurs eut lieu dans le soubassement de l'Eglise Ste-Thérèse, de 10 hres A.M. à 12 hres A.M. et les candidatures suivan tes furent acceptées:

siège nol-MM. Antonio Lawrence et Elphège Héroux

siège no-2 MM. Maurice Bélanger et Paul Langlois

siège no-5 MM. Dieudonné Brouillette et Marcel Morrissette;



Le 20 mai 1958, la votation au scrutin secret a lieu dans quatre polls, nu mérotés consecutivement de 1 à 4 inclusivement, de 9 hres Am. à 8 hres Pm conformément à l'article no; 266 du code municipal et conformément au règlements de la municipalité en ce qui concerne les hres de votation;

L'avis d'élection prescrit par les articles 312 et suivants du code muni cipal a été donné aux candidats élus aux charges susdite dans le délai prescrit par cette article.

Le résultat du vote est le suivant:

Siège no-l- Elphège Héroux 376 votes Antonio Lawrence 300 votes

" 2- Maurice Bélanger 387 votes Paul Langlois 288 votes

" 5- Dieudonné Brouillette 286 votes Marcel Morrissette 392 votes

Il yava it un total possible de 970 voteurs environs inscrits sur les listes

Le présent procès-verbal de votation est conforme aux prescriptions des articles: 264,3 iè. paragraphe,

En foi de quoi, j'ai signé, en ma qualité de président d'élection.

nniva ٠٠ ٤٠٠

Assermentation des conseillers.

Election du 20 Mai 1958

Nous, soussignés, Elphège Héroux, mécanicien, de St-Michel des Forges, Maurice Bélanger, mécanicien, de St-Michel des Forges, Marcel Morrissette, chauffeur, de St-Michel des Forges, Ayant été élus conseillers au siège,1,2,5, respectivement, jurons de solènnellement de remplire les devoirs de cette charge, au meileur de notre connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu vous soit

siège no-l

Signé

Assermenté devant moi, à St-Michel des Forges ce 2 iè. jour de juin 1958.

Marcel Villemure Sec.-Tr

Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 2 juin 1958 sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennnent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morrissette, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

- l- La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.
- 2- Le secrétaire procède à l'assermentation des nouveuax conseillers.
- 3- Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière sespinon et le tout est adopté sur proposition deM. Elphège Héroux, secondé par M. Marcel Morrissette, adopé Unanimement.



Chèque no: 86

87 88 89 90

111 112 113 4- Lecture des comptes.

	Adam Lefebvre l voya	age de gravel route rochon	2.00 %
	•	ge Route Rochon	30.00
	Baptiste Transport	5 Voyages de Old Sand Mission	12.50
	Martial Milette	Enlèv. des vidanges et gradage Misio.	39.00
	Euclide Coulombe	5 hres d'ouvrage " "	5.00√
	Ferronnerie Laviolette	Peinture Pour la Pompe du Village	10.30
	Maurice Milot	Essence Pour C.Inc. Nett. de la cour	11.45
	H.P.Isabel	Bien-être par R.Croteau	10.00
	Imprimerie StePatrice	Bulletins de Vote	28.23 √
	-	e 4 Sacs élection- 3 codes Munici.	43.89
	Pierre Thibault Ca.Ltd		
	Marcel Villemure	2 Pompes, 2 aches pour Gardes Feux	94.76
		Salaire de mai, 88 hres revisionrôle	277 00/
	Pré.élec.	Auto. pour rev., 2 affichages	271.00
•	Donat Blanchet	64 hres Rev.Rôle à 1.00	64.001
	Henri Doucet		64.00
	Raoul Dubé	64 hres Rôle, v. président élection	74.00
	Hector Racine	V.président élec. 12 et 9 hr. Pom.Sal.	31.00√
	H.P.Julien	" " Entretien Salle	12.00/
	Alfred Racine	Greffier élection	5.00√
	Freddy Héroux Mme	n 'm '	5.00√
	Armand Collins Mme	n n	5.00 \/
	Marcel Lacroxx	Secrétaire élection	15.00
	Faida Milot	Location du Poll no: 2	10.00
	Albert Poirier	" " 1	10.00 _√
	Arthur Doucet	n n <u>j</u>	10.00
	Antonio Blais	Entretien Salle pour nommination	2.00/
	Gaston Fafard	Lettrage enseigne pour pompe	2.00
	Shawinigan Water Power	Eclairage rue	164.31
	Loranger J.B.	4 pelles pour gardes feux	15.82V
	TOT CITE OF DADA	t horres hour formes renv	14.00

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Armand Babineau secondé par Maurice Bélanger, adopté unanimement.

- 5-Il est proposé et rés**àlu** que, le secrétaire soit autorisé à faire l'achat de cendriers, crucifix, verres et pot, un maillet pour le maire.

 Adopté unanimement.
- 6-Il est proposé et résolu que, à l'avenir les conseillers qui devront donné du bien-être, que les marchandises sioent achetées dans la Municipalité si la chose est possible.

20 Lumières Blvd St-Jean 7-Requête des résidants de Blvd St-Jean demandand la pose de lumières du rue devant être charger sur les signataires.
il est proposé et résolu que, The Shawinigan Water & Power soit autoriser à la pose de 20 lumières dans se secteur.
Adopté unanimement.

4 lumières Vilhage

- 8-Requête des résidants du Village demandant la pose de 4 lumières additionelles Il est proposé et résolu que, The Shawinigan Water & power soit autorisé à cett pose.

 Adopté à l'unanimité.
- 9-Il est proposé et résolu que, le plan montrant la subdivision P-1, appartenant à M.Raoul Rathier et préparé par H.R.Houle arp.géo. soit adopté. Adopté unanimement.

VERIFICATEUR 1958 10- Il est proposé et résolu que, La Cie René Decetret, Ferron, Nobert, soit nommé VERIFICATEUR des livres de la Municipalité, et que le secrétaire soit autorisé à lui transmettre les livres et ducuments à cette fin. Adopté unanimement.

Octroi de\$300. Cours-d'eau Gélinas-Charette 11- Il est proposé et résolu que;

Le conseil octroit les intéressés du Conso- d'eau Gélinas-Charette d'un montant n'excédant pas \$300.00 pour le nettoyage du dit cours-d'eau, et si les traveaux devant coutê plus que le montant les

intéressés devront en payé la différence et dans la venir le dit cours-d'eau devra être entretenu par les intéressés.

12-Il est proposé et résolu que:

M.Maurice Milot soit autorisé à versé 5 voyages de Old Sand(crasse) dans le chemin du Garage-Incendie.

Adoté unanimement.

13-Il est proposé que; Plaintes soit porter contre ceux qui n'ont pas reculer leur garage d'hiver, aussi contre certaines personnes de la 12 iè Avunue à l'effet de faire respecter le règlement de Salubrité.

14-Il est proposé par le conseiller Héroux, qu'une date soit fixée pour rencontrer à nouvau le conseil des Trois-Rivières au sujet d'annextion. Il est résolu que le 26 de juin prochain à 8 hres au Trois-Rivières, et quêun sténographe soit engager pour cette rencontre afin de prendre le plus de note possible.

15-Il est proposé et résolu que:

Demande soit faite à M.L.T.Larose Ing.Div. aux fins de répandre de l'huile dans le Bld St-Jean. Adopté unanimement.

Octroit de \$200.00 pour nivellage des Rues Mission.

16-Il est proposé et résolu que:

Qu'un octroit de \$200.00 soit verser pour un nivellage de Rues de la Mission et si le travail devait coûter plus la différance en sera charger au résidants concernés.

Adopté unaniment.

Revision Rôle 1958

17-Il est proposé et résolu que le secrétaire soit autorises à faire les changements au Rôle d'évaluation des amendements suivants:

NO: d'ordre	Plus value	Moin value	Total.
3498	120.		1995.
3491	120.		1680.
3122	500.		600.
3746	. 665.	•	700.
3747		625.	75.
217		240.	35.
216-a	. 240.	240•	275 .
Shawinigan Water	18000.		2170
540	10000	50 .	75.
206	40.	50.	75 é
3981	40.	· 18.	2558.
3928	18.	10.	318.
50	175.		400.
3868	* 110.	50.	100.
3748 à 3754	280.	, 50•	530.
3485	1000.	*	1125.
186-b	35.		35.
186-c	35.	·	35.
189-b	35.		35.
189 - c	35 .		35 .
230	. 265.		300 .
113	1400.		3250.
3513	400.		800.
3870	150.		1800.
3135	500.	•	1700.
3133	900.		1900.
3400	. 1500.		1600.
3186-a	500.		600.
3616 -b	750.		2000.
3642	1170.	•	3520 .
3244	200:		2075.
3464	1000.	•	1150.
3305	1000.	•	1100.
			2200



	·		•		•	
No.	d'ordre	۳۱ne	value	Moin	Value	Total
3190	a orare	1800.	Varue	HOLI	Value	2000.
3188		500.				600.
3144		800.	•			1700.
3099		200.				1800.
20 - b		602				1100.
20 -a		1175.				1115.
3863-	•j	725.				1600.
3922	_	35•				535•
366 8		350.				2000.
161		100.				575 .
243		80.				150.
197		475.				950.
320		⁻ 375•				525.
373		40.			•	75.
372		40.				75.
327.		40.				75.
327-b		150.		,		150.
127	•	350 .				2300.
43 2 3		200. 400.	•			1000.
556		. 500.				1200. 1800.
298	٤ :	100.			•	700.
427	•	75.				415.
286-b)	100.	• .			500 .
154	•	1100.	-			1600.
171		1200.		4		2400.
142		350.				1000.
3698		272.				1000.
3698		252.				900.
3694		25.	•			1150.
108-b		200.				200.
108 - c	3	200.		-		200.
72		500.				1600.
3626		3705.				9 400•
3980		650.				1800.
3353		•			75.	100.
3046 3474				. A . 5	1801	2870.
3414 3486 -	-h	10900.			300.	140.
3486-		280.				10900.
3486-		200.			675.	280.
154 - a	- 1	. 350.			015.	5825 . 350 .
5660	•	.))0•			50.	4150.
68					350.q	1395.
3607					350.	2700.
3607-	-a	450.				450.
3990					95•	125.
3865		35	•			155.
3865-		60.				60.
3863-	•g	150.			2/2	225.
3945					260.	2290.
235 3869					135.	52 5•
108		•			10.	2515. 7000
3939					100. 950.	7900 . 500.
3939 -	. e	225.			770.	225.
3939-		960.				960.
3939-		60.				60.
562					955•	3645.
573 - b)	700.				700.
25 -a		1255.				1255.
318		. 3522.				3522.
200		490.				525.
212-a		. 575.				375.
3623 -	-a 11-	1650.				1650.
3900 - 529 - a		1815.				1815.
536 - a		- 75• . 75•				75 . 75 .
/JUa	-	. 17•				120

		;	William Tear
No: d9ordre	Plus value	moin value	Total
535 - a	100.		100.
523 -a	175.		175.
547-a	50.		50.
548 - a	125.		125.
108 - g	200.	·	200.
108 -f	35.		3 5•
108 - e	35.	•	35.
108-d	35.	•	35.
3899 -a	2000.		2000.
3954	175.	53.5 P. C.	175.
3868 -a	50.	7	50.
3869 -a	400.		400.
2	50 . ^		50.
Ц-а <u>.</u>	75.		75.
3863 - k	2001		200.
3863 - 1	165.		1 65.
3863-m	135.		135.
3863 - n	75.		75.
67		90.	800.
3631		805.	1020.
108-h-i-j-k-l-m	176.		176.
3550-a	100.		100.
3685		100.	1650.
3682-A à Y	818.	٠, ١	818.
3682 -z	400·		400.
3878	340.		670.
3838 à 3838-7	, -1-1		-1-1
3838 à 3838-a-z	2414.		2414.
3899-31 et3899-41	250.		250.
3899-38 à 3899-29	650.		650.
3900-36 à 3900-43	3600		7.600
3899-30 à 3899-37 3900-32 à 3900-35	1600 . 600 .		1600.
Raymond Frères Inc.	5659 * 864.		600 .
78-9	100.	•	65 33. 1 00.
78-8	50.		50.
78-7	50.	•	50 .
78-6	ξ0	·	50 -
78-5	9. 50 .	ឧ :.	50 .
78-4	50.	•	50 .
78-3	50.	•	50.
78-2	50.		50.
78-1	50.	•	50
78-18	150.	1	150.
78-17	200.	·	200.
78-16	100.		100.
78-15	600.		600.
78-14	50 .	••	50.
78 -1 3	190.		190.
78-12	100.		100.
78-11	50.		50.
78-10	50.	* **	50.
78	603	130.	1120.
3492-b à 3492-s	691.	മാവന്	691.
3899		2395•	2965.

Rajouter les noms suivants

Marcel Lacroix Mme, Dupont Jean Guy, Fernand Héroux Mme, Fernand Bournival Mme, Roger Lecours Mme, St-Pierre Jeffry Mme, Bourassa Josaphat Mme, Paillé Antomio Mme, Héroux Jean Paul, Bernard Paillé.

La session est levée à 10 ½ hres p.m.

Signé, le an Tagmaire

Macel Dillumy Sec.-Tré



Session du 7 Juil let 1958.

Chèque no; 114

Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 7 juillet 1958 sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Le secrétaire pocède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Maurice Bélanger, secondé par M.Gaston Paillé, et unanimement.

3- Lecture des comptes.

André Champagne	44 hres ouv. cloture Martel-Gélinas	√ 44.00
Jean Descotaux	Cerbons pour copie	√ 4.20
Régionald Alphat	Nivellage Misssion	√200.00
Maurice Milot	Pierre, Huile, gressage Cam Incendie	√ 42.50
	Eclairage rue, Salle, Garage incendie	1/36L 27
Abran & Lambert	Mutations	√164.31
Yolande Bourassa		√15.50
Laviolette Construction	Sténo. Pour rencontre des Conseils	v 15.00
	Boulage Cours-d'eau Gélinas-Charette	√ 29.00
Trois-Rivières Ready-Mix	creusage " " "	√162 . 50
Thomas Bellemare	THE THE THE THE THE	√175.00
G.G.Garceau Notaire	Contrat eessions rue Bellefeuille	√ 21.00
Raymond Frères Inc.	Fransport des tuveaux Route Rochon	√ TO OO
Ministre des Finances	Ass. Publique	1573:38
Henri Martel	Insp. Agrairre 64 Poteaux Clotu.G.Martel	v 28.80
Armand Bellemare	7 hres ouvrage cours-d'eau Gélinas-Charette	
Ephrem Boisvert	5 télé. 2 voy. Yamachiche " "	√5.00
Lawrence Hubaert	$7\frac{1}{2}$ hres ouv.fossé Bella. $18\frac{1}{2}$ fossé 2 Rang.	√26.00
Marcel Villemure	Salarre de Juin Timbres poste verres, cend.	20,00
H.PJUlien	Entretien Salle Conseil	⁷ 2.00
Barnabé Grenier	Bien-être G.St-Jean	√ 5 .1 1
Gérald Rathier	n: ·n n	v 8.60
Roch Héroux	11 11 11	√39 . 48
Wil. Baillargeon	Remb. de 8 permits Construction à 1.00	√ 8 _• 00
J.P.Cloutier	Surveillance nivellage Mission $22\frac{3}{4}$ Hres	•
Ferdinand Masse	Nivellage route Rochon 224 hres	√22.75
Henri Martel	_	440.00
J.L.Plante	Voyage cloture de ligne Doucet-St-Lawrence Ouvrage " " "	√, 3.75.
Achille Doucet	If II II II II	√12.00 √12.00
Victor Roussel		[№] 17.00
	Biem-être Roger Houle	√ 3.47
plumicar coop. are-margu.	Broche pour cloture ligne Gélinas-Martel	v47•77

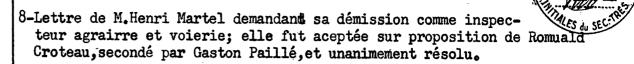
Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de Elphège Héroux, seco condé par Maurice Bélanger, et unanimement résolu.

- 4- Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par Armand Babienau, et unanimement résolu, que,
 Qu'un montant de \$25.00 soit voté pour du bien-être à la Famille de M.Roger Houle de la Mission.
- 5- Requête des résidants du village demandant la pose d'une lumière additionnelle Il est proposé apr Marcel Morissette, secondé par Romulad Croteau, et unanimement résolu que, The Shawinigan Water & Poawer Co. soit autorisé à cette Pose.
- 6- Lettre de M. Wilfrid Baillargeon, demandant sa démission comme inspecteur de construction: Ell fut aceptée sur proposition de Elphège Héroux, secondé par Gaston Paillé, et unanimement résolu.
- 7- Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par Gaston Paillé, et unanimement résolu que, M. Henri Fetterley est nommé inspecteur de construction pour la Mission Ste-Thérèse.

dique aº 163

l-lumière de rue Village

Nommination Insp. construction.



- 9- Il est proposé apr Romuald Croteau, secondé par Gaston Paillé, et unanimemen résolu que, M. Donat Miron soit nommé inspecteur agrairre et de voierie pour le 2 Rang.
- 10-Il est proposé par Romuald Croteau, secondé par Gastom Paillé, et unanimement résolu que, le plan montrant la subdivision des lots P-248-249 telque préparé par l'arpenteur G.O.Roger Gélinas, soit adopté.

d'hiver. Session spéciale 22 juillet 1958.

- sousmissions chemins |11-II est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Elphège Héroux, et unanimement résolu que- Demandes de sousmissions soit faitent par la voie du journal le Nouvelliste, pour les chemins d'hiver pour les années 1958-59 et 59-60, et que les dites sousmissions seront ouverte à la session spéciale qui sera tenue le 22 juillet, telque préconisé par les membres du conseil.
 - 12-Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par Marcel Morissette, et unanimement résolu, qu'une résolution de sympathie soit envoyée à Mo Léon Balcer. à l'occasion du décè de son frère Georges Balcer.
 - 13-Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé parMArcel Morissette, qu'une Letbre de remerciment soit addressée au Rév. Uuré E. Désilet, pour le crucifix qu'il a donné pour la Salle et uqe l'horloge qu'il veut donnée soit accepté adopté unanimement.
 - 14-Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Marcel Morissette, et unanimement résolu, que

M.H.P.Julien soit nommé pour l'entretien de la Salle du conseil, et sa rénumération sera de \$2.00 pour chaque session et est autorisé à ce procuré ce qu'il lui sera nécessaire pour la dite entretien.

15-Le conseiller Maurice Bélanger, demande au secrtaire de bien voulmir s'addre sser à Me J.C. Guillemette, pour s'avoir combien se montre les frais légaux à date.

de chaises pour Salle.

- \$100.00 pour l'achat[6-Il est proposé par E]phège Héroux, secondé par Gaston Paillé et unanimement résolu que:qu'un montant de \$100.00 soit dépensé peur l'achat de chaises pour la Salle, et que les membres du conseil demandent des soumissions, lesquelles seront prise en concidération à la session du 22 juillet.
 - 17-Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Marcel Morissette, et unanimement résolu que, le secrétaire convoque pour la session du 22 juillet prochain les intéressés du cours-d'eau Raymond-Charette, pour en décider de sa confection.

Annextion résolution 18-Ilest proposé par le conseiller Gaston Paillé, que le conseil municipal des 3-Rivières, veilles bien voter un règlement d'annextion avant nous, secondé par le conseiller Maurice Bélanger,

> un amendement est apporté par le conseiller Elphège Héroux, à l'effet de préparer et d'envoyer des conditions au dit conseil,

Pour l'amendement: MM. Elphège Héroux, Armand Babineau. Contre 11 MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger.

19- Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par Gaston Paillé, et unanimement résolu que-

Le secrétaire soit autoriser à faire les changements apportés par les mutations suivantes.

Décès de W.Lemire, léguant l'usufruit à son épouse Dame Anna Bettez et la nus propriété à sa fille Germaine Lemire epouse de Georges Pothier de la propriété suivante P-198.



Suite

Vente par Lucien Paquette à Wilfride/Tousignant une partie du no:199 Vente par Joseph Bellemare a Réginald Deschamps // partie/du no:1-50 Vente par W.A.lainesse à Achille Déry des no:P-1-145 et146 Vente par W.A.Lainesse à Réal Pilotte des nos:P-8-1 et 2,7-92 Vente par Réal Pilotte à Albert Levasseur des nos: p-8-1 et 2 et p-7-92 Vente par Mme Juliette Martin à Sylvio Belzile une partie du no: 35 Vente par Antoine Verrette à Rosaire Verrette une partie du no: 226 Vente par Josehp Laroche à Jean Marie Dubé du no: 183-113 Vente par Alphonse Désalliers à Henri Fournier du no: 185-96 Ventepar Dame Béatrice Hart à Frédéric Cloutier du no: 182-80 Vente par Edouard Langevin à Joseph Paillé du no:-p-218-52 Vente par Le Directeur des Amciens combattants à François Pleau du no: 184 Vente par Emile Morih à Louis Philippe Ross une parite du no:11 Vnete par Henri Georges Lampron à Paul Emile Corbin, une partie du no: 16 Vente par Lionel Lessard à Emile Plante, une partie du no: 316 Vente par Arthur L. Denoncourt à Roger Larouche une partie du no: 315. Vente par Roger Larouche à Jos Larouche d'une partie du no: 315. Vnet par Paul Emile Corbin à Anselme Bourassa d'une partie du no: 16 Vente par paul Voizard à Arsène Roussy d'une partie du no: 326 Vente par Gilles Janvier à Edgard Perron du no:p-6-96 Vente par Lionel Lessard à Georges Dery d'une partie du no: 316 Vente par Lionel Lessard à Dan Wilfrid Blais d'une partie du no: 316 Ventepar Lionel Lessard à Gérard Galarneau d'une partie du no: 316. Décès de Ubald Lapolice léguant ses biens à son épouse Dame Solphrida Larose Vve de Ubald Lapolice dus no: 328 Décès de Albert Trépanier, léguant ses bien à son épouse Dame Yvonne McGown Vve de Albert Trépanier.

La session est levée à 11 et 45 Hres.

igné____T_Van

✓ Sec.-Tré.

Session spéciale du 22 juillet 1958

Procès-verbal de tenue de la session spéchale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 22 juillet 1958, au lieu et heures ordinaires des sessions du conseil de St-Michel ds Forges sous la présidence de S.H. le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants:MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Elphège Héroux, Armand Babineau.

- 1- La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de prière habituelle.
- 2- Lecture tenlas résolution t de reconvoquation.

3-Ouverture des soumissions des chemins d'hiver, Une seulement était du nombre, celle de M.Gérard Carbonneau au prix de \$50.00 du mil.

Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Armand Babineau, et unanimement résolu, que;

La soumission de M.Gérard Carbonneau, entrepreneur de St-Boniface, au prix de \$450.00 du mil, est accepté, et uqe S.H.le maire soit autorisé à signé le contrat pour les chemins d'hiver pour les années 1958-59 et 1959-60.

4-Le conseiller Gaston Paillé ,s'est retiré van qu'il est un des intéressés au cours-d'eau Raymond-Charetté.

Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par Marcel Morissette, et unanimement résolu que-

M.François Charette, syndic du cours-d'eau pricité, est autorisé à faire faire les travaux de nettoyage du cours-d'eau Raymond-Charette.

Engagement du contrateur des Chemins d'hiver pour 1958-59-60 et La session est lévée. à 10 hres.

Session du L Moût 1958

Chèque no-144

-Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 4 août 1958, au lieu et heures ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: M. Armand Babineau, Elphège Héroux, Maurice Bélanger, Gaston Paillé.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière é habituelle.

2-Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté surproposition de M.Armand Babineau secondé par M.Gaston Paillé, et unanimement.

	3- Lecture des comptes.		
-144	Armand Girard	Surveillance gravel Mission 51 Hres.	5.50V
145	Martial Milette	Ouvrage rue Mission	10.00/
146	Henri Fetterley	Remboursement de 8 perm. construc.	8,00√
147	François Raymond	11 11 11	8.00 √
148	Marcel Villemure	Salaire juillet et Téléphones	104.40 √
149	H.P.Julien	Entretien Salle conseil	2.00
150	Joseph Paquette	Gravel rue Mision	270.00√
151	Abran & Lambert	Mutations	12.50V,
152	Le Nouvelliste	Annonce pour demande de soumission	14.00
153	Ferdinad Masse	Nivellage Route Rochon	41.00V
154	Adam Lefebvre	Ouvrage Route Rochon Répartition	129.00√
155	Shawinigan Water Power	Eclairage rue garageincendie	170.30
156	Boulangerie Laviolette	Bien-être G.St-Jean	24•04√
157	Roch Héroux	tt tt	3•45∨
158	Gérald Rathier	ttr tt ttr	3.20√,
159	Barnabé Grenier	18 19(88	11.56
160	Ministre des Finances du	Québec Ass.publique	500 _• 00 [√]
160 - b	n n	m partie 3-Rivières	612.38
161	Armand Lemire	8 bancs à 1.00 ch.	8.00

-Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M. Maurice Bélange secondé par M. Elphège Héroux, et unanimement résolu.

teur agrairre et de voierie 2-Rang.

nommination Inspect put-Il est proposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par Maurice Bélanger, que M.J. Louis Palnte soit nommé Inspecteur agrairre et de voierie pour le 2-Rang, adopté unanimement.

Endroit bureau de ·la Corporation -- 🔌 5-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux seconde par Maurice Bélanger et unanimement résolu que; Le bureau de la Corporation sera dès ce soir ici même en cette Salle et que les heures à laquelles le bureau sera ouvert seront, le lundi et mercredi de chaques semainnes de $7\frac{1}{2}$ hres à $8\frac{1}{2}$ hres et le dimanche de $10\frac{1}{2}$ hres à Midi.

rage 2-Rang par A.Babineau.

- Avis de motion eclai- 6-Avis de motion est donné par le conseiller Armand Babineau, à l'effet qu'il présentera à une session ultérieure du conseil un règlement visant à l'éclairage d'une partie du 2-Rang, après avoir reçu une requête des intéressés demandant la dite éclairage.
 - 7- Il est proposé par le conseilles Maurice Bélanger secondé par le conseiller Armand Babineau, que, M. Martial Milette soit autorisé à leachat de \$200.00 de gravelle pour les rues de la Mission. Adopté à l'unanimité.

Avis de motion Règ. d'incendies

8-Avis de motion est donné par le conseiller Elphège Héroux, à l'effet qu'il présentera à une session pltérieure du conseil, un règlement se rapportant à l'incendies.



Avis motion pour amendé le règlement construction.

- 9-Avis de motion est donné par le conseiller Elphège Héroux à l'effet qu'il prét sentera à une session ultérieure du conseil un amendement au règlement de construction actuel.
- 10-Il est rpoposé par le conseiller Elphège Héroux secondé par Armand Babineau, que The Shawinigan Water & Fouer Co.; soit autorisé à la pose d'une lumière additionnelle sur la 3 iè. Avenue Mission,
 Adopté unanimement.
- 11-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux secondé par Armand Babineau et unanimement Résolu, que, le secrétaire soit autorisé a faire les changements au rôle d'évaluation apporté avec les mutations suivantes,

Vente par Lucien Richard à Henri Georges Grenier du no:237

Vente par W.A.Lainesse à Maurice Démontigny du No; 185-82

Vente Par W.A. Lainesse à Henri Chandonnet du no: 185-25

Vente par Eugène Bellefeuille à Corp.St-Michel des Forges nos:193-17-45

Vente par Corp. Comté St-Maurice à Henri Max Milot du no:339

Vente par François Pleau à Corp. Scolaire Benlieue une partie du no: 184

Vente par Nils Chritofferson à Harry Irvin Tompson du nos:184-106-185-1

Vente par Agapit St-Pierre à Adélard Richer une partie du no:356

Vente par Arthur Doucet à Raynald Bourassa une partie du no:219

Vente par Dame Lawrence Paker à Mme Paul Emile Perreault du no: 192-23

Vente par Edouard Langevin à Paul Marchildon des nOs:218-26-27-28

Vente Par W.A Lainsesse à Gilles Dupont des nos;185-91-92

Vente par Albert Thériault à Ubald Gélinas des nos:184-27-28

Vente par W.A.Lainesse à Laurent Demers du no:184-136

Vent apr Paul Emile Hains aRoger Baribeau une partie du no:1

Vente par Alphonse Paillé à Roger Bolduc une partie du no:9

Vente par Alphonse Paillé à PaulEmile Laliberté une partie du no: 9 et 10 Vente parJoseph St-Pierze à Corp. Scolair ede St-Etienne des Grès une partie

du no:1-263

Vente par Lionel Lessard à Marcel Lamy une partie du no:316

Vente par lionel Lessard à Emilien Baron une partie du no:316

Vente par Lionel Lessard à Emilien Paquin une partie du no:316

Vente par Lionel Lessard à Dame Yvette Leclerc une partie du no:316

Décès de Alphonse Tessier léguant sespiens à son épouse Dame Germaine Evelyne Bourgeois dans une partie du no:236

Décès de Thomas Buckley léguant ses biens à son épouse Dame Eva Dauphinais le no:267.

La session est levée à 10et 45 hres.

Man Taganaire

Man Taganaire

Man Taganaire

Session spécialedu 11 coût 1958

-Procès-verbal de tenue de la session spécilae du conseil de St-Michel des Forges tenue le 11 août 1958, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants; MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineua.

Lecture d'avis de convocation

Monsieur,

Prenez avis que le conseil des St-Michel des Forges, se réunira au lieu ordinaire des sessions du conseil, à 8 hres P.M., lundi le onzième jours d'août mil neuf cent qinquante huit, en session spéciale pour les sujets suivants: 1-Aqueduc,

2-Paiement des frais de L'aviseur légal pour le compte de Corporation 3-Achat d'un cabinet pour le bureau du secrétaire.

1-Après discutions au sujet d'aqueduc, il est proposé par le consiller Maurice Bélanger, que le secrétaire prenne des renseignements à savoir si M.Marcel Martineau a un permit de la Régie des Services publiques et quel en est sa force.

Chèque no: 162

- Il est proposé pra le conseiller Ephège Héroux secondé par le conseiller Maurice Bélanger, et unanimement résolu, que, Le secrétaire soit autorisé à faire le paiement du compte de l'aviseur légal Me.J.C.Guillemette au montant de \$150.00 \square
- 3- Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Elphège Héroux, et unanimement résolu que, le secrétaire soit autorisé a acheté un cabinet métal, de Gérald Martineau, pour le bureau de la Corporation.

La session est levée à 9 et 15 hres.

signé

_Maire

_Sec.-Tré

Session spéciale du 25 août 1958

Procès-verbal de tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forge tenue le 25 août 1958, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de son H.le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de prière habituelle.

2-Lecture de L'avis de convocation.

Monsieur,

Avis vous est domné par moi Marcel Villemure, sec.-tré. que le conseil de St-Michel des Forges se réunira, au l'étytet dinaire des sessions du conseil, à 8 hres P.M.lundi le vingt-cinquième jours d'août mil neuf cent cinquante-huit, en session spéciale pour le sujet suivant:

1-Paiement des frais dans la cause de Dieudonné Brouillette VS Corporation.

Chèque no: 164

Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Armand Babineau, et unanimement résolu que,

Le secrétaire soit autorisé à faire le paiement des frais de Gabias, Laperrière et Héroux au montant de \$259.95, représentant les frais de la Gours seulement. Actionde,

Dieudonné brouillette VS Corporation St-Michel des Forges.

2-Il est rpoposé par le conseiller Morissette qu'un voyage soit fâite par les membres du conseil, à la Commission Municipale pour se renseigné sur certain sujet, telque Chemin d'hiver, aqueduc, etc.
Un amendement est porté par le conseiller Héroux à l'effet d'attendre à la session suivante.

La session est levée à 8.30 hres.

Signé

___Maire

Sec.-Tr



Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges tenue le 2 septembre 1958, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennent part las conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Elphège Héroux.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Le secrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Marcel Morissette, secondé par M. Elphège Héroux, et unanimement.

3-Lecture des comptes: 8.00√ H.P.Julien Entretien Salle Conseil, 4 à 2.00 114.75√ Marcel Villemure Salaire, Rép.horlrge.voyage Québec, 3 télé. 11.00 Abran & Lambert Mutations 4.00√ Ministre des Fihances Copies de subdivisions Gérald Martineau 71.09√ Cabinet Métal pour bureau Ministre des finances Ass. Publique Oct.-à Avril 444.68√ Ferdinand Masse 25.00°/ Ouvrage Route Rochon François Raymond Remboursement de 2 permet de cons. 2.00 SHAWINICAN VATER eo Edonage Rue-Harage sall 170.581

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Maurice Bélanger, secondé par M. Elphège Héroux, et unanimement résolu.

Nomination Inspec. Agrair. voierie

4- Il est proposé par M. Gaston Paillé, secondé par M. Maurice Bélanger et unanimement résolu que: M.Armand Bellemare soit et est nommé inspecteur agrairre et de voierie, pour l'arrondissement du Chemin des Forges.

Cessionde rues p-249-248

5-'Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Marcel Morissette et unanimement résolu, que, S.H. le maire Jean paquin soit autorisé à signer pour et au nom de la Corp. Municipale de St-Michel des Forges, le contrat pour session de rue par Raymond & Frère Inc., pertant les nos:P-248-79-80 et p-249-78-79 du cadastre non officiel, pour la somme de un dollard payé comptant, le tout devant l'étude du notaire G.G.Garceau.

Endroits pour Aff. avis publiques.

5- Il est proposé par Elphège Héroux secondé par M. Gaston Paillé et unanimement résolu, que,

Les avis publiquesseront affighées aux endroits suivants, à la porte de l'Eglise de St-Michel des Forges et à l'Eglise de la Mission Ste-Thérèse.

Nomination inspec. agrair.et voierie

6-Il est proposé par M.Gaston Paillé, secondé par M.Marcel Morissette et unanimement résolu, que,

M. Théode Benoit, soit et est nommé inspecteur agrairre et de voierie pour le 2 iè. Rang.

7-Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Elphège Hézoux et unanimement résolu que,

Le cCercle des Fermières pouront se servir de la Salle Municipale pour y faire leur réunion, et ce gratuitement.

8-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, secondé par le conseiller Gaston et unanimement résolu, que,

Demande soit faite à M. Gaston Hardy, pour que ce dernier fasse pression auprès du Premier Ministre Duplessis, afin d'obtenir un octroit pour la construction d'une Salle Municipale au coût de \$9000.00.

Salle Municipale.

- Avis de motion pour 9-Avis de motion est donné par le conseiller Maurive Bélanger à l'effet qu'il présentera à une session ultérieur du conseil un règlement pour la construction d'une Salle Municipale.
 - 10-Il est proposé par Maurice Bélanger, secondé par Elphège Héroux et unanimement résolu, que

Les cartes d'assistance publique soient cancellées à date et que ceux qui y auront droit n'auront quà faire une nouvelle demande au conseil, afin que ce dernier puisse tenir un régistre à cette fin.

Font ecception à cette règle, ceux qui ont obtenu un jugement de la Cour.

Pro-maire

ll-Il est proposé par M.Maurice Bélanger, secondé par M.Marcel Morissette et unanimement résolu, que

Le conseiller Gaston Paillé soit et est nommé pro-maire pour prochains trois-mois.

Délégué au congrès des secrétaires.

- 12-Il est rpoposé par le conseiller Ephège Héroux, secondé par le conseiller Gaston Paillé et unanimement résolu que. Les secrétaire soit délégué au congrès des secrétaires-trésoriers du Québec, et qu'un montant de \$50.00 lui soit octroiyé à cette fin.
- 13-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, queune lettre soit adressé au département des Allocation des Mères nécessiteuses, à l'effet de justfiet la possession du camion de M.J.P.Cloutier.
- lu-Il est proposé par le conseiller Elphège Héroux, qu'une franchise soit octoyé à M. Marcel Martineau pour son système d'aqueduc. La proposition reste en suspend faute de secondeur.
- 15-Il est ppposé par Maurice Bélanger, secondé par Elphège Héroux et unanimemen résolu uqe la session soit ajourné pour 10 minutes.
- 16-Ilest proposé par Marcel Morissette, secondé par Elphège Héroux et unanimemnt résolu que, Une plaquette soit faite et posée sur le garage-incendie

à l'effet de prohiber le stationnement vis a vis l'entré du dit garage.

17-Il est proposé par M. Marcel Morissette, secondé par M. Elphège Héroux et unanimement résolu que,

Le secrétaire soit autorisé à prendre un appointement avec Me Gabriel Dupuis Ass.sous Ministre des Affaires Municipales, pour discuter différents problèmes municipalis, et que les membres du conseil sont tous invités à ci rendre aux frais de la Corporation susdite.

18-Il est proposé par M.Gaston Paillé, secondé par M.Maurice Bélanger et unanimemnt résolu, que, Le secrétaire soit autorisé à faire une copie des minutes

pour chaqun des membres du conseil et recevra \$2.00 pour copie de chaque : session.

- 19-Il est proposé par M.Elphège Héroux, secondé par M.Marcel Morissette et unanimement résolu, Qu'une lettre de la présente soit envoyé à M.Ernest Bou-
- Chard, pour l'aviser de démolir sa veille résidance.
- 20-Il est proposé par M.Elphège Héroux, secondé par M.Marcèl Morisgette et una-. nimemnt résolu que, Demande soit faite à M.Ls. Théo Larose, Ing., lui demandant
- de verser de la terre dans la route du Rochon. 21-Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par Gaston Paillé et unanime
 - ment résolu, Qu'une lettre soit envoyé par un Huisier de la Cour, à M. Paul Alarie da Bld Raymond, l'avisant de démolir sa batisse vue que cette dernière n'est pas conforme au règlement.
- 22-Il est proposé par M.Gaston Paillé, secondé par M.Marcel Morissette et unanimement résolu que,

Le secrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation apporté avec les mutations suivantes. Vente par Mell Lucille Clément à Melle Cécile Hamel du no: 238 Vente par Mell Eva Pothier à Camille Tanguay une partie du no: 196 Vente par Eug. Bellefeuille à Henri Houde une partie du no: 193

Jument de La Cour déclarant La Caisse St-Sacrement propriétaire des no:193-18-1

3,4; 193-44-1,3 et 4. Vente par Rosaire Gaudet à Alfred Harnois du no: 196-6

Vente par Raoul Boudreault à Jean Marc Boudreault du no: 183-94 Vente par Hervé Hubert à Joseph Gélinas une partie du no:219

Vente par Emile Faucher & Gilles Plourde une aprtie du no: 243

Vente par Emile Faucher àAlanzo Rousseau une partie du no:243



Vente par Marcel Bellerive à Fernand Laroche des nos:182-11 et 12.

Vente par l'Abbé Henri Moreau à Charles Edouard Morneau une partie du no:201

Vente par Raymond & Frère Inc à Fernand Lesage une partie du no:249

Vente par Adem lefebvre à Jean louis Lefebvre une partie du no: 234

Vente par Adem lefebvre à Paul Lacerte une partie du no: 234

Vente par Arthur Doucet ½ Jean Baptiste Hubert une partie du no: 4

Vente par Raoul Rathier à Maurice Ricard des nos:1-288 et 289

Vente par Polydore Charette à Dame Marguerite Déry des nos:26,27,28,29 25.

Vente par Gaston Houde à Marcel Levasseur du no: 6-6

Vente par Jeseph Bellemare à Jean Louis Girard du no: 1-61

Vente par Arthur Doucet à Alphonse Harnois une partie du no:4

La session est levée à 10 et 45 hres.

SIGNE

MAIRE

Session du 6 octo.

-Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges tenue le 6 octobre 1958, au lieu et heures ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de son H.Le Maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Le sucrétaire procède à la lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Gaston Paillé, secondé par M.Romuald Croteau et unanimement.

3- Lecture des comptes,

. 1958.

Ministre des Finances du Québec Remboursement taxe d'amusement \$559.15 Abran et Lambert Mutations 4.00 Raymond & Frère Inc Transport de tuyaux Ronchon 5**.0**0V André Laquère Tuyaux, pour 32.64V Imp.O.Lacoursière Inc. Formules pour Rôle Perc. **11.73**√ Ferdinand Masse 37.50 Entretien Route Rochon Adem Lefebvre , Ouvrage Route Rochon 36.00√ Roger Provencher, huisier Lettre à Alarie 3.00 Nelson Lefebvre Remb. de 16 permits de consé 16.00 Hemri Fetterlev 11 12 8 8.00 H.P.Julien 2.00 Entretien Salle conseil 211.95 Marcel Villemure Voy.Qué. Salair.Affich. Shawinigan Water & Power Co. Eclairage Rue, Salle. 170.99 J.C.Guillemette Frais Cause Broui. vs Corp. 150.00√ J.Lacoursière **11**1 Ħ 283.50 Maurice Ricard Gravel Mission 17.00 Martial Milette Ħ 144.00 🗸 Armand Charette Ouvrage Cour-d'eau Ray-Cha. 8.00 🗸 34.00 1 Jacque Charette Ħ 11 11 11 Eddy Milot 111 Ħ 10.00 Adem Lefebvre 11 37.00 ~

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M.Maurice Bélanger, secondé par M.M. Mrcel Morissette et unanimement.

4-Il est proposé par M.Armand Babineau, secondé par M.Maurice Bélanger et unanimement résolu que: S.H.Le Maire soit autorisé à signer la demande la Cie Téléphone Bell.

5-Il est proposé par M.Maurice Bélanger, secondé apr M.Armand Babineau et unanimement résolu, que:

La Cie de Téléphone Bell Soit et est autorisé à la pose d'un téléphone à la résidance du secrétaire et son bureau à Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation et le secrétaire versera à la copporation la somme de \$3.00 par mois, le coût du dit télé. sera de \$25.25 par mois plus les frais



194

d'amusement

Percepteur de la taxeó-Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Elphège Héroux et unanimement résolu que:

> Le secrétaire soit et est nommé per de la taxe d'amusement dans la Municipalité et recevra le pourcent age de 10% sur la part de la municipalité.

Convocation session spéciale

7- Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Gaston Paillé et unanimement résolu que:

Une session spéciale soit tenue le 16 octobre 1958 à 8 hres p.m., et que M. Delile, Ing., soit convoquer pour la présente, à fin de discuter de son engagement.

8-Il est proposé par M.M. urice B. langer, secondé par M. Gaston paillé et unanimement résolu que:

Demande soit faite à la Cour du Bien Etre, à fin de réouvrir l'enquête dans le cas des enfants Corbins, et que demande soit faite au ministère du Bien Etre Sociale a savoir si ce dernier pourrait prendre à sa charge les enfants Beaubien.

9-Il est proposé par M.Maurice Bélanger, secondé par M.Gaston Paillé et unanimement résolu que:

Une lettre de remerciement soit envoyée à Mél.Th.Larose; Ing. pour l'ouvrage faite dans les rues et routes de la Municipalité et de même qu'à M.Gaston Hardy pour la confirmation de L'octroie dans le cours-d'eau Raymond-Charette.

- 10-Il est proposé par M. Elphège Héroux, qu'une franchise soit octroyée à M. Marcel Martineau, pour son système d'aqueduc, secondé par M. Armand Babineau, Pour la proposition: MM. Elphège Héroux, Armand Babineau. Contre " MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Maurice Bélanger.
- 11-Il est proposé par M. Elphège Héroux, secondé par M. Armand Babineau et unanimement résolu que: Un enquêteur sera nommé pour les cas d'assistance et

ce dernier recevra une allocation pour chaque cas.

12-Il est proposé par M.Marcel Morissette, secondé par Gaston Paillé et unanimement résolu que: Demande soit faite au ministère de l'Agriculture à l'effet

13-Il est proposé par M. Marcel Morissette, secondé par M. Gaston Paillé et unanimement résolu que:

d'obtenir un ingénieur pour le cous-d'eau Marchand.

Un avis soittenvoyée à M. Robert Rivard, l'avisant qu'il n'est pas conforme au règlement de louer son chalet pour la saison hivernale.

14-Il est proposé par M.Armand Babineau, secondé par Elphège Héroux et unanimement résolu que:

M.Onil Bournival soit nommé inspecteur agrairre et de voierie pour le 2iè. Rang, en remplasant M. Théode Benoit, laquelle fût acceptée séance tenante par le conseil.

15-Il est proposé par Armand Babineau, secondé par Elphège Héroux et unanimement résolu que:

Le secrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation par lessMutations suivantes:

Vente par Lionel Lessard à Léonard Garceau une partie du no:316 Vente par Lionel Lessard à Rosaire Laquère une partie du no:316 Vente par Jules Guilbert à Fernand Laroche du no:182-10 Vente par Edouard Langetin à Jean Marie Bouret du no:218-47 Vente par Réginald Charette à Gabriel Neault du no:218-14 Vente par W.A.Lainesse à Henri Parenteau du no:184-147 Vente par Noé Gélinas à Ephrem Boisvert une partie du no: 2005 Vente par Antonio Blais à Donat Mauseau une partie du no:182 et 183 Vente par W.A.Lainesse à Jean Louis Gendreau du no:185-99



Vente par Eug. Belle feuille à Dame Germaine Bourgeois du no: 191-14

Vente par Edouard Langevin à Henri Nolet des nos: 218-48 et 49

Vente par W.A.Lainesse à Raymond Turcotte du no:185-103

Vente par W.A. Lainesse à Eugène Tremblay du no: 8,95

Vente par Raoul Rathier à Edouard Langevin une partie des nos:7,8,9,

Vente par Vve Emile Lamay à Charles Edouard Houde des nos:1-67.72

Vente par Albert Cayer à Jean Paul Pitt du no:6-97

Vente par Lionel Lessard à Antonio Durand une partie du no:316

Vente par Rosaire Paillé à Ovila Belliveau une partie du no:2

La session est levée à 11 hres.

Signé Pagun Maire

Maire

Maire

Sec.-Tré.

Session spéciale 16 octobre 1958 Procès-verbal de tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 16 octobre 1958, au lieu et heures ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau, Mauriee Bélanger, Elphège Héroux, Armand Babineau.

La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habitualle.

2-Lectur de l'avis de convocation, Monsieur,

Prenez avis, que le conseil de St-Michel des Forges, se réunira au lieu ordinaire des sessions du conseil, à 8 hres p.m., jeudi le seizième jours d'octobre mil neuf cent cinquante huit, en session spéciale pour le sujet suivant?

AQUEDUC.

Je sousigné, Marcel Villemure sec.-tréé de la Corporation Municipale de St-Michel des Forges, déclare sous mon serment d'office, avoir signifié par lettre erecommandée à l'adresse de chacun des sept membres du conseil de la dite Corporation municipale, une copie de la vis dont l'original apparait ci-dessus.

Le tout mallé au bureau de poste de St-Michel des Forges, situé au Village des Forges le onzième jour d'octobre mil-neuf-cent-cinquante-huit, entre 8 hres a.m. et 10 hres am.m, et j'ai signé

Marcel Villemure sec.-tré.

3-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, seconée par le conseiller Gaston Paillé,

et unanimement résolu que,

M.Alide Delile, ingénieur professionnel de Shawinigan, peut s'il le veut à ses frais, faire les plans, devis, estimés pour l'aquduc à St-Michel des Forges sur les lots P-1,182 à 218 inclus. Ses honoraires de préparation de plan, d'après leur guide de prix, ne seront exigibles, uqe si seulement le règlement d'aqueduc et d'emprunt est approuvé par les électeurs concernés et la Commission Municipale de Québec. Mais advenant une anexion de notre municipalité à une autre municipalité les honoraires deviendront dus par la municipalité anexsante.

Cette offre de faire les plans devis estimés, sera bonne pour une duré de 5 ans de la date du référemdum.

Et si vous acceptez cette résolution, veillez nous envoyer une lettre comme quoi vous acceptez.

La session est levée à 9 hres.

Signé_____Maire

\[\langle \l

Session du 3 nov. 1958 Procès-verbal de tenue de la session rgulière du conseil de StMichel des Forges, tenue le 3 novembre 1958, au lieu et hres ordinaires des ses
sions du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire
Jean Paquin à la quelle prennent part les conseillers suivants: MM. Marcel Morissette, Maurice Bélanger, Romuald Croteau, Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dernière session et le tout est adopté sur proposition de M.Romuald Croteau, secodné apr M.Maurice Bélanger et unanimement, après corection faite des minutes de la session spéciale.

Ch è que	no:195 196
	197
	198
	199
	200
	201
•	202
•	203

3-Lecture des comptes.		
H.P.Julien	2 entretiens Salle, inst. Fournaise	6.00 V
Maurice Deschamps	remboursement de 12 permits cons.	12.00
Armand Bellemare	inspecterr de voiérie rue Bellef.	41.00/
Maurice Milot	gravel et crasse rue Bellefeuille	41.00 V 224.80
Ferdinand Masse	gradage Route Rochon	30.00√
Marcel Villemure	Salaire, Aff. copies, 2 voy. Shawin.	114.00 1
G.G.Garceau	Contrat rue Raymond	40.00
Shawinigan Water & Power	Eclairage rues	172.47
Martial Milette	gradege Mission et Bellefeuille	24.00 1
	·	ļ

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M. Ephège Héroux, secondé par M. Maurice Bélanger et unanimement.

4-Il est proposé par M. Elphge Héroux, secodné par M. Marcel Morissette et unanimement résolu, que,
L'amende qui est inscrite sur le règlement de construction, soit imposé à
M. Aimé Langlois pour infraction au dit règlement de ne pas avoir requlé son
garage, après l'avoir avisé de ce faire.

5-Il est proposé par M. Elphège Héroux, secondé par M. Marcel Morissette et unanimement résolu que, La lettre envoyée à M. Hervé Ouellette qui n'a pas été réclamée soit envoyé par un Huissier.

6-Il est proposé par Elphège Héroux, secondé par M.Armand Babineau et unanimement résolu que, S.H.le maire soit autorisé à signé et accepté la demande de la Cie Téléphone Bell pour la pose de poteaux surla 13 iè. ave.

Référemdum aqueduc.

7-Il est proposé par MéElphège Héroux, secondé par M. Armand Babineau, qu'un référendum soit tenu pour les électeurs sur les lots 182 à 218 et P-1, a savoir si ces derniers son pour ou contre un système d'aqueduc et de protection contre l'incendie et que le dit référendum sera tenu en la Salle Municipale le 18 et 19 de novembre 1958.

Adopté sur division, pour: MM. Elphège Héroux, Armand Babineau, Romuald Croteau. contre: MM. Maurice Bélanger, Marcel Morissette.

8-Il est rpoposé par M.Armand Babineau, secondé par Maurice Bélanger et unanimement résolu que,

les rues suivantes seront ouverte cette hiver, Blvd Raymond, Bergeron, Paul Robert, Bellefeuille, Rathier, Burand et Gaudet.

9-Il est ppoposé par M.Armand Babineau, secondé par M.Maurice Bélanger et unanimement résolu, de louer de M.AiméMartineau une fournaise pour le chauffage de cette Salle au prix de \$22.00 par mois, pour six mois de la présente.

Avis de motion pour ouverture de rue Mission 10-Avis de motion est donné par le conseiller Elphège Héroux, à l'affet qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil un règlement visant à l'ouverture d'une rue entre la ll iè. avenue et la 9 iè avec emprunt n'excédant pas \$3500.00.



11-Il est proposé par M. Maurice Bélanger, secondé par M. Elphège Héroux et unanimement résolu que,

M.H.P.Julien soit et est nommé enquêter pour L'assistance publique et son salaire sera de \$1.00 l'heure à compter du temps ou le conseiller le prendra et le ramènera.

Règlement no: 19

24 novembre 1958

12-Concernant l'éclairage du 2 ie. Rang.

Concidérant que les résidants du 2 iè. Rang ont demandés par requête signé la pose de vingt lumières de rue, entre les nos de cadastre p-313 à p-287,

Concidérant que plus de la moitié des résidants ont signés la dite requête.

Concidérant qu'avis de motion àété donnée à-cette-fin-

Il est rpoposé par le conseiller Armand Babineau, secondé par le conseiller Elphège Héroux, et unanimement résolu,

Que le conseil soit autorisé à faire faire la dite pose, par l'entremise de la Shawinigan Water & Power Co.

Que les dites lumières seront posées sur un coté seulement du chemin entre les nos p-313 et p-287.

Que le coût de cette éclairage sera payé par les intéressés.

Le cout de cette éclairage sera payable de la manière suivante, repartit entre touts les propriétaires de bien fonds entre les lot plushaut mentionés sur les cotés du chemin en part égal, c'est à dire le cout total diviser entre le nomer pre de propriétaires actuels et future, dont la terre ou le terrain touche le chemin.

Two costs sout levie 2 10 kg of

et la sess ion est levée à 10 hres et 30.

Signé.

Sec.-Tré.

Session speciale du -Procès-verbal de tenue de la session spéciale du conseil de St-Michel des Forges tenue le 24 novembre 1958, au lieu et heure ordinaire du conseil de St-Michel des Forges sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Gaston Paillé, Marcel Morissette, Romuald Croteau. Maurice Bélanger, Elphège Héroux.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière.

2-Lecture de l'avis de convocation.

Monsieur,

Avis vous est donné par S.H.le maire Jean Paquin, que le conseil de St-Michel des Forges, se réunira au lieu ordinaire des sessions du conseil, à 8 hres lundi le vingtquatrième jour de novembre mil neuf cent cinquante huit, en session spéciale pour le sujet suivant: AQUEDUC.

Je sousigné, Marcel Villemure, sec.-tré. de la susdite Corporation Municipale, déclare sous mon serment d'office, avoir signifié copie de l'avis ci-dessus à chacun des sept membres du conseil, par lettre recommandée. Le tout Mallé au bureau de poste de St-Michel des Forges, situé au Village des Forges, entre 8 hres a.m. et 10 hres a.m. le vingt et unième jour de novembre mil-neuf-cent-cinquante-huit, et j'ai signé, Mardel Villemure Sec.-Tré.

Nommination Ingénieur pour Aqueduc

Il est proposé par le conseiller Maurice Bédanger, secondé par le conseiller Gaston Paillé, et unanimement résolu,

Que M.Alide Delile,ingénieur professionnel de Shawinigan,soit et il est par les présentes autorisés à faire les plans devis estimés d'un projeted'aqueduc devant déservir le territoire comprenant les lots p-1 et les lots 182 à 218 inclus, pour fin domestique et de protection contre l'incendie. Les honoraires, selon le tarif établi par la Corporation Professinnel des Ingénieurs du Québec, seront payables à raison de \$2000.00 par année à compter de la remise des plans devis estimés jusqu'à parfait paiement. Lesquels \$2000.00 serontain clus dans chaque budjet à partir de la présente. Si un règlement d'emprunt pour les fins de l'aqueduc projeté était adopté et mis en vigueur, le solde alors dû pour les honoraires par la municipalité à M.A.Delile, deviendra exigible.

Et la session est levée à 8 hres et 30.

Session du l'décembre 1958.

-Procès-verbal de tenue de la session régulière du conseil de St-Michel des Forges, tenue le 1 er décembre 1958, au lieu et hres ordinaires des sessions du conseil de St-Michel des Forges, sous la présidence de S.H.le maire Jean Paquin, à laquelle prennent part les conseillers suivants: MM. Maurice Bálanger. Elphège Héroux, Armand Babineau.

1-La session s'ouvre à 8 hres par la récitation de la prière habituelle.

2-Lecture des minutes de la dermière session et le tout est adopté sur proposition de M. Maurice Bélanger, secondé par M. Ephège Héroux et unanimement.

	0	3- Lecture des Comptes:	•	/
Chèque no:	204	Wilbray Pellerin	Remboursement règ. incendie	122 0. 00 V
	205	Roger Provencher	Signification Lettre	4.35
	206	H.P.Julien	5 enqu. Ass. Pub. ouv. Salle, réfé.	46.00
	207	Franéois Raymond	remboursement de 4 perm. cons.	4.00/
	208	Shawinigan Water & Power	Eclairage de rue et Salle	200.58
•	209	Imprimerie O.Lacoursière	Bulletins référendum	18.29
•	210	Marcel Villemure	Salaire, nov. déc. 2 jours refé.	
			copies minutes, l affichage	234.00
•	211	Cie Téléphone Bell	Télé. octobre, novem.	67.56/
•	212	Abran & Lambert	Mutations	9.00/
	213	Henri Fetterley	Remboursement de 1 perm. cons.	1.00ø√
	214	Martial Milette	Gradage Mission	4.50
	215	Jean Louis Lefebvre	Gravel Route Rochon	125.00/
	216	Ferronnerie Laviblette	Tuyaux pour fournaise Salle	4.97
	217	Ferdinand Masse	Entretien Route Rochon	32.50/,
	218	Aimé Martineau	Location Fournaise Salle	22•00√
		I control of the cont		

Le paiement de ces comptes est autorisé sur proposition de M. Elphège Héroux, secondé par M. Maurice Béalnger et unanimement.

4-Il est rpoposé par M. Elphège Héroux, secondé par M. Maurice Béalnger et unanimement résolu que:

La cuase de M. Jean Louis Lefebvre, consitant à unat actif accident sur le Blvd.Raymond, soit transferré à l'aviseur légal.

5-Il est rpoposé par M. Maurice Bélanger, secondé par Elphège Héroux et unani-Homologation des comptes du Cours-D'eau mement résolu que,

Les travaux et les comptes du Cours-d'eau Raymond-Charette Raymond-Charette. soit accepté, telque préparé par M. François Charette, surintendant des Travaux.



Budget pour 1959

6-Il est rpoposé par M. Armand Babineau, secondé par M. Emphège Héroux et unanimement résolu que:

M.H.G.Lampron soit et est nommé pour le sablage de la Côte Jaune pour cette hiver et recevra un dollard l'hres et devra présenter son compte à tout les mois.

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la copporation municipale de St-Michel des Forges pour l'année 1959 s'établissent comme suit:

Conseil de Comté		826.14	
Salaire du sectré.		1800.00	
Rôle d'évaluation		1400.00	
Vérificateur		150.00	
Mutations		100.00	
Papeterie et fournitures de bureau		300.00	
Timbres		150.00	
Election		150.00	
Cautionnement		10.00	
Congrès, conventions, délégations,		200.00	
Assurance, incendie et responsabilité publique		175.00	
Salle conseil entretien et chauffage		200.00	
Abonnement revue Municipale et codes		25.00	
Service des incendies		400.00	
Téléphone		300.00	
Chemins d'été		1437.39	
Chemins d'hiver		6750.00	
Aqueduc confection plans		2000.00	
Eclairage de rue	•	2450.00	
Amortissement dette Ass.publique		1100.00	
Assistance publique et bien-être		3000.00	
Charité et dons		50.00	
Remboursement emprunt incendie		1000.00	
Intérêt sur emprunt		385.00	
Frais légaux	·	250.00	
Divers et imprévus		362.89	
,		Total: \$24,971.42	
Revenus non-foncier	Subvention cher	min d'hieer 1,034.00	
Intérêt sur arrérages		150.00	
•	·	-	Total:1,184.
•			

Différence à combler par taxes fonçières, autaux de \$1.10 \forall \quad \text{1385.00} \\
Répartition spéciales affectant certains arrondissement \quad \text{6,125.00} \\
Grand Tetal \quad \text{\$25,685.03}

Attendu que d'après le budget ci-dessus, dette corporation aura à pourvair, au cours de l'année 1959, à des dépensec se totalisant à\$25,685.03.

Attendu que, pour défrayer les dépenses, cette corporation prévoit des revenus nom-fonciers s'élvant à \$1,184.00.

Attendu que, pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus no-fonciers, il est requis une somme de \$24,501.03 qu'il est nécessaire de prélever sur les bien-fonds imposables de cette municipalité;

Attendu que l'évaluation imposable se Totalise à \$1,652,275.

Il est en conséquence résolu: qu'une taxe foncière générale, au taux de \$1.10 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale et qu'une taxe foncière spéciale au taux de \$0.08 par \$100. d'évaluation pour le service de la dett dette, formant un total de \$1.18, sont imposées et seront prélevées sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Sont aussi impoées et seront prélevées les taxes spécie ales sur les biens-fonds des arrondissement suivants; lumières derue, gravelle, formant un total de \$4,350.00.

Le tout, tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourveir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné ci-devant. Proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseil les du SECTION DE LES du SECTION DE LES du SECTION DE LES DE

SALAIRE du Séc. tuó 8-Il est proposé par le conseiller Maurice Bélanger, secondé par le conseiller Armand Babineau et unanimement résolu que:

Le salaire du secrétaire-trésorier sera à partire du 1 er janvier 1959, de 150.00 par mois.

9-Il est proposé par M.Maurice Bélanger, secondé par M.Elphêge Héroux et unanimement résolu que:

Un octroy de \$100.00soit donnée à 1' 0.T.J. du bas de la côte. Mais advenant une organisation de la part des autres arrondissements, tel que le haut de la côte, la Mission et le 2iè rang ces derniers auront droit à la dite octroi, en outant qu'ils seront formé en comité.

Radiations 1958

10-Il est proposé par M. Armand Babineau, secondé par M. Elphège Héroux et unanimement résolu que:

Les montants ci-après soient biffés des livres de la corporation: Noel Blais, 1.00, Albert Cayer, 2.62, Edouard Dubé, 2.00, Lucien Dufresne 5.08, Paul Lefebvre, 3.39, Joseph Noel 1.05, W.R. LRINESSE 5.99.

Avis motion Règ. Aqueduc Martineau. ll- Avis de motion est donnée par le conseiller Elphège Héroux, à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure du conseil, un rêglement visant à donnér une franchise à M.Marcel Martineau pour son aqueduc.

12-Il est proposé par M.Armand Babineau, secondé par M.Maurice Bélanger et unanimement résolu que:

Le serrétaire soit autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation apporté avec les mutations suivantes. Vente par Dame Germaine Evelyne Bourgeois à Arthur Comeau, du no:191-14

Vente par Omer Janvier à Marcel Turcotte une partie du no:207

Vente par Arthur Comeau à Laurent Poisson du no:191-14 Vnete par Germain Matteau à Maurice Bélanger du no:182-72

Vente par Paul Blais à Jean Marie Pepin des nos:183-141 et 182-7

Vente par Joseph Bellemare à Arthur Angel du no:218-4

Vente par Gérard St-Jean à Als Anselme Bourassa une partie du n0:15

Vente par Jos St-Pierree à Josaphat Lefebvre des nos:1-243,244,245 etp-1-246.

Vente par W.A.Lainesse à Jacques Gauthier des nos 1.129 et 130.

Vente par Raymond et Frère Inc à Jean Paul Beaulieu une partie du no: 248,

et connue comme étant le no:248-5 Vente par Raymond et Frère Inc à Terrasse Duvernay Inc. une partie du no:249. Donation par Dame Joseph Blanchette à Lucien Blanchette et Dame J.Edouard Lessard les nos:215-23,24,25,26,27,40,41,42,53,44,45, et 196-25,26,36,37. Cession par Raymond Frère Inc à Corporation Municipale de St-Michel des Forges une partie desnos:248,249,connue comme étant les nos 248-79,80 et 249-78-79.

Décès de Napoléon Launier léguant ses biens à son épouse Dame Joséphine Désaulniers les nos:11,12.

Vente par Dame J.Désaulniers à Gabriel Descoteaux une partie du no:ll. Vente par Dame J.Desaulmiers à Benoit Gauthier une partie du no:ll Vente par Dame J.Desaulniers à Dell.Malvina Cécile Descoteaux une partie du no:ll.

La session est levée à 9 hres et 45.

Signé

Maire

Sec.-Tr